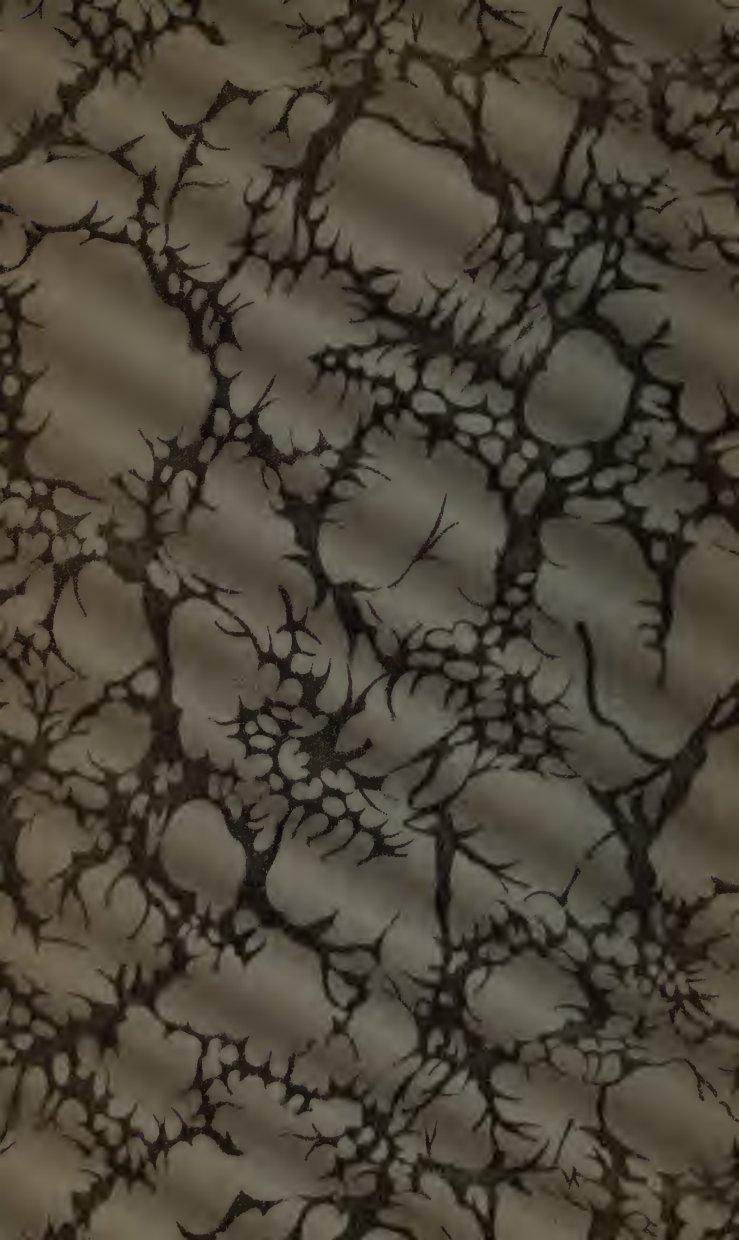
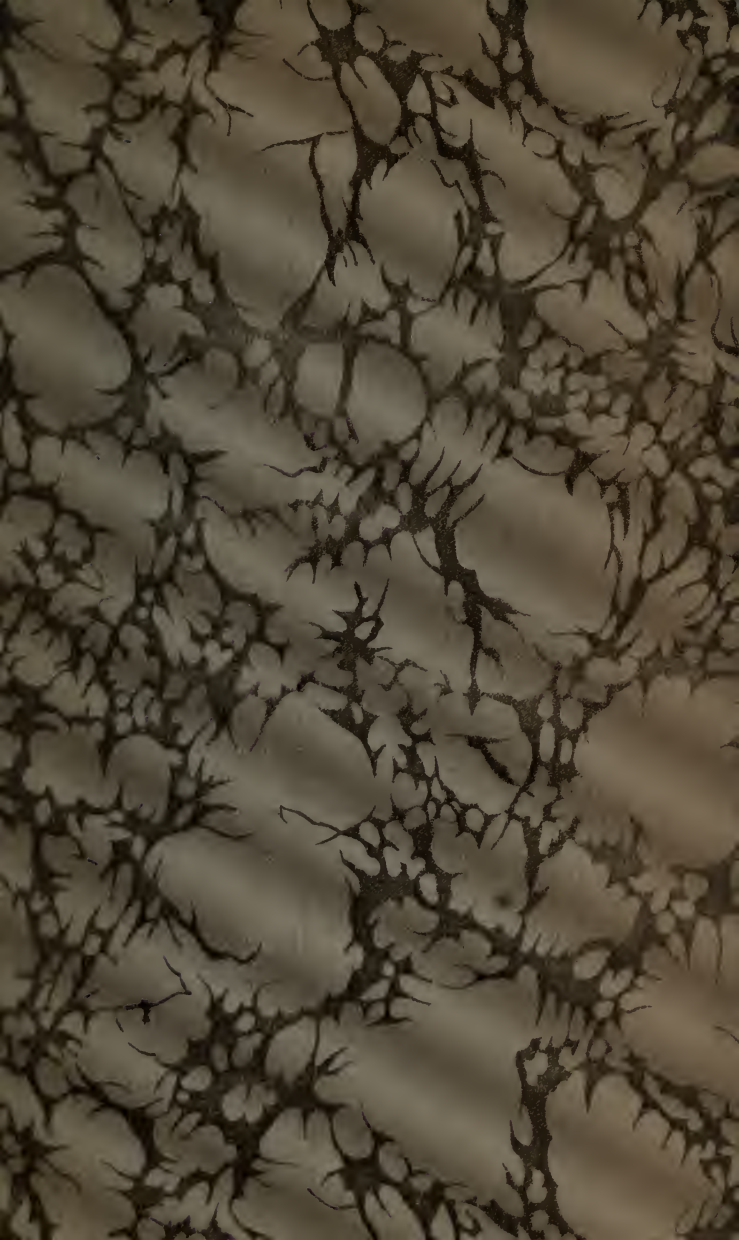




3 1761 03987 8269







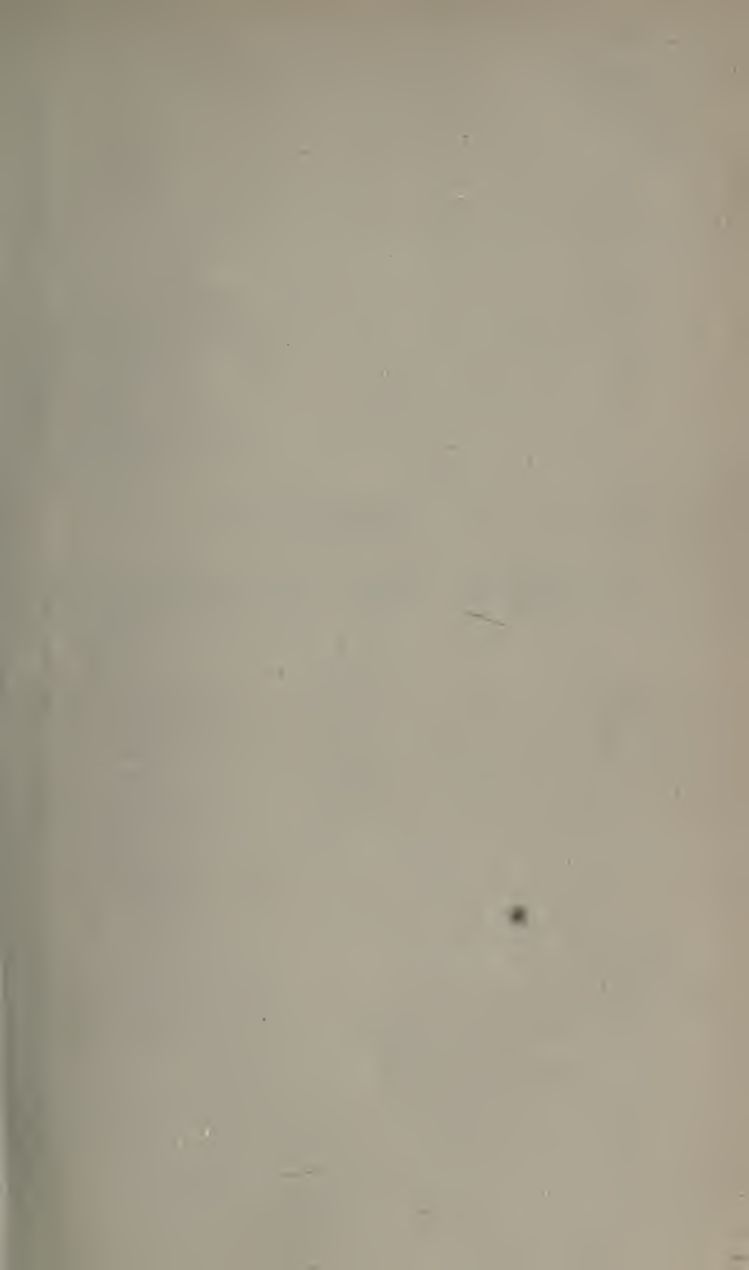














BOIS-ROBERT.

EPISTRES EN VERS.

II



1830e  
SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES.

---

BOIS-ROBERT.

---

EPISTRES EN VERS.

ÉDITION CRITIQUE  
AVEC UN COMMENTAIRE TIRÉ DE DOCUMENTS  
POUR LA PLUPART INÉDITS

PAR

MAURICE CAUCHIE.

TOME II.



221689  
—  
26.3.28.

PARIS,  
LIBRAIRIE HACHETTE,  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

---

1927.



PQ  
1724  
B3E5  
1921  
t.2

QUATRIÈME PARTIE.

EPITRES

PARUES LE 10 MAI 1659.





## NOTES PRÉLIMINAIRES.

---

Ce volume de 1659 ne renferme aucune épître ayant déjà figuré dans celui de 1646.

Il présente en outre, par rapport à celui-ci, les particularités suivantes :

1<sup>o</sup> Il est du format in-8<sup>o</sup> : le format in-4<sup>o</sup>, qui avait joui d'une vogue immense sous Louis XIII, n'est plus à la mode après la Fronde.

2<sup>o</sup> Il n'est précédé que d'une seule pièce liminaire : la mode des pièces liminaires nombreuses est passée, ainsi que le fait remarquer Bois-Robert lui-même au début de son *ADVIS*.

3<sup>o</sup> Les épîtres qu'il contient, au lieu d'avoir été écrites, comme celles du volume de 1646, en moins de deux ans, s'échelonnent sur une période de treize ans (juin-juillet 1645 — juillet 1658).

4<sup>o</sup> Il est divisé en quatre « livres ».

5<sup>o</sup> Les épîtres n'y sont pas classées suivant le même principe que dans le recueil de 1646 : dans ce dernier (abstraction faite de la première épître qui sert de préface, et de celles qu'il envoya au dernier moment chez l'imprimeur : voy. T. I<sup>er</sup>, p. 12-13), les épîtres sont rangées par importance décroissante des destinataires ; dans le recueil de 1659, au contraire, les épîtres sont classées dans un ordre *approximativement* chronologique ; toutefois, Bois-Robert a procédé à certains déplacements, afin que chacun des quatre « livres » commence par deux ou trois épîtres adressées à de très grands personnages.

Au moment où Bois-Robert fait imprimer ce volume, il est

âgé de 69 ans <sup>1</sup>. Ces épîtres, écrites de 55 à 68 ans, ne se ressentent nullement de l'âge de leur auteur : c'est toujours le même pétitement spirituel, la même gaieté, la même aisance, le même naturel qui avaient ébloui à juste titre la génération précédente. Ce recueil est même, dans son ensemble, nettement supérieur à celui de 1646. Un bon nombre des pièces qu'il renferme, comme par exemple l'épître à Charles Marandé, sont véritablement des chefs-d'œuvre.

---

1. Je crois maintenant que Bois-Robert naquit en 1589, et non pas en 1592 (voy. p. 301).

---

LES  
EPISTRES  
EN VERS

ET AUTRES

ŒUVRES POETIQUES

DE M<sup>R</sup> DE BOIS-ROBERT-METEL

*Conseiller d'Etat ordinaire, Abbé  
de Chastillon sur Seine.*

A PARIS,

Chez AUGUSTIN COURBÉ dans la  
petite Salle du Palais, à la Palme.

---

M. DC. LIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A MONSEIGNEUR  
FOUCQUET,  
SURINTENDANT  
DES FINANCES,  
ET  
PROCUREUR GENERAL<sup>1</sup>.

MONSEIGNEUR,

Comme Son Eminence <sup>2</sup> receut avec quelque satisfaction le premier Volume de mes Epistres en Vers, qu'elle m'avoit ordonné de luy dedier dans les premieres années de son Ministere <sup>3</sup>, j'avoue que je me sentis le cœur enflé d'une approbation qui m'estoit si glorieuse. Je me laissay aller insensiblement aux applaudissemens

---

1. Nicolas FOUCQUET (a) (1615-1680), vicomte de Melun, seigneur de Vaux, est procureur général du roi au parlement de Paris depuis neuf ans (1650) ; il est en outre ministre d'Etat et surintendant des finances depuis six ans (1653). Il est âgé de 44 ans. Après avoir ébloui la cour par son faste, il sera arrêté dans deux ans pour concussion (1661) et sera emprisonné jusqu'à sa mort dans la forteresse de Pignerol. Sur ce personnage célèbre, voy. J. Lair, *Nicolas Fouquet...*

2. Le cardinal Mazarin.

3. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 17-18.

(a) Et non pas *Fouquet* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1217 : 27349).

qui me venoient de tous les Illustres du siecle sur ce nouveau genre d'écrire <sup>1</sup>, & je m'y suis enfin exercé avec tant de succès depuis dix ans, que ceux qui peuvent tout  
 10 sur moy ont voulu absolument que j'en donnasse un second Volume. J'ose me promettre, MONSEIGNEUR, si vous souffrez qu'il voye le jour sous l'autorité de vostre Nom, qu'il ne se trouvera pas indigne de l'honneur que vous lui ferez de le proteger. Comme il est plus ample  
 15 &, si je l'ose dire, plus agreable que le premier puisque les matieres en sont plus belles & mieux choisies & que les Vers en sont & plus heureux & plus achevez, j'ay pensé qu'il auroit mesme la fortune assez favorable pour contribuer quelque chose à vostre divertissement,  
 20 qu'il pourroit occuper quelques momens de vos heures precieuses, & qu'il ayderoit peut-estre à délasser ce grand Esprit qui a esté presque sur le point de voir avorter tous ses projets & de faire tomber avec eux nos plus belles esperances <sup>2</sup>. Il est vray, MONSEIGNEUR, que Dieu n'a  
 25 guere donné de plus visibles marques de l'amour qu'il a pour la France que lors qu'il vous retira de ce danger qui la menaçoit elle-mesme, & qu'il vous donna de nouvelles forces pour vous aider à la soustenir. Quoy

---

1. On verra plus loin (Livre IV, Ep. IX, vers 112 et suiv.) que tout ce qu'écrivit Bois-Robert est fort goûté de la comtesse de la Suze, de Gombauld, de Benseradde, de Corneille, de Pellisson, de Scarron, de Brébeuf, de Chapelain, de Ménage, du s<sup>r</sup> du Raincy, de Gilles Boileau, de M<sup>lle</sup> de Scudéry, de Conrart, et de Séguier.

D'autre part, en tête de son *Juvenal burlesque* paru deux ans plus tôt, François Colletet dit, dans sa préface *Au lecteur* : « Les Epistres de Monsieur de Bois-robot sont capables de dérider le front des Catons les plus melancholiques & les plus severes ».

Parmi les admirateurs du style aisé de Bois-Robert, on peut encore citer le comte de Montrésor (voy. p. 18, n. 3).

2. L'année précédente (juin 1658), Fouquet fut très gravement malade : pendant quelques jours on le crut perdu (Lair, *Nicolas Fouquet* : I, 439-441).

que ce grand & puissant Atlas <sup>1</sup>, qui porte sur ses espaules avec tant de soins & de fatigues cette belle partie du Monde, soit en toutes choses le plus sage & le plus heureux de tous les hommes, j'ose croire qu'il ne l'a jamais tant esté qu'au choix qu'il a fait de vous pour le soulager. J'ose soustenir qu'il n'a jamais employé une vertu plus noble, plus solide, plus égale, ny plus généralement aymée que la vostre. Mais, MONSEIGNEUR, je ne m'apperçoy pas que mon zele va plus vite & plus loin que je ne voulois. En vous dediant ces Epistres, je ne songeois qu'à vous divertir, & jè m'emporte insensiblement dans l'admiration de vostre vertu, comme si elle n'estoit pas au dessus de toutes mes forces. Il suffit, MONSEIGNEUR, que, pour sauver ma temerité, j'ose vous dire que ce sont les Esprits les plus éclairez du temps qui m'ont persuadé que j'avois un talent tout particulier pour les Epistres en Vers, que j'estois presque le seul en nostre Langue qui eust trouvé l'art de plaire en cette façon d'écrire que le divin Horace avoit si familiere & si naturelle, & qu'enfin ce sont eux qui m'ont fait encore esperer que ce petit present ne sera pas rejezté par celuy de tous les hommes qu'ils en ont jugé le plus digne <sup>2</sup>. S'il n'y a point icy d'Epistre particuliere pour vous, MONSEIGNEUR, vous verrez bien, par celles qui s'adressent à ceux de vostre Illustre Famille<sup>3</sup>, que je ne m'en suis abstenu que par la seule veneration que j'ay pour vous. J'ay jugé que ce seroit abuser de vostre bonté si je vous entrete-

---

1. Mazarin.

2. Sur la très grande importance du rôle de mécène joué par Foucquet, voy. : Châtelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences*.

Deux ans plus tôt, au printemps de 1657, Bois-Robert dédia au même Foucquet *Les Nouvelles heroïques et amoureuses*.

3. Livre III, Ep. v et vi ; Livre IV, Ep. III.

nois moy-mesme de mes interests, & que, si je vous parlois de vos admirables qualitez, quelque adresse que j'y pusse employer, j'offenserois infailliblement vostre modestie. Je sçay que sur toutes choses vous aymez cette  
60 vertu ; j'évite, autant qu'il m'est possible, d'en blesser la delicatesse, & certainement je serois indigne de toutes vos graces si je n'affectois de paroistre avec autant de respect que de passion & de reconnoissance,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeissant, & tres-obligé serviteur, BOIS-ROBERT, Abbé de Chastillon.

---



# ADVIS.

Je sçay bien que j'ay esté accusé dans le Monde de ne m'estre pas oublié dans l'amour que l'on a d'ordinaire pour soy-mesme & pour ses Ouvrages <sup>1</sup>. J'avoue aussi qu'en donnant ce second Volume de mes Epistres  
5 en Vers au Public une certaine pudeur m'a pris, qui ne m'a pû permettre d'y joindre les Eloges qui m'ont esté donnez au premier Volume par les plus fameux Esprits du siecle <sup>2</sup>. J'ay plus fait : j'ay supprimé cette belle Preface de feu Monsieur de Mascarou <sup>3</sup> qui y a esté admirée  
10 & qui certainement m'y a plus fait d'honneur que mes propres écrits. Quoy que je sçache bien que toutes ces louanges mendiées ne soient plus maintenant en usage, je prie le Lecteur de croire que je l'ay autant fait par modestie que pour m'accommoder au temps. Outre que

---

1. Dans ce volume de 1659, Bois-Robert fait l'éloge de ses propres vers dans les passages suivans : Dédicace à Foucquet, l. 43-48 ; Livre I<sup>er</sup>, Ep. x, v. 75-80 ; Ep. xii, v. 19-32 ; Livre III, Ep. viii, v. 10-18 ; Livre IV, Ep. iii, v. 43-46 ; Ep. ix, v. 69-134 ; Ep. x, v. 24. Il fait l'éloge de sa conversation dans les passages suivans : Advis, l. 56-81 ; Livre IV, Ep. ii, v. 73-106.

2. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 20 à 27.

3. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 29.

15 j'ay jugé que cette pompeuse Preface & tous ces Vers flatteurs me seroient inutiles si je meritois par les miens la gloire qu'on m'accuseroit d'avoir recherchée, j'ay creu que je ne devois rien souffrir icy qui ne fust nouveau. J'y employe, à la verité, quatre Vers latins de Mon-  
 20 sieur l'Abbé Bourdelot, qui n'ont point encore esté veus <sup>1</sup> ; mais ce n'est ny par cette vanité que je fuy, ny par cette seule consideration de la nouveauté que j'affecte en ce Volume ; c'est qu'ils me sont en quelque façon nécessaires pour justifier l'Epistre dixième du premier  
 25 Livre, par laquelle je m'efforce de répondre à ces beaux Vers, & à une de ses Lettres qui les accompagne, encore plus flatteuse & plus obligeante. On ne manquera peut-estre pas de dire que, si j'avois autant de modestie que j'en fais paroistre dans cét Advis, en supprimant icy les  
 30 louanges des Menards, des Sarrazins, des Corneilles, & des Menages, qui me mettent au dessus des Astres aussi bien qu'au dessus d'eux & des Anciens, j'en devois aussi retrancher ceux de Monsieur de Gombaut qui ne me disent pas des injures <sup>2</sup>. J'avoue que je les y laisse <sup>3</sup> non  
 35 seulement parce qu'ils sont beaux & qu'ils me semblent les plus approachans de la verité, mais parce que j'ay esté bien aise d'obeïr en cela à un Illustre Abbé qui les ayme, & de luy témoigner par cette complaisance le pouvoir qu'il a sur moy.

C'est M.  
 l'Abbé  
 Amelot,  
 Conseil-  
 ler au  
 Parle-  
 ment <sup>4</sup>.

Ce fameux Monsieur de Gombaut <sup>5</sup>, qui est reveré dans tout le Parnasse, se souvient encore de quelques

1. Voy. p. 20.

2. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 21.

3. Voy. p. 21.

4. Michel AMELOT (1624-1687) est abbé de S. Calais et conseiller au parlement de Paris depuis 1648, abbé de Gué-de-Launay depuis 1656, et abbé d'Evron depuis 1657. Il est âgé de 35 ans. Plus tard, il

Offices que je me suis efforcé de rendre autrefois à sa vertu <sup>6</sup>. Il se souvient de ce siècle heureux où le grand Cardinal de Richelieu honoroit tous les Gens de Lettres de sa protection & de son amitié <sup>7</sup>. Il se souvient de l'agréable qualité qu'il me donnoit, dans son \* Academie de Campagne, d'ardant Solliciteur des Muses incommodées <sup>8</sup>. Il ne peut oublier les soins que j'avois de luy acquérir tous les jours quelque Serviteur Illustre ; &, comme il sçait que j'ay plus fait d'ingrats que d'amis <sup>9</sup> mais que je n'ay jamais trahy ny trompé personne, je confesse que cét Eloge qu'il me donne, & qui me convient assez, ne m'est point suspect, & que j'ayme mieux me faire voir homme d'honneur par son témoignage, que paroistre homme d'esprit par le témoignage mesmes de la Renommée. Il dit, à la verité, dans les mesmes Vers, que j'ay un talent qui plaist, que j'ay une certaine rencontre qui surprend & qui réjouit, & que par tout où je me montre je fais évanouir la tristesse. Il dit que personne ne sçait mieux que moy l'art de faire sa Cour

---

deviendra évêque de Lavaur (1671), puis archevêque de Tours (1673) (Moreri et *Gallia christ.*).

Il est frère de Charles AMELOT, seigneur de Gournay, maître des requêtes et président au grand conseil ; il est aussi beau-frère de feu Antoine NICOLAÏ, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des comptes de Paris ; il est enfin cousin germain de Jacques AMELOT, seigneur de Carnetin, premier président à la cour des aides de Paris (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 16 : 397, f<sup>os</sup> 32, 33 et 51 v<sup>o</sup>).

5. Jean-Oger GOMBAULD (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 24, note 1) a récemment publié sa tragédie intitulée *Les Danaïdes* (8 septembre 1658). Il est âgé d'environ 69 ans.

6. Entre autres choses, Gombauld dut à Bois-Robert le rétablissement de sa pension. Voy. : Tallemant (III, 242), *Lettres de Monsieur Chapelain* (l. du 26 octobre 1633), *Lettres de Gombauld* (p. 243).

7. Sur les fréquentes allusions faites par Bois-Robert à la faveur dont il jouit auprès de Richelieu, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

8. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 46, vers 1-4, et p. 23, n. 1.

9. Sur l'ingratitude des amis de Bois-Robert, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 23, n. 2.

agreablement, & que j'ay un certain debit en prose, dans les ruelles, qui vaut quelquefois ces Vers naturels qui m'échappent dans le cabinet. Je puis dire sans vanité qu'il n'est pas tout seul de ce sentiment, & que, s'il s'est  
 65 trompé, c'est une erreur qui luy est commune avec force honnestes gens. Je croy que quarante-deux ans de Cour<sup>1</sup> m'ont pû donner la liberté de dire de moy-mesme dans plusieurs de mes Epistres ce qu'il en a dit<sup>2</sup>, & que j'ay la reputation d'avoir, dans mes Vers aussi bien que dans  
 70 mes conversations, un air enjoué,

*Un tour galand, une certaine aïxance  
 Qu'on peut louer sans trop de complaisance*<sup>3</sup>.

Quand plusieurs personnes de la premiere qualité<sup>4</sup> ne l'auroient pas redit apres un amy si croyable, j'ay dequoy  
 75 le justifier par les memoires du temps. On y peut voir que, feu Monsieur le Cardinal<sup>5</sup> estant malade à Narbonne & demandant à M. Cytois son Medecin<sup>6</sup> quelque remede particulier qui le soulageast & qui ne fust ny casse ny rubarbe ny saignée, *Je n'ay plus rien*, dit-il, *Monseigneur*,  
 80 *à vous ordonner, que deux drachmes de Bois-robot apres le repas*<sup>7</sup>. Il fit réponse à ce fidele amy, dont je dois cherir toute ma vie la memoire, que le temps n'estoit pas venu, qu'il viendroit bien-tost, & qu'il sçavoit mieux que per-  
 85 sonne que je n'estois point dans sa disgrace<sup>8</sup>. Plusieurs de ceux qui ont eu l'honneur d'estre à luy sçavent bien que je fus rappellé un mois apres & que je me relevay par la chutte de ceux qui m'avoient voulu perdre<sup>9</sup>, mais que

---

1. Bois-Robert est donc à la cour depuis 1617.

2. Voy. p. 11, n. 1.

3. Ces deux vers sont de Bois-Robert : voy. T. 1<sup>er</sup>, Ep. xxxviii, v. 19-20.

4. Voy. p. 8, n. 1.

5. Le cardinal de Richelieu.

je perdis mon cher Maistre presque dans le mesme temps,  
 & avec luy toute ma joye & toutes mes esperances. Je  
 90 luy fus veritablement présenté, lors que je revins aupres de  
 luy, par le grand Cardinal Mazarin, qui les pouvoit  
 relever, chez qui il m'estoit assez aisé de conserver mes  
 entrées & mes habitudes, & que j'eusse tenu à gloire d'ac-  
 95 pleureray toute ma vie, mon cœur eust pû me permettre  
 d'en choisir un. C'est ce qui a fait dire à cét Illustre  
 Auteur qui parle si favorablement de ma Muse :

*Qui fut chere au grand Richelieu,  
 Et qui trouve la mesme grace  
 100 Devant un autre Demy-Dieu* 10.

J'avoue que j'ay quelquefois trouvé cette grace ; mais je  
 l'ay plus cherchée pour la reparation de mon honneur  
 que quelques ennemis ont voulu blesser, que pour l'ache-  
 vement de ma fortune que mes disgraces ont fort traver-  
 105 sée. Si je n'ay point receu de bienfaits de ce grand Homme  
 qui m'a toujours honoré d'une si particuliere bien-veil-  
 lance & qui a si dignement succédé à mon bienfaiteur,  
 c'est que je ne luy ay jamais rien demandé ny en prose  
 ny en vers, que l'honneur d'estre quelquefois souffert en  
 110 sa presence 11. Il auroit sans doute fait quelque chose de

6. Sur François CROYs et l'amitié qui l'unissait à Bois-Robert, voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 96, n. 6.

7. Cette anecdote est racontée par plusieurs contemporains ; voy., par exemple, *Tallemant*, II, 480. C'est en avril et mai 1642 que le cardinal de Richelieu fut gravement malade à Narbonne.

8. Il était alors dans la disgrâce du roi depuis la représentation de la *Mirame* de Desmarets (voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 59, n. 1).

9. Voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 59, n. 3.

10. Voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 22-23, v. 18-20.

11. Sur cette attitude désintéressée de Bois-Robert dans ses relations avec Mazarin, voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 50, n. 4.

plus pour moy si j'avois esté plus pressant ; mais on sçait bien qu'on ne le peut voir qu'avec des difficultez qu'on ne hazarde plus que fort rarement à mon âge <sup>1</sup>. *Les Grands*, comme le dit Balzac fort judicieusement & fort galamment, n'ont pas toûjours devant les yeux les portraits de leurs serviteurs & de leurs amis absens, pour les faire souvenir de ceux qu'ils oublient, & je ne suis pas si necessaire à l'Estat que je doive embarrasser la memoire de celuy qui s'occupe tous les jours aux plus importantes affaires du Monde. Il me fait accueil quand il me voit, &, comme j'ay peu d'ambition, je me trouve assez étably pour borner toute ma fortune à ses caresses. Si on m'accuse de luy avoir fait quelque plainte de son oubly dans un sonnet que l'on trouvera à la fin de mes Epistres <sup>2</sup>, on sera forcé de confesser à mesme temps que cette plainte est plus galante & plus obligeante que criminelle :

*Je le dy sans reproche & ne demande rien ;  
Je suis né bon François ; d'ailleurs tu fais Justice :  
Rétablissant l'Estat, tu me fais trop de bien.*

On trouvera dans plusieurs de mes Epistres, tant de ce nouveau Volume que du premier que j'ay pris la liberté de luy dedier, que je parle toûjours le mesme langage, soit que je m'adresse à luy, soit que j'écrive à ceux de son Illustre Famille, & que je me suis toûjours borné à l'honneur de sa bienveillance, sans l'importuner que fort rarement de mes interests. Comme il est plus juste que ceux qui servent emportent les graces, que ceux de qui le regne est finy, je ne puis sans temerité en pretendre de nou-

---

1. Sur les difficultés qu'il rencontre lorsqu'il veut voir Mazarin, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 47, n. 3.

2. A la page 253 du volume, parmi les *Autres Œuvres*. Je rappelle que je ne réimprime ici que les épîtres.

velles. C'est bien assez pour moy qu'un grand Homme  
 140 qui a le cœur de toute la Cour <sup>1</sup> ne me juge pas indigne  
 de l'honneur de ses bonnes graces, & qu'il en répande  
 sur moy quelques-unes de temps en temps. Puisqu'il est  
 presque le seul en ce siecle qui considere les gens de  
 merite & qui se plaist à les obliger, je confesse que, de  
 145 mon costé, je ne connoy presque plus que luy que l'on  
 doive honorer sur le Parnasse. C'est le plus doux objet de  
 toutes nos Muses, & je ne courtise plus la mienne que  
 parce qu'il témoigne d'avoir une estime particuliere pour  
 elle, & qu'il ne dédaigne pas ses petits presens. Aussi-tost  
 150 que j'ay sceu qu'il trouvoit quelque grace & quelque naï-  
 veté dans mes Epistres, j'en ay rassemblé cinquante nou-  
 velles en ce Volume, & il a trouvé bon que je prisse la  
 liberté de les luy dedier avec trois ou quatre feuilles d'au-  
 tres Vers que l'on n'avoit point encore veus de moy, afin  
 155 que le Livre fust un peu plus ample & plus digne de  
 celuy qui l'agrée & qui a la bonté de le vouloir proteger.  
 Quoy qu'il paroisse assez petit, comme le caractere est  
 menu & qu'il abrege beaucoup, pour user des termes de  
 l'Imprimerie, on verra qu'il ne contient guere moins de  
 160 sept mille Vers, tant aux Epistres qu'au reste. Je le donne  
 donc tout nouveau, à l'exception de deux ou trois pieces  
 qui m'ont esté dérobées & que j'ay trouvées avec bien des  
 fautes dans les Poësies choisies de Sercy. Comme il ne  
 s'en trouve plus du premier Volume, qui a esté imprimé  
 165 chez Besongne avec plus de fautes que de mots <sup>2</sup>, mes  
 amis m'ont prié d'en donner une seconde Edition plus  
 correcte. Je travaille de toutes mes forces pour leur com-

---

1. Nicolas FOUQUET (voy. p. 7, n. 1, et p. 9, n. 2).

2. Sur les innombrables fautes d'impression du recueil de 1646, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 12.

plaire, & non seulement je mets la dernière main aux Epistres qui ont eu quelque réputation, mais j'en retranche quelques-unes que je n'ay pas jugé dignes d'y avoir place, & j'y en adjouste assez de nouvelles pour faire un Volume aussi juste que celui-cy. Ceux qui n'ont point veu la belle Preface de feu Monsieur Mascaron la trouveront dans cette seconde Impression, plus correcte que la première ; ils y trouveront aussi les Vers que Messieurs de Corneille, Menard, Menage, & Sarrazin, me donnerent quand je mis ce premier Volume en lumière. J'ay trouvé à propos de ne les pas mettre à la teste du second, tant parce qu'ils n'y eussent pas esté nouveaux comme tout le reste, qu'à cause qu'ils y eussent blessé ma modestie & la coutume qui ne les y souffre plus. Toutefois, comme il n'est pas juste que les Illustres qui m'ont voulu faire cét honneur perdent le fruit de leur travail, qui ne paroistra peut-estre pas ailleurs, ny que de mon costé je me prive pour jamais d'une si éclatante marque que j'ay receue de leur estime & de leur amitié, je les laisse dans leur première place, d'où j'ay creu que ce seroit une espece de crime de les tirer <sup>1</sup>. Au reste <sup>2</sup>, je suis obligé d'avertir le Lecteur que j'ay plus gardé l'ordre du temps, dans ce Volume, que le rang des personnes illustres à qui j'écris ; & pour les Vers qui sont à la fin des Epistres, je les ay envoyez à l'Imprimeur à mesure qu'ils se sont trouvez corrigez, sans choix & sans ordre <sup>3</sup>.

---

1. Il ne semble pas que cette seconde édition des *Epistres* de 1646 à laquelle il travaillait ait jamais paru.

2. A partir d'ici, c'est de nouveau du présent volume qu'il parle.

3. Pendant que l'imprimeur travaillait à la composition de ce recueil, Bois-Robert a communiqué ses épîtres l'une après l'autre au comte de Montrésor (voy. *Epistres* de 1659 : *Autres œuvres*, p. 277).

Claude DE BOURDEILLE (1608 ?-1663), comte de Montrésor, abbé



de Brantôme, conseiller du roi, qui fut vingt-deux ans au service de Gaston de France, frère de Louis XIII, et le servit activement dans ses diverses conspirations contre le cardinal de Richelieu, vit depuis 1647 éloigné de la cour, quoique à Paris. Il est âgé de 51 ans. C'est un ami du cardinal de Retz. Il a écrit de très intéressants mémoires, qui seront imprimés en 1663 dans le *Recueil de plusieurs pieces servans à l'histoire moderne*. Le comte de Montrésor est fils d'un neveu du célèbre abbé de Brantôme (Pierre DE BOURDEILLE, seigneur de Richemont) (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 123 : 3030, f<sup>os</sup> 10 v<sup>o</sup> et 29-31).

---

IN LIBROS SERMONUM  
FRANCISCI METELLI  
DE BOSCO-ROBERTO,  
Abbatis Castilionensis.

*Legi versiculos tuos METELLE,  
Urbanos, faciles, & elegantes,  
Hinc sordet mihi durior Catullus  
Versu difficili, & laborioso.*

BOURDELOT, Abbas de Maceo <sup>1</sup>.

---

1. La mention « Abbas de Maceo » (abbé de Massay), vraie au moment où Bois-Robert fera imprimer ces quatre vers, ne l'est pas encore au moment où Bourdelot les écrit, c'est-à-dire en 1646 (voy. p. 72, n. 4).

Pierre BOURDELOT, né MICHON (a) (1610-1685), petit-fils d'un cousin germain de Théodore de Bèze, est médecin du roi et du prince de Condé. Il loge chez celui-ci ; c'est là que, depuis quelques années, il tient une espèce d'académie savante. Il a 36 ans lorsqu'il écrit les quatre vers ci-dessus. Dans cinq ans, à l'automne de 1651, il sera appelé en Suède par la reine Christine pour être son premier médecin. Celle-ci, lorsqu'il rentrera en France, lui fera obtenir l'abbaye de Massay (1654) (Moreri. — *Gallia christ.* : II, 144).

Voici la traduction de la pièce latine ci-dessus :

SUR LE LIVRE D'ÉPÎTRES  
DE FRANCOIS LE MÉTEL  
DE BOIS-ROBERT,  
ABBÉ DE CHATILLON.

*J'ai lu tes petits vers, Métel,  
Plaisants, faciles, et élégants ;  
Et Catulle, plus dur, me paraît sordide,  
Avec son vers difficile et laborieux.*

(a) BOURDELOT est le nom de ses oncles, qui désirèrent le lui voir prendre ; des lettres patentes du roi rendirent légal ce changement de nom. Il ne faut donc pas dire, comme on le fait généralement : Pierre MICHON, dit BOURDELOT.

A MONSIEUR  
L'ABBÉ  
DE BOIS-ROBERT,  
SUR SES EPISTRES<sup>1</sup>.

*Voicy la Muse à qui tout cede  
En l'Art de bien faire la Cour,  
Et BOIS-ROBERT qui la possède  
Va mettre ses charmes au jour.*

*La Cour brille icy toute nue :  
Ce beau Livre en est le Miroir,  
Et ceux qui ne l'ont jamais veue  
La verront mesme sans la voir.*

*Voicy l'agreable rencontre  
Qui surprend & qui réjouit ;  
Dès lors que BOIS-ROBERT se montre,  
La tristesse s'évanouit.*

*Avec cette grace naïve  
Qui le fait par tout estimer,  
Soit qu'il parle, soit qu'il écrive,  
Il charme ceux qu'il veut charmer.*

---

1. Pour le commentaire de cette pièce, qui figure déjà, mais signée<sup>c</sup> en tête des *Epistres* de 1646, voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 22-24.

*C'est sa bonté, qui tout surpasse,  
 Qui fut chere au grand Richelieu  
 Et qui trouve la mesme grace  
 Devant un autre Demy-Dieu.*

*Sa faveur, bien loin d'estre vaine,  
 Fut le recours des affligez,  
 Et la Cour est encore pleine  
 De ceux qui luy sont obligez.*

*Sa foy, qui n'a point de seconde,  
 Tenoit ce qu'elle avoit promis,  
 Et, selon le Destin du Monde,  
 Fit bien plus d'ingrats que d'amis.*

*Je me tais du Siecle où nous sommes,  
 Mais je sçay bien qu'aux Siecles vieux  
 Le plus officieux des hommes  
 Auroit eu place au rang des Dieux.*

---

# EPISTRES

EN VERS.

*LIVRE PREMIER.*

---

## A MONSEIGNEUR LE CARDINAL<sup>1</sup>.

Il l'entretient de l'ingratitude des gens  
de Province.

### EPISTRE PREMIERE.

[écrite à Paris, à une date inconnue]<sup>2</sup>

Prince Eminent, qui fournis à l'Histoire  
Ce qu'un Mortel peut contenir de gloire,  
Qui nous soutiens par la mesme vertu  
Qui rend l'orgueil de l'Espagne abattu,  
5 Qui vas ternir les belles aventures [2]  
Des siecles vieux & des races futures,  
Et qui feras refleurir en nos jours  
Un siecle d'or qui durera toujourns,  
Souffre, au retour d'une terre sauvage<sup>3</sup>,

---

1. Giulio MAZARINI (je rappelle qu'il n'a jamais francisé son nom).

2. Les vers 24 et 25, où « icy » est opposé à « en Province », indiquent que l'épître est écrite à Paris.

10 Qu'en petits vers je t'offre mon hommage ;  
 De mon esprit ne sois pas rebutté :  
 Dans la Province il ne s'est point gasté.  
 Reçoy ma Muse en Esclave zelée  
 Qui s'est tousjours pour ta gloire immolée,  
 15 Et qui conserve encor cét agrément  
 Qui fit jadis les delices d'Armand 4.  
 Certes je sors d'un Climat triste & rude,  
 Où je n'ay veu que de l'ingratitude,  
 Où je fay vœu, si tu ne m'y promets  
 20 Un grand Employ, de ne r'entrer jamais.  
 Dans ces lieux là, comme aux lieux où nous som-  
 Par la faveur on mesure les hommes. [mes,  
 Mais les humeurs different en ce point  
 Qu'on souffre icy ceux qui ne servent point,  
 25 Mais en Province on méprise, on offense  
 Ceux qui pouvoient & n'ont plus de puissance.  
 Tu peux, grand Prince, icy m'estre témoin  
 Que j'ay servy tout le monde au besoin  
 Quand, prez d'Armand, cette amante volage  
 30 Que je servois me rioit au visage 5.  
 Tous les matins on voyoit arriver,  
 Drus comme Autheurs, Normands à mon lever ;  
 Et, pour servir cette race importune, [3]  
 J'ay bien souvent hazardé ma fortune 6.  
 35 Tant qu'ils ont veu que faveur m'a duré,

3. C'est la Normandie qu'il appelle ainsi : voy. les vers 32 et suiv..

4. Le cardinal de Richelieu ; voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

5. Sur l'inépuisable bonté de Bois-Robert lorsqu'il était en faveur, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 23, n. 1. Et, bien longtemps après la mort de Richelieu, en 1656, alors que Bois-Robert a perdu toute puissance, l'abbé de Pure écrit encore : « Il a tousjours cet esprit officieux & cette qualité de bon amy. » (*La Pretieuse...* : I, 166).

6. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 50, n. 3.

Dieu sçait comment ils m'ont tous honoré :  
 Si quelque fois j'allois dans la Province,  
 J'estois par eux regalé comme un Prince ;  
 Les Presidents, qui jamais ne sortoient  
 40 Pour visiter, d'abord me visitoient ;  
 Un mois devant on sçavoit ma venue ;  
 On me tiroit le chapeau dans la rue,  
 On m'adoroit, & les plus apparens  
 Payoient Dozier <sup>1</sup> pour estre mes parens.  
 45 J'ay veu tel Noble, Illustre de naissance,  
 Qui se vantoit d'estre en mon alliance  
 Et me disoit, venant m'entretenir :  
 « L'honneur que j'ay de vous appartenir. »  
 Mais aujourd'huy, qu'on me sent inutile,  
 50 On me regarde en nostre bonne Ville <sup>2</sup>  
 Comme un autre homme ; et ces gens si soumis,  
 Tous ces flatteurs, tous ces parfaits amis,  
 Tous ces zelez, qui me faisoient parestre  
 Un cœur si franc, ont peine à me connestre <sup>3</sup>.  
 55 Ceux qui portoient ma gloire jusqu'aux Cieux  
 Sont devenus mesdisans, envieux :

---

1. Pierre d'HOZIER (1592-1660), seigneur de la Garde, si connu comme généalogiste, est juge général des armes et blasons de France depuis 1641, maître d'hôtel du roi depuis 1642, et conseiller d'Etat depuis 1654 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 362 : 9419, f° 37 v°). Au moment où paraît le présent volume d'*Epistres en vers*, d'Hozier est âgé de 67 ans.

Tallemant dira de lui, quelques années plus tard : « Il pria Bois-robert de changer un endroit d'une epistre où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparens

Payoient d'Hozier pour estre mes parens.

Il vouloit qu'on mit *prioient* ; mais *payoient* est tout autrement joly, et est dans la vérité car d'Hozier se fait bien payer. » (VI, 521).

2. A Rouen, où Bois-Robert va, plusieurs mois par an, remplir ses fonctions de chanoine à la cathédrale.

3. Sur l'ingratitude des amis de Bois-Robert, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 23, n. 2.

Mon petit bien les met en frenezie,  
 Ils ne sçauroient cacher leur jalousie ;  
 Avec ma suitte ils ont peine à me voir,  
 60 Et ces sots-là ne peuvent concevoir  
 Par quelle adresse attrapant une crosse <sup>1</sup> [4]  
 J'ay peu mener les Muses en carrosse.  
 Tel, qu'on a veu de mes bien-faits ravy,  
 Dit hardiment qu'un autre l'a servy,  
 65 Confond les temps, ment pour se faire croire,  
 Et perd l'honneur sans perdre la memoire ;  
 Tel, qu'on eust veu tomber sans mon appuy,  
 Voudroit me voir succomber aujourd'huy ;  
 Qui m'adoroit, enfin me persecute,  
 70 Car ma fortune a fait la cullebutte.  
 Je ne suis pas pourtant si ruyné  
 Qu'un Peuple ingrat se l'est imaginé.  
 Tu m'as aimé, grand Prince que j'adore,  
 Et je sens bien que tu m'aymes encore :  
 75 Le bon accueil que tu me fais par tout,  
 De tous tes gens m'a fait venir à bout ;  
 Ils sçavent bien l'amour que je te porte ;  
 Quand on leur dit que je suis à ta porte,  
 Où pour tout but je cherche à me montrer <sup>2</sup>,  
 80 Assez souvent ils me laissent entrer  
 Dans l'Anti-chambre & dans la Garderobe,  
 Où le coup d'œil par fois je te dérobe ;  
 En tel rencontre ils m'ont si bien traité  
 Que tout le jour j'en ay pris vanité.  
 85 Quelques Normands, plantez sur ton passage,  
 Ont veu deux fois discerner mon visage ;

1. Son abbaye de Châtillon-sur-Seine.

2. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 50, n. 4.



Appellé là d'un Garde à haute voix,  
Ils ont pensé que tu me demandois,  
Et, s'attrapans avec ces apparences, [5]  
Ils me faisoient de grandes reverences.  
Jusqu'à Rouen le bruit en est allé ;  
De Complimens on m'en a regallé,  
Et, comme enfin cela sert à ma gloire,  
Je souffre tout & les laisse tout croire.  
Si tu voulois m'estre un peu complaisant,  
Nous leur ferions un tour assez plaisant ;  
Car que t'importe, ô Grand & sage Prince,  
Que nous duppions des hommes de Province ?  
Quand près de toy je me pourray couler,  
Fay quelque fois semblant de me parler ;  
En important, je presteray l'oreille  
A cette feinte, & tu verras merveille :  
Si nos Normands, dans ce prochain hyver,  
Après cela ne sont à mon lever,  
Si mes jaloux, trompez par l'apparence,  
N'ont à mes yeux encore l'impudence  
De protester que ce sont purs effects  
De ma vertu, comme de leurs souhaits,  
Si mes ingrats dans le mois de Decembre  
Ne viennent tous me jurer dans ma chambre  
Qu'à mes bontez ils doivent tout leur bien,  
Reproche moy que je n'y connois rien.

---

A MONSEIGNEUR  
LE  
CHANCELIER.

Il luy demande une abolition<sup>2</sup> pour  
ses neveux qui ont tué un brave<sup>3</sup>.

---

EPISTRE II<sup>4</sup>.

[écrite entre le 3 mai et le 3 juin 1649]<sup>5</sup>

Sacré Ministre, en qui le Ciel a mis  
Toute la force & l'honneur de Themis,  
Qui, mieux que tous marchant droit sur ses traces,  
Fais la Justice & fais aussi les graces,  
5 Divin SEGUIER, dont l'extrême bonté  
Fait tout mon bien & ma felicité,  
Tu vois ma peine & tu sçais mes affaires.  
Pour mes pechez, Dieu m'a donné des freres  
Et des neveux, dont je suis accablé ;  
10 Sans ton appuy j'aurois l'esprit troublé,

1 : *F*, à qui.

3 : *A, B, C, D, E, F*, marchant dessus ses traces.

---

1. Pierre SÉGUIER (1588-1672), comte de Gien, est chancelier de France et garde des sceaux. Il est âgé de 61 ans. Dans quelques mois, les sceaux lui seront enlevés, pour être donnés au marquis de Châteauneuf (voy. p. III, n. 2).

2. « Terme de Chancellerie. Lettres du Prince par lesquelles il abolit entierement un crime quel qu'il soit, sans même qu'on soit tenu

Car tous les jours ces bourreaux domestiques  
 Auprès de toy me donnent cent pratiques ;  
 Et ta bonté pour leurs fols interests  
 Prodigue en vain sa Cire & ses Arrests :  
 De jour en jour, ces legeres cervelles [7]  
 Par le Courrier font demandes nouvelles.  
 S'ils estoient morts je vivrois trop heureux,  
 Car je n'ay peine au monde que pour eux ;  
 Mais ne crains pas que le Ciel m'en delivre :  
 Pour mes pechez il veut les laisser vivre ;  
 Ils n'ont chagrin ny bile ny soucy,  
 Et je les trouve en tous lieux comme icy.  
 J'esquive en vain ; cette maudite race,  
 Qui m'enveloppe enfin dans sa disgrace,

11 : B, les Bourreaux.

14 : A, ta Cire & tes Arrests.

15 : A, B, C, D, E, A tous momens ; F, A tout moment.

16 : B, C, D, E, F, Par des billets.

---

d'en expliquer les circonstances & de les rendre conformes aux informations, ainsi qu'il est requis aux lettres de grace, qui ne s'accordent que pour les cas remissibles. Les lettres d'abolition doivent contenir cette clause : En quelque sorte & maniere que le cas puisse être arrivé. » (Furetière 1690).

3. Le 21 mars 1649, Jacques LE MÉTEL, seigneur de Bois-Robert, Jean LE VAILLANT, seigneur de Plémont, et Georges DE DOUVILLE, tous trois neveux de Bois-Robert, et respectivement âgés de 22, de 22 et de 24 ans, tuèrent un « brave » (a) nommé Georges BUCQUET, seigneur du Héron (fils de feu Renaud BUCQUET, garde des sceaux en la chancellerie de Normandie), qui les avait attaqués. Tous quatre avaient copieusement bu. Ce meurtre eut lieu sur le chemin entre S. Lucien et le Héron, à cinq lieues à l'est de Rouen.

Un décret de prise de corps fut décerné contre eux le lendemain par le vibailly de Gisors, et les meurtriers furent poursuivis devant le parlement de Normandie par la mère de la victime, Madeleine LE GUERCHOYS, veuve BUCQUET. Mais Bois-Robert a récusé le parlement de Normandie, en raison des parentés et alliances qu'y a la plaignante, et,

(a) « BRAVE se prend aussi en mauvaise part, et se dit d'un bretteur, d'un assassin, d'un homme qu'on employe à toutes sortes de meschantes actions. Cette courtisane a plusieurs braves qui la protegent. » (Furetière 1690).

25 Va m'épuiser d'argent & de credit,  
 Et Larrivé me l'avoit bien predit <sup>6</sup>.  
 Ces mal-heureux, qui sentent leur ressource,  
 Tendent toujourn quelque piege à ma bourse  
 Et la rendroient legere comme vent

26 : A, Et Rudaval ; B, C, D, E, F, Et Rudavel.

27 : A, B, C, E, ma ressource ; D, F, ma ressource.

le 3 mai, il a obtenu de Séguier des lettres aux fins de faire informer, dans le délai d'un mois, de ces parentés et alliances, cependant que le comte d'Harcourt, pour obtenir la mise en liberté de l'un des assassins, Jacques LE MÉTEL, lui donnait l'ordre, le 27 mai, de se rendre auprès de lui « comme y estant nécessaire pour le service du Roy ». Les choses en sont là : Bois-Robert est en train de faire procéder à l'enquête nécessaire pour valider sa demande d'évocation (voy. v. 96-97 et la note correspondante). Le délai d'un mois qui lui a été accordé pour cette enquête n'est donc pas expiré, ce qui indique que la présente épître est écrite entre le 3 mai et le 3 juin 1649.

On verra plus loin ce qu'il adviendra de ce procès criminel (voy. p. 134, n. 2).

4. J'ai déjà signalé au tome premier (p. 261) la première édition de cette épître, qui forme une plaquette parue en 1649 sous le titre de *L'Homme Sicilien parlant au Chancelier. Caprice*. Cette édition, criblée de fautes et sans indication du nom du libraire, doit avoir été imprimée à l'insu de Bois-Robert ; je n'ai pu découvrir pour quelle raison on l'appelle Sicilien.

Outre cette édition, que je désigne par la lettre A, on trouve encore cette épître :

B. Dans la première édition des *Poësies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade,...* *Première partie* (1653) : p. 305 ;

C. Dans la deuxième édition du même ouvrage (1653) : p. 263 ;

D. Dans la quatrième édition du même ouvrage (1655) : p. 212 ;

E. Dans une édition rouennaise du même ouvrage (1660) : p. 265 ;

F. Au tome XXIV du *Recueil* manuscrit in-4° de Conrart (postérieur à la mort de Bois-Robert) : p. 660.

J'indique au bas des pages les variantes essentielles, en désignant par les sigles A, B, C, D, E, F les six textes que je viens d'énumérer. Il va de soi que je ne retiens pas comme variantes les fautes grossières de l'édition A, par exemple.

5. Voy. la note 3 ci-dessus.

6. Je n'ai pu identifier ce LARRIVÉ. Dans toutes les éditions de cette épître qui ont précédé celle de 1659 (voy. les variantes), on lit ici « Rudaval » ou « Rudavel » au lieu de « Larrivé ». Un passage des *Historiettes* de Tallemant (VII, 445-446) nous apprend que ce RUDAVEL était un cartomancier.

30 Sans les gratis que j'excrocque souvent  
 Et qui feroient ensemble grosse somme.  
 Melchisedec <sup>1</sup> estoit un heureux homme,  
 Et son bon-heur est l'objet de mes vœux,  
 Car il n'avoit ny freres ny neveux.  
 35 Ceux qu'on croit miens ont esté, par malice,  
 Ou supposez ou changez en nourrice,  
 Et j'aurois lieu de les desavouer  
 Quand par leur cœur on me les vient louer :  
 Je me sens bien, & je ne m'en puis taire,  
 40 Je suis poltron, & je connois mon frere,  
 Et l'on me berne avec un ton mocqueur  
 Quand on me dit : « Vos neveux ont du cœur. »  
 Admire icy le bizarre caprice [8]  
 De mon destin. J'implore ta justice,  
 45 Divin SEGUIER, d'autant plus hardiment  
 Que de nos maux je te croy l'instrument.  
 Ouy, je soustiens que ta Cire puissante  
 De nos mal-heurs fut la cause innocente ;  
 Elle m'accable, elle me fait mourir,

31 : A, feront.

32 : A, D, E, Melchisedech.

35 : A, B, C, D, E, F, Ceux qu'on dit miens, sans doute, par malice,

36 : A, B, C, D, E, F, Auront esté changez chez la nourrice.

37 : A, j'avois.

38 : A, les vint.

43 : A, bizarre.

47 : A, B, C, D, E, F, ta faveur.

49 : A, Par ses biens-faits seuls tu me fais mourir ; B, Par ses bien-faits seul tu me fais mourir ; C, D, Par tes biens faits seul tu me fais mourir ; E, Par tes biens faits seuls tu me fais mourir ; F, Pour tes biens faits seul tu me fais mourir.

---

1. MALKI-CHÉDÉK était, suivant une légende biblique, roi de Salem à l'époque d'Abrâhâm. L'Épître aux Hébreux le présente comme « sans père, sans mère, sans généalogie ».

50 Elle peut seule aussi me secourir ;  
 Car, supposé que ces neveux soient nostres  
 Et qu'en leur place on n'en ait point mis d'autres,  
 Jamais, sans toy, leurs courages bouillans  
 N'eussent acquis le tiltre de vaillans.  
 55 Quand tu me fis mon pere Gentil-homme  
 A mon retour du voyage de Romme <sup>1</sup>,  
 Avec l'honneur tu glissas un poison  
 Tres-dangereux, qui gasta ma maison.  
 Non sans chagrin, j'oyois souvent ma mere,  
 60 Noble de sang, reprocher à mon pere  
 Qu'il n'estoit pas de mesme qualité,  
 Et je me mis enfin de son costé ;  
 Je te pressay, tu me fus favorable,  
 Et ta faveur m'a rendu miserable ;  
 65 D'un Advocat <sup>2</sup> tu fis un Escuyer <sup>3</sup>,  
 D'où naist le mal qu'il me faut essayer.  
 Nos gens monstroient, estant gens de pratique <sup>4</sup>,

50 : A, B, C, D, E, F, Et seul par eux tu me peux secourir.

51 à 54 : manquent dans F.

52 : A, eust.

55 : A, Lors que tu fis.

59 à 66 : manquent dans A et dans F.

59 : B, C, D, E, Avec chagrin.

67 : A, F, estans.

---

1, Les lettres de noblesse accordées par Louis XIII à Jérémie LE MÉTEL, seigneur d'Ouille et père de Bois-Robert, datent du mois de juin 1636 (Cab. des titres : Cab. d'Hoziér 237 : 6251), c'est-à-dire cinq ans après le retour de Bois-Robert de Rome.

2. Tallemant dit de Bois-Robert : « Il est filz d'un procureur de Rouen... Dans une epistre il fait son pere advocat. » (II, 383). De même Huet écrira plus tard que Bois-Robert était « fils d'un Procureur de la Cour des Aydes de Rouen » (*Les origines de la ville de Caen* : p. 379).

3. « ESCUYER. s. m. Titre qui marque la qualité de Gentilhomme, & qui est au dessous du Chevalier. » (Furetière 1690).

4. « PRATIQUE, en termes de Palais, se dit de la science d'instruire un procès selon les formes prescrites par l'Ordonnance, les cous-

Dessus la Scene un esprit pacifique ;  
 Ton Sceau d'abord en fit d'autres Acteurs,  
 Et leurs enfans, qui se sont fais Bretteurs  
 Pour signaler leur Noblesse nouvelle, [9]  
 Sots comme oysons, ont mis dans leur cervelle  
 Qu'il leur falloit, à coups de pistolet,  
 Tuer un brave, & je voy qu'ils l'ont fait.  
 Ce brave là vivoit à l'estourdie,  
 C'estoit le fleau <sup>1</sup> de nostre Normandie,  
 C'estoit un brave insolent & mutin  
 Qui de maint brave acheva le Destin <sup>2</sup>.  
 Nos bons voisins deffendoient sa hantise  
 A leurs enfans, & mainte barbe grise  
 Avoit predict qu'un jour un coup fatal  
 Déroberoit la vie à ce brutal ;  
 Mais plust au Ciel, qui les bons vœux seconde,  
 Qu'une autre main en eust purgé le monde ;  
 C'estoit un monstre, il le faut confesser,  
 Mais de sa mort j'aurois pu me passer,  
 Et mes neveux seroient des ridicules  
 S'ils pretendoient passer pour des Hercules.  
 Enfin sa mort m'acheve autant que luy,

72 : A, B, C, D, E, F, se sont mis en cervelle.

78 : A, B, C, D, E, F, maint homme.

79 : F, Les gens d'honneur deffendoient.

81 : A, B, C, D, E, qu'en bref un coup ; F, en bref qu'un coup.

83 : A, B, C, D, E, F, qui tous mes vœux.

89 : B, C, D, E, la mort.

---

tmes du pays, & les reglements faits sur ce sujet. En ce cas, il est  
 opposé au Droit. Un Procureur doit bien sçavoir la *Pratique*, & un  
 Avocat le Droit. » (Furetière 1690).

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 160, n. 3.

2. Entre autres il avait tué, il y a quatre ou cinq ans, un certain  
 Philippe BESNARD, pour l'assassinat de qui il obtint des lettres de  
 rémission le 14 avril 1645.

90 Car, consumé de chagrin & d'ennuy,  
 Je sens encor ma bourse consumée,  
 Ce qui sur tout rend ma bile enflammée.  
 En mesme temps je plaide en quatre endroits ;  
 A cent voleurs il faut payer des droicts ;  
 95 J'ente par tout Requête sur Requête,  
 Et tous les jours j'e fais nouvelle enqueste  
 Pour valider mes évocations <sup>1</sup> ;  
 Je me ruyne en informations <sup>2</sup>,  
 Je me ruine en Sergens, en voyages, [10]  
 100 En gros verbaux de cent cinquante pages,  
 Et, ce qui rend tous plaideurs ébahis,  
 Je me ruine en témoins du Païs :  
 Ils sont si chers, depuis ces derniers troubles <sup>3</sup>,  
 Que les testons y font moins que les doubles <sup>4</sup>.  
 105 Sage SEGUIER, dans peu, si tu voulois,

90 : A, B, C, D, F, consommé.

91 : A, B, C, D, F, consommée.

94 : A, A ces voleurs je fais ; F, les droicts.

99 : A, & voyages ; B, C, D, E, F, en exploits, en voyages.

100 : A, F, En gros procez verbaux de deux cents pages ; B, C, D, E, En gros verbaux de plus de deux cent pages.

101 : A, esblouis.

1. « EVOCATION. s. f. Jugement qui tire une affaire d'un tribunal pour la faire juger en un autre... On fait des *evocations* d'un Parlement à un autre, à cause des parentez & alliances. » (Furetière 1690).

2. « INFORMATION. s. f. Acte par lequel un Juge redige par escrit les depositions des tesmoins qui sont assignez par devant luy pour certifier de la verité de quelque fait. » (Furetière 1690).

3. Nous sommes en pleine Fronde. Le 5 janvier (1649), le roi et la cour se sont sauvés à S. Germain. Le 9, le prince de Conty et le duc de Longueville ont quitté la cour sans prendre congé du roi et sont allés se joindre aux frondeurs. Dans les derniers jours de janvier, le duc de Longueville s'est rendu maître de Rouen ; et depuis lors il travaille à soulever toute la Normandie contre le roi (Arch. des aff. étr. : Mém. et docum. : France 866 : f<sup>os</sup> 49, 84, et suiv.).

4. « DOUBLE. s. m. Petite monnoye de cuivre valant deux deniers. » (Furetière 1690).



De ces écueils tu me degagerois ;  
 Tu guerirois, avec un peu de Cire,  
 Un mal pressant qui toujourns devient pire ;  
 Avec cinq sols, pour moy tu ferois plus  
 110 Que je ne puis avec deux mil escus.  
 Hastte toy donc de sceller une grace  
 A ces neveux, qui leurs crimes efface ;  
 Puis qu'à tes yeux ils n'ont point de noirceur,  
 Puisque le mort a paru l'agresseur,  
 115 Puisque sa mere elle mesme nous monstre  
 Que ce ne fut ny duel ny rencontre,  
 Que j'ay suivy ses informations,  
 Qu'on nous fait grace à ces conditions,  
 Aboly tout, casse tout comme un verre ;  
 120 Voy que de plus nous estions dans la guerre <sup>1</sup>  
 Et qu'ils estoient de contraires partis.  
 Scelle donc viste, & donne le gratis.

107 : A, gariois.

108 : F, present ; E, devint pire.

109 : F, feras.

110 : A, F, faire avec mil escus ; B, C, D, E, faire avec mille escus.

*Après le dernier vers, en signature : B, C, E, BOISROBERT ; D, BOIS-ROBERT.*

1. Voy. p. 34, n. 3.

# A MONSIEUR ESPRIT<sup>1</sup>.

Il l'entretient des beautez de Madame  
la Duchesse de Longueville & de  
l'accueil favorable qu'il avoit receu  
d'elle à son départ<sup>2</sup>.

---

## EPISTRE III<sup>3</sup>.

[écrite entre le milieu de juillet 1646 et le mois de mars 1647]<sup>4</sup>

Si tu connois mon amitié fidelle,  
Juge à quel point ton absence est cruelle.  
Mon cher ESPRIT, je ne te cele point  
Que sa longueur m'afflige au dernier point.  
> Et ce qui rend mon déplaisir extrême,  
C'est que de moy tu n'en dis pas de mesme ;  
Certes je croy que tu m'as estimé ;  
Je diray plus, Esprit : tu m'as aymé ;  
Mais peux-tu bien, auprès de ta Princesse,  
10 Pour tes amis garder quelque tendresse ?  
Ouoy que tout bon, quoy que tout genereux,  
En cét oubly tu tiens des bien-heureux,  
Qui, dans le Ciel, enyvrez de leur gloire, [12]

*Titre* : ELEGIE. | A M<sup>r</sup> Esprit.

3 : Ah ! cher Esprit.

---

1. Sur Jacques ESPRIT, voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 220, n. 1, note qui se rapporte à peu près à la date où Bois-Robert écrit la présente épître.

Des biens du monde ont perdu la memoire.  
 15 Je connoy trop & l'éclat & le pris  
 De ton bon-heur, car tu me l'as appris ;  
 Et, quand j'y pense, il ne m'est plus possible  
 De t'accuser d'un oubly si sensible.  
 Il te souvient de ce jour glorieux  
 20 Que tu charmas & mon ame & mes yeux,  
 Lors que tes soins, à mes vœux favorables,  
 Me firent voir deux Astres adorables,  
 Mais sur le point qu'ils nous alloient quitter  
 Pour embellir le climat de Munster ;  
 25 Leur doux accueil, qui me combla de gloire,  
 De tous objets me ravit la memoire ;  
 Là je bornay biens & felicitez,  
 Là j'oubliai pompes & voluptez ;  
 Je perdis tout dans ce plaisir extremesme,  
 30 Et, sans mentir, je m'y perdis moy-mesme.  
 Que veus-je dire, ESPRIT ? je m'y perdis ?  
 Je crus voler tout droit en Paradis  
 Quand je montay dans la petite chambre  
 Où des odeurs bien plus douces que l'ambre,

19 : Te souvient-il.

23 : Dessus le point.

2. Sur la duchesse de Longueville et son voyage à Münster, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 221, n. 3.

3. Le manuscrit n° 19142 du fonds français de la bibliothèque nationale de Paris renferme, aux folios 154 et suivants, une copie de cette épître. J'indique au bas des pages les variantes que présente cette copie, sauf toutefois les variantes d'orthographe.

4. Cette épître n'ayant pas été, comme la première qu'il écrivit à Jacques Esprit, publiée par Bois-Robert dans ses *Epistres* de 1646, est postérieure à la mise en pages de celles-ci, qui parurent le 21 juillet 1646.

D'autre part, la duchesse de Longueville, arrivée à Münster le 26 juillet 1646, en repartira le 27 mars 1647 (Joly, *Voyage ou description... : p. 76 et 269*).

35 OÙ des amours passans & repassans,  
Qui comme l'air charmerent tous mes sens,  
Marquoient assez l'endroit où devoit estre  
La Deïté, qu'enfin je vy parestre.  
Elle avoit pris le bain tout freschement ;  
40 Ses bras du lict sortoient negligemment ;  
Et, jettant l'œil sur ce vivant Albastre, [13]  
Je t'advouray que j'en fus idolatre.  
Là les Zephirs enjouez volettoient  
Sur ses cheveux qui par ondes flottoient,  
45 Et sur sa gorge, & sur son teint de roses  
De qui l'éclat surpassoit toutes choses  
Et faisoit honte aux plus vives couleurs  
Qui brilloient lors sur les nouvelles fleurs.  
De ses beaux doigts, tels que ceux de l'Aurore,  
50 Frottant ses yeux qui s'éveilloient encore,  
Elle laissa tout à coup éclairer  
Ces deux Soleils, qu'il falut adorer  
Les yeux baissez, car ma foible paupiere  
N'en pût jamais soutenir la lumiere.  
55 Là s'assembloit, comme en un vif tableau,  
Ce que le monde eut jamais de plus beau.  
Mais le Coral de sa bouche vermeille  
Remplit sur tout mon ame de merveille  
Lors qu'aux appas muets que j'admirois  
60 Elle adjousta le charme de la voix.  
Resvay-je point, lors que je m'imagine  
L'accueil que j'eus de cette ame divine  
Qui, me voyant & confus & surpris,  
D'un ton charmant r'asseura mes esprits  
65 Et, pour accroistre encor mon assurance,

Me ramena le temps de son enfance

Et me fit voir avec quelle clarté

J'avois predit sa future beauté ?

« Falloit-il donc, beauté plus que parfaite, [14]

70 « (Luy dis-je alors) estre si grand Prophete,

« Pour pressentir que vous seriez un jour

« L'honneur du Siecle & la gloire d'Amour ?

« Ah ! que de loin vous passez vos promesses,

« Et qu'effaçant les plus belles Princesses

75 « Vous monstrez bien comme, en ce temps passé,

« J'avois moins dit que je n'avois pensé ! »

Mais, cher ESPRIT, où m'emporte la gloire

De ces plaisirs rentrez dans ma memoire ?

Quel est mon but ? je veux t'entretenir,

80 Et je me perds dans ce doux souvenir

Qui fait qu'enfin j'excuse ta paresse

Dans les plaisirs qui t'occupent sans cesse.

Quiconque a veu ces deux divinitez <sup>1</sup>

Pour qui je sçay que tu nous as quittez,

85 Il perd le soin des choses de la terre.

Je cesse donc de t'en faire la guerre,

Et si j'estois en ta place, je croy

Que j'oublierois mes amis comme toy.

82 : Connoissant l'heur qui t'occupe.

84 : *en note, dans la marge* : M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Longueville, sa belle-fille, qui pourtant n'est nullement jolie.

---

1. Sur M<sup>lle</sup> de Longueville, belle-fille de M<sup>me</sup> de Longueville, qui a suivi celle-ci à Münster, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 225, n. 1.

---

A MONSEIGNEUR  
LE PRINCE  
DE CONTY.

Il luy redemande un Prieuré.

---

EPISTRE IV.

[écrite à la fin de 1648 ou pendant les neuf derniers mois de 1649] <sup>2</sup>

Prince adorable, & digne de l'encens  
Que sans justice on donne aux plus puissans  
Quand leur grandeur, justement dedaignée,  
De la vertu n'est point accompagnée,  
5 Prince, l'amour des neuf sçavantes sœurs,  
Qui pourriez seul meriter leurs douceurs  
Et seul au monde auriez droict de leur plaire  
Si vous n'aviez un adorable frere <sup>3</sup>,  
Prince, en un mot, qui n'estes que bonté,  
10 Que courtoisie & generosité,  
Souffrez qu'en vers j'ose icy vous escrire  
Ce que ma bouche auroit peine à vous dire,  
Car le respect dont je me sens pressé [16]  
M'interromproit quand j'aurois commencé.  
15 En six cens trente estant en Cour de Romme <sup>4</sup>,

---

1. Armand DE BOURBON (1629-1666), prince de Conty (a), pair de France, est âgé de 19 ou 20 ans. Destiné depuis son enfance à l'état

(a) Et non pas de *Conti*.

Le Pape Urbain 5, ce Saint & sçavant homme,  
 Sur quelque bruit, dont il fut abusé,  
 Que d'Apollon j'estois favorisé,  
 Me voulut voir, & me fut si propice  
 20 Qu'un mois apres, vaccant un Benefice  
 Dans la Bretagne, il me le conféra 6 ;  
 Et ce levain d'autres biens m'attira,  
 Car pour l'Eglise il me falloit un tiltre ;  
 Je n'aurois eu sans luy Crosse ny Mytre ;  
 25 L'espée encor, en toute seureté,  
 Dans son fourreau pendroit à mon costé  
 S'il ne m'eust pas inspiré la pensée  
 De la Soutane, en trois jours endossée.  
 Ce tiltre donc, que j'ay toujourn prisé,  
 30 Se trouve assis dans le bourg de Nozé.  
 Je l'affermay Cent soixante & dix livres,  
 Qui me servoient pour avoir quelques livres.  
 Mais, Prince Illustre, on dit qu'il est monté  
 A trois cens francs par vostre autorité ;  
 35 Car aujourd'huy vous possédez ce tiltre,  
 Et c'est pour luy que j'écris cette Epistre.

---

ecclésiastique, il est abbé de plusieurs abbayes importantes : celles de Saint-Denis, de Cluny, de Lérins, de Molesme (Anselme : I, 345).

Du 10 janvier au 30 mars 1649, il est révolté contre le roi : enfermé dans Paris, il est à la tête du conseil auquel obéissent les frondeurs.

2. Voy. p. 45, n. 2.

3. Louis DE BOURBON (1621-1686), prince de Condé et pair de France, que la postérité appellera le *grand Condé*, est âgé de 27 ou 28 ans (Anselme : I, 338).

Au début de 1649, il dirige les opérations militaires contre les frondeurs (guerre de Paris) : le 8 février, il leur prend Charenton.

4. Bois-Robert séjourna à Rome depuis le jour de Noël 1630 jusque vers le 25 juin 1631 (Maurice Cauchie, *Le voyage de Bois-Robert en Italie*).

5. Urbain VIII, c'est-à-dire Maffeo BARBERINI (1568-1644).

6. Le prieuré de Nozay, conféré à Bois-Robert vers la fin de janvier ou le début de février 1631.

J'en ay jouy dix ans paisiblement <sup>1</sup>,  
 Au bout desquels, pour l'accommodement  
 De quelque eschange où je trouvois mon conte  
 40 En conscience, & je le dy sans honte,  
 Je m'en deffis, & je le resiné [17]  
 Au sieur du Bot, autrement dit Launé <sup>2</sup>,  
 Qui, dans le mois, fut mis en sepulture  
 Avant qu'il eust receu sa signature  
 45 De Cour de Rome. Ainsi ce Prieuré  
 Me revenoit, & me fust demeuré  
 Sans ma disgrâce aussi-tost arrivée <sup>3</sup>.  
 De tout appuy ma Muse fut privée ;  
 Je perdis tout, & me vy si troublé  
 50 Pendant vingt mois que je fus accablé  
 Et qu'un exil, dont le penser me tue,  
 Du grand Armand me deroba la veue,  
 Que ce bien-là, que sans droict on me prit,  
 Ne me blessa ny le cœur ny l'esprit.  
 55 Je vy le reste encore en grand desordre :  
 On pillà tout, chacun y voulut mordre,  
 Car vous sçavez, ô Prince genereux,  
 Comme on espargne un pauvre mal-heureux.  
 Or, comme il plût à nostre destinée,  
 60 Cette disgrâce enfin fut terminée :  
 Je vy mon Maistre, & perdis dans ses yeux  
 Le souvenir d'un sort injurieux ;  
 Chacun me rit, chacun me fit carresse ;

1. De 1631 à 1641, par conséquent.

2. Roland DU BOR (?-1640?), seigneur de Launay, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1599, était encore vivant le 27 juillet 1638 (Saulnier, *Le parlement de Bretagne* : I, 115). Les cinq vers suivants prouvent qu'il mourut en décembre 1640 ou janvier 1641.

3. La disgrâce qu'encourut Bois-Robert à la fin de janvier 1641 (Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 59, n. 1).



Je repris tout : santé, gloire, allegresse,  
 Et ne perdis, de mon bien égaré,  
 Que ce chetif & mince Prieuré.  
 Or devinez, Prince plein de Justice,  
 Qui m'enleva ce petit Benefice ;  
 Car, par respect, je n'ose le nommer. [18]  
 Mais pourquoy non ? Qui l'en pourroit blâmer ?  
 Luy dit-on pas qu'il me le devoit prendre ?  
 Qu'il se feroit grand tort de me le rendre ?  
 Qu'il en estoit Fondateur, Collateur ?  
 Mais qui le dit estoit un bon flatteur,  
 Car saint Florent en a le patronage <sup>1</sup>,  
 Et, quoy qu'il soit assis au voisinage  
 D'un de vos lieux nommé Chateaubriant,  
 Ce n'estoit pas un morceau si friant  
 Qu'il meritast l'Illustre convoitise  
 Du bon Seigneur qui fit si belle prise.  
 Ce Seigneur là, dont je fus mal mené,  
 Puis qu'aussi bien vous l'avez deviné,  
 Fut en un mot Monseigneur vostre pere <sup>2</sup>,  
 Qui, tant que j'eus la fortune contraire  
 N'oyant parler aucun amy pour moy,  
 Retint ce gage, à cause que la Foy  
 Qui par hommage à sa terre estoit deue <sup>3</sup>  
 N'avoit, dit-il, encore esté rendue.  
 Mais, aussi-tost que je fus de retour

1. Le prieuré de Nozay dépend en effet de l'abbaye de Saint-Florent : l'abbé de Saint-Florent est « patron » dudit prieuré (*Pouillé general... de l'archevesché de Tours* : Ev. de Nantes, p. 12).

2. Henri II DE BOURBON (1588-1646), prince de Condé.

3. « HOMMAGE, en terme de Jurisprudence, est un serment de fidélité que doit faire tout vassal qui possède un Fief, au Seigneur dominant : c'est ce qu'on appelle *foy & hommage*, qui est deue à toutes mutations. » (Furetière 1690).

90 Et qu'il me vid fort bien remis en Cour <sup>1</sup>,  
 En ma faveur il regla sa puissance :  
 Il vid mon titre, il en prit connoissance,  
 Et m'assura, dés qu'il connut mon droit,  
 Qu'il estoit mien & qu'il me le rendroit.  
 95 Je protestay que, s'il le vouloit rendre,  
 Sans repugnance il le verroit reprendre.  
 Je le tenois déjà, ce me sembloit ; [19]  
 Vostre Conseil pour cela s'assembloit ;  
 Quand ce chef-d'œuvre accompli de Nature,  
 100 Ce grand Armand fut mis en Sepulture <sup>2</sup>.  
 Tout de nouveau sa mort me confondit ;  
 Avecque luy mon bon droict se perdit.  
 Mais, puis qu'enfin vous en voulez connaistre,  
 Vous l'allez faire assurément renaistre.  
 105 Ce petit bien, grand Prince, ne vaut pas  
 Certainement un seul de vos repas ;  
 Quand vous n'auriez, par fortune bornée,  
 Que pour rouler jusqu'au bout de l'année,  
 Vostre famille <sup>3</sup>, en jeusnant une fois  
 110 En tout un An, restabliroit mes droicts.  
 Mais, grace à Dieu, vous avez des Richesses  
 Dignes de vous, dignes de vos Largesses ;  
 Vous estes né splendide & genereux,  
 Et vous avez de quoy nous rendre heureux.  
 115 Si je puis donc à vos graces pretendre,  
 Je puis bien mieux vostre justice attendre.  
 Un si grand Prince, & né si liberal,

1. Le 16 novembre 1642 (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 59, n<sup>o</sup> 1).

2. Le cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642.

3. « FAMILLE se prend plus particulièrement pour un ménage composé d'un chef & de ses domestiques, soit femme, enfants, ou serviteurs. » (Furetière 1690).

Garderoit-il un meuble <sup>1</sup> d'Hospital ?  
 Se voudroit-il parer de ma misere ?  
 20 Me sçauroit-il quelque gré de m'en taire ?  
 Tout au contraire, on m'a bien assuré  
 Qu'en me rendant ce pauvre Prieuré  
 Il en mettra quelqu'autre en la balance  
 Pour égaler huit ans de jouyssance <sup>2</sup>.  
 25 Il fera plus, & j'en voudrois gager : [20]  
 C'est que l'amy qui voulut m'obliger  
 En luy contant le premier cette Histoire,  
 Qu'il eut d'abord un peu de peine à croire,  
 De son advis sera récompensé ;  
 30 La déguisant, il l'auroit offensé.  
 On ne sçauroit commettre un plus grand crime  
 Que de flatter un Prince Magnanime  
 Qui, tant s'en faut qu'il songe au bien d'autruy,  
 Croit que le sien mesme n'est pas à luy  
 35 Quand avec joye aux siens il l'abandonne,  
 Et n'a jamais plaisir que quand il donne <sup>3</sup>,

---

1. Un mobilier : « MEUBLE se dit, en une signification plus étroite, d'un lit & des chaises de même parure. » (Furetière 1690).

2. Puisque Bois-Robert a cessé de jouir des revenus de son prieuré en janvier 1641 (voy. les vers 37-47 et les trois notes qui s'y rapportent), la présente épître est écrite en 1649 ou à la fin de 1648.

Mais il faut éliminer les trois premiers mois de 1649 (voy. p. 40, n. 1, 2<sup>e</sup> aliéna), car Bois-Robert, qui est anti-frondeur (voy. Livre IV, Ep. vi : v. 97-102), ne peut évidemment écrire à un prince rebelle.

3. Sur le même sujet, Bois-Robert adresse encore au prince de Conty, à peu près au même moment, une *Epigramme* qui sera imprimée en 1653 dans la *Première partie des Poësies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade...* (p. 361).

---

# A MADEMOISELLE DE VENDY<sup>1</sup>.

Il décrit, à sa priere, les raretez qu'il a  
veues dans l'appartement de Madame  
la Duchesse de Chaune Pequigny<sup>2</sup>,  
à la Place Royale.

---

## EPISTRE V.

[écrite à Paris à une date inconnue]

VENDY, dont l'esprit & la grace  
Font bien mieux l'honneur de la Place<sup>3</sup>  
Que tous ses Palais enchantez  
Dont tu me depeins les beautez,  
5 Je viens les voir pour te complaire,  
Mais ne croy pas me satisfaire  
Par ce qui brille en leurs appas  
Si les tiens ne s'y monstrent pas.  
Celuy de l'Illustre Duchesse  
10 Les surpasse tous en richesse<sup>4</sup>.  
Il a mille ornemens divers, [22]

---

1. Catherine d'ASPROMONT (1619 ? - 1685), fille de Jean d'ASPROMONT, seigneur de Vandy. est dame d'honneur de la reine-mère. Elle a une trentaine d'années. Voy. sur elle, au T. I<sup>er</sup> (p. 274), *L'Adieu de Forges* de Jean Dupin : v. 255-334.

Sa mère est nièce du chancelier Michel MARILLAC.

Son frère, Absalon-Claude d'ASPROMONT, seigneur de Vandy,

D'autant plus dignes de nos vers  
 Que leur gentillesse admirable  
 Semble un peu tenir de la fable.  
 On diroit que ces Cabinets  
 Qu'on void si polis & si nets,  
 Que ces miroirs, que ces peintures,  
 Ces Alcoves & ces dorures  
 Ont pris leurs embelissements  
 De nos beaux faiseurs de Romans,  
 Et que c'est de la main des Fées  
 Que les Chambres sont estofées.

deviendra marquis de Vandy en 1654, lieutenant général des armées du roi en 1657, puis gouverneur de Montmédy (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 34 : 804, f<sup>os</sup> 9 et 87).

2. Charlotte d'ALLY (a) (1606-1681), dame de Picquigny, femme d'Honoré d'ALBERT, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, lequel mourra bientôt, le 30 octobre 1649. Elle a plus de 40 ans.

Elle a eu autrefois pour beau-frère Charles d'ALBERT, le célèbre duc de Luynes. D'autre part, elle est cousine germaine de Gaspard III DE COLIGNY, maréchal de France, mort depuis janvier 1646, petit-fils de l'amiral Gaspard II de Coligny qui fut tué à la saint Barthélemy.

Son fils aîné, Henri-Louis d'ALBERT, duc de Chaulnes (1620 ? - 1653), qui approche de la trentaine, a épousé, le 3 mai 1646, Françoise DE NEUFVILLE (1625 ? - 1701), fille aînée du maréchal de Villeroy à qui est adressée l'épître qui suit celle-ci.

Parmi ses autres enfants, il faut citer Charles d'ALBERT (1624-1698), qui deviendra duc de Chaulnes à la mort de son frère aîné et sera trois fois ambassadeur extraordinaire à Rome (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 6 : 155, f<sup>o</sup> 35 ; *Cab. d'Hozier* 4 : 81, f<sup>o</sup> 29. — Anselme : IV, 266 et 272).

3. La place royale (voy. le sous-titre de l'épître).

4. Il est situé à l'extrémité méridionale du côté occidental de la place royale (voy. *Plan* de Gomboust).

Plus tard, Sauval fera de cet hôtel la description suivante, qui ressemble sur plus d'un point à celle qu'en va donner Bois-Robert : « L'hôtel d'Honoré d'Albert, premier duc de Chauines, est estimé généralement pour son elegance & sa propreté. La veuve l'a paré & le pare encore tous les jours de tant de nouveaux enrichissements de son invention & tout differens, qu'il fait un des principaux ornemens de la

(a) Tous les généalogistes écrivent *d'Ailly*. Mais les signatures autographes des divers membres de la famille sont orthographiées *d'Ally* (Cab. des titres : *Pièces orig.* 17 : 426).

Sur tout l'emmeublement <sup>1</sup> nouveau  
 Est aussi riche qu'il est beau,  
 25 Et n'est Poëte <sup>2</sup> ny Philosophe  
 Qui puisse en descrire l'estofe.  
 J'y voy mille diverses fleurs  
 Eclatter dautant de couleurs  
 Qui sont si vifves & si belles  
 30 Qu'elles passent les naturelles.  
 Pour marquer l'inégalité,  
 On a, par adresse, ajusté  
 Un Parterre à la cheminée,  
 Où la Tulippe couronnée  
 35 Et celles que les curieux  
 Parent de noms si glorieux,  
 Où la Jonquille et l'Anemone  
 Semblent mieux estre dans un trosne  
 Que dans le beau lit bigarré [23]  
 40 Qu'on leur a si bien préparé,

place Royale, où il est situé. Une chambre de parade, attachée à un grand salon, d'où il sort un jet d'eau d'une hauteur considerable, & toute éclatante de miroirs qui l'environnent ; une anti-chambre embellie de colonnes canelées & étincelantes de cristaux ; un emmeublement (a) à fonds de soie, d'or & d'argent, d'ailleurs si bien entendu & executé, que le travail en est plus admirable que l'étoffe ; des aigrettes de lit (b) d'une beauté & d'un prix extraordinaire ; quantité d'autres singularités, & toutes rares, ont attiré l'admiration de tout le monde, & du Roi même qui quelquefois y est venu. » (Sauval, *Hist. et recherches...* : II, 127).

1. « EMMEUBLEMENT. s. m. Quelques-uns disent *ameublement*... » (Furetière 1690).

2. Le mot *poëte* est assez fréquemment employé comme disyllabe par les poètes de cette époque.

(a) Voy. p. 48, n. 1.

(b) « AIGRETTE. s, f. Oiseau qui porte sur la teste une plume fort blanche, fort haute, & fort droite... »

« AIGRETTE est aussi la plume de ces oiseaux qu'on porte en panaches, ou qu'on met en bouquets sur les colonnes d'un lit. » (Furetière 1690).

Bref où toutes les fleurs, écloses  
 Avant la naissance des Roses,  
 A l'envy de tous les costez  
 Monstrent l'éclat de leurs beautez.

45 Cependant la Tapisserie,  
 Bien plus superbement fleurie,  
 Brave ces tresors éclatans  
 Dont s'estoit paré le Printans,  
 Et l'œil avec plaisir endure  
 50 Que l'Art affronte la Nature.

Le reste est d'un prix excessif :  
 Tout est d'or ou d'argent massif,  
 Et tel que l'Autheur des Gazettes  
 N'ose parler que des aigrettes <sup>1</sup> ;  
 55 Tu sçais bien, aymable VENDY,  
 Pourquoi je parois plus hardy :  
 C'est que ton ordre m'y convie ;  
 Si je n'eusse appris ton envie,  
 Je n'aurois pas tant hazardé ;  
 60 Mais enfin tu l'as commandé.

Regarde en cette obeïssance  
 Un grand effect de ta puissance ;  
 Pour complaire à ta volonté,  
 VENDY, j'ay quasi tout gasté.

65 Tu veux qu'on face une peinture  
 De ce que l'Art & la Nature  
 Chez la Duchesse ont de plus beau, [24]  
 Et tu m'as donné le Pinceau,  
 Comme si l'on pouvoit décrire  
 70 Un art inconnu qu'on admire,

---

1. Je n'ai rien trouvé de semblable dans aucune des gazettes de l'époque.

Un art qu'on ne peut concevoir  
 Quoy qu'il soit permis de le voir,  
 Et que ton esprit admirable  
 Trouve luy-mesme inconcevable.  
 75 Te puis-je dire librement  
 Quel est mon petit sentiment ?  
 Tes yeux communiquent leurs graces :  
 Par tout je discerne leurs traces  
 Sur ces emmeublemens nouveaux,  
 80 Et c'est ce qui les rend si beaux.  
 Mais que dis-tu de leur Maistresse,  
 De cette adorable Duchesse  
 Qui, de ce Palais si charmant,  
 Est le plus superbe ornement ?<sup>1</sup>  
 85 Que penses-tu de ses merveilles ?  
 Les cœurs, les yeux, & les oreilles  
 Peuvent-ils estre mieux charmez  
 Que des plaisirs qu'elle a formez ?  
 Disons que cette ame divine,  
 90 Dont l'esprit répond à la mine,  
 Met d'autres miracles au jour,  
 Et qu'elle est l'honneur de la Cou  
 Comme de la Place royale,  
 Puisqu'on n'y void rien qui l'égale.

---

1. Elle a environ 41 ans.

---



A MONSEIGNEUR  
LE MARÉCHAL DE  
VILLEROY<sup>1</sup>.

Il luy parle de la maladie du Roy  
quand il eut la petite verole<sup>2</sup>.

---

EPISTRE VI.

[écrite à Paris, en décembre 1647]<sup>3</sup>

Digne Gouverneur de mon Roy,  
Vaillant & sage VILLEROY,  
Qui de ta bonté genereuse  
As rendu ma Muse amoureuse,  
Qui m'as toûjours veu de bon œil,  
Et qui, par ton charmant accueil  
Joint à ta vertu que j'adore,  
Me vas forcer d'aimer encore  
Presque autant qu'au regne passé  
La Cour où j'avois renoncé,  
Souffre que, triste dans ma chambre  
Plus que n'est ce mois de Decembre,  
D'une acre bille<sup>4</sup> empoisonné [26]  
Et d'un grand Rûme enchifrené,

---

1. Nicolas V DE NEUFVILLE (1598-1685), marquis de Villeroy, est gouverneur du jeune roi Louis XIV depuis le 9 mars 1646 (*Gazettes* : 1646, p. 168), et maréchal de France depuis le 22 octobre de la même

15 Ne pouvant t'aller rendre hommage  
 Sans un tres-notable dommage,  
 Je te rende en ces petits vers  
 Conte de mes ennuis divers.  
 Souffre qu'ils portent mon excuse,  
 20 Et que ces enfans de ma Muse,  
 Mis par quelque Amy devant toy,  
 Fassent ma Cour au lieu de moy.  
 Je crains pourtant qu'en mon absence  
 Ils ne prennent trop de licence  
 25 S'ils sont introduits en ces lieux,  
 Car ils sont un peu curieux.  
 Et puis je sors de la Province,  
 Où, pour le salut de mon Prince  
 Dont on parle incertainement,  
 3 J'ay fait des vœux incessamment.  
 Souffre qu'icy je te confesse  
 Quelle est ma crainte & ma tendresse.  
 VILLEROY, je suis bon François,  
 Et, pour ce miracle des Roys  
 35 Que Nature a fait trop aimable,  
 Je sens un zele inexprimable ;  
 Ses frissons m'ont si bien troublé

---

année (*Id.*, p. 992). Il est âgé de 49 ans. Dans quelques années (septembre 1651), il deviendra duc et pair (Anselme : IV, 642).

Son fils, François DE NEUFVILLE, qui sera duc de Villeroy et deviendra gouverneur de Louis XV, est âgé de 17 ans.

Une de ses filles, Françoise, qui a 22 ans, s'est remariée l'année précédente avec le duc de Chaulnes (voy. p. 47, n. 2).

Par sa femme, il est beau-frère de François DE CRÉQUY, duc de Lesdiguières (Cab. des titres : *Pièc. orig.* 2102 : f<sup>o</sup> 273).

2. Le roi fut malade du 11 au 29 novembre 1647 (*Gazettes* : 1647, p. 1137).

3. La date, donnée approximativement par le titre de l'épître (voy. la note précédente), est précisée par le douzième vers.

4. Bile. — Voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 5, n. 1.

Que plus que luy j'en ay tremblé ;  
 Et cette horrible maladie  
 40 Que j'appris dans la Normandie,  
 Où pour luy j'ay tant fait de vœux, [27]  
 Me fait herisser les cheveux.  
 Permets donc, Mortel adorable  
 Dont l'amitié m'est favorable,  
 45 Qu'à plein fonds j'ose m'enquerir  
 De ce mal qui me fait mourir.  
 Quoy ! ce Roy, par qui tant d'Oracles  
 Nous ont promis tant de Miracles,  
 Ou plustost cét Ange incarné,  
 50 De Dieu par miracle donné,  
 Cét Astre, dont l'ample carriere  
 Devoit fournir tant de lumiere,  
 En naissant seroit menacé  
 D'estre pour jamais éclipsé ?  
 55 Non, non, fuyez, peurs chymeriques,  
 Dans les esprits melancoliques !  
 Icy nous craignons vainement :  
 Le Ciel en dispose autrement.  
 Pour luy je voy les Destinées  
 60 Filer d'éternelles années.  
 Ne doutons plus d'une santé  
 Qui met la France en seureté.  
 Rassûrons nos Lys par sa vie  
 Qui ne peut nous estre ravie ;  
 65 Ne craignons plus que pour les Lys  
 Que nous voyons ensevelis  
 Sous cette horrible pourriture  
 Pour la honte de la Nature :  
 S'ils perdent la vivacité  
 70 De leur naturelle beauté, [28]

S'ils n'ont plus leur grace premiere  
 Ny ce vif éclat de lumiere  
 Par qui ce Monarque charmant  
 Regnoit par tout si puissamment <sup>1</sup>,  
 75 Bref si sa beauté sans seconde  
 N'est plus la premiere du monde,  
 Il sera, malgré ce revers,  
 Le premier Roy de l'Univers.  
 Mais quoy ! seroit-il bien possible  
 80 Qu'aujourd'huy cét Ange visible,  
 Que Nature pour nous charmer  
 Prit tant de plaisir à former,  
 Perdist cette forme qu'elle aime  
 Et qui l'embellit elle-mesme ?  
 85 Se pourroit-on imaginer  
 Qu'elle voulust se ruïner ?  
 He quoy ! ce visage adorable,  
 Qui seul en ce Prince admirable  
 Marque la Souveraineté,  
 90 La puissance & la Majesté,  
 Perdroit l'éclat qui l'environne,  
 Plus brillant que n'est sa Couronne ?  
 VILLEROY, je ne le croy pas :  
 Dieu, qui de ses charmans appas  
 95 Fit un Chef-d'œuvre sur la terre,  
 N'a lasché ce coup de Tonnerre  
 Que pour enseigner aux Mortels  
 Qui l'élevent jusqu'aux Autels  
 Que les Rois ne sont que poussiere  
 100 Devant l'éclat de sa lumiere,

[29]

---

1. Louis XIV est âgé de 9 ans et 3 mois.

Que c'est luy qu'on doit adorer,  
 Et qu'il ne faut pas mesurer  
 Avec ses beautez éternelles  
 Des beautez foibles & mortelles.  
 105 Sans doute il a veu du mépris  
 Dans nos idolatres esprits ;  
 Il a senty quelque pensée  
 Dont sa gloire estoit offensée,  
 Et l'a vengée en effaçant  
 110 L'éclat de ce Prince innocent.  
 Sus donc ! lavons avec nos larmes  
 Le venin qui couvre ses charmes,  
 Et nous les verrons desormais  
 Briller, aussi beaux que jamais.  
 115 En priant, faisons disparestre  
 Ce que nostre orgueil a fait naistre,  
 Et cherchons par humilité  
 A fléchir le Ciel irrité.  
 Imitons nostre Reyne Auguste <sup>1</sup>,  
 120 Dont l'ame est si droite & si juste :  
 Elle n'a jamais murmuré,  
 Mais en priant elle a pleuré ;  
 Elle void bien qu'une Couronne  
 Dépend de celuy qui la donne ;  
 125 Elle sçait bien que sa splendeur, [30]  
 Que sa puissance & sa grandeur,  
 Devant Dieu qui la peut défaire  
 N'est qu'une ombre & qu'une chimere.  
 C'est par ses vœux & par sa foy

---

1. La reine régente, Anne d'Autriche, mère du roi. Elle va avoir 47 ans.

Que Dieu nous a sauvé le Roy ;  
Et sa beauté sera sauvée  
Après sa priere achevée <sup>1</sup>.

---

1. Sur cette maladie du roi, voyez aussi, dans les *Autres Œuvres* de Bois-Robert qui, dans le volume de 1659, font suite aux *Epistres : Sur la maladie du Roy. Sonnet* (p. 269) et *Vers mis en musique. Sur la guérison du Roy* (p. 271).

---

A MONSIEUR  
L'ABBÉ DE  
RICHELIEU<sup>1</sup>.

Il l'entretient de Ruel<sup>2</sup> & de mille  
bonnes qualitez qu'il admire en son  
enfance & qui font esperer qu'il fera  
revivre le Grand Cardinal de Riche-  
lieu. *C'est aujourd'hui Mr le Marquis  
de Richelieu*<sup>3</sup>.

---

EPISTRE VII.

[écrite entre le 8 novembre 1647 et le 7 novembre 1648]<sup>4</sup>

Digne heritier de mon cher Maistre,  
Abbé qui ne fais que de naistre  
Mais qui peux braver à quinze ans  
L'esprit des plus vieux Courtisans,  
Abbé, Miracle de Nature,  
Dont l'ame est si nette & si pure,  
Le cœur si grand, si relevé,  
Et l'esprit si bien achevé  
Que ton admirable visage  
N'a sur eux aucun avantage,

[32]

---

1. Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD (1632-1662), petit-neveu du cardinal de Richelieu, est abbé de l'abbaye saint Ouen de Rouen, prieur du prieuré saint Martin des Champs (à Paris), abbé de Mar-

Abbé digne de commander  
 A ceux à qui tu dois ceder,  
 En un mot digne en toutes sortes  
 Du grand & beau Nom que tu portes,  
 15 Souffre qu'estant privé du bien  
 Qu'on gouste en ton doux entretien,  
 Par ces vers ma Muse abattue  
 Marque le chagrin qui la tue.  
 Souffre que je te fasse voir  
 20 Quelle est ta force & ton pouvoir  
 Sur ceux qui n'ont pas la puissance  
 De vivre un mois en ton absence.  
 Depuis que j'ay quitté Ruel,  
 Je souffre un mal continuel,  
 25 Je sens mon ame toute esmue,  
 Non pour avoir perdu de vue  
 Mille surprenantes beautez  
 Dont mes yeux estoient enchantez,

---

moutiers et d'Herrière (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 669 ? 17808, f° 12. — *Gallia christ.* : XI, 155 ; VII, 543 ; XIV, 236). Il est âgé de 15 ans. Bientôt (à partir du printemps de 1650) on l'appellera « le marquis de Richelieu » : c'est sous ce nom que Bois-Robert, dans deux ans, lui dédiera sa comédie *La Jalouse d'elle-mesme* (16 mai 1650). Lieutenant général des armées et gouverneur du Havre, il renoncera à ses abbayes le 20 septembre 1652 pour se marier (*Gallia christ.* : XI, 155) ; et le 6 novembre suivant, à l'âge de 20 ans, malgré l'opposition de sa famille, il épousera Jeanne-Baptiste DE BEAUVAIS (1637 ?-1663), femme de chambre de la reine régente (voy. p. 125, n. 1). Il deviendra capitaine des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, et mourra six jours après Bois-Robert, le 11 avril 1662, âgé seulement de 29 ans et 5 mois. Sa jeune femme le suivra dans la tombe un an après (30 avril 1663) à l'âge de 26 ans (Anselme : IV, 376).

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 236, n. 1.

3. Le mot « aujourd'hui » se rapporte au moment où Bois-Robert réunit ces épîtres en un volume (1659).

4. Bois-Robert dit, au troisième vers, que l'abbé de Richelieu a 15 ans. Comme il est né le 8 novembre 1632, cette épître est écrite entre les deux dates que j'indique.



30 Mais pour t'avoir perdu toy-même,  
Toy qui par ton merite extrême  
Touches les cœurs, & beaucoup mieux  
Que Ruel ne touche les yeux.  
Certes ce lieu tout plein de charmes  
De mes yeux arracha des larmes  
35 Au moment que je le revy,  
Quoy que mon cœur en fust ravy.  
Quand je rentray dans ces allées [33]  
Qu'un Dieu si souvent a foulées,  
Si tost que je portay les yeux  
40 Sur ces Jardins delicieux,  
Sur ces Canaux & ces Fontaines  
Où j'endormois toutes mes peines,  
Ce Parc, qui fut mon element  
Quand je vivois auprès d'Armand,  
45 Rappella dedans ma pensée  
L'estat de ma gloire passée  
Comme celle de l'Univers,  
Quand ce digne objet de nos Vers,  
Plein d'une sagesse profonde,  
50 Prenoit la conduite du monde <sup>1</sup>.  
Je ne pus donc me contenir,  
Pressé d'un si doux souvenir,  
Qu'à l'instant je ne m'écriasse :  
« Beaux lieux, dont j'admire la grace,  
55 « Lieux charmans où je vis jadis  
« Et ma gloire & mon Paradis,  
« Comment vous puis-je voir encore  
« Sans cét Astre esteint que j'adore ?  
« Helas ! comment ay-je vécu

---

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

60 « Depuis que la mort l'a vaincu,  
 « Ce grand Cœur, ce Cœur invincible  
 « A qui rien ne fut impossible ? »  
 Comme j'estois dans ce penser,  
 Cher Abbé, je te vy passer ;  
 65 Tu vins à moy, tout admirable, [34]  
 Et, par ton accueil favorable,  
 Tu dissipas en un moment  
 Tout ce que l'image d'Armand,  
 Que je regardois comme une ombre,  
 70 Jettoit de lugubre & de sombre  
 Dans mon funeste souvenir  
 Dont je ne le pouvois bannir.  
 Je te vy marcher sur ses traces ;  
 J'examinay toutes tes graces,  
 75 Et, remarquant exactement  
 Cét esprit vif, cét œil charmant,  
 Et toutes ces graces infuses  
 Qui donnent de l'amour aux Muses,  
 Je crus voir Armand tout entier  
 80 En son admirable heritier.  
 Ouy, cher Abbé, de qui l'estime  
 Passe les bornes de ma rime,  
 Quand je t'eus bien considéré  
 Et que je t'eus bien admiré,  
 85 « C'est le Richelieu qu'il faut suivre,  
 « M'écriay-je : il fera revivre  
 « Indubitablement celui  
 « Pour qui j'allois mourir d'ennuy  
 « Sans cette agreable rencontre  
 90 « Qui me le rend & me le montre. »

---

# A MONSIEUR DU PIN,

TRESORIER DES MENUS PLAISIRS DU ROY. <sup>1</sup>

Il se défend d'aller à Forges <sup>2</sup>, où il est  
appellé par une grande Compagnie  
qui l'y attend.

---

## EPISTRE VIII.

[écrite à Rouen, à l'automne, avant le 15 octobre] <sup>3</sup>

DU PIN, j'ay reçu ton Epître  
Comme je sortois du Chapitre <sup>4</sup>,  
Et je prends ce peu de loisir  
Pour te marquer mon déplaisir.  
5 Ce n'est plus qu'entre Prime & Tierce  
Qu'avec les Muses j'ay commerce :  
Le reste à Dieu se doit donner,  
Et me repose après disner.  
Je puis donc répondre à ta Lettre ;  
10 Mais je ne te puis rien promettre,  
Et, comme tu le peux juger,  
C'est ce qui me fait enrager.  
Il faut que, jusqu'au bout du terme <sup>5</sup>,  
Dans ce lieu je demeure ferme,

---

1. Sur Jean DUPIN, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 186, n. 1.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 5, n. 1, et p. 87, n. 3.

15 OÙ j'avale plus de chagrin [36]  
 Que Flotte <sup>6</sup> n'avale de vin  
 Et plus qu'à Forges tu n'avalles  
 De bouteilles d'eaux minerales.  
 J'en ay besoin pour ma santé.  
 20 Tu dis que j'y suis souhaitté.  
 Je voy des douceurs infinies  
 Dans les charmantes Compagnies  
 Dont tu me marques par tes vers  
 Le nombre & les plaisirs divers.  
 25 Je voy d'icy leurs promenades,  
 Leurs entretiens, leurs serenades ;  
 Je sens leurs divertissemens  
 Tels qu'on les peint dans les Romans ;  
 La douceur y doit estre grande ;  
 30 Enfin je croy qu'on m'y demande.  
 Mais, DU PIN, je n'y puis aller,  
 A moins que de sçavoir voler.  
 Amy, tu ne sçais pas, peut-estre,  
 Qu'outre que j'ay perdu mon Maistre,  
 35 Aux mains des Pipeurs j'ay laissé  
 Tout ce que j'avois amassé.  
 Il faut donc regler ma dépence,  
 N'ayant pour toute subsistance  
 Que les Mereaux <sup>7</sup> que, dans le Chœur,  
 40 Je touche du Distributeur.

3. Le lieu est indiqué par le deuxième vers, et la saison par le v. 97.

4. Le chapitre de la cathédrale de Rouen, dont Bois-Robert est chanoine depuis 1634.

5. Jusqu'au 15 octobre (voy. v. 97), fin de la « résidence » de Bois-Robert.

6. Voy. T. 1<sup>er</sup> ; p. 68, n. 2.

7. « MEREAU, subst. masc. Marque, faite ordinairement de plomb, qu'on distribue aux Ecclesiastiques ou Chanoines pour tesmoi-

Il faut, ma faveur estant morte,  
 Pour suppléer en quelque sorte  
 Au defaut de mes pensions, [37]  
 Gagner ces distributions.  
 Tu peux juger, quand je les gagne,  
 Du noir chagrin qui m'accompagne,  
 Car je suis un Gagne-petit  
 Qui ne manque pas d'appetit.  
 Je me hay parmy nos Chanoines <sup>1</sup>,  
 Plus que certain genre de Moines  
 Dont tu m'as parlé si souvent  
 Ne s'ayment hors de leur Convent.  
 Ce sont bizarres creatures,  
 Aussi bruttes, sous leurs fourrures,  
 Que jadis d'autres animaux  
 L'ont esté sous les mesmes peaux <sup>2</sup>.  
 J'accrus, en l'an six cens quarante,  
 Non pas leur sens mais bien leur rente <sup>3</sup> ;

---

gner leur assistance à l'Office, afin de compter au bout d'un certain temps les menues distributions qui leur sont deues. »

« Dans les Chapitres, on appelle des *distributions* manuelles & quotidiennes certaines petites sommes de deniers ordonnées par des Fondateurs à ceux-là seulement qui seront assistans à certains obits & offices. » (Furetière 1690).

1. « Le Chapitre [de la cathédrale de Rouen] est composé de cinquante Chanoines, dont le rang est si considérable, que les Conseillers de la Cour s'estiment honorez d'estre dans ce Corps, duquel sont sortis plusieurs grands Personnages, un assez bon nombre d'Archevesques de Rouen, quelques Cardinaux, & un Pape (Gomboust, *Description des antiquités...* : p. 28).

2. Il faut rapprocher de ce passage ce que Bois-Robert dit naguère des moines de son prieuré de la Ferté-sur-Aube (T. I<sup>er</sup> : p. 104, v. 87-106).

3. On lit, en effet, dans le Plumitif du chapitre de la cathédrale de Rouen, à la date du 24 mai 1640 : « Lecture faite d'une lettre de la part de M<sup>r</sup> de Boisrobert, par laquelle il mande, touchant la taxe de quatorze mil livres de quoy le chapitre avoit esté taxé pour les amortissements, qu'il avoit fait reduire lad' somme à dix mil livres... »

Aussi lors j'estois dispensé <sup>1</sup> ;  
 60 Mais, comme ce temps est passé,  
 Et qu'à mon tour je les dispense  
 D'honneur et de reconnoissance,  
 Il faut leur caprice endurer  
 Et resider sans murmurer.  
 65 Car je ne gagne pas la maille  
 Si dans le Chœur je ne travaille <sup>2</sup>.  
 Le Distributeur à l'Obit  
 Vient faire son petit debit ;  
 70 Sous le surplis ou sous la Chappe,  
 Toujours quelque Mereau j'attrappe,  
 Et pourtant jamais je ne dis [38]  
*Libera ny De profundis.*  
 S'il faut par fois que je soustienne  
 Ou le Respons ou l'Antienne,  
 75 Je n'en sçaurois venir à bout,  
 Je mets le desordre par tout,  
 Et, par un ton plaisant & rare,  
 Je leur suis brutal & barbare.  
 J'en excepte un tiers, pour le moins,  
 80 Qui sont marquez à d'autres Coins  
 Et dont l'humeur n'est pas si sombre.  
 Mais faut-il pas ceder au nombre ?

---

1. Dispensé des « résidences ». « Les Chanoines ont été long tems sans résider à Rouen... Aujourd'hui, on distingue la grande & la petite résidence. La grande est de huit mois, & la petite de quinze jours seulement ; & pour participer aux distributions que les anciens ont appelé *la Commune*, il faut comparoître tous les ans à certains termes de l'année ; c'est Pâques & saint Michel. La Rigoureuse est de trois mois. » ([F. Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : III, 279-280).

2. Le 3 février 1646, le chapitre décide « d'escrire à Messr' de Boisrobert et d'Ailly qu'ils ayent à faire faire leur office au chœur, à peine de perte » (*Plumitif du chapitre. 1644 à 1648*).

85 Comme icy l'on conte les voix,  
Celles qui font pancher le poix  
Sont les plus foibles, d'ordinaire.  
Enfin on ne sçauroit qu'y faire,  
Et je suis reduit à gronder  
Avec ceux qui vouloient m'ayder  
Malgré les sentimens avars  
90 De tous ces animaux bizarres.  
Dy donc à nos chers Paladins,  
A nos Dames, à nos Blondins,  
Bref à tous ceux qui me demandent,  
Que c'est vainement qu'ils m'attendent,  
95 Que Forge fait tout mon soucy,  
Mais qu'il faut que je vive icy  
Jusques au quinzième d'Octobre,  
Et que j'y vive en homme sobre.

---

# A MONSIEUR DE LA CHAMBRE,

MEDECIN ORDINAIRE DU ROY <sup>1</sup>.

Il luy demande des remedes contre  
sa Bile <sup>2</sup>.

---

## EPISTRE IX.

[écrite à une date inconnue.]

LA CHAMBRE, Esculape nouveau,  
Qui te regles sur le niveau  
De ce Dieu, dont la Medecine  
Tire son illustre Origine,  
5 Esprit sans bornes & sans prix,  
Fameux entre les grands esprits,  
De qui l'adresse & la science  
Et la force & l'experience  
Peut d'entre les bras de Caron,  
10 Du fonds de l'obscur Acheron  
Rappeller une ame ravie [40]  
Dans un corps dépouillé de vie,  
Puisque ton art, dans l'Univers,  
Fait tant de Miracles divers,  
15 Vien, en faveur d'un miserable,  
En faire un moins considerable,

---

1. Sur Marin CUREAU, seigneur de la Chambre, à qui Bois-Robert a déjà adressé une épître en août 1645, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 188, n. 1.

Il est âgé d'environ 54 ans.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 5, n. 1.



Mais qui fera bruit en tous lieux ;  
 Vien chasser d'un corps bilieux  
 Cette chaleur perpetuelle  
 Et cette humeur aspre & cruelle  
 Qui luy dérobe à tous propos  
 Et l'appetit & le repos.  
 C'est ton Metel qui te reclame ;  
 Trouve l'art d'éteindre sa flâme  
 Par quelque breuvage divin  
 Puisque tu luy deffends le vin  
 Et que, dans son chagrin extrême,  
 Il se l'est deffendu luy-mesme.  
 Vien ses entrailles temperer,  
 Et fay qu'il puisse respirer.  
 C'est icy qu'il faut, sans reserve,  
 Déployer toute ta Minerve ;  
 C'est icy qu'il faut faire voir  
 Tous les secrets de ton pouvoir.  
 Je pense avoir, sous nostre Pole,  
 Espuisé tout l'Art de l'Escole.  
 D'un soin ardent, j'ay consulté  
 Et l'une & l'autre Faculté ;  
 J'ay fait cent fois ouvrir ma veine ;  
 Je me suis fait donner la gesne  
 Par cent divers medicamens,  
 Sans y conter les lavemens ;  
 Outre nos Maistres uniformes,  
 Outre les Cytois <sup>1</sup>, les Delormes <sup>2</sup>,

1. François CITOYS. Sur ce médecin célèbre, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 96, n. 6.

2. Charles DE L'ORME (a) (1580-1678), conseiller et médecin ordi-

(a) Et non pas *Delorme* ni *de Lorme* : sa signature porte une apostrophe extrêmement nette (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1748 : 40592, f<sup>o</sup> 31).

45 Les Mayernes <sup>1</sup> & les Valots <sup>2</sup>,  
 Les Merlets <sup>3</sup> & les Bourdelos <sup>4</sup>,  
 Je pense avoir veu, pour ma Bile,  
 Tous les Charlatans de la Vile ;  
 J'ay pris tout ce qu'on m'ordonnoit  
 50 Chez mon Compere Tifonnet <sup>5</sup> ;

naire du roi, fut en outre chargé de diverses négociations importantes à l'étranger (Moreri). Il est âgé d'un peu plus de 65 ans, et exerce la charge de trésorier de France en la généralité de Bordeaux (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1748 : 40592, f<sup>o</sup> 44).

1. Théodore DE MAYERNE (1573-1655), baron d'Aubonne, né à Genève, filleul de Théodore de Bèze, fut autrefois médecin ordinaire de Henri IV : il s'est rendu célèbre par l'extension qu'il donna à la thérapeutique chimique, ce qui lui attira l'hostilité de ses confrères. Depuis 1611 il est en Angleterre, comme premier médecin du roi de ce pays. Il est âgé d'environ 75 ans.

Sa fille aînée Elisabeth a épousé Pierre DE CAUMONT (?-?) marquis de Cugnac, petit-fils de Jacques-Nompar DE CAUMONT (1559-1652), duc de Laforce (Moreri).

2. Antoine VALLOT (a) (1597?-1671), seigneur de Magnant, est conseiller d'Etat et premier médecin du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 656 : 17398, f<sup>o</sup> 3 ; *Carrés d'Hozier* 620 : f<sup>o</sup> 180). Il est âgé d'environ 50 ans. Il sera, plus tard, abbé de Nogent-sous-Coucy, de S'-Aubindu-Bois, et de saint Maur d'Agen (*Gallia christ.* : IX, 610 ; XIV, 1118 ; II, 950).

Un de ses fils, Edouard (1637?-1705), qui est encore enfant, deviendra, une vingtaine d'années plus tard, évêque de Nevers (1666) (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2922 : 64941, f<sup>o</sup> 28).

3. Jean MERLET (b) (?-?), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, est conseiller et médecin ordinaire du roi (*Gallia christ.* : XI, 939). Guy Patin l'appelle « un terrible patelin, qui vere est mala merx, malus animus » (c'est-à-dire « qui est vraiment une mauvaise marchandise, un esprit méchant ») (I, 373).

Son fils André est abbé de Saint-Lô depuis 1646 (*Id.*).

4. Pierre BOURDELLOT (voy. p. 20, n. 1) est médecin du roi et du prince de Condé. Il habite chez celui-ci, où il tient, depuis quelques années, une espèce d'académie savante.

5. Charles TIFFONNET (c) (?-1686) sera dans quelques années (1657) l'un des huit médecins ordinaires du roi servant par trimestres (Arch. du min. des aff. étrangères : Mém. et docum. : *France* 903, f<sup>o</sup> 48 v<sup>o</sup>).

(a) Et non pas *Valot* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2922 : 64941).

(b) Orthographe hypothétique.

(c) Orthographe hypothétique.

J'ay fait jus de toutes racines ;  
 Avec deux mille Medecines  
 J'ay presque avallé tout mon bien ;  
 Et tout cela ne sert de rien.

55 Tu me seras plus profitable,  
 Si tu crois mon mal veritable.  
 Vien donc, & ne me juge point  
 Sur la couleur, sur l'embonpoint,  
 Ny sur mon œil, que je recuse :  
 60 C'est un affronteur <sup>1</sup> qui t'abuse ;

Tu le consultes, toutefois,  
 Et je voy bien que tu le crois,  
 Car tu ris, quoy que je te die,  
 Comme on rit à la Comedie :  
 65 Tu crois que ce mal n'est que feint,  
 Et que ton amy qui se plaint,

Pour mieux jouer ce personnage  
 Devoit prendre un autre visage.  
 N'és-tu pas cruel d'en douter ?

[42]

70 Que gagnerois-je à t'affronter <sup>2</sup> ?  
 Si donc mon visage t'impose,  
 Au dedans cherche bien la Cause ;  
 Fay tant, que ce mal si caché,  
 Dans mes entrailles attaché,  
 75 Par ton art divin se détache.  
 Penetre, sonde, fouille, arrache,  
 Garde-toy d'épargner un corps

---

1. « AFFRONTEUR, EUSE. *adject. & subst.* Qui trompe, qui affronte. Paris est plein de devins, de donneurs d'avis, de faux Chymistes, qui sont tous des gueux, des filous & des *affronteurs*. » (Furetière 1690).

2. « AFFRONTER. *v. act.* Tromper quelqu'un. » (Furetière 1690).

Qui t'a trompé par le dehors,  
Et fay moy voir quelque allegeance  
Dans ta charitable vengeance.

---

# A MONSIEUR BOURDELOT.<sup>1</sup>

Il s'estonne des grandes louanges qu'il  
luy a données par une Lettre obli-  
geante & par de beaux Vers Latins <sup>2</sup>.

---

## EPISTRE X.

[écrite à Paris, dans la première quinzaine d'octobre 1646] <sup>3</sup>

Est-il possible, Esprit rare & sublime,  
Qu'aupres de toy je sois en telle estime ?  
Quoy ! Bourdelot, me mettre à si haut prix ?  
Ah ! sans mentir, ta Lettre m'a surpris,  
Et je ne sçay quel Demon plein d'envie  
M'a supprimé quarante jours de vie  
En me gardant ce tresor precieux  
Qui n'a paru que d'hyer à mes yeux.  
Dés le mois d'Aoust cette Lettre est dattée <sup>4</sup> ;  
Si dans Rouen on me l'eust apportée,  
En la lisant je me serois guery  
D'un noir chagrin que j'ay long-temps nourry <sup>5</sup>.  
Pour mes pechez j'estois dans la Province,  
Où le renom de ma Muse est fort mince,  
Et, sur la foy d'un tel Approbateur, [44]

---

1. Voy. p. 20, n. 1.

2. Je n'ai trouvé nulle part la lettre de Bourdelot. Quant aux vers latins, ce sont ceux qui figurent comme pièce liminaire en tête

J'aurois passé pour un fameux Auteur.  
 Car ton sçavoir, que nul autre n'égale,  
 A merité l'estime generale ;  
 Ton grand suffrage est par tout respecté :  
 20 Chacun défere à ton autorité.  
 Quiconque eust veu la louange infinie  
 Dont BOURDELOT honore mon genie,  
 Sans discerner le beau Talent que j'ay  
 En vray Ronsart m'auroit envisagé.  
 25 Nos bons Bourgeois ont des ames grossières  
 Qui de la Cour ignorent les manieres ;  
 A contre-temps j'aurois esté loué  
 Pour la douceur de mon stile enjoué.  
 Mais, apres tout, j'aurois eu de l'estime  
 30 Pour le respect que tu rends à ma rime ;  
 Tes sentimens, que tu n'as point trahis,  
 M'auroient fait voir Profete en mon païs.  
 O qu'à tes soins ma Muse est obligée !  
 Mais l'ay-je leue, ou si je l'ay songée,  
 35 Ta belle Epistre, & ces Vers si flatteurs

---

du présent recueil (p. 20) (voy. l'*Advis* de Bois-Robert : lignes 19-27, p. 12).

3. Voy. p. 74, n. 1, et la n. 4 ci-dessous.

4. On verra plus loin (p. 74, n. 1) que cette lettre de Bourdelot et les vers latins qui l'accompagnaient furent écrits à propos de la publication des *Epistres* de 1646, parues le 21 juillet 1646. La lettre de Bourdelot est donc datée du mois d'août 1646. Le vers suivant indique que Bois-Robert l'a trouvée chez lui, à Paris, en rentrant de Rouen. On vient de voir, trois vers plus haut, que Bois-Robert l'a ainsi reçue quarante jours plus tard qu'il ne l'aurait reçue à Rouen. Comme Bois-Robert, chaque automne, n'est guère quitte de ses fonctions de chanoine à la cathédrale de Rouen avant la deuxième semaine d'octobre, on voit que la lettre et les vers de Bourdelot furent écrits tout à la fin du mois d'août 1646, et la présente épître de Bois-Robert dans la première quinzaine d'octobre.

5. Il s'agit de l'affaire que lui attira sa *Requête à Messieurs du chapitre de Rouen* (voy. p. 95, n. 1).

Qui m'ont conté parmy les grands Autheurs  
 Et qui m'ont creu digne de prendre place  
 Au rang fameux de Catule & d'Horace ?  
 Aurois-je bien tant d'honneur merité  
 Pour ma naïfve & douce liberté ?  
 Quoy ! m'égalér à ces Poëtes <sup>1</sup> Illustres  
 Que, sous les daix <sup>2</sup> & dedans les balustres <sup>3</sup>,  
 Devant les Grands on a souvent citez, [45]  
 Comme on les cite aux Universitez ?  
 Me comparer à ces grands Personnages  
 Qui des Roys mesme ont receu des hommages,  
 Que les Polis ont toujourns adorez,  
 Que les Pedants n'ont point deshonorez,  
 Qui dans la Cour gardent leur Privilege,  
 Encor qu'ils soient des pilliers de Collee,  
 De qui la force & les charmes divers  
 Sont respectez au bout de l'Univers ?  
 Ces grands Autheurs, de qui les beautez rares  
 Charment les yeux de cent Peuples barbares,  
 Qu'on voit briller d'un éclat nompareil  
 Jusqu'aux Climats ignorez du Soleil,  
 Ce grand Catulle & ce divin Horace  
 Me cederoient ? Moy, j'aurois plus de grace ?  
 Leur style doux & tout plein de clartez  
 Aupres du mien auroit des duretez ?  
 Ah ! BOURDELOT, modere, je te prie,  
 Cette amitié qui sent l'idolatrie ;  
 Elle t'emporte, & je ne sçay comment

1. Voy. p. 48, n. 2.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 32, n. 2.

3. « BALUSTRE. s. m. Se dit de ces clostures de petits piliers qui se mettent autour du lit des Princes... » (Furetière 1690). Le sens du vers est donc : *Que chez les Princes.*

Elle ose ainsi blesser ton jugement,  
 65 Ce jugement que la Cour, à bon titre,  
 Prend aujourd'huy pour souverain arbitre.  
 Quoy qu'il soit propre à régler les Destins  
 Des Peuples Grecs et des Peuples Latins,  
 Que ton Eloge est difficile à croire !  
 70 J'en ay pourtant une secrette gloire ;  
 Il me chatouille, & malgré moy je sens [46]  
 Qu'avec plaisir il se glisse en mes sens.  
 Quand tout Paris blasmeroit mon Ouvrage <sup>1</sup>,  
 Ce que tu dis m'enfleroit le courage.  
 75 Si tu m'avois un peu moins honoré,  
 Si ton Eloge estoit plus moderé,  
 Si tu voulois te contenter de dire  
 Que tu te plais en ma façon d'écrire,  
 Que j'ay le don de me bien exprimer,  
 80 Que sans contrainte, enfin, je sçay rimer <sup>2</sup>,  
 Je souffrirois, non sans un peu de honte,  
 Que mes écrits, dont tu fais trop de conte,  
 Fussent louez, & que mes petits Vers  
 Sous ton aveu courussent l'Univers.  
 85 N'estime pas pourtant que je supprime  
 L'excès d'honneur que tu fais à ma rime :  
 J'ay mis ta Lettre au buffet <sup>3</sup> où je mets

1. Etant donné

1° que Bois-Robert dit avoir rangé ses épîtres dans un ordre approximativement chronologique (voy. les dernières lignes de l'*Advis*) et que celles qui avoisinent celle-ci sont de 1646, 1647 ou 1648,

2° que les vers latins de Bourdelot furent écrits à propos d'un livre d'épîtres en vers de Bois-Robert (voy. p. 20), l'« ouvrage » dont parle ici Bois-Robert ne peut être que *Les Epistres* de 1646.

2. Voy. p. 11, n. 1.

3. \* BUFFET. s. m. Meuble qui sert pour mettre les pots & les verres, la vaisselle & autres choses nécessaires pour le service de la



Terriers<sup>1</sup>, Contracts, Baux, Bulles, & Brevets ;  
 Je la tiens chere à l'égal de ma vie ;  
 90 Mais, BOURDELOT, je redoute l'envie,  
 Et n'ose pas l'exposer au grand jour  
 Que dans Paris tu ne sois de retour.  
 Si mesme aveu peut sortir de ta bouche,  
 Je ne seray revesche ny farouche,  
 95 Je souffriray ce que tu resoudras  
 Sur mon honneur, car tu le soustiendras,  
 Et par ta voix ta louange animée  
 Fait apres toy parler la Renommée.

---

table. Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menues colonnes, séparé par un plancher, au dessous duquel se mettoient les brocs & les bouteilles, & au dessus les verres & la vaisselle. Depuis, on a mis au milieu une petite armoire pour y serrer le linge ou le couvert d'un bourgeois ; & enfin on en a fait une grande armoire avec plusieurs tiroirs & volets, où on enferme ce qu'on a de plus précieux, & qu'on appelle aussi *cabinet*. » (Furetière 1690).

1. « TERRIER. adj. m. & substant. Recueil de reconnaissances des vassaux ou tenanciers d'une terre seigneuriale, qui contiennent les rentes, droits & devoirs dont ils sont tenus envers leur Seigneur ; ce qui lui sert de titre pour exiger telles redevances. » (Furetière 1690).

---

A MONSIEUR  
LE COMTE  
DE CEZY<sup>1</sup>.

Il l'entretient de l'oppression qu'il luy  
avoit veue à son depart & du soin  
inutile qu'il prend de planter en  
Normandie.

---

EPISTRE XI.

[écrite au Bois-Robert, peut-être en juin-juillet 1645]<sup>2</sup>

5            Brave CEZY, qui dans tes mains  
              Tiens les cœurs de tous les Humains,  
              CEZY, dont l'humeur adorable  
              T'a rendu si considerable  
10            Parmi tant de Peuples divers  
              Dont est composé l'Univers,  
              Ne t'estonne pas si je t'ayme  
              Puisque chez les Barbares mesme,  
              Que comme nous tu sceus charmer,        [48]  
10            On n'a pû te voir sans t'aimer ;  
              Et ne t'estonne pas encore  
              Du noir chagrin qui me devore :

---

1. Philippe DE HARLAY (1582 ?-1652), comte de Cézzy, conseiller du roi, fut autrefois, pendant vingt-quatre ans, ambassadeur à Cons-

Si je me trouve inquieté,  
 C'est pour l'estat de ta santé,  
 15 Sans qui la mienne, en ma retraite,  
 Ne sçauroit estre qu'imparfaite.  
 Quand je partis, je te laissé  
 D'un si fascheux Rhume oppressé,  
 Que j'ay sujet de vivre en crainte  
 20 D'une plus dangereuse atteinte.  
 Ton horrible enchifrenement  
 Te gesnoit si cruellement,  
 Que cette oppression extrême  
 Mettoit une gesne à moy-mesme.  
 25 Je ne pouvois me consoler  
 Quand tu t'efforçois de parler,  
 Car cette parole forcée  
 Ne m'exprimoit point ta pensée,  
 Et ce fut la premiere fois  
 30 Que ta douce & diserte voix,  
 Pleine de graces nompareilles,  
 Fit de la peine à mes oreilles.  
 Enfin, CEZY, console-moy,  
 D'un mot qui me parle de toy,  
 35 Et soulage l'inquietude

---

tantinople (Moréri), où il « fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa. » (Tallemand : I, 156).

Chacun connaît l'amusante histoire de son mariage (1610) et de son arrangement avec Henri IV à cette occasion (Tallemand : I, 155).

Il est cousin germain de François DE HARLAY (1586-1653), archevêque de Rouen.

Il est âgé d'environ 63 ans.

2. Le lieu est indiqué par les vers 44 et 56.

Cette épître roule sur le même sujet que la dixneuvième des *Epistres* de 1646 (T. I<sup>er</sup> : p. 143) ; en outre, le vers 27 de cette dernière rappelle tout à fait les vers 51 et 52 de la présente épître. Il est possible que ces deux épîtres aient été écrites à peu de jours d'intervalle.

Qui, dans ma triste solitude,  
Depuis dix jours a redoublé  
L'ennuy dont je suis accablé. [49]  
Ry cependant de mon caprice  
Et de mon bizarre exercice :  
40 Dans cette Saison où la Cour  
De Paris cherche le sejour,  
Je le fuis, & ma maladie  
Est de planter en Normandie,  
45 Dans un terroir que le Soleil  
Ne peut regarder de bon œil,  
Où nul fruit n'honore sa seve  
Que celuy qui fit pecher Eve,  
Où, sans l'ayde & l'appuy des Murs,  
50 On n'en verroit jamais de meurs,  
Où le luminaire celeste  
Ne luit que pour faire la Peste,  
Où je n'auray de mon loisir  
Jamais ny profit ny plaisir.  
55 Mais enfin, quoy qu'il en arrive,  
C'est mon terroir que je cultive,  
Et, si bien-tost je ne reçois  
De bonnes réponses de toy,  
De tant de fosses qu'on me creuse  
60 Dans cette terre mal-heureuse,  
Quelqu'une enfin me servira :  
Si je meurs, on m'y plantera.

---

# A M<sup>R</sup> L A G E R,

SECRETARE DES COMMANDEMENS  
DE LA REYNE DE SUEDE <sup>1</sup>.

Il s'estonne de ce qu'il le convie, par  
ses Lettres, de venir à Stokolm, où  
il dit qu'il est désiré par la Reyne,  
sa Maistresse.

---

## EPISTRE XII.

[écrite en 1652] <sup>2</sup>

LAGER, qu'est-ce que tu veux dire,  
Que dans Stokolm on me desire ?  
L'Auguste Reyne que tu sers  
Prend, dis-tu, plaisir à mes vers,  
Et soustiens de plus qu'elle estime  
L'Autheur, separé de la rime.  
Tu m'en dis trop de la moitié,  
Amy prodigue d'amitié.  
Parce qu'un jour, en ta presente,  
Je dy, d'un ton de complaisance,  
Devant Daphnè <sup>3</sup> qui m'écouloit,  
Que j'aymois ce qui me flattoit

[51]

---

1. Hercule LACGER (a) (16..-1670), seigneur de Massuguiès, né à Castres, « a de l'esprit et fait des vers, mais mediocres. D'ailleurs

(a) Et non pas de Lacger (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1615 : 37515, f<sup>os</sup> 2 et suiv.).

Et que les choses agreables  
 Me plaisoient mesmes dans les Fables,  
 15 Tu m'as fait celle-cy, pour voir  
 Si je m'y lairray decevoir.  
 Mais, quoy que je sois fort sensible,  
 Tu fais un projet impossible.  
 Si tu m'avois dit simplement  
 20 Que mes Vers ont quelque agrément,  
 Et que ma Muse, simple & nue,  
 Ne laisse pas d'estre connue  
 Jusqu'aux extremitez du Nort <sup>4</sup>,  
 J'aurois pû croire à ton rapport ;  
 25 S'il s'estendoit jusqu'à ma prose,  
 J'en croirois encor quelque chose :  
 Je sens bien ma naïfveté ;  
 Elle a sa grace & sa beauté ;  
 Comme les choses naturelles  
 30 Sont d'ordinaire les plus belles,  
 Mon caractere aura son prix  
 Toûjours parmy les beaux esprits.  
 Mais que cette Reyne divine,

---

c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honneste homme. » (Talleyrand : IV, 233). C'est un ami intime de la comtesse de la Suze (voy. p. 252, n. 1). « Cette folle s'esprit de Lacger, et le luy dit. Elle luy a escrit un million de lettres et de vers les plus passionnez qu'on puisse voir. » (*Id.* : IV, 233). Il est (sans doute depuis la fin de 1651) à Stockholm, en qualité de secrétaire des commandements de Christine, reine de Suède. Il rentrera à Paris en janvier 1653. Il sera « assez impertinent » pour dire à la comtesse de la Suze « qu'il avoit esté cruel à la reyne de Suede pour luy estre fidele. » (*Id.* : IV, 239). Il deviendra conseiller à Castres et membre de l'académie de cette ville, où il mourra.

2. Cette année résulte de ce qui vient d'être dit, dans la note précédente, sur l'époque du séjour de Lacger à Stockholm.

3. Sans doute la comtesse de la Suze.

4. Voy. p. 11, n. 1.

35 Cette incomparable Christine <sup>1</sup>,  
 Qui void tout le Monde arresté  
 Sur l'éclat de sa Majesté,  
 A qui le temps ne peut suffire  
 Et pour les soins de son Empire  
 Et pour les honneurs immortels [52]  
 40 Qui luy font dresser des Autels,  
 Que cette Reyne Magnanime,  
 Qui, comme un tribut legitime,  
 Reçoit mille eloges divers  
 Des plus sçavans de l'Univers  
 45 Et n'en sçauroit voir tous les titres,  
 S'amuse à lire mes Epistres  
 Et perde, en y jettant les yeux,  
 Des temps qui luy sont precieux,  
 Que de plus cette ame sublime  
 50 Me donne part à son estime,  
 Où tu sçais que je bornerois  
 L'ambition des plus grands Roys,  
 Ah ! LAGER, je ne te puis croire.  
 Cependant mon cœur, plein de gloire,  
 55 Se plaist à ton discours charmant  
 Qui le duppe agreablement.  
 Ta Lettre a du style Poétique <sup>2</sup>,  
 Et tient mesme du Dramatique,  
 Où celuy qui trompe le mieux  
 60 Paroist le plus ingenieux.

---

1. La célèbre Christine (1626-1689), fille de Gustave-Adolphe II le Grand, reine de Suède depuis l'âge de 7 ans (1633), est maintenant âgée de 26 ans. Dans deux ans (1654), elle abdiquera ; puis, après plusieurs années passées à parcourir l'Europe, elle se fixera à Rome, où elle mourra après un séjour de plus de trente ans (Moréri).

2. Voy. p. 48, n. 2.

Enfin, si ta plaisante fable  
 Passoit pour chose veritable,  
 Le Bois-Robert du temps passé  
 Par le tien seroit effacé.  
 65 Le grand ARMAND, je le confesse,  
 M'a témoigné quelque tendresse ;  
 Comme il crût voir en mon esprit [53]  
 Quelque charme qui le surprit,  
 J'en eus des faveurs singulieres  
 70 Aux heures les plus familières <sup>1</sup> ;  
 J'en répandis sur maint Autheur,  
 Et me fis le Solliciteur  
 Des pauvres Muses affligées  
 Qu'un dur Siecle avoit negligées <sup>2</sup> ;  
 75 Je fis qu'ARMAND en eut pitié ;  
 Et sa glorieuse amitié,  
 Qui fut de ses bien-faits suivie,  
 Fait tout l'ornement de ma vie.  
 Mais, si tu m'as dy vray, pourtant,  
 80 Je voy mon nom plus éclatant  
 Qu'il ne fut en six cens quarante <sup>3</sup>,  
 Et ma faveur plus éclatante.  
 ARMAND merite des Autels,  
 Il fut le plus grand des Mortels ;  
 85 Mais ton adorable CHRISTINE  
 Paroist une chose divine :  
 Je luy voy des sujets zelez  
 Aux Climats les plus reculez ;  
 Elle regne, elle éclatle au Monde

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 23, n. 1.

3. Avant sa disgrâce de 1641-1642, suivie de la mort de Richelieu (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 59, n. 1).



90 Et par sa science profonde  
Et par ses liberalitez  
Qui sont ses moindres qualitez  
Mais qui, volant jusques aux nues,  
Sont toutefois les plus connues.  
95 Si de loin j'en suis seulement  
Regardé favorablement,  
Si je suis connu pour l'esclave  
De la fille du grand GUSTAVE,  
J'en trouve mes Destins meilleurs  
100 Que si j'allois regner ailleurs.  
Poursuy donc, LAGER, je te prie,  
Ton agreable tromperie,  
Et ne me desabuse pas  
Puisque j'y trouve des appas.  
105 Je croiray ta premiere Lettre,  
Quoy qu'elle puisse me promettre ;  
Puisque j'ay l'esprit soulagé  
D'un bien que je n'ay que songé,  
Et que tes obligeans Mensonges  
110 Passent les plus beaux de mes songes,  
Pousse hardiment jusqu'au bout :  
Je donneray les mains à tout.  
Coupable de la seule gloire  
D'un amy qui veut bien te croire,  
115 Ta conscience est à couvert  
Puisqu'enfin personne n'y pert  
Et que tu ne peux faire injure  
A qui cherit ton imposture.

---



# EPISTRES

EN VERS.

LIVRE SECOND.

---

A

MADemoiselle<sup>1</sup>.

Il luy parle de la petite verole qui a respecté son visage<sup>2</sup>.

EPISTRE PREMIERE.

[écrite à Paris, le 28 nov. 1649 ou quelques jours plus tard]<sup>3</sup>

Me trompez-vous, mes yeux, apres tant de tristesse ?

Est-ce vous que j'ay veue, adorable Princesse ?

Est-ce vous que nos vœux & nos ardans souhaits

Ramenent à la Cour, plus belle que jamais<sup>4</sup> ?

5 O charmante surprise ! ô merveille incroyable ! [56]

Je l'avois bien predit que ce mal effroyable,

Qui jusques dans le Trône ose prendre ses droits

Et qui n'épargne point les Princes ny les Roys,

Vous respecteroit seule, & que jamais sa rage

10 N'oseroit offencer un si parfait visage :

Quoy donc ! ces traits divins, ces Roses & ces Lys

---

1. Anne-Marie-Louise DE FRANCE (1627-1693), souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier et pair de France, est cousine germaine de Louis XIV (Anselme : I, 147).

Elle est âgée de 21 ans.

Sous l'horreur du venin seroient ensevelis ?  
 Ce qui fut un Chef-d'œuvre, un miracle en nature  
 Se verroit tout vivant sujet à pourriture ?  
 15 Je serois criminel si je l'avois pensé ;  
 Ouy, sans doute, le Ciel s'en seroit offensé.  
 Ce n'est point l'Art humain, ô Princesse divine !  
 Qui d'un si beau visage empesche la ruïne ;  
 Ce ne sont ny nos voeux ny nostre zele ardent  
 20 Qui détournent de vous ce cruel accident :  
 Le Ciel prend seul icy le soin de son Ouvrage,  
 Et, comme il vous forma l'esprit & le courage  
 Admirable, invincible, il fit mesmes efforts  
 Pour vous former encore un admirable Corps  
 25 Qui des maux naturels ne fust pas susceptible  
 Et qui, comme l'esprit, parust incorruptible.  
 Par ce grand Privilege il s'est donc garanti ;  
 Il n'eut jamais de mal, vous n'avez rien senty,  
 Et j'ay veu dissiper ainsi qu'une fumée  
 30 Le grand bruit qu'en a fait icy la Renommée.  
 J'ose encor soustenir que ce bruit estoit faux,  
 Puis qu'on ne trouve en vous ny taches ny deffaux,  
 Qu'on n'y voit rien empreint de ces cruelles  
 [marques [57]  
 Qui n'ont pas respecté le plus beau des Monarques 5,

2. C'est en novembre 1649 qu'elle eut la petite vérole (*Mém. de M<sup>lle</sup> de Montpensier* : I, 235. — *Gazettes* : 1649, p. 1028). Elle fit sa première sortie, après sa guérison, le 28 novembre (*Gazettes* : 1649, p. 1164).

3. Voy. la note précédente.

4. Dans ses *Mémoires*, Mademoiselle confirmera elle-même non seulement que la petite vérole ne lui laissa aucune cicatrice, mais encore que cette maladie lui rendit le teint plus pur : « devant j'étois couperosée, et cela m'emporta tout. » (J, 235).

5. Deux ans plus tôt, le roi fut atteint de la petite vérole (voy. ci-dessus : Livre I<sup>er</sup>, Ep. vi).

35 Et que jamais ce teint, dont j'admire l'éclat,  
 Ne se monstra si beau, si vif, si delicat :  
 Sa grace, qui paroist si brillante & si pure,  
 Montre assez les respects qu'eut pour luy la Nature.  
 Puis qu'il n'a point changé, pourquoy le cachiez-  
 40 Votre heureuse Maison a bien fait des jaloux [vous ?  
 Quand seule en vos beautez elle eut droit de se plaie,  
 Tandis que nous pleurions leur perte imaginaire.  
 Vous deviez bien, Princesse, au moins desabuser  
 Ceux qu'on a veus pour vous les Astres accuser,  
 45 Car vous n'ignorez pas, voyant comme on vous ayme,  
 Qu'un tel ressentiment ne va point sans blasphemie.  
 Quand avec patience on eust pû l'endurer,  
 Ceux qui contre le Ciel n'ont osé murmurer  
 Pouvoient-ils supporter l'absence de vos charmes  
 50 Sans pousser des souûpirs & sans verser des larmes ?  
 Peut-on vivre à la Cour sans vos divins appas ?  
 Princesse, qu'y voit-on quand on ne vous voit pas ?  
 Hé quoy ! vous seriez-vous seulement renfermée  
 Pour voir ce qu'en diroit la folle Renommée ?  
 55 Par tout elle babille inconsiderément ; [58]  
 Elle est cent fois le jour sujette au changement ;  
 Je la voy pour toute autre incertaine & volage,  
 Mais elle tient pour vous toujourns mesme langage :  
 Elle parle à toute heure obligemnt de vous,  
 60 Et le bien qu'elle en dit ne fait point de jaloux ;  
 Elle affecte pour vous de paroistre fidelle,  
 Et semble que vous seule estes bien avec elle.  
 Je puis donc soustenir, Princesse, qu'en effet  
 Vous n'eustes point de mal ; mais vous en avez fait,  
 65 Et vous pardonneriez sans doute à ma licence  
 Si vous contez les jours qu'a duré vostre absence.

---

REQUESTE A MESSIEURS  
DU CHAPITRE  
DE ROUEN,<sup>1</sup>

En faveur de Mademoiselle de Toussy,  
étourdie par le voisinage des Cloches  
de leur Eglise.

---

EPISTRE II.

[écrite à Rouen à la fin de la 1<sup>re</sup> quinzaine d'août 1646]<sup>2</sup>

Apprenez, Messieurs mes Confreres,  
Dont les Loix dures & severes  
De mes petits droits m'ont exclus 3,  
Qu'au Mereau 4 je ne songe plus,  
5 Que je renonce à vos dispenses  
Qui me sauoient mes residences  
Et par qui j'estois Jubilé 5  
Mesme au jour de l'Obit salé 6.  
Je vous quitte de mes Services,  
10 De mes soins, de mes bons offices,  
Dont vous juriez d'entretenir [60]  
A jamais le doux souvenir 7.  
Ouy, de ma part je vous dispense

---

1. Voy. p. 63, n. 1.

2. Les vers 63-68 indiquent que cette épître est écrite très peu de jours avant l'ouverture d'un chapitre général. Or, à la cathédrale de

15 D'en garder la reconnoissance,  
 Puisque tel est nostre Destin,  
 Pourveu qu'aux heures du matin  
 Vous arrestiez le bruit des cloches,  
 Dont TOUSSY<sup>8</sup> m'a fait des reproches.  
 Je vous apprens qu'elle est icy,  
 20 La belle & charmante TOUSSY,

Rouen, le chapitre général se tient tous les ans pendant l'octave de l'Assomption : du 16 au 22 août. La présente épître date donc de la fin de la première quinzaine d'août.

D'autre part on verra plus loin (p. 95, n. 1) que c'est bien de l'année 1646 qu'il s'agit.

3. Depuis plusieurs années, le chapitre a pris des mesures sévères contre les chanoines qui portent des soutanes de soie et de longues chevelures. Presque chaque année il en est question. C'est ainsi que le 22 août 1644 les chanoines « avoient unanimement fait remarquer tous ceulx de Messieurs qu'ils estimoient n'estre en estat de leurs chevelx, à sçavoir Messieurs *Le Mestel*,... [(suivent douze autres noms)], lesquelz Monsieur le promoteur est prié advertir de se mettre en estat dans la saint Michel prochain, et que, à faulte d'y satisfaire, qu'ilz seront mis en perte de leurs distributions (a). »

Quarante jours plus tard, le 30 septembre 1644, Bois-Robert et cinq autres chanoines ayant demandé au chapitre à être, comme les années précédentes, en qualité de commensaux de l'archevêque, dispensés de la résidence à Rouen, il fut ordonné « que Messieurs qui ne sont en estat tant de leurs chevelx & tonsure s'y missent avant que de leur accorder lesdites grâces. » (*Plumitif du chapitre, 1644 à 1648*).

Voilà donc Bois-Robert privé de ses distributions et de ses dispenses de résidence (b), à cause qu'il s'obstine à porter de longs cheveux et à ne pas avoir « une tonsure decente et convenable à l'estat ecclesiastique ».

4. Voy. p. 62, n. 7.

5. « JUBILÉ, ou *Jubilair*, se dit... d'un Religieux qui a 50 ans de profession dans un Monastère, ou d'un Ecclesiastique qui aura desservy une Eglise pendant 50 ans. Les Religieux *jubilez*, en divers endroits, sont dispensez de Matines, des rigueurs de la Regle. » (*Furetière 1690*).

6. « Obit salé, qu'on nomme ainsi à cause de quelque distribution de sel qui s'y fait. Peu de chanoines manquent d'y assister. » (*Furetière 1690*).

Le 28 août 1645, le chapitre de la cathédrale de Rouen a décidé qu'« il ne sera donné à l'advenir aucune dispense de l'obit du sel,

(a) Sur ce mot, voy. p. 62, n. 7.

(b) Sur ce mot, voy. p. 64, n. 1.

Qui vivroit paisible & contente  
 Sous le toict de sa bonne Tante 9  
 Si l'on faisoit cesser le bruit  
 Qui l'importune jour & nuit.  
 25 Les Dieux l'ont trop sollicitée ;  
 Le trop d'encens l'a rebutée :  
 Elle fuit ses adorateurs  
 Comme autant de persecuteurs ;  
 Contr'eux elle cherche un Azile,  
 30 Et l'eust trouvé dans cette Ville  
 Si vos Cloches, mal à propos,  
 N'eussent troublé le doux repos  
 De cette Beauté sans seconde  
 Qui le ravit à tout le monde 10.

---

pour quelque cause ou pretexte que ce soit. » (*Plumitif du chapitre, 1644 à 1648*).

7. On a vu plus haut (p. 63, n. 3) un exemple des bons offices que Bois-Robert, au temps où il était le favori du cardinal de Richelieu, avait rendus au chapitre de la cathédrale de Rouen.

8. Louise DE PRYE (a) (1624 ?-1709), fille cadette de Louis DE PRYE, marquis de Toucy (b), est âgée de 22 ans. Dans quatre ans, le 22 novembre 1650, elle épousera Philippe DE LA MOTHE (1606 ?-1657), duc de Cardona, maréchal de France et vice-roi de Catalogne; puis elle deviendra gouvernante des enfants de France (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 474 : 12549 bis, f° 3).

Sa sœur aînée, Charlotte DE PRYE (1622 ?-1700), est la femme de Noël BULLION, seigneur de Bonnelles, fils du fameux surintendant des finances Claude BULLION.

9. Anne DE SOUVRÉ (?-1651), tante maternelle de la mère de M<sup>lle</sup> de Toucy (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 618 : 16395, f°s 6 et 7 ; *Id.* 545 : 14265, f° 2 v°), est abbesse de l'abbaye saint Amand de Rouen depuis le 2 mars 1630 (*Gallia christ.* : XI, 289). Elle y donne l'hospitalité pour quelques jours à M<sup>lle</sup> de Toucy.

10. L'abbaye saint Amand n'est qu'à 150 toises (c) de distance de la façade de la cathédrale, où sont situées les cloches (voy. le plan de Rouen par Gomboust).

(a) Et non pas *de Prie* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2386 : 53468).

(b) Et non pas *Toussy*.

(c) 290 mètres.



35 O que vous allez meriter !  
Vostre honneur va plus éclatter  
Que toutes vos Cloches ensemble,  
Au bruit de qui la Ville tremble.  
40 Si, pour quatre jours seulement, [61]  
Vous arrestez leur battement,  
Voyez quelle est vostre puissance :  
Vous sauvez, par vostre Ordonnance,  
Ce que nostre climat Normand  
A jamais eu de plus charmant.  
45 Celle pour qui la Cour soûpire,  
Dont les Rois redoutent l'Empire,  
Qui voit des Dieux à ses genoux,  
Maintenant a besoin de vous  
Pour conserver ce teint de Roses  
50 Qui fait honte aux plus belles choses  
Et que les charmes du sommeil  
Entretiennent frais & vermeil.

O merveille incomprehensible !  
Cette Divinité visible,  
55 A qui l'on dresse des Autels  
Et qui du destin des Mortels  
Se rend la souveraine Arbitre,  
Est sujette aux Loix du Chapitre.  
Mais, Messieurs, n'en abusez pas ;  
60 Si vous voulez qu'on fasse cas  
De vous & de vos Ordonnances  
Plus que de celles des Finances,  
En ce Chapitre general  
Où vous voulez bannir le mal  
65 Et faire en Juges équitables  
Des reglemens bons & durables,  
Faites, en faveur de TOUSSY, [62]

Qu'on debutte par celui-cy :

*On n'entendra plus, dans la Ville,*

Noms des  
3. Cloches.

*GEORGE D'AMBOISE<sup>1</sup>, ESTOUTTEVILLE<sup>2</sup>*

*ET RIGAUT<sup>3</sup> qui nous étourdit,*

*Que tout l'Office ne soit dit,*

*Puisque leur Son fasche & réveille*

*Cette incomparable Merveille.*

75

Car, Messieurs, vous ne doutez pas,

Si vous méprisiez tant d'appas,

Qu'un jour les Parrains de ces Cloches

Ne vous en fissent des reproches.

Ce mal, si vous ne le chassez,

80

Va plus loin que vous ne pensez :

BEUVRON<sup>4</sup>, cette autre Pasitée

De qui la Cour est enchantée,

Cét Astre, dont les yeux vainqueurs

Sont absolus sur tous les cœurs,

1. Une des cloches de la tour méridionale, dite tour de beurre. « La cloche nommée *Georges d'Amboise*, pesant trente six mil livres (a), fut faite l'an 1501 le 2<sup>e</sup> jour d'Aoust : on la monta en cette Tour le 9<sup>e</sup> jour d'Octobre ensuivant, & le 16 Février 1502 elle fut sonnée en branle par saize hommes ; & est à remarquer que son ton est *b fa b mi b mol*, cinq tons au dessous de la clef de *f ut fa* [c'est-à-dire le si bémol au dessous de la portée, en clef de fa]... ; elle a trente pieds de tour par bas, dix pieds de diametre, & dix pieds de hauteur à ce compris les anses. » ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : II, 6-8). Elle porte ce nom parce qu'elle fut donnée par le cardinal Georges d'AMBOISE, archevêque de Rouen (Expilly : VI, 408).

2. Marie d'Etouteville est une des onze cloches de la tour septentrionale, dite tour saint Romain. « *Marie d'Etouteville*, sur laquelle est écrit : *L'an 1457, Reverend Pere en Dieu, Guillaume d'Etouteville, Evesque, Cardinal, Docteur, & Archevesque de cette Ville, me fit faire.* » ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : II, 3).

3. Rigaud est une des onze cloches de la tour saint Romain. Elle fut donnée par Eudes RIGAUD, archevêque de Rouen, mais « ne fut faite qu'après sa mort, à sçavoir l'an 1282. » (*Id.* : II, 4).

4. Catherine-Henriette DE HARCOURT : voy. T. I<sup>er</sup>, p. 234, n. 2.

(a) Environ 17600 kilogrammes.

85            Cette autre Beauté souveraine  
              Qu'Amour reconnoist pour sa Reyne,  
              Qui par ses rares qualitez  
              Brille autant que par ses beautez,  
              Cette autre adorable Merveille  
90            Qui dans la Cour est sans pareille,  
              Et qui l'est bien encore icy  
              Lors qu'elle y paroist sans TOUSSY,  
              Va tirer profit de l'outrage  
              Que vous faites à son visage ;  
95            Car ce grand bruit dont on se plaint        [63]  
              Semble en vouloir à son beau teint.  
              Voyez, Messieurs, ce que vous faites :  
              Jusqu'icy, ces Beutez parfaites,  
              Qui nous charment également,  
100            Ont suspendu le jugement  
              Des Gentils-hommes & des Princes  
              Dans la Cour & dans les Provinces ;  
              Qui les voudra bien regarder  
              Ne pourra jamais décider  
105            Qui de ces deux sur l'autre excelle,  
              Qui de ces deux est la plus belle ;  
              Non, Messieurs, les plus complaisans  
              Qui soient entre leurs Partisans  
              N'ont osé prendre la licence  
110            De prononcer cette Sentence ;  
              Et vous voulez déterminer  
              Ce qu'on a peine à deviner ?  
              Et vous voulez que le Chapitre  
              Injustement en soit l'Arbitre ?  
115            Car, si ces Cloches, dont le bruit  
              Afflige TOUSSY jour & nuit,  
              Troublent son repos davantage,

Adieu l'éclat de son visage ;  
 Comme son teint en pâlera,  
 120 Son embonpoint diminuera ;  
 Cependant cette autre Merveille,  
 Qui bien loin des Cloches sommeille,  
 BEUVRON, qui dort en seureté [64]  
 Dedans son Palais enchanté <sup>1</sup>,  
 125 Se levera sans amertume  
 Aussi belle que de coustume ;  
 Et lors je crains avec raison,  
 Si l'on fait la comparaison,  
 Que le plus sain des deux visages  
 130 N'ait de visibles avantages.  
 Puisque c'est le vouloir des Cieux  
 Que ces deux Astres précieux,  
 Dont le Sort a mis l'excellence  
 Dans une si juste balance,  
 135 Demeurent dans l'égalité  
 De leur grace & de leur beauté,  
 Gardez les Loix qu'ils ont prescrites,  
 Respectez ces belles Carites,  
 Et, pour trois jours, faites cesser  
 140 Tout ce qui les peut offenser ;  
 Car dans trois jours toutes les Graces  
 Nous quittent pour suivre leurs traces ;

---

1. « Le *Vieux-Palais* n'est autre chose qu'un château à l'antique, de presque aucune défense, flanqué de six grosses tours rondes, avec un pont-levis & des fossés que la Seine remplit de ses eaux. C'est un gouvernement particulier, réuni à celui de Rouen. » (Expilly : VI, 404). Le père de M<sup>lle</sup> de Beuvron, François DE HARCOURT, marquis de Beuvron, en est gouverneur depuis le 1<sup>er</sup> mars 1643 ([Farin,] *Histoire de la ville de Rouen* : II, 121).

Le vieux palais est situé au bord de la Seine, juste au sud de la rue de la pie, c'est-à-dire loin de la cathédrale et de ses cloches (voy. *Plan de Gomboust*).

Nous allons perdre en mesme jour  
 Ces deux grands Miracles d'Amour.  
 Dés que vous les verrez parties,  
 Faites honneur à leurs sorties :  
 Confondez tous vos carillons  
 Avecque le bruit des Canons ;  
 Alors vos Cloches pourront plaire ;  
 Mais jusques-là faites-les taire <sup>1</sup>.

1. Cette épître ne tardera pas à lui attirer des ennuis de la part des chanoines. Voici ce que je lis, à la date du 2 octobre 1646, dans le *Plumitif du chapitre, 1644 à 1648* : « Sur la remonstrance, faite par Monsieur le promoteur, qu'il couroit certain escrit par la ville contre l'honneur de cette esglise, adressé au chapitre, duquel plusieurs personnes estoient scandalisez, et lequel mesme contenoit quelques impuretez & impietez et que l'on disoit avoir esté fait par un de la compagnie, dont quelques uns de Messieurs avoient des copies et qu'il en avoit veu une entre les mains de M<sup>re</sup> Le Roux Vely, requerant qu'il eust à la mettre sur le bureau et declarer celuy qui la luy avoit baillée, ledict s<sup>r</sup> Le Roux, present en chapitre, a déclaré que veritablement il avoit veu, eu et leu ledict escrit, l'ayant receu de Monsieur le chantre, mais qu'il ne l'avoit plus pour le present, l'ayant baillé à Monsieur le hault doyen, qui avoit eu la curiosité de le veoir ; et à l'instant ledict s<sup>r</sup> hault doyen, aussy present en chapitre, l'ayant représenté, a esté requis par ledict s<sup>r</sup> promoteur qu'information fut faite de l'auteur dudit escrit. Surquoy Monsieur Le Metel Boisrobert a déclaré qu'il l'avoit composé par pure fantaisie, mais qu'il n'y avoit rien d'impie ny d'impur, ny aulcune chose qui peust offenser le chapitre ; mais que, si ledict s<sup>r</sup> promoteur & le chapitre se vouloient rendre ridicules, qu'ils n'avoient qu'à deliberer sur ledict escrit, demandant reparation des parolles avancees par ledict sieur promoteur. Ledict s<sup>r</sup> Le Metel sorty dudict chapitre, lecture faite dudict escrit commençant par ces mots : A Messieurs les doyen, chanoines & chapitre de l'eglise de Rouan. *Aprenex, Messieurs mes confreres Dont les loys rudes & severes De mes petits droicts m'ont exclus, Qu'au mereau je ne songe plus &c.*, oy les conclusions dudict sieur promoteur & sur le tout deliberé, il a esté dict que ledict sieur Metel Boisrobert seroit repris & blasmé en plain chapitre par Monsieur le hault doyen d'avoir fait un tel escrit scandaleux, contraire à l'honneur de l'eglise & du chapitre, et indigne de la profession d'un ecclesiastique ; que ledict escrit seroit supprimé et lacéré en sa presence. Deffenses audict s<sup>r</sup> Le Metel de composer à l'advenir telz escritz, sur les peines au cas appartenant, et à luy enjoinct d'appliquer son stille à de meilleurs sujets, ce qui a esté à l'instant prononcé et executé par mondict sieur le hault doyen en la presence dudict sieur Le Metel, appellé en chapitre à cet effet. »

# A MADEMOISELLE DE CAVOYE<sup>1</sup>.

Sur ce qu'elle luy demandoit les Vers  
faits en faveur de Mesdemoiselles de  
Toussy & de Beuvron, qu'elle avoit  
fort estimez<sup>2</sup>.

---

## EPISTRE III.

[écrite peu de temps après le 2 octobre 1646]<sup>3</sup>

Puis-je croire, ô belle CAVOYE,  
Que vous avez eu de la joye  
Des Vers que je vous ay fait voir,  
Et que vous les voulez avoir,  
5 Ces petits Vers, qui de deux Belles  
Ont fait les justes paralelles,  
Et qui, les louant par excés,  
M'ont pensé faire un grand procès ?  
Tout de bon, seroit-il possible  
10 Qu'un cœur, qu'on croyoit insensible  
Et qui seul s'ayma jusqu'icy,

---

1. Henriette-Louise OGIER (a) (1626-?), l'ainée des dix enfants de feu François OGIER (?-1641), seigneur de Cavois, capitaine des mousquetaires du cardinal de Richelieu, est âgée de 20 ans (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 257 : 6850, f<sup>os</sup> 2 v<sup>o</sup> et 10).

Sa mère, née Marie DE LORT, est une des dames d'honneur de la

(a) Et non pas Oger (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2136, 48575, f<sup>os</sup> 6 v<sup>o</sup> et 9).

Connoissant Beuvron & Toussy,  
 Voulust nous obliger à croire  
 Qu'il prend interest en leur gloire,  
 Et qu'il peut trouver des appas  
 15 En ce qui ne le flatte pas ?  
 Quoy ! vous, dont la grace & l'estime  
 Epuisent la Prose & la Rime,  
 Vous, qui faites un tiers party  
 20 Que tout Paris a trop senty,  
 Vous, dont le merite embarasse  
 Tous les Artisans du Parnasse,  
 Qu'Apollon & ses Nourrissons  
 Accablent d'Airs & de Chansons,  
 25 Vous pouvez encore vous plaire  
 Dans une louange étrangere ?  
 Vous trouvez des Eloges doux  
 Qui n'ont pas esté faits pour vous ?  
 Ah ! belle & charmante CAVOYE,  
 30 Ne souffrez pas que je le croye ;  
 Le Dieu qui m'échauffe le sein  
 M'a fait mieux voir vostre dessein ;  
 J'ay penetré dans vostre ruse ;  
 Ce n'est ny pour flatter ma Muse  
 35 Ny pour honorer ces Beutez  
 Dont je décris les qualitez  
 Et qu'on adore à si bon titre,

---

reine régente depuis le 30 novembre 1643 (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 257 : 6850, fo 4 v<sup>o</sup>).

Un des frères de M<sup>lle</sup> de Cavois, Louis OGIER, âgé de 7 ans, deviendra marquis de Cavois, grand maréchal des logis de la maison du roi et aide de camp de Sa Majesté (1679) (*Id.* : fo 2).

2. C'est-à-dire l'épître précédente.

3. C'est-à-dire peu de temps après la séance du chapitre dont il est question dans la note 1 de la page 95.

Que vous voulez voir mon Epistre :  
Vous la demandez seulement  
40 Pour y blasmer mon jugement.  
L'Eloge de ces deux Merveilles,  
Que je traite de Nompareilles,  
Picquera vostre esprit jaloux ;  
Vous murmurerez contre nous ;  
45 Je pense vous entendre dire,  
Me voyant étendre l'Empire  
Et de Beuvron & de Toussy :  
« Pourquoi n'y suis-je pas aussi ?  
« Pourquoi ma Beauté publiée  
50 « Est-elle en ces Vers oubliée ? »  
Mais le lieu ne permettoit pas  
Qu'on y parlast de vos appas :  
Cette entreprise assez hardie  
Se forma dans la Normandie,  
55 Où lors ces deux Divinitez  
Faisoient admirer leurs Beutez.  
Dés que ces Merveilles connues  
Dans Paris seront revenues,  
Je sçauray fort bien faire voir  
60 Jusqu'où s'estend vostre pouvoir ;  
Car vous marchez droit sur leurs traces  
Comme la troisiéme des Graces,  
Et l'œil a peine à faire choix  
De la plus aymable des trois.

---



# A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY.<sup>1</sup>

Il le remercie du Prieuré<sup>2</sup>; mais il se  
plaint de ce qu'à la prise de possession  
on a voulu mal-traiter ses gens.

---

## EPISTRE IV.

[écrite en 1651, après le 13 février]<sup>3</sup>

Enfin, Grand Prince, il estoit arresté  
Par un Decret de la fatalité  
Que ce Nozé, dont j'ay tant fait d'instance,  
Après dix ans revint en ma puissance.  
5 C'est malgré vous que vous l'avez gardé ;  
On l'a bien veu par vostre procedé :  
Vostre bonté constante & genereuse,  
Et de justice & d'honneur amoureuse,  
A fait enfin la restitution [69]  
10 Qu'elle devoit à ma pretention,  
Et pour la faire a vaincu tant d'obstacles  
Qu'on la peut mettre au nombre des Miracles.

---

1. Sur le prince de Conty, voy. p. 40, n. 1. Il est maintenant âgé de 21 ans, et vient d'être emprisonné pendant plus d'une année, ainsi que le prince de Condé et le duc de Longueville, sur l'ordre de Mazarin.

2. Le prieuré de Nozay, qu'il avait réclamé en 1648 ou 1649 au

Mes vœux, grand Prince, enfin sont exaucez :  
 J'ay seing & sceau ; mais ce n'est pas assez.  
 15 Si de vos mains sortoit cette Patente,  
 Certainement j'aurois l'ame contente ;  
 Elle a passé seulement par vos mains,  
 Voila le mal ; c'est dequoy je me plains.  
 Car vos Bretons ignorent ce mystere ;  
 20 Ce sont gens prompts à se mettre en colere ;  
 Ils ont trouvé mon Valet bien hardy,  
 Sur un écrit signé par Grimaldi 4,  
 De vous vouloir déposséder d'un titre  
 Qui m'a cousté déjà plus d'une Epistre.  
 M. le Cardinal Grimaldi, comme Abbé de S. Florent & Collateur, en avoit donné les provisions.  
 Ils ont encore, avec grande fureur,  
 Crié Haro dessus mon Procureur,  
 Si que, tous deux en un coin de la Ville

---

prince de Conty dans la quatrième épître du premier livre (voy. p. 40).

3. Voy. p. 102, n. 3. D'autre part ce n'est que le 13 février 1651 que Mazarin, partant en exil volontaire, a fait sortir de prison le prince de Conty et les deux autres princes.

4. GERONIMO GRIMALDI (1597-1685), né à Gênes de famille noble, fut successivement gouverneur de Rome (1628), nonce en Autriche (1632) et nonce en France (1641). Pendant cette dernière nonciature il fut promu cardinal (1643). De retour en Italie, il secourut les Barberini, neveux du feu pape Urbain VIII, persécutés par le nouveau pape Innocent X et les fit fuir de Rome dans son carrosse. A la mort de Michele MAZARINI, archevêque d'Aix, Louis XIV l'a nommé à cet archevêché malgré le pape Innocent X ; mais ce n'est qu'en 1655 que le pape Alexandre VII reconnaîtra cette nomination (Moreri). Le cardinal Grimaldi, âgé de 54 ans, est abbé de Saint-Florent depuis le 29 mars 1649 (Arch. dép. de Maine-et-Loire : H. 1941) (a) ; en cette qualité, il est « patron » et collateur du prieuré saint Saturnin de Nozay (*Pouillié general... de l'archevêché de Tours : Benefices de l'Evêché de Nantes* : p. 12).

(a) Et non pas 1653 comme le dit la *Gallia christiana*. C'est à M. Saché, archiviste départemental de Maine-et-Loire, que je dois ce précieux renseignement, sans lequel les données contenues dans cette épître auraient semblé contradictoires entre elles.

S'estans cachez, de nuit ils ont fait Gille<sup>1</sup> ;  
 S'ils eussent là plus long-temps demeuré,  
 30 On auroit fait leur tombe au Prieuré ;  
 Encor ne sçay-je en leur mal-aventure  
 S'ils eussent là trouvé leur sepulture,  
 Car on lisoit dans leur intention,  
 Qui ne visoit qu'à la possession,  
 35 Et, quoy que morts, entrans dedans l'Eglise,  
 On auroit dit qu'enfin ils l'auroient prise.  
 Quand ils n'auroient esté que bien battus, [70]  
 J'aurois payé les coups qu'ils auroient eus ;  
 Procés verbaux seroient nez du grabuge,  
 40 Et les Barbiers, les Sergens, & le Juge  
 M'auroient mangé deux ans du revenu  
 D'un Prieuré si court & si menu.  
 Ils n'en ont eu, grace à Dieu, que l'envie ;  
 Mais mon Valet jure que, de sa vie,  
 45 Il ne remet le pié dans ce chemin  
 S'il n'a de vous un autre Parchemin.  
 Mon Procureur, mieux instruit de l'affaire,  
 Est du Païs, & Cousin du Notaire,  
 Dont bien leur prit, car sans cét appuy-là  
 50 On eust eu peine à faire le hola.  
 Il m'écrit donc que feu Monsieur le Prince<sup>2</sup>,  
 Grand Terrien dedans cette Province,

---

1. « GILLES. s. m. C'est un nom propre d'homme qui est venu en usage dans cette phrase proverbiale : Faire *Gilles*, pour dire : S'enfuir. Il a fait *Gilles* pour trois mois, pour dire : Il a fait banqueroute. Ce proverbe vient de ce que *St. Gilles*, Prince de Languedoc, s'enfuit secrettement de peur d'estre fait Roy. Quelques-uns croyent qu'il vient par corruption de faire *l'agile*, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement. » (Furetière 1690).

2. Henri II DE BOURBON (1588-1646), prince de Condé, père du prince de Conty.

Vous conféra luy-mesme, en trente-huit <sup>1</sup>,  
 Ce Prieuré dont j'ay tant fait de bruit ;  
 55 Tout le narré qu'il me fait sur ce titre  
 Est contenu dans ma premiere Epistre.  
 Enfin, Grand Prince, il dit que j'ay raison,  
 Mais que ce tiltre est dans vostre Maison ;  
 Que ces gens-là vous ayment mieux pour Maistre  
 60 Que Bois-Robert, qui n'est qu'un pauvre Prestre ;  
 Que sans vostre ordre on ne peut separer  
 Ce petit bien dont je veux m'asseurer,  
 Parce qu'il est compris dans la recepte ;  
 Que, s'il vous plaist, c'est une affaire faite,  
 65 Mais qu'on feroit cent poursuites en vain [71]  
 Sans un écrit signé de vostre main.  
 Ordonnez donc que Sarrazin <sup>2</sup> le fasse,  
 En attendant une seconde grace,  
 Car, Prince Illustre, on m'a fort assuré  
 70 Qu'on me cherchoit un autre Prieuré  
 Pour égaler dix ans de jouissance <sup>3</sup>  
 Dans l'équité d'une juste Balance.

---

1. Parce que Bois-Robert avait oublié de lui en rendre hommage (voy. Livre I<sup>er</sup>, Ep. iv : v. 86-88). Mais Bois-Robert en jouit encore jusqu'en 1641 (voy. Id. : v. 15-37 et notes correspondantes).

2. Le poète Jean-François SARASIN (1614-1654) est secrétaire du prince de Conty depuis novembre 1648 (Mennung : II, 1). Il est âgé de 37 ans.

3. Cf. le v. 4. Puisque Bois-Robert a cessé de jouir des revenus de son prieuré en janvier 1641 (voy. ci-dessus Livre I<sup>er</sup>, Ep. iv : v. 37-47 et les trois notes qui s'y rapportent), la présente épître est écrite en 1651.

---

# A MONSIEUR L'ABBÉ DE LA VICTOIRE<sup>1</sup>.

Il l'entretient du peu de foy qu'il a  
en la Medecine<sup>2</sup>.

---

## EPISTRE V.

[écrite à une date inconnue]

Abbé que j'ayme & que j'estime,  
Souffre que je t'écrive en rime,  
Puis qu'il n'est pas en mon pouvoir  
De sortir ny d'aller te voir.  
5 D'un costé ma Bile est émue ;  
De l'autre un vilain clou de rue,  
Qui depuis hier m'a démonté,  
Me tient au logis arresté ;  
Mais moins à faute de voiture  
10 Que pour les douleurs que j'endure,  
Je me voy privé du plaisir  
De satisfaire à mon desir  
Visitant un amy que j'ayme

[73]

---

1. Claude DU VAL (?-1676), seigneur de Compainville (a), conseiller du roi en ses conseils, et abbé de la Victoire (*Gallia christ.* : X, 1507. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 2911 : 64754, f<sup>o</sup> 115), « est

(a) Et non pas *Coupanville*, ni *Coupeauville*.

Et qui m'est un autre moy-mesme.  
 15 J'ay de l'argent, de bons voisins  
 Et des amis & des cousins  
 Pour le Carrosse & pour la Chaise ;  
 Mais je suis fort mal à mon aise,  
 Et ne puis, de bile empesté,  
 20 Estre ny traisné ny porté.  
 Bourdelot<sup>3</sup>, ce Maistre Esculape,  
 Qui peut porter les jours d'un Pape  
 Jusqu'où s'estendirent jadis  
 Ceux du Portier de Paradis,  
 25 Ce grand Maistre des Destinées  
 Qui rompt les bornes des années,  
 Qui des Arabes & des Grecs  
 A dérobé tous les secrets,  
 Ce noble & merveilleux Genie  
 30 Qui, par son adresse infinie,  
 A ravy tout ce qu'Apollon  
 Eut jamais de rare & de bon,  
 Soit dans ses Vers, soit dans sa Prose,  
 Soit dans les drogues qu'il compose,  
 35 Entrepred de me secourir<sup>4</sup>,  
 Et je croy qu'il me va guerir.  
 Ce Clair-voyant, ce Maistre habile

---

d'une bonne famille de la robe de Rouen. On n'a gueres veu d'homme qui die les choses plus plaiement. Il fut présenté à la Reyne par Voiture, et il se fourra après dans la société de Monsieur le Prince [de Condé]. » (Tallemant : III, 134).

Une de ses belles-sœurs est fille d'Alexandre BOUCHART, vicomte de Blosseville, conseiller au parlement de Rouen, dont j'ai parlé au tome premier (p. 141, n. 1) (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 326 : 9107, f<sup>o</sup> 3).

2. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 5, n. 1.

3. Voy. p. 20, n. 1.

4. Cf. Livre I<sup>er</sup>, Ep. x.

A veu la source de ma bile ;  
 Il a veu les obstructions  
 40 Qui causent mes émotions ;  
 Il a pénétré dans mon foye ; [74]  
 Il a veu l'humeur qui m'envoye  
 Ces fascheux éblouissemens,  
 Ces importuns brouissemens<sup>1</sup>,  
 45 Dont la suite perpetuelle  
 Se regenere & renouvelle  
 Dans mon plein & pesant cerveau  
 Qui se distile tout en eau,  
 Mais eau mordicante & salée  
 50 Dont ma bouche est toute brûlée.  
 Enfin ce Maistre des Experts,  
 Voyant par mes Vaisseaux ouverts  
 Que ce vieux levain, qui s'amasse,  
 Du Sang ne corrompt point la Masse,  
 55 A tres-habilement jugé  
 Que je devois estre purgé,  
 Mais de quelque drogue subtile  
 Qui s'accommodast à ma bile,  
 Qui la remist en son devoir  
 60 Et la chassast sans l'émouvoir.  
 Pour me rendre ce bon office,  
 Il a quitté tout exercice ;  
 Il a consulté cent esprits  
 Et feuilleté cent manuscrits  
 65 Pour composer un Oppiate<sup>2</sup>

1. Parmi les dictionnaires de l'époque, seul celui de Cotgrave donne cette graphie particulière du mot *brouissement*.

2. « OPIATE. subst. fem. Terme de Medecine. C'est un nom qu'on donne souvent aux confections, antidotes & electuaires, quoy qu'on ne le dust donner qu'aux compositions molles dans lesquelles

Que jadis le grand Hippocrate,  
 Averroës & Gallien  
 Auroient payé de tout leur bien.  
 Si j'en croy mon Apoticaire, [75]  
 Ce remede est peu salutaire :  
 70 Il cherche à m'en desabuser  
 Et m'en veut d'autres composer.  
 Mais tu sçais mon humeur chagrine  
 Du costé de la Medecine :  
 75 Les seuls Medecins que je voy  
 Sont mes amis, en qui j'ay foy ;  
 Qui gratis me cherche malade  
 Mieux qu'un autre me persuade,  
 Et j'en sors toûjours assez bien  
 80 Pourveu qu'il ne m'en couste rien.  
 J'ay marqué ce trait d'avarice,  
 Qui devant toy n'est pas un vice<sup>1</sup>,  
 Moins pour le plaisir d'épargner  
 Que pour celuy de témoigner  
 85 Que, si la science n'est vaine,  
 Elle est du moins fort incertaine ;  
 Un amy devine aussi bien  
 Que qui devine pour le bien,  
 Et j'excuse moins la béveue  
 90 De celuy qui prend & qui tue ;  
 Enfin, en certains accidens,

---

entre l'*opium*, qui leur a donné son nom. C'est en general un remede interne, diversement composé de poudres, de pulpes, de liqueurs, de sucre ou de miel, reduits en consistance molle et propre à estre enfermée dans des pots. » (Furetière 1690). Il est à remarquer que ce mot n'est pas du même genre chez Bois-Robert et chez Furetière.

1. Tallemant dit de l'abbé de la Victoire : « Son defaut c'est d'estre avare, luy qui a trente mille livres de rente et nulle charge... Il en rit le premier et se sauve en goguenardant. » (III, 135).



95 L'œil qui ne voit point au dedans,  
Se trompant dans ses conjectures,  
Cause d'étranges aventures,  
Et tel remede a fait perir  
Tel, qu'un regime eust pû guerir.  
C'est, Abbé, ce qui m'en dégouste, [76]  
Et je plains l'argent que me couste  
Le remede le plus leger,  
100 S'il nuit au lieu de soulager.  
Mais, quand ma bile m'importune,  
Je donne tout à la fortune  
Aussi-tost que je me suis mis  
Entre les mains de mes amis.  
105 Il est de certains grands Genies  
Dont le nom seul fait nos manies,  
Et qui tueroient par leur sçavoir  
Sans qu'on osast s'en émouvoir.  
Quand je devrois cesser de vivre,  
110 Je sens, malgré moy, qu'il faut suivre  
Aux maux cachez les Bourdelots,  
Comme on void que les Matelots,  
Perdus entre l'onde & les nues,  
Suivent l'Ourse aux mers inconnues.  
115 Je ne sçay s'il me guerira,  
Mais, de l'air qu'il se figura  
Ma bile dans sa conjecture,  
Il doit connoistre sa nature.  
Les Delormes <sup>1</sup> & les Citois <sup>2</sup>  
120 En firent de mesme autrefois :

---

1. Voy. p. 67, n. 2.

2. Voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 96, n. 6. Il a près de 80 ans, et vient de se retirer à Poitiers, où il mourra bientôt.

Mon mal gratis ils consulterent ;  
 Mais, las ! de l'air qu'ils me traitterent,  
 Je pensay voir, dans leur secours,  
 Luire le dernier de mes jours.  
 125 Comme on vid ma langue alterée [77]  
 Et livide & toute ulcerée,  
 Un des deux crût qu'estant gasté <sup>1</sup>  
 Je luy cachois la verité ;  
 Sa charité, qui fut trop prompte,  
 130 Crût qu'il falloit, malgré ma honte,  
 Par les sueurs me garantir ;  
 Et, quoy qu'on pust luy repartir,  
 Sousriant à chaque parole,  
 Comme si j'eusse eu la verole,  
 135 Par une eau fort chaude en six pots  
 Il fit bouillir jusqu'à mes os <sup>2</sup>.  
 Ma cervelle en fut dessechée,  
 Ma luette en fut relaschée ;  
 Ma bile à tel point s'alluma  
 140 Que mon humeur s'en consuma ;  
 Et si l'autre, crû plus habile,  
 Qui vid plus clair dans cette bile,  
 Ne m'eust rafraischy promptement,

---

1. Vérolé.

2. Il s'agit ici du traitement de la vérole par ce qu'on appelle les « parfums », mélange dont la partie essentielle est du cinabre (sulfure rouge de mercure), auquel s'ajoutent de la racine de gentiane, de la sabine, de la sandaraque, de l'aloès, de la térébenthine, du benjoin, de la myrrhe, etc... Ce mélange, qui se vend soit sous forme de poudre, soit sous forme de trochisques, est utilisé de la façon suivante : « Il faut avoir un pavillon bien couvert et fermé de toutes parts, de sorte que rien n'y puisse entrer ny sortir. Le patient sera tout nud assis dedans le pavillon, & aura les yeux fermez afin qu'ils ne soient blessez par la tenuité & violence des parfums. En ce pavillon y aura un petit vaisseau avec feu mediocre, où l'on jettera poudres ou trochisques faits des choses predites une ou deux onces ; ... & où la

J'allois en poste au monument <sup>1</sup>.

145 Quoy que leur advis fust contraire,

Cher Abbé, je les laissois faire

Parce qu'il ne m'en coustoit rien,

Parce qu'ils me vouloient du bien,

Parce qu'en un mot leur science

150 Esgalloit leur experience ;

Je crûs, quand on me fit suer,

Qu'il falloit me laisser tuer

Pour sauver l'estime connue

[78]

De celuy qui fit la beveue,

155 Comme si son art m'eust esté

Plus precieux que ma santé.

Bourdelot fera mieux, sans doute,

Et, comme il prend une autre route,

Deussay-je avec luy m'égarer,

160 Je le suy, sans considerer

Que le chemin qu'il me prepare,

Peut-estre à jamais nous separer.

Dy-luy, si tel est nostre sort,

Que je luy pardonne ma mort

165 Qui plus que son art est certaine

Et qui me va tirer de peine.

Abbé, si j'estois assuré

Qu'en ma mort tu m'eusses pleuré,

Je doute qu'il me prist envie

---

vapeur seroit trop grande, le patient pourra, par intervalles, mettre la teste dehors le pavillon, puis la remettre jusques à ce que ladite fumée sera passée ; là il suera quelque peu s'il est possible, puis pourra sortir et se mettre au lict, enveloppé du linseul qui aura servy audit pavillon, ayant un linge chaud sur le ventre & poitrine ; & en ce lict suera doucement une heure ou deux. » (Thierry de Héry, *La methode curatoire de la maladie venerienne...* : p. 127-131).

1. « MONUMENT signifie encore le tombeau, & particulièrement en Poësie. » (Furetière 1690). Cf. T. I<sup>er</sup> : p. 6, vers 48.

170 De retourner encor en vie,  
 Dans la peur qu'on ne te vist pas  
 Si tendre en mon second trépas.  
 Souffre, dans cette incertitude,  
 Que j'applique icy mon estude,  
 175 Pour te revoir, à me guerir ;  
 Car, si je me laisse mourir,  
 Il faut qu'en trois jours on m'oublie,  
 Et je ne sçaurois sans folie  
 Attendre un plus heureux destin  
 180 Qu'Armand <sup>1</sup>, de qui j'ay veu la fin,  
 En qui nostre douleur profonde [79]  
 Crût voir celle de tout le Monde :  
 On le plaignit deux ou trois jours ;  
 Apres cela je vy le Cours <sup>2</sup>  
 185 Et le Louvre & les Tuileries <sup>3</sup>  
 Dans les mesmes Galanteries.  
 Pour nous, je me figure assez  
 Que, quand nous serons trespassez,  
 On dira : « Ma foy, c'est dommage »,  
 190 Et n'en aurons pas davantage.

---

1. Le cardinal de Richelieu.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 222, n. 3.

3. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 218, n. 2.

---

# A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.<sup>1</sup>

Il se réjouit avec luy & avec la France  
de ce qu'on luy rend les Sceaux<sup>2</sup>,  
qui le vont faire enfin Conseiller  
d'Estat<sup>3</sup>.

---

## EPISTRE VI.

[écrite quelques jours après le 12 avril 1651]<sup>4</sup>

Enfin le Ciel exauce ma Requête.  
Divin SEGUIER, je revoiy sur ta teste  
Tes vieux honneurs en tous lieux si connus,  
Et, grace à Dieu, tes Sceaux sont revenus.  
5 J'avois bien dit qu'il estoit impossible  
Que ta Vertu demeurast invisible  
Et que, pendant le bas âge du Roy,  
Son pauvre Estat se pust passer de toy.  
Qu'il a, bons Dieux, souffert en ton absence !  
10 N'est-il pas vray que, pendant la licence  
Et le desordre & les maux intestins [81]

---

1. Pierre SÉGUIER (voy. p. 28, n. 1), chancelier de France et garde des Sceaux. Il est âgé de 63 ans.

2. Pendant la Fronde, le 1<sup>er</sup> mars 1650, les sceaux furent enlevés à Séguier, qui reçut l'ordre de se retirer à Rosny; mais ses appointe-

Dont l'affligeoient ses rigoureux destins,  
 Tu vivois seul exempt d'inquietude,  
 Te possédant dedans ta solitude,  
 15 OÙ, sans ton zele & ta compassion,  
 Tu n'aurois point senty d'émotion?  
 Pour moy, SEGUIER, qui sens ce qui me picque,  
 Qui comme toy n'ay pas l'ame heroïque,  
 Quand j'aurois veu tout Paris desolé,  
 20 Je m'en serois aisément consolé.  
 Quand on s'est mis à couvert du nuage,  
 Avec plaisir on void passer l'orage,  
 Et l'on sent mesme avec tranquillité  
 Souffler les vents qui l'avoient excité.  
 25 Toy, vray Heros, tu sentoïis la tempeste,  
 Quoy que l'éclat passast loin de ta teste ;  
 Aymant l'Estat, que tu vis accablé  
 De tant de maux, ton cœur en fut troublé ;  
 Tu voyois bien qu'il estoit impossible  
 30 Qu'il fust sans toy tranquile ny paisible,  
 Et nous sentions mille obstacles secrets

---

ments lui furent conservés. « La Reine Mere et le Cardinal Mazarin luy firent dire qu'on estoit satisfait de ses services, mais que la necessité du temps ne permettoit pas qu'il demeurast davantage dans cette Charge. » Le lendemain, le marquis de Châteauneuf fut nommé garde des sceaux (Tessereau, *Histoire chron...* : I, 465).

Un an plus tard, les sceaux furent retirés à ce dernier (3 avril 1651) et donnés à Molé (4 avril). Mais, quelques jours après, le 13 avril, celui-ci les remit à Séguier, qui venait d'être rappelé à la cour depuis peu (*Id.* : I, 470). La présente épître est donc écrite le 13 avril 1651 ou peu de jours après.

3. C'est-à-dire : « qui vont enfin faire Bois-Robert conseiller d'Etat ».

En 1654, Bois-Robert le sera déjà (*Comptes de l'Épargne* : f° 123 v°). Je n'ai pu mettre la main sur les lettres patentes lui conférant cette charge ; mais elles ne doivent être que de peu de mois postérieures à la présente épître, car Séguier cessera de nouveau d'être garde des sceaux le 8 septembre 1651 (Tessereau, *Histoire chronol...* : I, 472).

4. Voy. la note 2 ci-dessus.

Dont la rigueur augmentoit nos regrets.  
 Enfin le Ciel a dissipé l'orage ;  
 Je voy tout calme, & je reprens courage,  
 35 De voir rentrer au Conseil avec toy  
 Les vrais zelez qu'il falloit à mon Roy <sup>1</sup>  
 Et que cherchoit nostre Reine adorable  
 Pour voir son regne heureux, doux, & durable.  
 Que cette Paix nous promet de douceurs ! [82]  
 40 Qu'elle va bien réveiller les neuf Sœurs !  
 Flore & Zephyr reviennent avec elle,  
 Ce qui la rend plus charmante & plus belle.  
 Mais, grand SEGUIER, je jure que tes Sceaux  
 Sont à mes yeux plus charmans & plus beaux,  
 45 Et que ta Cire à mon nez est plus douce  
 Que tant de fleurs que ton parterre pousse ;  
 Je sentoïis bien qu'ils estoient destinez  
 A rendre enfin mes travaux couronnez ;  
 Quoy qu'il m'arrive & quoy que je devienne,  
 50 Je ne veux point qu'autre main que la tienne  
 Touche à ma gloire, & je n'ay negligé  
 Les biens d'autruy que pour t'estre obligé.  
 Tu crois peut-estre, & tu l'as bien dû croire,  
 Que Chasteau-Neuf <sup>2</sup> a scellé pour ma gloire ;

---

1. Principalement Mazarin, alors en exil volontaire.

2. Charles DE L'AUBESPINE (1580-1653), marquis de Châteauneuf sur Cher, conseiller d'Etat, abbé de Massay, gouverneur de Touraine, est âgé de 71 ans. Il a déjà été garde des sceaux sous Louis XIII (de 1630 à 1633) ; mais il fut arrêté en 1633 par ordre de Richelieu et ne sortit de prison qu'en 1643 après la mort de celui-ci (Anselme : VI, 558). Nous avons vu plus haut qu'il vient d'être de nouveau garde des sceaux pendant treize mois à la place de Séguier (voy. p. 111, n. 2).

Son grand-père, Claude DE L'AUBESPINE (?-1567), fut secrétaire d'Etat ; et sa grand-mère paternelle, fille de Guillaume BOCHETEL, secrétaire d'Etat, était nièce du célèbre Jean DE MORVILLIER, évêque

55 Il l'a voulu, comme tu le voulus,  
 Quand dans tes mains les Sceaux ne furent plus <sup>1</sup> ;  
 Mais chaque jour survint nouvel obstacle,  
 Et tu devois accomplir ce miracle.  
 Je dy miracle & ce n'est pas mal dit,  
 60 Car, quand je voy qu'avec tout mon credit,  
 Quelque merite, & beaucoup de promesses  
 Dont m'ont flatté nos Dieux & nos Deesses,  
 Dans mon attente enfin je suis vieilly,  
 Privé d'un fruit que d'autres ont cueilly,  
 65 Je croy qu'il faut, pour finir l'avanture,  
 Quelque pouvoir qui passe la nature.  
 J'ay veu pourtant, sans trop m'estre flatté, [83]  
 Que quelques-uns n'ont pas mieux merité  
 Ce fruit d'honneur dont leur ame est charmée,  
 70 Et je le dis apres la renommée ;  
 Ils n'ont pas mesme esté plus amoureux  
 De sa beauté, mais ils sont plus heureux.  
 Ne souffre pas qu'ils m'en fassent reproche,  
 Car ils croiront, si sans Sceau je m'approche  
 75 Du Cabinet d'où pleuvent tes faveurs,  
 Que mon merite est au dessous des leurs.  
 Tu sçais de nous faire la difference ;  
 Mais tu sçais mieux que c'est par l'apparence  
 Que le vulgaire & le grand monde aussi

---

d'Orléans et garde des sceaux (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 150, n. 1).

Par sa sœur, il est oncle du marquis de Leuville (à qui fut adressée l'épître III du Livre III), ainsi que de la sœur de celui-ci, mère du marquis de Villarceaux (à qui sera adressée l'épître VII du Livre III).

1. Sur les démarches que fit naguère Bois-Robert auprès du marquis de Châteauneuf pour être nommé conseiller d'Etat, voy. plus loin : Livre III, Ep. III.



80

Juge des gens ; de là naist mon soucy.  
J'ay quelque bien ; je cherche un peu d'estime,  
Et n'oserois t'en demander qu'en rime ;  
Je ne puis plus mon mal dissimuler ;  
Je rougirois s'il m'en falloit parler.

---

# A MONSIEUR LE MARQUIS DE RICHELIEU<sup>1</sup>.

Il luy parle des douceurs qu'il a goustées dans les entretiens qu'il a eus avec le Roy, hors la presence duquel il ne peut guster de joye dans la Province<sup>2</sup>.

---

## EPISTRE VII.

[écrite à Gaillon, en 1650, après le 21 février]<sup>3</sup>

Marquis, delices de la Cour,  
Je suis passé dans un séjour  
Aussi plaisant qu'il le peut estre  
Sans la presence de ton Maistre,  
5 Car loin de ce Maistre charmant  
On ne sent qu'imparfaitement  
L'aise & les douceurs de la vie  
Dont une ame est icy ravie :  
Mille innocentes voluptez  
10 Y tiennent les sens enchantez ;  
Ce petit Paradis abonde

[85]

Il parle de  
la belle  
Maison de  
Gaillon<sup>4</sup>.

---

1. Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD (1632-1662), dit le marquis de Richelieu, reçut déjà, il y a deux ans, alors qu'on l'appe-

En fruits les plus rares du monde ;  
 J'y boy d'un vin délicieux,  
 Digne de la Table des Dieux ;  
 15 J'y gouste cent mets delectables,  
 Inconnus aux meilleures Tables ;  
 J'y voy, comme dans un Tableau,  
 Ce que Nature a de plus beau ;  
 J'y voy des Pierres & des Marbres  
 20 Et des Fontaines & des Arbres  
 Qui par quelques Divinitez  
 Semblent avoir esté plantez ;  
 Bref de l'Art & de la Nature  
 J'y voy la plus riche Peinture 5.  
 25 Mais le digne Roy que tu sers,  
 Le plus beau Roy de l'Univers  
 N'orne plus ce lieu solitaire,  
 Et sans luy rien ne m'y peut plaire.  
 Je sçay qu'il embellit jadis  
 30 Cét agreable Paradis 6 ;  
 Je sens que ces belles allées  
 De ses pieds ont esté foulées ;

---

lait encore « l'abbé de Richelieu », une épître de Bois-Robert (voy. p. 57, et n. 1).

2. En Normandie.

3. Le lieu est indiqué par la note mise en marge par Bois-Robert en regard des vers 8 et 9 : les vers 13-24 disent qu'il y est encore.

Pour la date, voy. la note 6 ci-dessous, et p. 118, n. 1.

4. Sur le château archiépiscopal de Gailon, voy. T. I<sup>er</sup> : p. 115, n. 1. L'archevêque de Rouen qui y réside est toujours François II DE HARLAY (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 113, n. 3), dont Bois-Robert est l'un des commensaux depuis 1647.

5. Cf. dans les *Épistres* de 1646 : Ep. xiv, v. 65-70 et 120-174.

6. En 1650, au retour d'un voyage de répression à Rouen, le roi et sa cour séjournèrent à Gaillon le soir du 20 et la matinée du 21 février (*Gazettes* : 1650, p. 307). Le mot « jadis » indique que cette épître n'est pas écrite aussitôt après le départ du roi ; toutefois il ne doit pas être entendu dans son sens littéral : voy. p. 118, n. 1.

J'y voy des traces de ses yeux,  
 Comme, par où passaient les Dieux,  
 35 On dit que la race premiere [86]  
 Voyoit des traces de lumiere ;  
 J'y voy des marques de ses pas ;  
 Mais enfin je ne l'y voy pas.  
 O Marquis, qui d'un si grand Maistre  
 40 M'as fait les merveilles connestre,  
 Juge s'il est en mon pouvoir  
 De vivre & de ne le plus voir.  
 Rappelle-moy donc, je te prie,  
 Dans sa petite Gallerie ;  
 45 J'ayme mieux, avec mon Fildin <sup>1</sup>,  
 Paroistre agreable Badin  
 Devant le plus parfait des Princes  
 Qu'estre adoré dans ses Provinces ;  
 Gaillon m'est pis que le Jappon,  
 50 Sans LOUIS & sans son Poupon <sup>2</sup>.

---

1. Dans la comédie *La Jalouse d'elle-mesme*, de Bois-Robert, jouée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1649 et parue en librairie le 16 mai 1650 avec une dédicace au marquis de Richelieu (à qui est adressée la présente épître), il y a, parmi les personnages, un valet spirituel qui s'appelle Filipin. C'est sûrement à cette pièce et à ce personnage que Bois-Robert fait ici allusion : pour donner au vers ci-dessus la longueur voulue il aura écrit *Filpin*, qu'une faute d'impression aura transformé en *Fildin*. La présente épître doit donc dater du printemps de 1650.

2. Louis XIV est âgé de 12 ans. *Poupon* a donc peut-être ici un sens analogue à *poupée*, sens qui ne figure dans aucun dictionnaire de l'époque.

---

# A MONSIEUR SCARON<sup>1</sup>.

Réponse, pour Mademoiselle de Neuillan<sup>2</sup>, à une Lettre en Vers de Monsieur Scaron<sup>3</sup>. pendant que la Cour estoit à Poitiers<sup>4</sup>.

---

## EPISTRE VIII.

[écrite à Poitiers, vers le 20 janvier 1652]<sup>5</sup>.

SCARON, je vous vay satisfaire,  
Puis que je trouve un Secretaire  
Des premiers de Saint Innocent,  
Qui s'est découvert en passant.  
5 Je répons donc à vostre Epistre,  
Qu'icy l'on prise à juste tiltre ;  
On doit beaucoup priser aussi  
L'obligeante & belle Bussy<sup>6</sup>,  
Qui partage, aux lieux où vous estes,  
10 Les Complimens que vous me faites.  
Nous recevons bien volontiers [88]  
Pareils complimens à Poitiers,  
Si l'on peut dire que les vostres

---

1. Paul SCARRON (1610-1660) est venu depuis peu s'installer rue d'enfer, à l'hôtel de Troie. C'est là qu'il a connu M<sup>me</sup> de Nouilhan et ses deux filles, qui y passent chaque année une partie de l'hiver ; c'est l'une de ces dernières qui est sensée écrire à Scarron la présente

15 Soient égalez par ceux des autres ;  
 Car enfin il n'est qu'un Scaron,  
 Et, je parle icy tout de bon,  
 Si l'esprit de mon Secretaire  
 Avoit ce naïf caractere,  
 Je ferois faire assez de Vers  
 20 Pour en peupler tout l'Univers ;  
 Enfin, pour payer vos louanges  
 Qui me mettent au rang des Anges,  
 Je l'oblige à donner le prix  
 Qu'on doit à vos charmans écrits.  
 25 Si vous aimez mieux des nouvelles,

---

épître (voy. les trois notes suivantes). Ces dames ont chez elles une jeune parente pauvre, Françoise d'AUBIGNÉ, dont Scarron est amoureux, et qu'il va épouser dans trois mois, en avril 1652 (elle s'appellera plus tard M<sup>me</sup> de Maintenon). Scarron est âgé de 41 ans et demi (il y a quatorze ans qu'il est paralysé). L'année précédente (1651), il a fait paraître *La Mazarinade*, la première partie du *Roman comique*, et le sixième livre du *Virgile travesty en vers burlesques*. Il songe à aller en Amérique, fonder une compagnie coloniale. Dans un mois, il résignera son canonicat du Mans (H. Chardon, *Scarron inconnu* : I, 183 et suiv.).

2. Angélique DE BEAUDÉAN (a) (vers 1630-?), seconde fille de Charles DE BEAUDÉAN, baron de Nouilhan (b), est une des filles d'honneur de la reine-mère. En 1656, elle épousera Charles DE FROULLAY (1601 ?-1671), dit le comte de Froullay, grand maréchal des logis de la maison du roi.

Sa sœur aînée, Suzanne (1626 ?-1700), s'est mariée, l'année précédente, avec Philippe DE MONTAULT (1619 ?-1684), comte de Navailles, qui deviendra duc de Navailles et maréchal de France.

Son oncle, Henri DE BEAUDÉAN, marquis de la Mothe-Saint-Héraye et comte de Parrabère (c), est gouverneur du Poitou.

3. Il s'agit de l'*Épître* qui commence par ce vers : « Belle Neuillan, fille charmante, ». Scarron l'adressa de Paris, en novembre ou décembre 1651, à M<sup>lle</sup> de Nouilhan qui se trouvait à Poitiers avec la cour. L'arrivée de la cour dans cette ville ayant été apprise aux Parisiens par la gazette du 4 novembre 1651, l'épître de Scarron est posté-

(a) Et non pas *Baudéan* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 216 : 4904, f<sup>o</sup> 85).

(b) Et non pas *Neuillan*.

(c) Et non pas *Parabère*.

Nous vous en dirons des plus belles.  
 icy nous nous divertissons  
 En serenades, en chansons ;  
 On nous dit les exploits des braves  
 Qu'Amour a rendus nos esclaves ;  
 icy le Theatre & les Vers  
 Mélangent nos passe-temps divers.  
 Mais nos beaux Bals, quoy que l'on die,  
 L'emportent sur la Comedie 7 :  
 On y void les jeux & les ris  
 Tout aussi charmans qu'à Paris,

rieure au 4 novembre. Elle n'a pu parvenir à Poitiers avant le 10 novembre ; la présente épître de Bois-Robert est donc postérieure à cette date.

4. La Cour est arrivée à Poitiers le 31 octobre 1651 (*Gazettes* : 1651, p. 1251).

5. Voy. p. 120, n. 3, p. 126, n. 3, et p. 126, n. 2.

6. Dans son épître à M<sup>lle</sup> de Nouilhan, Scarron dit qu'il lui écrit cette pièce de vers en collaboration avec M<sup>lle</sup> de Bussy.

Honorée LEBEL (a) (?- ?), fille de Guillaume LEBEL, seigneur de Bussy, et de Catherine BLACUOD, est une des femmes les plus en vue de Paris. Par son père, elle est d'une vieille famille picarde (Cab. des titres : *Pièces orig.* 266 : 5812, f<sup>o</sup> 88 v<sup>o</sup>) ; par sa mère, elle est petite-fille du célèbre érudit écossais Adam BLACUOD (b) (1539-1613) (Beauchet-Filleau, *Dict. hist...* : I, 540).

« Elle a l'esprit agréable, elle dit bien les choses, sçayt vivre et est bonne amye. » Bientôt Molière lui lira toutes ses pièces avant de les donner au public (Tallement : II, 200 et suiv.).

Dans dix-huit ans (1670), elle se mariera avec Jules DE LOYNES (1635-1703), seigneur de Villefarreuse, lieutenant des gardes du corps du duc d'Orléans (frère de Louis XIV).

7. Le 1<sup>er</sup> janvier on écrivait de Poitiers à la *Gazette* : « Le Roy continue de prendre ici ses divertissemens au manège & au bal, comme la Reyne ses dévotions pour le bon succez de leurs armes. » (*Gazettes* : 1652, p. 35).

(a) Et non pas le *Bel* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 266 : 5812, f<sup>o</sup> 16-20 et 23).

(b) Et non pas *Blackwood*, comme on l'écrit de nos jours : lui et tous les membres de sa famille signent *Blacuod* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 358 : 7749, f<sup>o</sup> 2 et 3) ; les titres de ses ouvrages même (ce qui ne prouve d'ailleurs rien) portent *Blacuod*. Je ne sais à quelle époque on s'est malencontreusement avisé de donner une orthographe anglaise et moderne au nom de cet Écossais du xvi<sup>e</sup> siècle.

Et les Amours avec les Graces  
 Y tiennent aussi-bien leurs places.  
 Là, de tous rangs & qualitez, [89]  
 40 On void briller mille beautez ;  
 On y void de grandes Princesses,  
 On y void d'illustres Duchesses,  
 Dont la plus belle, ce dit-on,  
 Est l'adorable Saint Simon <sup>1</sup> ;  
 45 On y void la belle Comminge <sup>2</sup>,  
 De qui l'Amour est le vray Singe :  
 Pour regner il la contrefait ;  
 Je ne sçay s'il void ce qu'il fait,  
 Mais enfin je sçay qu'il attire  
 50 Beaucoup de cœurs sous son empire ;  
 On y void la belle Saint Loup <sup>3</sup>,

---

1. Diane-Henriette DE BUDOS (1629-1670), femme de Claude DE ROUVROY (1607-1693), duc de Saint-Simon et pair de France, gouverneur de Blaye. Elle est fille d'Antoine-Hercule DE BUDOS, marquis de Portes. Elle a pour grand-père maternel Emmanuel DE CRUSSOL (?-1657), duc d'Uzès et pair de France (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 143 : 3541, f<sup>os</sup> 6 v<sup>o</sup> et 13 v<sup>o</sup>).

Venant de Blaye, que défend le duc son mari contre les troupes du duc de Condé, elle est arrivée à Poitiers le 7 ou le 8 novembre (*Gazettes* : 1651, p. 1284). Elle est âgée de 23 ans.

2. Sibylle-Angélique-Emilie D'AMALBY (?-1709), femme de Gaston-Jean-Baptiste DE COMINGES (1613?-1670), seigneur de Saint-Fort, dit le comte de Cominges, maréchal de camp, gouverneur de Saumur, qui, surtout depuis le début de la Fronde, a été chargé de diverses missions de confiance ; dans six mois (10 juillet 1652), il sera nommé lieutenant général des armées du roi en Guyenne ; cinq ans plus tard, après avoir servi aux armées en Italie et en Catalogne, il deviendra ambassadeur au Portugal, puis en Angleterre (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 206 : 5222, f<sup>os</sup> 76 et 87).

3. Diane CHASTEIGNER (a) (?-?), femme de Nicolas LE PAGE

(a) La famille CHASTEIGNER est une des très rares familles qui n'aient pas la notion de l'invariabilité de l'orthographe de leur nom. Quatre personnes de cette famille signent, à la même époque, de quatre manières différentes : Castagner, Chasteigner, Chastaigner, et Chastagner. Puisqu'il faut faire un choix arbitraire, j'adopte la graphie des généalogistes.



Dont l'œil ne manque point son coup.  
 On y void mes belles Compagnes <sup>1</sup>,  
 Qui, dans ces dernieres campagnes,  
 A nos braves Advanturiers  
 Ont fait gagner tant de Lauriers ;  
 Entre ces Astres de lumiere,  
 Segur <sup>2</sup> éclatte la premiere ;  
 On y void l'illustre Guerchy <sup>3</sup>,  
 Par qui l'Amour s'est enrichy ;  
 On y voit Saint Mesgrin <sup>4</sup> encore,

(?-?), seigneur de Saint-Loup, conseiller du roi, et naguère trésorier de l'extraordinaire des guerres et de la cavalerie légère de France, est sœur cadette de Marie-Lucie CHASTEIGNER, femme de François SABATHIER (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 212, n. 4). « Elle est petite, mais jolie et vive », et a de nombreux amants de qualité (Talleyrand : VI, 172-175).

Son frère aîné, Charles CHASTEIGNER (?-?), est marquis de la Roche-Posay.

1. Les filles d'honneur de la reine-mère.

2. Françoise DE PÉRUSSE (?-?) est fille de François DE PÉRUSSE (?-1661), comte des Cars (a), baron de Caubon et seigneur de Ségur. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle va se marier dans quelques jours (le 9 février 1652) avec Pierre DE BONNEVAL, vicomte de Château-Rocher (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 249 : 6455, f<sup>os</sup> 8 et 21).

3. Marguerite DE RÉGNIER (?-1660) est fille de Claude DE RÉGNIER, baron de Guerchy. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Deux ans plus tard, en février 1654, Louis XIV, en considération de ses fidèles services, lui fera don d'une somme de douze mille livres.

Elle a pour grand-père maternel Antoine DE BRICHANTEAU (1552-1617), marquis de Nangis, amiral de France. Un de ses grands-oncles, Georges DE RÉGNIER, fut grand prieur de France.

Son frère aîné, Henri DE RÉGNIER, marquis de Guerchy, épousera en 1655 Marie DE BROULLY, fille unique de Louis DE BROULLY, marquis de Piennes (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 560 : 14764, f<sup>o</sup> 11).

4. Marie STUER (b) (?-1693), est fille de Jacques STUER (1588 ?-1671), comte de la Vauguyon et marquis de Saint-Maigrin. C'est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle fut courtisée naguère par Gaston de France, puis, à l'automne de 1650, par Nicolas de Castille et le marquis de Richelieu. L'année prochaine, elle épousera Barthélemy

(a) Et non pas d'Escars.

(b) Et non pas de Stuert, ni d'Estuert.

Qu'en vain toute la Cour adore ,  
 On y void l'aimable Gourdon <sup>1</sup>,  
 Qui, des cœurs dont on luy fait don  
 Et qui s'efforcent de luy plaire,  
 Rejette l'offre temeraire ;  
 Roche du Maine y paroistra [90]  
 Quand sa santé le permettra <sup>2</sup> ;  
 Je suis encor de la partie ;  
 On m'y void, mais ma modestie

DE QUÉLEN (1629 ?-1667), comte du Broutay, colonel du régiment de Navarre.

Son frère aîné, Jacques STUER (1616 ?-1652), marquis de Saint-Maigrin, lieutenant général des armées, mourra dans six mois au combat du faubourg Saint-Antoine (Anselme : II, 235. — Loret : I, 44, 47, 88, 100. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 2410 : 54003, f<sup>o</sup> 122).

1. N... GORDON (?-?), fille d'honneur de la reine-mère, est écossaise. George V GORDON, marquis de Huntly, dont elle est peut-être la fille, fut décapité en 1649 par les rebelles d'Écosse. « Aimable et belle », miss Gordon a vu, l'année précédente (mars 1651), sa « jeune beauté » un peu flétrie par la petite vérole et la rougeole (Loret : I, 99) ; d'autre part, les malheurs de sa famille l'ont laissée sans fortune (Loret : I, 113 et 158). Aussi les courtisans ne se font-ils pas faute de se moquer d'elle. Mais elle a pour défenseur le duc d'Anjou, frère du roi (âgé de 11 ans), qui, à Poitiers où est en ce moment la cour, lui donne « bijoux, rubans, jarretières, souliers, gants, bas de soye, et joyeux festins » (Loret : I, 184). Dans quatre mois (mai 1652), elle manquera d'être massacrée par la populace, à Paris, près de la porte saint Victor (Loret : I, 246). Trois mois plus tard (août 1652), la cour étant à Compiègne, miss Gordon ira s'enfermer dans un monastère ; mais le petit bonhomme de duc d'Anjou ira l'y chercher (25 août), la ramènera à la cour, et, le soir, lui donnera la comédie (Loret : I, 282). Cette amitié durera encore en 1661 : le duc d'Anjou (qui sera alors âgé de 21 ans) fera toujours « maint beau don » à la « noble Écossoise » (Loret : III, 401).

2. Marie-Renée D'APPELLEVOYSIN (a) (?-1652), fille de Charles D'APPELLEVOYSIN (?-?), marquis de la Roche-du-Maine, est une des filles d'honneur de la reine-mère. Elle est gravement malade : lorsque, le 3 février, la cour quittera Poitiers, M<sup>lle</sup> de la Roche du Maine ne pourra la suivre ; et elle mourra, le 21 février, religieuse de l'ordre de saint Benoît, « ayant fait les vœux de la règle et vêtu son habit

(a) Et non pas d'Apelvoisin ni de Palvoisin (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 80 : 1607, f<sup>o</sup> 59, 62, 63).

M'arreste & ne me permet pas  
 De priser icy mes appas :  
 Vous m'avez dit qu'ils sont à craindre,  
 C'est donc à vous à les dépeindre.  
 SCARON, de ce Bal si charmant  
 Je n'ay pas dit tout l'ornement :  
 Beauvais y paroist admirable,  
 Tant pour sa grace incomparable,  
 Pour la justesse de ses pas,  
 Que pour ses innocens appas.  
 J'y voy des Dames de Province  
 Plaire encore aux yeux de mon Prince.  
 Ce Prince, en grace nompareil,

environ demi-heure auparavant son décès ». On l'enterrera dans la chapelle de l'abbaye sainte Croix de Poitiers (a).

Deux de ses frères, Charles D'APPELLEVOYSIN, marquis de la Roche-du-Maine, et Claude D'APPELLEVOYSIN, baron du Fou, sont en ce moment, comme volontaires, à l'armée du comte d'Harcourt qui combat contre les troupes rebelles du prince de Condé (*Gazettes* : 1651, p. 1478).

La mère du grand-père paternel de M<sup>lle</sup> de la Roche-du-Maine était sœur de Baptiste TIERCELIN, évêque de Luçon (Cab. des titres : *Pièces orig.* 80 : 1607, f<sup>o</sup> 301).

1. Jeanne-Baptiste DE BEAUVAIS (1637 ?-1663), femme de chambre de la reine-mère, est fille de Pierre DE BEAUVAIS, seigneur de Gentilly, substitut du procureur général au parlement, et de Catherine-Henriette BELLIER (?-1690), dite Catherine la Borgnesse, première femme de chambre et favorite de la reine-mère (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 77 : 1722, f<sup>o</sup> 5). Elle est âgée de 15 ans. Tout récemment, à Poitiers, vers le 29 novembre 1651, elle fut souffletée, dans un bal, par le frère de Louis XIV, Philippe DE FRANCE, duc d'Anjou, âgé de 11 ans, parce qu'elle riait d'une chute qu'il venait de faire (Loret : I, 184). Sa mère voudrait bien qu'elle devint fille d'honneur de la reine-mère, mais les autres filles de la reine s'y opposent (*Id.* : I, 209). On a vu plus haut (p. 57, n. 1) qu'elle se maria dans dix mois avec le marquis de Richelieu.

(a) Ces renseignements essentiels sur M<sup>lle</sup> de la Roche-du-Maine (prénoms, et détails sur sa mort) me sont fournis par son épitaphe, gravée dans la chapelle où elle est enterrée. C'est M. F. de Vaux, alors archiviste départemental de la Vienne, qui m'a révélé l'existence de cette épitaphe et a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie.

Sur tout y luit comme un Soleil <sup>1</sup> ;  
 85 L'air grave qu'il y fait parestre  
 Sent bien son Roy, sent bien son Maistre.  
 Mais il fait plus d'éclat ailleurs :  
 Par ses vertus & par ses mœurs  
 Tout va d'une égale cadance ;  
 90 Et ce grand Roy, pendant qu'il dance,  
 Fait encor assez bien dancer  
 Ceux qui l'ont voulu traverser ;  
 Un Courrier vient de son armée,  
 Qui dit qu'ainsi qu'une fumée  
 95 Tous ces grands projets inouis [91]  
 Se sont enfin évanouis <sup>2</sup>.  
 Si je vous écrivois en prose,  
 Je dirois encor quelque chose  
 Du retour de ce Mazarin,  
 100 Qui fait bruit comme un tabourin <sup>3</sup> ;  
 Car je crains en rime forcée  
 De mal expliquer ma pensée.  
 Enfin cét homme baffoué,  
 Sifflé, vendu, mocqué, joué,  
 105 Cét objet de tant de Satires

1. Louis XIV est âgé de 13 ans.

2. Vers le 20 janvier (entre le 16 et le 20), on apprend la nouvelle de la prise de Barbézieux par l'armée royale et celle de la victoire de Saint-André-de-Cubzac remportée sur les troupes rebelles du prince de Condé (*Gazettes* : 1652, p. 106). C'est bien de cette double nouvelle qu'il s'agit ici, puisqu'aucune autre victoire des troupes royales ne fut apprise à la cour pendant le voyage de retour de Mazarin (voy. les quatre vers suivants). La présente épître est donc écrite vers le 20 janvier 1652.

3. Mazarini, rappelé de son exil volontaire par la reine-mère, a pénétré en France, près de Sedan, vers le 25 décembre 1651. A partir du 4 janvier, la *Gazette*, signalant son passage à Epernay, répand par toute la France le bruit de son retour. Il arrivera à la cour, à Poitiers, le 30 janvier (*Gazettes* : 1652, p. 131), et toute la cour quittera Poitiers le 3 février au matin (*Id.*, p. 167).

Et de tant d'Arrests qui sont pires,  
Dont on a mis la teste à prix,  
Qu'on eust pendu si l'on l'eust pris,  
Prend luy-mesme ses Commissaires  
Et fait assez bien ses affaires ;  
Puisque la chose a réussi,  
Il fera les nostres aussi ;  
Car enfin qu'esperons-nous estre  
Si le Roy n'est jamais le Maistre ?  
Tout le monde icy gouvernoit,  
Et rien ne se determinoit ;  
On voyoit les fols & les sages  
Jouer cent divers personnages  
Et former cent divers advis  
Qui pourtant n'estoient point suivis.  
Il m'est advis que l'on nous berne  
Quand plus d'une teste gouverne ;  
Il faut qu'un Chef bien respecté  
Fonde toute l'Authorité.  
Dieu veuille enfin qu'on la refonde,  
Et qu'au gré mesme de la fronde  
Un plus seur chemin soit tracé  
Que ceux par où l'on a passé,  
Que les choses déconcertées  
Soient enfin si bien rajustées  
Que Jule puisse en tous les corps  
Former de tres-parfaits accords ;  
S'il punit & s'il recompense,  
Je vous répons de la cadance.

[92]

A MONSIEUR  
DE  
PRIEUZAC,  
CONSEILLER D'ÉTAT ORDINAIRE <sup>1</sup>.

Il luy conte la perte qu'il a faite de son  
procès à l'Audience, & le prie de luy  
rendre, en son Absence, Monsieur le  
Chancelier favorable <sup>2</sup>.

---

EPISTRE IX.

[écrite à Rouen, au mois de septembre d'une année inconnue] <sup>3</sup>

5 Cher PRIEUZAC, qui sur tout autre excelles  
En l'art d'aymer les neuf doctes Pucelles,  
Qui, mieux que tous, de ces Divinitez  
Sçais discerner les diverses Beutez,  
Et qui veut bien avoir un peu d'estime  
Et d'amitié pour celle qui m'anime,  
Souffre qu'icy je te conte comment, [94]  
Par un chagrin conceu tres-justement,  
Elle va perdre & perd déjà peut-estre  
10 La liberté qui la faisoit parestre,

---

1. Daniel GUINY (1590-1662), seigneur de Priézac, conseiller d'Etat, est académicien depuis 1639. Il vit depuis longtemps chez le

Ne sentant plus ce bel air enjoué  
 Qui par ta bouche eut l'heur d'estre loué.  
 Je t'ay déjà, si j'ay bonne memoire,  
 De mon procès conté toute l'Histoire :  
 Qu'en mon absence, un certain Vendredy  
 Que l'on plaïda ma Cause apres Midy,  
 Tout d'une voix, ou plustost tout d'un somme,  
 Seize Dormans, par l'organe d'un homme,  
 Firent passer l'Arrest le plus bourru  
 Et le plus dur qui jamais ait paru.  
 A mon retour ma bile en fut émeue ;  
 Le President reconnut sa béveue,  
 Et s'engagea de faire tout pour moy  
 Si je gagnois Messieurs les Gens du Roy<sup>4</sup> ;  
 Mais ces gens-là me firent conscience  
 De radouber un Arrest d'Audience ;  
 La verité leur fit dire tout haut  
 Qu'au fonds mon droit n'avoit aucun defaut,  
 Mais qu'en la forme, une raison subtile  
 Seule fondant ma Requête Civile,

chancelier Séguier (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 190, n. 1). Il est âgé d'une soixantaine d'années.

Sur ce personnage, voy. Un bibliophile corrézien, *Daniel de Priézac*.

2. Cette épître, ainsi que les épîtres XI et XII du même livre, fait allusion à un procès dont je n'ai pas retrouvé de traces dans les archives. C'est un procès civil au sujet d'une affaire d'argent (Ep. IX, v. 56, 69-70, 101-102 ; Ep. XI, v. 23-24 ; Ep. XII, v. 40), procès qui fut jugé à la grand chambre du parlement de Paris (Ep. IX, v. 98 ; Ep. XI, v. 51 ; Ep. XII, v. 3-4, 7-8, 50) par des juges endormis (Ep. IX, v. 17-20 ; Ep. XI, v. 33-38 ; Ep. XII, v. 17-22).

3. Le lieu est indiqué par les vers 46 et 107-110.

Pour le mois, voy. p. 132, n. 1.

4. « On appelle les *Gens* du Roy ou le Parquet, les *Advocats* & *Procureurs Generaux* dans les Cours Souveraines, ou simplement *Advocats* ou *Procureurs du Roy* dans les *Sieges inferieurs*. » (Furetière 1690).

Il valoit mieux, pour l'honneur de la Court,  
 Souffrir la touche <sup>1</sup> & m'arrester tout court ;  
 Qu'au Grant Conseil, à Rouen, à Toulouse,  
 Où des Arrests la Cour est moins jalouse,  
 35 On voit juger sur un droit évident [95]  
 Le Ressisoire avec le rescindant,  
 Mais qu'à Paris, sur Arrest d'Audience,  
 Il faut payer & prendre patience.  
 Sur ces raisons, craignant d'estre tondu,  
 40 Je rengainé mon Placet répondu,  
 Car l'Audience estoit trop dangereuse ;  
 Je la sentoïis, de plus, tumultueuse,  
 Veu qu'en ce jour les roolles & les plaïds  
 Mis au Jeudy finissoient au Palais.  
 45 Je partis donc pour éviter l'amende,  
 Et vins icy, pressé par ma Prebende <sup>2</sup>,  
 M'imaginant qu'un si cruel Destin  
 Se deust remettre apres la Saint Martin.  
 Mais, PRIEUZAC, au moment où j'arrive  
 50 On me rappelle : une double Missive  
 Du Procureur m'apprend qu'on en viendroit  
 Au premier jour à peine de l'exploit ;  
 Que, sans l'appuy d'un Mortel adorable  
 Qui se leva pour m'estre secourable,  
 55 Ce Jeudy-là, que j'avois negligé,  
 J'eusse eu l'amende, & mon larron congé ;  
 Que je revinsse enfin en diligence  
 Pour éviter l'amende à l'Audience.

---

1. « TOUCHE signifie aussi l'action de frapper, de faire impression violente sur quelque chose. Les gens craintifs craignent la *touche*. » (Furetière 1690).

2. C'est-à-dire pour remplir ses fonctions de chanoine (à la cathédrale de Rouen).



60 Juge par là l'estat de mon mal-heur  
 Et compatis à ma juste douleur ;  
 Illustre amy, voy quelle est ma disgrace,  
 Et juge enfin ce qu'il faut que je fasse.  
 Je suis perdu si j'avance d'un pas, [96]  
 Et le suis mieux si je n'avance pas ;  
 65 Ma cause, au fonds, se trouve indubitable,  
 Et voy pourtant ma perte inévitable.  
 Dois-je, dy-moy, me faire laschement,  
 En Jobelin <sup>1</sup>, Martyr du Parlement ?  
 Dois-je ceder au Larron Domestique  
 70 Qui veut mon bien par mauvaise pratique,  
 Qui me chicane, & m'a déjà soûmis  
 Par accident de Juges endormis ?  
 Non, PRIEUZAC, ton modeste silence  
 M'apprend qu'un Dieu va prendre ma défense,  
 75 Dit que j'espere & qu'un bras genereux  
 Me va tirer de ce pas dangereux :  
 Le grand SEGUIER <sup>2</sup>, ce merveilleux Genie,  
 Dont la Sagesse & la force infinie,  
 Digne soûtien de l'Estat des François,  
 80 Fait d'un Enfant le plus puissant des Roys,  
 Plus aisément fait la Metamorphose  
 D'un droit certain en une bonne Cause.  
 Haste-toy donc de luy faire sentir  
 Que sans miracle il me peut garantir ;  
 85 Dy-luy qu'il doit, par un Arrest propice,  
 En ma faveur rétablir la Justice ;

---

1. « JOB. subst. m. C'est le nom d'un Saint du Vieux Testament, proposé pour un exemple de fermeté & de patience... Il faudroit avoir une patience de *Job* pour souffrir ce valet. On dit aussi, au diminutif, *Jobelin* & *Jobet*. » (Furetière 1690).

2. Voy. p. 28, n. 1, et p. III, n. 2.

Que, s'il me donne un autre Parlement,  
 J'auray mon bien indubitablement ;  
 Dy-luy que c'est une injustice énorme  
 90 De s'arrester tout à fait à la forme,  
 Et que cela doit estre indifferent [97]  
 Quand le bon droit au fonds est apparent ;  
 Dy-luy que ceux qui firent la béveue  
 M'ont dit merveille apres l'avoir connue,  
 95 Mais toutefois pour si peu d'interest  
 Que je devois m'en tenir à l'Arrest,  
 Ne se fondans que sur cette pensée  
 Que la grand'Chambre en seroit offensée.  
 Tu n'auras pas grand peine à luy prouver  
 100 Que j'ay comme eux mon honneur à sauver,  
 Quand je voudrois mépriser ma demande  
 De neuf cens francs, les dépens & l'amende ;  
 Que je ne puis à l'Arrest obeïr  
 Sans m'outrager moy-mesme & me trahir ;  
 105 Mais que sur tout la Justice outragée  
 Cherche aujourd'huy par moy d'estre vangée.  
 Dy-luy de plus que je suis en ce lieu  
 Pour me servir moy-mesme en servant Dieu :  
 Je suis Chanoine, obligé par ce titre  
 110 D'estre present à nostre grand Chapitre,  
 Qui ne finit qu'au trentième du mois <sup>1</sup> ;  
 Si je le quitte, adieu mes pauvres droits ;  
 Et si je fais encor trois jours de p au  
 Pour les sauver, adieu ma pauvre cause.

---

1. A la cathédrale de Rouen, chaque année, après le chapitre général (du 16 au 23 août), les chanoines tiennent encore des réunions importantes jusqu'au 30 septembre, jour où l'on renouvelle les dispenses de résidence.

Le vers ci-dessus a donc trait au mois de septembre.

A MONSIEUR  
DE  
VILLAYER,

MAISTRE DES REQUESTES <sup>1</sup>.

---

EPISTRE X.

[écrite à Paris, la dernière semaine de septembre 1649] <sup>2</sup>

Ouy, VILLAYER, mon Protecteur,  
Je le dy sans estre flatteur,  
Ouy, sans ton appuy favorable,  
J'estois tout à fait miserable.  
5 Sans toy mon Advocat, honteux  
De soustenir un droit douteux,  
Juroit qu'il se faisoit cabale  
Jusques dans la Maison Royale <sup>3</sup> ;  
Tous mes amis de ce quartier  
10 Les plus entendus au mestier  
Disoient, pour éviter l'opprobre, [99]  
Qu'il faloit remettre en Octobre  
Jusqu'à l'Oracle de Themis ;  
Il effrayoit tous mes Amis

---

1. Jean-Jacques RENOUARD (1605 ?-1691), comte de Villayet (a) est maître des requêtes depuis 1636 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 562 :

(a) Et non pas *Villayer* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2464 : 55387, f<sup>o</sup> 4).

15 Et, me raillant souvent moy-mesme,  
 Me faisoit une peur extrême.  
 Que serois-je donc devenu  
 Si tu ne m'avois soustenu ?  
 Sans toy, je quittois la partie,  
 20 Et je prenois de ma Partie,  
 Qui commençoit à m'estonner,  
 La Loy que je luy vay donner.  
 Sans toy, j'avois perdu ma peine ;  
 Sans toy, mon enqueste estoit vaine,  
 25 Et l'argent que j'ay déboursé  
 Estoit vainement dépensé.  
 Je regardois la contr'enqueste  
 Comme une dangereuse beste  
 Qui m'alloit mes frais devorer  
 30 Et mon bon droit défigurer ;

---

14841, f<sup>o</sup> 6). Il a 44 ans. Il deviendra académicien en 1658, à la place de Servient (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 562 : 14841, f<sup>o</sup> 6).

2. Cette épître se rapporte au procès criminel (voy. v. 39) intenté à trois neveux de Bois-Robert pour assassinat, procès dont il a déjà été question dans l'Ep. 11 du Livre 1<sup>er</sup> du présent recueil (voy. p. 29, n. 3).

Après enquête des accusés (mai-juin 1649) sur les parentés et alliances qu'a la plaignante au parlement de Rouen, puis contre-enquête de celle-ci (juin-juillet), l'affaire est venue devant le conseil privé du roi, avec, comme rapporteur, M. de Villayet, à qui est adressée la présente épître ; et, le 24 septembre 1649, ledit conseil privé vient de rendre l'arrêt suivant : « Le roy, en son conseil, faisant droit sur l'instance, a évoqué et évoque à soy & à son conseil le procès & differend desdites parties du parlement de Normandie, & avant que faire droit sur le renvoy, a ordonné & ordonne que les parties conviendront, par devant le Rapporteur, dans trois jours, d'un parlement ; & ce sans autre forclusion ny signification, & sans despens. [Signé :] Seguier [et] De Renouard. »

Cette épître est donc de peu de jours postérieure au 24 septembre 1649. C'est bien en effet de cet arrêt qu'il s'agit et non pas de celui du 12 octobre dont il sera question plus loin (p. 136, n. 2), puisque les vers 9-13 disent qu'on n'a pas attendu octobre pour le rendre.

3. Dans le conseil privé.

J'y voyois des témoins habiles  
Qui rendoient les miens inutiles.  
Je trouvois sur le reglement  
Encor un plus vain fondement ;  
35 Aux yeux mesme des plus credules,  
Mes faits paroissoient ridicules.

Mais, par ton esprit tout puissant,  
D'un droit douteux & languissant  
40 Tu m'as fait, nonobstant le crime,  
Un droit certain & legitime.

Cét Esprit rare & sans pareil  
Passe pour l'ame du Conseil ;  
Il n'est point de brigues si fortes  
Ny de raisons, que tu n'emportes  
45 Par la force de ton discours,

A qui je doy tout mon secours ;  
Je ne voy point de *Janseniste*  
Ny d'esprit fort qui te resiste :  
Dés que tu parles, tes avis  
50 Des plus bizarres sont suivis,  
Et les plus forts cedent sans peine  
A cette raison souveraine ;

Quiconque opine devant toy  
N'aide point à faire de Loy ;  
55 Ta voix, avecque violence,  
Par tout emporte la balance,  
Et, sur nos divers interests,  
Seul tu composes les Arrests ;  
Tes raisons ont certaine amorce  
60 Qui tire les autres de force ;

Tout cede par necessité  
A ta fatale autorité ;  
Ta voix est l'Oracle du Louvre ;

[100]

M. M. <sup>1</sup> luy-mesme, s'il découvre  
 65 Un Rayon de ton sentiment,  
 Peut opiner éloquemment.  
 Ce n'est donc pas une merveille [101]  
 Si cette vertu n'ompareille,  
 Qui m'a hautement protégé,  
 70 D'un grand peril m'a dégagé :  
 Quiconque sur toy se repose  
 Ne peut avoir mauvaise Cause <sup>2</sup>.

1. Il faut sans doute lire ici « Montmort ». c'est-à-dire Henri-Louis HABERT (?-1679), seigneur de Montmort, maître des requêtes (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 221, n. 5).

2. Quelques jours plus tard, le 12 octobre 1649, le conseil privé, « ouy le rapport dudict sieur de Villahier », rendra le nouvel arrêt suivant : « Le Roy, en son conseil, en conséquence de l'arrest du vingtquatriesme septembre dernier, a renvoié et renvoie les parties, avec leurs procez et differends, circonstances et dependances, au parlement de Paris, auquel sa Majesté en attribue toute cour, jurisdiction et connoissance, et icelle interdite au parlement de Rouen et à tous autres juges. Sans despens. »

Puis, en décembre, le roi accordera aux trois meurtriers les lettres d'abolition que Bois-Robert a demandées pour eux à Séguier au mois de mai (voy. Livre I<sup>er</sup>, Ep. 11). Mais elles seront annulées par le parlement de Paris, qui donnera suite au procès. On verra plus loin comment celui-ci se terminera (voy. 207, n. 2).

# A M<sup>R</sup> SEVIN,

ADVOCAT AU PARLEMENT  
ET CONSEILLER D'ÉSTAT <sup>1</sup>.

Il le prie de plaider sa Requête Civile  
contre un Arrest donné à l'Audience  
de l'Apresdisnée <sup>2</sup>.

---

## EPISTRE XI.

[écrite à une date inconnue]

Puis qu'il te plaist prendre en main ma défense,  
Fameux SEVIN, de qui l'intelligence  
Brave l'esprit des plus vieux Conseillers,  
Qui, devant toy, passent pour Escoliers,  
5 Puis qu'il te plaist, d'une Cause perdue,  
Tres-mal plaidée & plus mal entendue,  
Refaire un droit & si clair & si net  
Que chaque Juge opine du bonnet,  
Puis qu'appuyé de Fremin <sup>3</sup> & d'Hilaire <sup>4</sup> [103]  
10 Tu me promets un Arrest salulaire,  
Qui te retient? Que ne te hastes-tu  
De relever mon bon droit abbatu?  
Je sçay, SEVIN, que des gens plus illustres,  
Qu'on void sortir des daix & des balustres <sup>5</sup>

---

1. Pierre SÉVIN (?-?), avocat au parlement et au conseil d'Etat, doit être cet « avocat nommé Sévin qui achepta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuict ne fit que la rouler par

- 15 Et qui t'ont sceu tres-dignement choisir,  
 Par preference occupent ton loisir ;  
 Mais, cher SEVIN, outre que tu m'estimes  
 Et que tu prends quelque goust à mes rimes,  
 Je sçay fort bien que tu m'aymes aussi  
 20 Et que mon droit fait ton plus grand soucy ;  
 Enfin ma mort previeindra ton remede  
 Si tu n'accours promptement à mon aide.  
 On veut r'avoir les biens executez  
 Que j'ay vendus<sup>6</sup>, & qu'on croit augmentez ;  
 25 Contre un Arrest on n'a point de défense ;  
 Le Procureur me pousse à toute outrance,  
 Et les Sergens me vont bien-tost presser  
 Pour les dépens qu'il fait déjà taxer.  
 Vien donc plaider ma Civile Requeste :  
 30 Tu me feras remonter sur ma beste,

---

les montées afin qu'elle se bosselast et qu'on crust qu'elle n'estoit pas neuve. » (Tallemand : V, 464).

Il est parent avec Nicolas SÉVIN (?-1678), évêque de Cahors, et avec Charles SÉVIN (?-?), seigneur de Quincy, maître des requêtes (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 614 : 16181).

2. Voy. p. 129, n. 2.

3. Pierre FRÉMYN (a) (après 1625-?) est avocat au parlement (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1241 : 27807, f<sup>o</sup> 23).

4. Jacques HILLAIRE (b) (?-?), seigneur de Cheveaux, « avocat célèbre au Parlement », est fils d'un receveur général des finances à Orléans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 358 : 9281, f<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>).

5. Il s'agit donc de princes : Voy. T. 1<sup>er</sup>, p. 32, n. 2, et T. II, p. 73, n. 3.

6. « EXECUTER se dit aussi des actes que font les Sergents quand, en vertu de quelque contrainte, ils font saisir & enlever les meubles d'un debiteur, à moins qu'il ne donne un gardien solvable. On ne peut *executer* des meubles que pour des sommes liquides en vertu d'obligations, ou de jugements, ou de contraintes decernées par ceux qui ont autorité pour le faire. » (Furetière 1690).

(a) Et non pas *Frémin* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1241 : 27807, f<sup>o</sup> 8).

(b) Et non pas *Hilaire* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1523 : 34714, f<sup>o</sup> 6).



Tu confondras mes Juges estonnez,  
 Et ma Partie aura cent pieds de nez.  
 Parle si haut que tous ils se réveillent,  
 S'il faut qu'encore apres boire ils sommeillent ;  
 35 Car tu sçais bien que moins tout d'une voix  
 Que tout d'un somme ils ont jugé mes droits,  
 Et m'ont donné l'Arrest le plus injuste [104]  
 Qui soit party de ce Senat Auguste.  
 Qu'ils puissent dire, en t'oyant raisonner,  
 40 Que par R. R. <sup>1</sup>, seul homme à condamner,  
 Sans jugement la Cause fut plaidée,  
 Et fut par là follement decidée.  
 Fay qu'on redonne un Arrest tout nouveau,  
 Qui desormais r'asseure le barreau,  
 45 Dont les piliers avoient à ma partie,  
 Non sans raison, manqué de garantie,  
 Crians tout haut qu'il me voloit mon bien  
 Et que sa Cause & luy ne valaient rien.  
 Ton Plaidoyé, qui vivra dans l'Histoire,  
 50 Avec mon Droit rétablira la gloire  
 De la grand'Chambre, & c'est son interest  
 Plus que le mien de changer cét Arrest.  
 Voy la misere & l'erreur où nous sommes  
 De nous soumettre au jugement des hommes,  
 55 Dont les legers & fragiles esprits  
 Par cent moyens peuvent être surpris,  
 Qui, quelque honneur que leur ame professe,  
 En dépit d'eux témoignent leur foiblesse,  
 Qui, resistans à l'argent, aux amis,  
 60 Peuvent juger quand ils sont endormis,

---

1. Je ne sais qui désignent ces deux lettres.

Et faire voir, quoy qui brille à la veue,  
Que la Nature en l'homme est corrompue  
Et qu'il faut croire, avec nos bons Ayeux,  
Que la Justice habite dans les Cieux.

---

# A M<sup>R</sup> BIGNON,

ADVOCAT GENERAL  
DU PARLEMENT <sup>1</sup>.

Il le remercie de luy avoir fait regagner  
à l'Audience une Cause perdue en  
une autre Audience pour n'avoir pas  
esté bien entendue, & dont le droit  
infaillible avoit esté blessé par le  
premier Arrest <sup>2</sup>.

---

## EPISTRE XII.

[écrite à une date inconnue]

Sçavant BIGNON, dont l'esprit adorable,  
Accompagné d'une humeur admirable,  
Fait de Paris le plus riche ornement  
Et tout l'honneur de ce grand Parlement,  
5 Quiconque a dit que ta bonté propice [106]  
N'appuyroit pas mon droit plein de Justice  
Contre un Arrest brusquement prononcé  
Dans la grand' Chambre, a follement pensé :  
L'évenement me fait voir le contraire ;  
10 J'en sens la grace & je ne m'en puis taire.  
Pour relever ce bon droit abbatu,

---

1. Jérôme BIGNON (1590-1656), conseiller du roi en ses conseils, est avocat général au parlement depuis 1626. C'est un érudit d'une réputation européenne : dès l'âge de 10 ans, il publiait sa *Chorographie*

J'avois besoin de toute ta Vertu ;  
 J'avois besoin de ton adresse entiere  
 Pour rajuster la forme à la matiere,  
 15 Dont cét esprit tout brillant de clarté  
 A penetré l'obscur verité.  
 Je parle ainsi contre ma conscience  
 Pour le respect d'un Arrest d'Audience  
 Et pour sauver seize illustres Dormans  
 20 Qui n'ont jamais de bourus sentimens  
 Que quand l'obscur & dangereux Morfée  
 Rend dans leurs sens la Justice étouffée.  
 Enfin, BIGNON, tu les as réveillez ;  
 Pour mon salut tu les as conseillez.  
 25 Cela s'appelle un miracle visible,  
 Car tu tentois une chose impossible ;  
 Avant que Dieu pour moy t'eust inspiré,  
 Tout le Barreau m'avoit desesperé.  
 Mais cét Arrest, quoy qu'il me rétablisse  
 30 Et sur le fonds soit tout plein de Justice,  
 A sur la forme à tel point balancé  
 Que plus que l'autre il semble embarrassé ;  
 Et si tu peux expliquer cét Oracle, [107]  
 Tu peux pour moy faire un second miracle.  
 35 Avec un droit aussi clair que le jour,  
 Sur ma Requeste on met un hors de Cour  
 Sans me sauver les dépens ny l'amende,  
 Et, faisant droit pourtant sur ma demande,  
 Par cét Arrest je voy qu'il est porté  
 40 Qu'on me payera le terme contesté.

---

ou *Description de la terre sainte*. Depuis 1642, il est grand maître de la  
 bibliothèque du roi. Il est âgé d'une soixantaine d'années (Cab. des  
 titres : *Dossiers bleus* 96 : 2294, f° 3 v°).

2. \_Voy. p. 129, n. 2.

Ainsi je perds & gagne mesme affaire ;  
 J'accorde icy l'un & l'autre contraire ;  
 La mesme bouche, & sur le mesme droit,  
 Souffle à mesme heure & le chaud & le froid ;  
 45 Bref la Justice, en cét Arrest fantasque,  
 S'est déguisée & semble aller en masque.

Pour éviter ce fascheux accident,  
 Il valoit mieux laisser le rescindant,  
 Ou, pour mon bien ainsi que pour la gloire  
 50 Du Parlement, le joindre au rescisoire.

Par tout ailleurs j'apprens qu'on fait ainsi ;  
 Devroit-on pas en faire autant icy,  
 Et renvoyer cette forme bizarre

Aux Parlemens de Mets & de Navarre ?  
 55 Mais que me sert d'en estre courroucé ?

Le mal est fait, l'Arrest est prononcé,  
 Et je le sens d'autant plus supportable  
 Qu'il est l'effet de ta grace équitable :

Sans le secours de ton Authorité,  
 60 J'aurois en vain requis & contesté ;  
 J'estois perdu si ton divin Genie

[108]

N'eust réveillé la Justice endormie,  
 Et mon honneur, que tu veux conserver,  
 Eust eu, sans toy, grand'peine à se sauver.

65 C'est de luy seul que je veux faire conte ;  
 Fy de l'argent ! je serois mort de honte  
 Si devant toy, sur ce premier Arrest,  
 J'avois paru lasche & plein d'interest.

J'ay tout sujet de benir cét Orage,  
 70 Puisque l'honneur s'est sauvé du naufrage,  
 Et qu'un grand homme aujourd'huy m'a jugé  
 Digne d'estime en m'ayant protégé.



# EPISTRES

EN VERS.

LIVRE TROISIÈME.

---

## A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY<sup>1</sup>.

Il l'entretient des divertissemens que  
Madame sa sœur<sup>2</sup> trouve dans la  
Province<sup>3</sup>.

### EPISTRE PREMIÈRE.

[écrite à Rouen, entre le 21 juillet et le 3 août 1648]<sup>4</sup>

Quittez la Cour, Illustre Prince,  
Accourez dans cette Province,  
Pour prendre part à la douceur  
Qu'y sent vostre adorable Sœur.  
Souffrez qu'en ces lieux on vous voye,  
Maintenant que l'heur & la joye,  
Les plaisirs, les jeux & les ris [110]  
Semblent avoir quitté Paris.

---

1. Sur le prince de Conty, voy. p. 40, n. 1. Il est âgé de moins de 19 ans.

2. Anne-Geneviève DE BOURBON (1620-1679), duchesse de Lon-

En tous lieux ils suivent sans cesse  
 Cette incomparable Princesse.  
 10 Tout ce que le séjour des Dieux  
 Fournit de plus délicieux  
 A passé dans cette Contrée  
 Depuis le jour de son entrée.  
 15 Jusqu'au Flambeau de l'Univers,  
 Qui, comme aux plus tristes Hyvers,  
 Souffre qu'un éternel nuage  
 Défigure ailleurs son visage,  
 Pasle, languissant, obscurcy,  
 20 Pour elle est toujours net icy,  
 Et ses yeux, qui sembloient malades,  
 Pour éclairer ses promenades  
 Reprennent presque en un moment  
 Tout ce qu'ils ont de plus charmant ;  
 25 Mais il paroist moins qu'en Decembre  
 Les jours qu'elle garde la Chambre,  
 Et cét Astre plein de rigueur,  
 Qui tient la Nature en langueur,

---

gueville (seconde femme de Henri II d'ORLÉANS, duc de Longueville), est âgée de 28 ans.

3. En Normandie (voy. v. 74). Les vers 1-8 indiquent que le prince de Conty est à la cour et que la Cour est à Paris. En outre, on est dans la canicule (voy. v. 30). Pour l'ensemble de ces raisons, il s'agit ici du séjour que fit à Rouen la duchesse de Longueville du 11 juillet au 4 août 1648. Le 11 juillet, elle est reçue en grande pompe par le « corps de ville » ; elle prend logement à l'abbaye de saint Ouen. Le 15, la ville lui offre « un chandelier d'argent blanc ciselé à douze branches et une plaque aussy d'argent, d'un ouvrage tres rare et tres accomply ». Le 20, on organise pour elle, à l'hôtel de ville, une collation suivie de bal (*Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie* : années 1880-83, p. 174-186. C'est M. Henri Labrosse, conservateur de la bibliothèque municipale de Rouen, qui a bien voulu m'indiquer cette référence).

4. Voy. la note précédente. Comme en outre on est « au plus fort de la canicule » (voy. v. 30), cette épître est écrite après le 20 juillet.



30 Qui s'abandonne & se recule  
 Au plus fort de la Canicule,  
 Et qui sans soucy de là haut  
 Voit tout perir par son défaut,  
 Semble estre seulement en peine  
 Pour cette Beauté souveraine  
 35 Qu'il veut par tout accompagner [111]  
 Et dont il n'ose s'éloigner.  
 Sa Sœur <sup>1</sup>, qui fait tous ces ravages  
 Et qui produit tous ces nuages  
 Qui sans respect de la Saison  
 40 Tiennent ce bel Astre en prison,  
 De son costé suit & caresse  
 Cette merveilleuse Princesse :  
 Les soirs qu'elle sort en bateau  
 Pour s'aller divertir sur l'eau,  
 45 L'air devient calme, & pour lui plaire  
 La Lune est si nette & si claire,  
 Qu'icy nos nuicts, par son secours,  
 Valent mieux que vos plus beaux jours.  
 Venez donc, ô Prince adorable,  
 50 Voir cette Sœur incomparable  
 Pour qui le Ciel plein de respect  
 Garde un si favorable Aspect,  
 Qui, par une estrange aventure,  
 A droit de forcer la Nature  
 55 Et de donner des sentimens  
 Aux insensibles Elemens ;  
 Venez voir tout ce qu'on prepare  
 Icy pour un Objet si rare ;

---

1. La sœur du Soleil, c'est-à-dire la Lune.

Venez voir quels sont les plaisirs,  
60 Dignes des plus nobles desirs,  
Dont on la charme d'heure en heure  
Dans cette agreable demeure ;  
Venez voir quels sont les Jardins, [112]  
Le Cours, les Jeux & les Festins  
65 Dont profusement on regale  
A l'envy cette Ame Royale,  
Quelles sont les rares Beautez  
Qui l'abordent de tous costez,  
Quelles ses belles promenades,  
70 Quelles ses douces serenades.  
Et vous ne desavouerez pas  
Que Paris mesme a moins d'appas,  
Et qu'il n'est rien, quoy que l'on die,  
Qui vaille nostre Normandie  
75 Tant qu'elle aura l'heur de garder,  
D'admirer & de posseder  
Cette Princesse merveilleuse  
De qui la France est amoureuse.

---

# A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER<sup>1</sup>.

Il luy veut rendre ses Lettres d'annoblissement, s'il ne le fait distinguer des autres nouveaux annoblis sur lesquels on a mis des taxes.

---

## EPISTRE II.

[écrite entre le 8 septembre 1651 et le 2 janvier 1653]<sup>2</sup>

Qu'est-ce que l'on m'a fait entendre,  
Grand SEGUIER, que viens-je d'apprendre ?  
S'il est bien vray ce qu'on m'a dit,  
Qu'on a fait un nouvel Edit  
Contre les nouveaux Gentils-hommes,  
Qu'on taxe à de bien rudes sommes<sup>3</sup>,  
Je te vay rendre dés demain [114]  
Ce que j'ay receu de ta main.

---

1. Pierre SÉGUIER (1588-1672), chancelier de France, a de nouveau cessé d'être garde des sceaux depuis le 8 septembre 1651 (Tessereau, *Hist. chronol...* : I, 472). Il est âgé de 64 ans.

2. Voy. p. 152, n. 3.

3. De temps à autre, pour se procurer quelque argent, on établit une taxe sur tous les gens qui ont été anoblis depuis telle année. Je n'ai nulle part trouvé mention de celle qui fut établie en 1651 ou 1652.

Ouy, tiens déjà pour suranées  
 10 Les Lettres que tu m'as données <sup>1</sup> ;  
 Si pour moy l'on y met le prix,  
 Je les regarde avec mépris ;  
 Mon merite y paroist trop ample ;  
 Je ne fais point icy d'exemple,  
 15 Et je puis bien estre excepté  
 Sans que l'Edit en sois gasté.  
 Lors qu'Armand, ce Dieu tutelaire  
 Par qui j'eus l'honneur de te plaire,  
 Fit sur ma vertu seulement  
 20 Fonder cét annoblissement,  
 Avec honneur tu me fis prendre  
 Ce qu'avec honte on me veut vendre.  
 Si tu ne peux m'en dispenser,  
 Je fay gloire d'y renoncer.  
 25 J'apprends que l'Illustre Corneille  
 Souffre une disgrace pareille <sup>2</sup> :  
 Penses-tu que les bons Autheurs  
 Soient un Gibier à Collecteurs <sup>3</sup> ?  
 Distingue-nous de la Canaille  
 30 Qui, pour s'affranchir de la taille,  
 A beaux deniers ont acheté  
 Cette nouvelle qualité,  
 Et pese en ta juste Balance  
 Si mon fait tire à consequence <sup>4</sup>.

1. Les lettres de noblesse accordées, en juin 1636, au père de Bois-Robert et à sa postérité (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 237 : 6251).

2. Le père de Corneille et ses « enfans et postérité masles et femelles » ont été annoblis par lettres patentes du 24 mars 1637 (*Œuvres de P. Corneille* : I, LXIX).

3. « COLLECTEUR. s. m. Celuy qui est nommé par les habitants d'une Paroisse pour asseoir & lever la taille. »

4. Pour les dix vers suivants, cf. Livre I<sup>er</sup>, Ep. II, v. 55-74.

35 Ma mere fut noble de Sang ; [115]  
 Mon Pere, avant qu'estre en ce rang,  
 Fut un Advocat honorable  
 Qui n'eut jamais d'Ayeul taillable ;  
 Et de sa race il n'est resté  
 40 Qu'un neveu, que tu m'as gasté <sup>1</sup> :  
 Ton Sceau fatal eut la puissance  
 D'en faire un bretteur d'importance ;  
 Sa bravoure m'a cousté cher ;  
 J'ay droit de te la reprocher.  
 45 Si tu sens que la taxe approche,  
 Sauve-toy d'un second reproche ;  
 Car tu n'as pas crû m'accorder  
 Un tiltre pour m'incommoder <sup>2</sup>,  
 Et je prise moins qu'un belistre  
 50 Quiconque achetera ce titre.  
 Ce neveu tiré du commun  
 En a moins besoin que pas un ;  
 Tu sçauras de la Renommée  
 Qu'il a paru dans mainte armée :  
 55 La Gazette a, plus d'une fois,  
 Parlé de ses vaillans exploits <sup>3</sup>,  
 Et du moins trois ou quatre Sieges  
 Confirment bien ses privileges ;

---

1. Bois-Robert veut dire : « Et de *son nom* il n'est resté Qu'un neveu... ». De tous les neveux de Bois-Robert, un seul, en effet, porte le nom de LE MÉTEL : c'est ce Jacques LE MÉTEL, seigneur du Bois-Robert, qui, avec deux de ses cousins, a été poursuivi pour meurtre en 1649-1650 (voy., dans le présent volume : Livre I<sup>er</sup>, Ep. II, et Livre II, Ep. X).

2. « INCOMMODOER signifie aussi Rendre plus pauvre. Il s'est fort *incommodé* pour marier ses enfans. » (Furetière 1690).

3. La gazette du 13 juin 1648, par exemple, fait l'éloge de la bravoure du s<sup>r</sup> de Boisrobert, lieutenant au régiment de Bosquet (*Gazettes* : 1648, p. 743).

Qui plus est, ce brave garçon  
 60 A servy le Roy d'Eschanson,  
 Et la charge, en une autre année,  
 De Panetier luy fut donnée ;  
 Mais, comme il est un peu méchant, [116]  
 Ailleurs il servit de trenchant.  
 65 Le Roy, sans tes Lettres, le nomme  
 A sa table son Gentil-homme <sup>1</sup> ;  
 Il le nomme ailleurs son Soldat,  
 Et c'est dont je fay plus d'estat.  
 Sur tant de tiltres honorables,  
 70 Separe-le des miserables  
 Qui, pour en prendre un important,  
 N'ont payé que d'argent contant.  
 Qui peut payer de sa personne  
 Peut, sous les Lauriers qu'il moissonne,  
 75 Malgré les Partisans maudits,  
 Se mettre à couvert des Edicts.  
 Enfin il cherche ton Azile <sup>2</sup>.  
 Je sçay bien que si la Vieuville <sup>3</sup>

---

1. Il ne nous est parvenu aucun état de la maison du roi pour les années comprises entre 1648 et 1657. Il est donc impossible de vérifier que c'est bien Jacques le Métel qui fut successivement échançon, panetier, écuyer tranchant, et non l'un des deux autres neveux de Bois-Robert.

2. « ASYLE se dit figurément de tout ce qui donne secours ou protection... Les peuples vivent sous l'*asyle* des Loix & de la Justice. » (Furetière 1690).

3. Charles DE LA VIEUVILLE (vers 1580-1653) fut autrefois, sous Louis XIII, grand fauconnier de France et surintendant des finances ; mais Richelieu le fit arrêter en septembre 1624. Après la mort de ce dernier, il fut rétabli dans ses biens, honneurs, charges et dignités (1643). Pendant la Fronde, le 8 septembre 1651, il redevint surintendant des finances ; et trois mois plus tard il fut créé duc et pair. Il restera surintendant jusqu'à sa mort (2 janvier 1653) (Anselme : VIII, 761 et 758. — Cabinet des titres : *Dossiers bleus* 667 : 17786, f<sup>o</sup> 15). Puisque de la Vieuville est en exercice, cette épître est écrite entre le 8 septembre 1651 et le 2 janvier 1653.

De son merite est adverty,  
 80 Il l'ostera de ce party.  
 S'il est frustré de son attente,  
 Comme il n'a terre, cens, ny rente,  
 Certain Astrologue a predict  
 Qu'il fera la nicque à l'Edit.  
 85 Quand à moy, ma Crosse & ma Mitre <sup>1</sup>  
 Me font plus d'honneur que ce titre ;  
 Si j'estois à recommencer,  
 Tu vois qu'on s'en pourroit passer.  
 SEGUIER, les vertus éclatantes  
 90 Valent mieux que Lettres Patentes ;  
 Si le Roy seul m'eust annobly, [117]  
 J'aurois mis son tiltre en oubly ;  
 Mais toute la France est imbue  
 Que de mon Chef j'y contribue ;  
 95 J'ayde à mon annoblissement ;  
 Et l'on postpose <sup>2</sup> infiniment  
 L'honneur qu'on prend du Diadème  
 A l'honneur qu'on prend de soy-mesme.

---

1. C'est-à-dire son abbaye de Chatillon sur Seine.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 112, n. 4.

---

A MONSIEUR  
LE MARQUIS  
DE LEUVILLE<sup>1</sup>.

Il le prie de demander pour luy des Lettres de Conseiller d'Estat à Monsieur de Chasteauneuf<sup>2</sup>.

---

EPISTRE III.

[écrite pendant le premier trimestre de 1651]<sup>3</sup>

Digne Neveu d'un Oncle magnanime,  
Brave Marquis que tout le Monde estime,  
Cœur vrayement noble, on dit, & je le croy,  
Qu'on peut en Cour s'asseurer sur ta foy.  
5 J'oseray donc, sur cette confiance,  
De mes mal-heurs te faire confidence.  
Tu m'as connu, Marquis, depuis long-temps :  
Je roule en Cour depuis trente-quatre ans<sup>4</sup>,  
En éprouvant le calme & la tourmente  
10 De cette Mer, plus que l'autre inconstante ;  
Je me suis veu des plus Grands caressé, [119]  
Et, si près d'eux je me fusse poussé  
Par impudence, ainsi que beaucoup d'autres,  
Jamais leurs biens n'auroient passé les nostres ;

---

1. Louis OLIVIER (1601-1663), marquis de Leuville, lieutenant général des armées du roi, est arrière-petit-fils du célèbre François



15 Mais à l'honneur j'ay visé seulement,  
 Et, pour autrui parlant plus hardiment,  
 On pourra lire en quelque coin d'Histoire  
 Que sur leur bien j'auray fondé ma gloire 5.  
 Enfin, Marquis, je suis Abbé Mitré :  
 20 Plus grands Rimeurs ont plus mal rencontré ;  
 Et j'eus encor fortune assez amie  
 Quand je formay l'Illustre Academie  
 Des beaux esprits : j'en fus le Promoteur,  
 Et fis qu'Armand s'en fit le Protecteur 6.  
 25 Apres sa mort, qui fit nostre disgrace,  
 Le grand Seguiet prit dignement sa place 7,  
 Et m'honora de la mesme amitié 8,  
 Qui par le temps s'accrut de la moitié ;  
 Ce rare esprit, ce merveilleux Genie  
 30 Dans son repos aymoit ma compagnie,  
 Et de mes Vers pleins de naïveté  
 Il cherissoit la douce liberté.

---

OLIVIER, seigneur de Leuville, chancelier de France (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 150, n. 2) (Moreri). Il est âgé de 50 ans.

Par sa sœur, le marquis de Leuville est oncle du marquis de Villarceaux, à qui sera adressée l'épître VII du présent Livre III.

2. Le marquis de Châteauneuf (voy. p. 113, n. 2) est oncle du marquis de Leuville à qui s'adresse cette épître : la mère de celui-ci, Madeleine DE L'AUBESPINE (?-1613), morte depuis longtemps, était sœur du marquis de Châteauneuf. Le marquis de Châteauneuf est garde des sceaux depuis le 2 mars 1650. Comme il cédera les sceaux à Molé le 3 avril 1651, la présente épître est écrite entre le 2 mars 1650 et le 3 avril 1651 (Anselme : VI, 558 et 485. — Tessereau : I, 465 et 470).

3. Voy. la note précédente et la note suivante.

4. Bois-Robert étant à la cour depuis 1617 (voy. p. 14, n. 1), la présente épître est écrite en 1651.

5. V. T. I<sup>er</sup> : p. 23, n. 1.

6. Les quatre vers précédants montrent que le vrai fondateur de l'Académie française est Bois-Robert et non pas Richelieu.

7. Comme « protecteur » de l'Académie.

8. Cf., au T. I<sup>er</sup> : Ep. xxvii, v. 49-56.

J'avois toujourn quelque nouvelle Epistre,  
 Dont je faisois un fort joly chapitre  
 35 Quand on manquoit de meilleur entretien  
 Et que l'esprit ne fournissoit plus rien.  
 Aussi voyois-je, aux heures familiares,  
 De sa bonté des preuves singulieres :  
 J'avois au Sceau toutes choses gratis : [120]  
 40 *Committimus* <sup>1</sup>, Arrests, *Pareatis* <sup>2</sup> ;  
 Quoy qu'un respect me tint la bouche close,  
 Sans demander j'obtenois toute chose.  
 Il me souvient qu'un soir, m'entretenant  
 Des privautez que j'eus avec Armand,  
 45 Et rappelant dans ma triste pensée  
 Le doux estat de ma gloire passée <sup>3</sup>,  
 « Pourquoi, dit-il, Abbé, ne songes-tu  
 « Aux vrais honneurs qu'on doit à ta vertu ?  
 « Quand tu parlas, à ton retour de Romme,

---

1. « *COMMITTIMUS*. s. m. Droit ou privilege, que le Roy accorde aux Officiers de sa Maison & à quelques personnes ou Communautez qu'il declare avoir pris en sa protection & sauvegarde, de plaider en premiere instance aux Requestes de l'Hostel ou du Palais en toutes leurs affaires pures personnelles, possessoires, ou mixtes, & d'y faire renvoyer ou évoquer celles qui seront pendantes devant d'autres Juges, pourveu qu'elles ne soient point contestées. Le *Committimus* du grand Sceau n'étoit autrefois que pour les Commensaux de la Maison du Roy, & attire les affaires de tous les endroits de la France aux Requestes de l'Hostel ; mais il a été estendu depuis à plusieurs autres personnes. Le *Committimus* du petit Sceau ne s'étend que dans le ressort du Parlement, et attire les affaires aux Requestes du Palais.

« *COMMITTIMUS* signifie aussi les Lettres qu'on delivre au grand & au petit Sceau pour l'exécution de ce privilege. » (Furetière 1690).

2. « *PAREATIS*. s. m. Terme Latin usité en Chancellerie & en Pratique (a). Un *pareatis* est une lettre de Chancellerie qui s'obtient pour faire executer un contract ou un jugement hors du ressort de la Justice où il a été rendu. Le *pareatis* du grand Sceau est executeoire pour toute la France. » (Furetière 1690).

3. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

(a) Sur ce mot, voy. p. 32, n. 4.

« De faire au Sceau ton Pere Gentil-homme,  
 « Je n'aurois pas esté plus delicat  
 « A t'eriger en Conseiller d'Etat.  
 « De cét honneur fais-tu si peu de conte ? »  
 « — Moy ! », respondis-je avec un peu de honte,  
 De cette grace & surpris & confus ;  
 « En suis-je digne ? Et si, quand je le pus,  
 « Je n'obtins pas cette marque honorable,  
 « Dois-je trouver ce temps plus favorable,  
 « Moy qui n'ay plus de faveur aujourd'huy  
 « Et qui sans toy serois privé d'appuy ? »  
 « — Puis, me dit-il, que cét honneur insigne  
 « Dépend de moy qui t'en ay jugé digne,  
 « Et que plusieurs, que par toy j'ay connus,  
 « A ce haut rang sont déjà parvenus  
 « Qui n'avoient pas ton rang ny ton merite,  
 « Souffre aujourd'huy qu'envers toy je m'acquitte :  
 « Sans contester va prier Guenegaut <sup>1</sup>, [121]  
 « Qui dressera tes Lettres comme il faut ;  
 « Qu'il te les signe & puis me les apporte. »  
 J'obeïs donc, & je fus à sa porte  
 Six jours apres avec mon parchemin.  
 Mais, mal-heureux, j'appris par le chemin  
 Qu'en d'autres mains on venoit de remettre

---

1. Henri DE GUÉNÉGAUD (1609-1676), seigneur du Plessis-Belleville, conseiller du roi en ses conseils, est secrétaire d'Etat et secrétaire des commandements du roi depuis 1643. Il est âgé d'environ 41 ans. Dans cinq ans (1656) il deviendra garde des sceaux des ordres du roi et marquis de Plancy (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1425 : f<sup>o</sup> 91 ; *Dossiers bleus* 336 : 8608, f<sup>o</sup> 6 et 16. — Expilly : art. *Plancy*).

Son frère cadet, Claude DE GUÉNÉGAUD (1614-1686), conseiller du roi en ses conseils, est trésorier de l'épargne depuis 1643 (*Gazettes* : 1643, p. 172), et deviendra seigneur du Plessis-Belleville en 1656 (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1425 : f<sup>o</sup> 91 et 118 ; *Dossiers bleus* 336 : 8608, f<sup>o</sup> 6 et 16).

Le Sceau fatal qui manquoit à ma Lettre <sup>1</sup>.  
 75 Admire icy mon Destin enragé :  
 Ce bien perdu, que j'avois negligé,  
 Vint me reprendre avec un tel Empire  
 (Par la raison que toûjours on desire  
 Ce qu'on void bien qu'on ne peut obtenir),  
 80 Que de mon cœur je n'ay pû le bannir.  
 Mes autres biens me sembloient ridicules :  
 Pour celuy-cy j'aurois donné mes Bulles  
 Et mes Brevets & mes Committimus.  
 Enfin jamais je ne fus si camus  
 85 Que quand je vy mon attente duppée  
 Et cette grace à mes vœux échappée.  
 Tu pourras dire, & diras verité,  
 Que j'aurois mal remply la dignité,  
 Que nostre France, & pauvre & dépouillée,  
 90 Par prudes gens doit estre conseillée,  
 Que je suis bien de quelque esprit doué,  
 Mais pour l'Estat qu'il est trop enjoué.  
 Certes, Marquis, la raison seroit bonne  
 Si mes advis regardoient la Couronne ;  
 95 Mais, grace à Dieu, de plus grands fous que moy  
[122]  
 Portent ce tiltre ; &, sans déplaire au Roy,  
 Je l'ay déjà, ce brillant caractere,  
 En qualité d'Aumosnier ordinaire ;  
 Et tu sçais bien qu'encor je suis compris  
 100 Au fameux rang de ces quarante Esprits

---

1. Les sceaux, retirés à Pierre Séguier, ayant été remis au marquis de Châteauneuf le 2 mars 1650 (Tessereau : I, 465), la conversation que Bois-Robert vient de rapporter eut lieu le 24 février 1650, c'est-à-dire un an environ avant la rédaction de la présente épître.

Qui chez SEGUIER font un si beau College <sup>1</sup>  
 Et d'Evoquer ont le grand Privilege.  
 C'est cela seul qui pourroit t'empescher  
 De m'obtenir un bien qui m'est si cher ;  
 105 Rien ne peut faire obstacle à tes Offices,  
 Puis qu'un tel droit, acquis à mes services,  
 Et que sans toy je me suis procuré,  
 M'est au Palais doublement assureé.  
 Hazarde donc & tente un peu la voye  
 110 De restablir dans mon cœur cette joye ;  
 Au pis aller, je promets qu'un refus  
 Ne me rendra ny triste ny confus ;  
 Si tu m'obtiens l'effet de ma Requeste,  
 Dy que l'honneur qu'on mettra sur ma teste  
 115 Et qu'on m'offrit n'aguere aux yeux de tous  
 Ne fera point murmurer les jaloux :  
 J'ay, grace à Dieu, vescu dans quelque estime,  
 Et ma raison par fois vaut bien ma rime <sup>2</sup>.

---

1. Les académiciens tiennent leurs séances chez Séguier, « protecteur » de l'académie.

2. Pour ce qu'il adviendra de cette requête, voy. ci-dessus : Livre II, Ep. vi.

---

A MADAME  
LA COMTESSE  
D'OLONNE<sup>1</sup>.

Il la remercie de six bouteilles de Syrop  
de sa façon.

---

EPISTRE IV.

[écrite en 1652 après le 3 mars]<sup>2</sup>

C'est trop ; votre present m'estonne,  
Belle & liberale D'OLONNE ;  
Il vient avec profusion ;  
J'en ay de la confusion.  
5 Donner bouteille sur bouteille  
De cette liqueur nompareille,  
Pur ouvrage de vostre main ?  
Un Dieu mesme en feroit le vain ;  
Ouy, pour avoir pareille grace,  
10 Un Dieu se mettroit en ma place.  
Avec excez vous me donnez, [124]  
Quand sur les autres vous prenez,  
Car vostre beauté sans seconde  
Ravit les cœurs à tout le monde

---

1. Catherine-Henriette D'ANGENNES (?-1714) est depuis peu (mars 1652) la femme de LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE (1626-1686), comte d'Olonne, qui servit à Nordlingen (1645) et sous les ordres du prince

15 De ces mesmes mains qui me font  
 Le beau present qui me confond.  
 C'est, sans mentir, estre trop bonne,  
 Belle & genereuse D'OLONNE,  
 Que prodiguer pour un Barbon  
 20 Un Syrop si rare & si bon.  
 Toutefois c'est pour vostre gloire ;  
 Car, dès que j'en ay voulu boire  
 Avec un plaisir infny,  
 Je suis aussi-tost rajeuny,  
 25 Pour autoriser les Oracles  
 Qui vous ont promis cent miracles ;  
 Vous en avez fait de plus beaux,  
 Mais le mien est des plus nouveaux.  
 Comme il se fait, sous vostre empire,  
 30 D'un cœur de Bronze un cœur de Cire,  
 En ceux des plus fermes Amans  
 Vous faites d'autres changemens :  
 Vos yeux, en tirans redoutables,  
 Des heureux font des miserables ;  
 35 Mais, comme ils sont fort rigoureux,  
 Ils n'en ont jamais fait d'heureux <sup>3</sup> :  
 En ce point, beauté ravissante,  
 Vous voulez parestre impuissante.  
 Parmy cent miracles divers [125]

---

de Condé en Catalogne (Anselme : IV, 175). Elle est cousine au neuvième degré de la fameuse Julie D'ANGENNES, marquise de Montauzier.

Comme elle n'est comtesse d'Olonne que depuis son mariage, qui eut lieu entre le 3 et le 7 mars 1652 (Loret : I, 220), la présente épître est postérieure au 3 mars 1652.

2. Voy. la note précédente, et p. 163, n. 1.

3. Il n'en sera pas toujours ainsi, et la comtesse d'Olonne restera célèbre par sa vie débauchée (de Rabutin, *Carte géographique de la Cour* : p. 18 ; — de Rabutin, *Hist. amour des Gaules*).

40 Que vous faites dans l'Univers,  
 Le plus grand, selon ma pensée,  
 Est qu'estant par tout encensée  
 Les autres jalouses beautez  
 Disent que vous le meritez  
 45 Et, de peur de noircir leur vie,  
 N'osent en témoigner envie.  
 Il s'en fait d'autres tous les jours  
 Dans le Louvre, au bal, dans le Cours <sup>1</sup> :  
 De vos froideurs, naissent des flâmes  
 50 Fatales aux plus belles ames ;  
 Je voy mille cœurs expirans  
 A l'aspect de ces doux Tyrans  
 Qu'ils benissent dans leur supplice  
 Sans les accuser d'injustice ;  
 55 Enfin qui meurt pour vos appas  
 Suit encore & baise vos pas ;  
 Vos Martyrs ayment leur martyre ;  
 On vous adore, on vous admire ;  
 En un mot, vous nous charmez tous.  
 60 J'ay veu cent miracles de vous,  
 Mais jusqu'icy, Belle D'OLONNE,  
 Vous n'avez rajeuny personne,  
 Et ce miracle, à mon advis,  
 N'est pas un de vos plus petits.  
 65 Dés qu'on en sçaura la nouvelle,  
 Que vostre Cour deviendra belle !  
 Qu'on viendra de loin vous chercher ! [126]  
 Que vostre Syrop sera cher !  
 Mais ce sera bien peu de chose  
 70 Si vostre main ne le compose :

---

1. Voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 222, n. 3.



S'il ne prend d'elle sa vertu,  
 Je le prise moins qu'un festu.  
 Enfin ce n'est point une fable ;  
 Je ne suis que trop veritable,  
 75 Comtesse, & vous le connoissez :  
 J'ay soixante ans ; ils sont passez ;  
 Je touche à mon climaterique <sup>1</sup>,  
 Et par vous je luy fais la nique ;  
 Car, si tost que vostre liqueur  
 80 Hier m'eut passé jusques au cœur,  
 Sa vertu, de vos yeux aydée,  
 Passa tous les Arts de Medée ;  
 Ouy, ces yeux, les fleaux <sup>2</sup> des humains,  
 Secondez par vos belles mains,  
 85 Sceurent rendre au moindre des vostres  
 La gayté qu'ils ostent aux autres.  
 Je me sentis de belle humeur ;  
 Au lieu d'un jugement fort meur  
 Qu'on deust bien avoir en mon âge,  
 90 Je n'estallé que badinage ;  
 Je ne fus jamais, en parlant,  
 Ny plus joly ny plus galand ;  
 Brancas <sup>3</sup>, qui n'est pas trop rieuse,  
 Eut beau faire la serieuse :

---

1. « CLIMACTERIQUE. adj. m. & f. Année dangereuse à passer, & où on est en danger de mort au dire des Astrologues. Une vieille experience, ou plustost erreur populaire, a confirmé cette opinion. Suetone dit qu'Auguste felicita son nepveu de ce qu'il avoit passé la 63. année, qu'on tient *climacterique*. On le dit aussi des années 49 & 56. » (Furetière 1690).

Bois-Robert n'a donc pas encore 63 ans, et la présente épître est écrite au plus tard en 1652.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 160, n. 3.

3. Suzanne GARNIER (?-1685), femme de Charles DE BRANCAS (1618?-1681), marquis de Maubec, dit le comte de Brancas, le fameux

95 Il fallut qu'elle m'escoutast [127]  
 Et qu'aussi-tost elle éclatast ;  
 Beuvron <sup>1</sup>, aussi sage que belle,  
 Rit d'aussi bon appetit qu'elle ;  
 Sa belle-sœur <sup>2</sup> en fit autant ;  
 100 Monlouet <sup>3</sup> vint dans cét instant,  
 Et cette beauté qu'on renomme  
 Me prit aussi pour un jeune homme.  
 Si donc je parois desormais  
 Plus fol & plus gay que jamais,  
 105 Si je fais un conte agreable,  
 Si l'on me trouve un air aymable,  
 Si je suis badin & plaisant,  
 C'est l'effet de vostre present,  
 Qui, par une belle aventure,  
 110 En moy restablit la Nature.

---

distrainct que peindra la Bruyère sous le nom de Ménalque, et qui deviendra, en 1661, chevalier d'honneur de la reine-mère (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 129 : 3197, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>).

La comtesse de Brancas est fille de Mathieu GARNIER, trésorier des parties casuelles.

Bois-Robert lui dédiera bientôt une tragi-comédie, *Les genereux Ennemis* (22 janvier 1655).

1. Catherine-Henriette DE HARCOURT : voy. T. I<sup>er</sup>, p. 234, n. 2. « La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoyque sage et vertueuse, est encore à marier. » (Talleyrand : VI, 497). Cf. ci-dessus Livre II, Ep. II (surtout v. 81 et suiv.).

2. M<sup>lle</sup> de Beuvron a deux belles-sœurs :

1<sup>o</sup> La femme de son frère aîné Louis DE HARCOURT (1615-1719), marquis de Thury, gouverneur de Falaise, est Gillonne-Marie-Julie DE HARCOURT (1637-1664), sa cousine germaine, qu'il a épousée en 1651 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 347 : 8940, f<sup>os</sup> 44-45. — Anselme : V, 152) ;

2<sup>o</sup> La femme de son frère cadet François III DE HARCOURT (1627 ?-1705), marquis de Beuvron, est Catherine LE TELLIER (1628 ?-1659).

3. Louise-Henriette-Marie ROVAULT (1628 ?-1687), femme de François BULLION (?-1671), marquis de Montlouet, premier écuyer commandant la grande écurie du roi, deuxième fils du fameux Claude BULLION (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 145 : 3580, f<sup>o</sup> 45 v<sup>o</sup>).

A MONSIEUR  
L'ABBÉ  
FOUCQUET<sup>1</sup>.

Il luy dit les obstacles qu'il voit à se  
faire payer de ses pensions.

---

EPISTRE V.

[écrite après le 8 février 1653 et avant 1656]<sup>2</sup>

Abbé, qui n'as dans ta famille  
Rien qui ne charme ou qui ne brille,  
Mais bien moins par ses dignitez,  
Dont les brillans sont empruntez,  
5 Que par des Vertus immortelles  
Dont les beautez sont naturelles,  
Si pour tes Illustres Aisnez<sup>3</sup>  
Qui sont de gloire environnez  
La Nature s'est efforcée,  
10 Elle ne s'estoit point lassée :  
Depuis eux, elle t'a produit,  
Toy dont le nom fait tant de bruit ;  
Et, dans cette obligéante race, [129]  
Tes Cadets<sup>4</sup> tiennent bien leur place ;

---

1. Bazile FOUQUET (1622-1680), baron de Donnemarie, conseiller d'Etat, aumônier du roi, et trésorier de l'abbaye saint Martin de Tours, est abbé de Barbeaux depuis 1652. Il a entre 31 et 33 ans. C'est un des

15           Leurs vertus, dont je veux parler,  
               Ailleurs se doivent étaler :  
               Il leur faut un juste Volume.  
               Aujourd'huy je ne prends la plume  
 20           Que pour te dire en petit Vers  
               Mille petits chagrins divers  
               Et de qui, par respect, je n'ose  
               Te faire confidence en prose,  
               Qui font que je hay justement  
               La Cour, qui fut mon Element.  
 25           Tu m'as veu favory d'un Maistre  
               Dont la grandeur s'est fait connestre  
               Aux plus lointaines Nations  
               Par d'immortelles actions ;  
               Ton pere <sup>6</sup>, aux heures familieres,  
 30           Avoit des preuves singulieres  
               De son adorable bonté  
               Dont l'Univers fut enchanté ;

---

frères du fameux Nicolas FOUQUET (voy. p. 7, n. 1). C'est le plus intrigant de la famille. Dévoué à Mazarin, il a été en relations épistolaires constantes avec celui-ci pendant son exil (Anselme : IX, 306. — *Gallia christ.* : XII, 240. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 1217 : 27349, f<sup>o</sup> 35 ; *Dossiers bleus* 279 : 7282, f<sup>o</sup> 207. — Arch. des aff. étrang. : Mém. et docum. : *France* 268 : f<sup>os</sup> 108, 187, 197, etc...).

2. Voy. p. 168, n. 1, et p. 169, n. 2.

3. François et Nicolas FOUQUET : voy. p. 173, n. 5. Ils ont l'un près de 45 ans et l'autre près de 40 ans.

4. Louis FOUQUET (voy. p. 172, n. 1), qui a entre 20 et 22 ans ; et Gilles FOUQUET (1635-1694), qui a entre 18 et 20 ans, et qui deviendra, le 7 octobre 1658, premier écuyer de la petite écurie du roi (Lair, *Nicolas Fouquet...* : II, 501 et 517).

5. Le cardinal de Richelieu : voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

6. François FOUQUET (1587 ?-1640), homme de confiance de Richelieu, fut maître des requêtes, conseiller d'Etat, président de la chambre de justice de l'arsenal, et même ambassadeur en Suisse ; on lui doit l'organisation de plusieurs compagnies coloniales (Lair, *Le surintendant Nicolas Fouquet* : 1, 9 et suiv.). Il est mort depuis près de quinze ans.

Il sçavoit que les avenues,  
Aux Ministres mesme inconnues,  
Pour moy s'ouvroient à tout moment :

Je charmois cét homme charmant,  
Et seul j'avois trouvé l'adresse  
D'éloigner de luy la tristesse.

JULE, qui peut tout aujourd'huy,

Et qui prit son pouvoir de luy,  
M'a veu dans l'estat de ma gloire,

[130]

Et, s'il en gardoit la memoire,  
La Cour pour moy certainement  
Auroit encor quelque agrément.

Mais comment veux-tu qu'avec joye

J'y retourne, & que l'on me voye

Recommencer mes Rudimens

En des lieux, jadis si charmans,

Où tant de gens m'ont veu parestre,

Où j'ay fait tant de coups de Maistre ?

Et quand mesme il arriveroit

Que mon soin me reüssiroit

Et que, par des chemins si rudes,

Je reprendrois mes habitudes,

Que les Gardes, que les Huissiers,

Que cent bizarres Officiers <sup>1</sup>

Encor me voulussent connestre

Comme du vivant de mon Maistre,

Par là je me verrois flatté

D'une inutile vanité.

Mais à mon âge c'est sottise ;

J'ayme le solide, & j'y vise ;

En un mot, je m'en suis banny

---

1. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 103, n. 1.

Parce que mon regne est finy.  
 65 Le doux Païs des Ordonnances,  
 D'où j'ay veu pleuvoir les Finances,  
 Est le seul endroit de la Cour  
 Où je cherche à faire sejour ;  
 Mais j'irois plustost sur les nues [131]  
 70 Que d'en trouver les avenues.  
 Tu sçais bien, genereux Abbé,  
 Qu'innocemment je suis tombé  
 Dans l'inévitable disgrâce  
 D'un de ceux qui gardent la place <sup>1</sup> ;  
 75 Et j'aurois les sens plus troublez  
 S'il en avoit toutes les Clefs.  
 Je voy que ton Illustre frere  
 En est aussi depositaire <sup>2</sup>,  
 Et, si tu luy voulois parler,

---

1. Abel SERVIENT (a) (1593-1659), seigneur de Sablé, académicien, conseiller d'Etat, célèbre par le rôle important qu'il joua au congrès de Münster, est, depuis la mort de Charles de la Vieuville, surintendant des finances en même temps que Nicolas Foucquet (8 février 1653) (*Gazettes* : 1653, p. 175). La présente épître est donc postérieure à cette date. Il n'a cessé d'en vouloir à Bois-Robert depuis son exil de 1636-1643, dont il attribue la cause à celui-ci (Talleyrand : IV, 405).

Un de ses frères, Ennemond SERVIENT, est ambassadeur en Savoie depuis 1648.

Un autre frère, François SERVIENT, abbé de Maure et de S. Jouin-de-Marnes, devient évêque de Carcassonne le 27 mai 1653, puis un an plus tard évêque de Bayeux (23 mai 1654) (*Gallia christ.* : VI, 926 ; XI, 395).

Une de ses sœurs, Isabeau SERVIENT, est la mère du fameux Hugues DE LIONNE, futur ministre (voy. p. 265, n. 1), à qui Bois-Robert adressera une épître (Livre IV, Ep, xi).

2. Nicolas FOUCQUET : voy. la note précédente, et p. 7, n. 1.

(a) Et non pas *Servien* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2695 : 59857). Pourtant, seul de toute sa famille, Abel Servient finit, dans les dernières années de sa vie, par signer *Servien*, cédant en cela à ses contemporains, qui presque tous écrivaient ainsi son nom. C'est là une de ces rares exceptions dont j'ai parlé dans mon *Introduction* (T. I<sup>er</sup> : p. x, n. 1).

80 Qu'il pourroit m'y laisser couler ;  
 Ouy, ouy, si tu me sers d'escorte,  
 Déguisant mon nom à la porte,  
 Tu riras de m'y voir receu  
 Sans estre d'Abel <sup>1</sup> apperceu,  
 85 Et voicy de quelle maniere.  
 Le pauvre Douville est mon frere <sup>2</sup>,  
 Et ce nom, qu'il ne connoist pas,  
 Nous tire d'un grand embarras.  
 Il porte titre d'Ydrografe,  
 90 D'Ingenieur, de Geografe,  
 Mais avec ces trois qualitez  
 Il est gueux de tous les costez ;  
 Bref, il n'a plus d'autre ressource  
 Que celle qu'il trouve en ma bourse.  
 95 Sans les obstacles que je voy,  
 Je parlerois aussi pour moy ;  
 J'aurois quelque droit, je l'avoue  
 (Souffre, en passant, que je me loue),  
 De pretendre à ma pension,

---

1. Abel SERVIENT.

2. Antoine LE MÉTEL (avant 1589-1655 ?), seigneur d'Ouville, frère aîné de Bois-Robert, auteur de comédies et de contes célèbres. Une variante inédite des lettres de noblesse de la famille parlait de lui, en 1636, comme « ayant eu divers emplois dans nos armées, & ailleurs en des rencontres importantes, principalement en ce qui concerne les Mathematiques & la Geografie, dont il a une particuliere intelligence ». Il est à peu près sans ressources. Bientôt, Bois-Robert fera don à son neveu Pierre LEPRINCE, chanoine à la cathédrale du Mans, de deux cents livres de rente, « en consideration des soins qu'il prendra près la personne du s<sup>r</sup> d'Ouville, son oncle, frere dudict s<sup>r</sup> de Boisrobert, pendant le temps qu'iceluy s<sup>r</sup> d'Ouville sera demeurant avec ledict s<sup>r</sup> Leprince comme pensionnaire. » (8 mars 1654).

Tallemant disant que d'Ouville mourut un an après sa retraite chez Leprince (II, 408), il faut dater cette mort de 1655. La présente épître est donc écrite, au plus tard, en 1655.

100 Dont, longtemps avant Bullion <sup>1</sup>,  
 Depuis l'an six cens vingt & quatre  
 On m'a payé sans rien rabattre <sup>2</sup> ;  
 J'ay mesme encore tout touché  
 Depuis le quartier retranché <sup>3</sup> ;  
 105 J'ay touché pendant ma disgrâce <sup>4</sup> ;  
 Et jusqu'à ce donneur de Casse <sup>5</sup>,  
 Emery <sup>6</sup>, ce rebarbatif,  
 Dont le visage negatif  
 Parut à d'autres si severe,  
 110 Ne me fut pas toujours contraire  
 Dans les Cassades <sup>7</sup> qu'il donna  
 Par son fourbe de..... <sup>8</sup>

1. Claude BULLION (?-1640) fut surintendant des finances du mois d'août 1632 au mois de décembre 1640.

2. Le plus ancien état nominatif *complet* des pensions payées par le roi Louis XIII qui nous soit parvenu est celui de 1632. Sous la rubrique COUR, on y trouve Bois-Robert, inscrit pour une pension de mille livres tournois (Arch. des aff. étrang. : Mém. et docum. : *France* 806 : f<sup>o</sup> 216 v<sup>o</sup>). Sur l'état de 1641 (année de sa disgrâce sous Louis XIII), il figure pour une pension de deux mille livres (*Id.* : *France* 841 : f<sup>o</sup> 171).

3. Depuis qu'on a décidé qu'on retrancherait un « quartier » (un trimestre) de toutes les pensions. Je ne sais si Bois-Robert fait allusion à l'ordonnance de janvier 1629, qui décida que les pensions seraient « réduites à une somme si modérée, que les autres charges de l'Etat puissent être préalablement acquittées. » (Isambert : XVI, 315).

4. Celle de 1641-1642 (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 59, n. 1).

5. Pour *cassade* : voy. cinq vers plus loin.

6. Michel PARTICELLI, seigneur d'Emery, qui fut contrôleur général des finances, est mort depuis plusieurs années : depuis le 23 mai 1650 (*Gazettes* : 1650, p. 687).

7. « CASSADE. subst. fem. Bourde qu'on invente pour se defaire des importunités de quelqu'un. On le dit aussi des hableurs qui promettent beaucoup & qui tiennent peu : on les appelle *Donneurs de cassades*. » (Furetière 1690).

8. Il faut lire ici *Chabenat*. Etienne CHABENAT<sup>(a)</sup> (1598 ?-1680), vicomte de Savigny, conseiller au parlement de Normandie depuis 1646 et conseiller du roi, fut premier commis de d'Emery, qu'il servit

(a) Et non pas *Chabenas* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 641 : 15102).



115 Mais, puis qu'Abel m'est si contraire,  
Bornons-nous aux droits de mon frere.  
Si je voulois importuner  
Celuy qui peut tout ordonner,  
Je croy qu'il me seroit propice  
Et voudroit qu'on me fist justice.  
120 Qui m'a veu sous Armand agir  
Peut parler pour moy sans rougir,  
Et je croy que tu le vas faire ;  
Mais ne te fay point une affaire :  
Je cherche plus ton amitié  
Que ton credit ny ta pitié.

---

à la fois dans ses concussions et dans ses débauches. Dans quelques années, il deviendra introducteur des ambassadeurs (Cab. des titres : *Pièces orig.* 641 : 15102, f<sup>os</sup> 5 à 26 ; *Cab. d'Hozier* 82 : 2143, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup> ; *Chérin* 47 : 1011. — *Catalogue des partisans* : p. 7 et 8. — Tallemant : IV, 433).

---

A MONSIEUR LE  
CONSEILLER  
FOUCQUET<sup>1</sup>

*C'est aujourd'huy Monseigneur  
l'Evesque d'Agde<sup>2</sup>.*

Il le prie de faire souvenir Monsieur  
l'Abbé son Frere de quelques vieil-  
les Ordonnances<sup>3</sup> qu'il luy avoit pro-  
mis de faire convertir en billets de  
l'Espagne.

---

EPISTRE VI.

[écrite après le 8 février 1653 et avant 1656]<sup>4</sup>

Digne Cadet de trois illustres Freres<sup>5</sup>  
Que je prens seuls pour mes Dieux Tutelaires,  
Qui presque seuls dans ces temps mal-heureux  
[134]

Sont effectifs & vrayment genereux,  
5 Quoy que tu sois des derniers de la race,  
Tu peux tenir une premiere place

---

1. Louis FOUCQUET (1633-1702), seigneur de Nanterre, docteur en droit, est conseiller clerc au parlement. Il est âgé de 20 à 22 ans. Dans quelques années, il deviendra évêque d'Agde (28 mai 1657) (*Gallia christ.* : VI, 702).

Entre les bons, les francs & les mieux nez,  
 Car il faut faire honneur à tes aisnez,  
 Qui n'auroient pas sur toy grand avantage  
 Si ta puissance égalloit ton courage.  
 Je t'ay veu faire, & c'en est assez dit ;  
 Dedans ton poste on a trop de credit  
 Et l'on peut trop, pour peu que l'on s'empresse  
 Et qu'un bon cœur soit secondé d'adresse ;  
 Le tien est noble, & je suis trop heureux  
 De l'avoir veu pour moy si genereux.  
 Tu m'as promis de faire, en mon absence,  
 Rectifier quelque vieille Ordonnance  
 Dont nostre Abbé <sup>6</sup> s'est bien voulu charger ;  
 Si sans peril tu l'y peux engager,  
 Tu feras bien : c'est pour un pauvre Frere  
 Qui, chargé d'ans, l'est encor de misere <sup>7</sup>,  
 Et cette charge est toujours sur mes bras.  
 Mais, apres tout, si tu ne le fais pas,  
 Ta volonté, que j'y voy disposée,  
 Me tiendra lieu d'Ordonnance Visée.

2. Cette mention se rapporte au moment où Bois-Robert réunit en volume ses épîtres (1659).

3. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 96, n. 5.

4. Cette épître n'est que de très peu postérieure à l'épître précédente.

5. Ces trois frères aînés sont :

1<sup>o</sup> François FOUQUET (1610-1673), âgé de près de 45 ans, évêque d'Agde et abbé de S. Sever, qui deviendra dans quelques années archevêque de Narbonne ;

2<sup>o</sup> Nicolas FOUQUET (1615-1680), le fameux surintendant des finances (voy. p. 7, n. 1), âgé de près de 40 ans ;

3<sup>o</sup> Bazile FOUQUET (1622-1680) (voy. p. 165, n. 1).

Entre ce dernier et Louis, se plaçait Yves FOUQUET (1628?-1651), conseiller au parlement ; mais il est mort depuis au moins deux ans.

6. Bazile FOUQUET, à qui est adressée l'épître précédente.

7. Voy. l'épître précédente.

J'ay quelque lieu, pourtant, de l'esperer ;  
 Je diray plus : j'ose m'en assurer,  
 Car de l'Abbé la parole est certaine,  
 30 Et tu sçais bien qu'il s'en est mis en peine ;  
 S'il n'agit point, qu'il fasse agir Bernard<sup>1</sup> : [135]  
 C'est un amy chaud, sincere & sans fard ;  
 S'il prenoit soin de mes papiers, je gage  
 Que leurs vieux mots reviendroient en usage  
 35 Et que bien-tost, en billets reformez,  
 Ils produiroient des Louis parfumez ;  
 Car, vinsent-ils d'une bourse relente<sup>2</sup>,  
 L'odeur toûjours en seroit excellente.  
 Tu sçais pourquoy le nom de BOISROBERT  
 40 Estant caché met la chose à couvert ;  
 J'ay sous ce nom quatre autres Ordonnances,  
 Dont je n'attens ny billets ny Finances ;  
 Et si le siecle estoit juste, pourtant,  
 Ce devroit estre autant d'argent contant.  
 45 Je n'auray pas toûjours la bouche close ;  
 JULES sçait bien que je vaux quelque chose ;  
 Si l'on m'oublie, on sçait assez pourquoy ;  
 Mais pour ce coup ne parlons point de moy.

---

1. Charles BERNARD (?-1676), seigneur du Chemin, conseiller d'Etat, trésorier des chartes du roi, est « commis et favori du surintendant Foucquet » : lorsque Charles Bernard se maria (le 13 avril 1651), Nicolas Foucquet fut un de ses témoins (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 88 : 2047, f<sup>o</sup> 7 ; *Cab. d'Hozier* 41 : 993, f<sup>o</sup> 4 ; *Chérin* 23 : 459, f<sup>o</sup> 2).

\* 2. « RELANT, *relante*, adj. Qui sent mauvais à cause d'une certaine humidité fade, dégoutante. » (Richelet)

---

# A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLARSEAUX<sup>1</sup>.

Il le soupçonne d'estre amoureux, &  
luy conseille de n'aymer que ce qui  
l'ayme.

---

## EPISTRE VII.

[écrite au printemps de 1657]<sup>2</sup>

MARQUIS, de quelle humeur es-tu ?  
Je te trouve tout abattu,  
Réveur, inquiet, solitaire,  
Et plus bourru qu'à l'ordinaire.  
Cependant, MARQUIS, je te voy  
Mieux que jamais auprès du Roy ;  
J'apprends que JULES te caresse, [137]  
Je ne sens plus rien qui te blesse,  
Lais est hors de sa prison<sup>3</sup>,  
Je voy la paix dans ta maison,  
Tes enfans passent ton attente<sup>4</sup>,  
Et tu n'as point l'ame contente.  
J'observe depuis quelques jours

---

1. Louis DE MORNAY (1619 ?-1691), marquis de Villarceaux, est capitaine de la meute des soixante-dix chiens courants, capitaine lieutenant des chevaux-légers du duc d'Anjou, et capitaine sous-lieutenant

Que par tout, jusques dans le Cours 5  
 Et jusques dans les Tuilleries 6,  
 Tu promenes tes resveries ;  
 Tu regardes, & ne vois pas  
 Qui devance & qui suit tes pas ;  
 Tu parois jusques dans la rue  
 20 Invicil à qui te salue :  
 C'est que ton esprit détaché  
 Sans doute est ailleurs empesché ;  
 MARQUIS, si je m'y sçay connestre,  
 Je sens d'où cela te peut naistre :  
 25 Tu dois sans doute estre amoureux,  
 Et ce mal est bien dangereux.  
 Il me souvient qu'en ma jeunesse,  
 Sujet à pareille foiblesse,  
 Je resvois & vivois ainsi

---

de la compagnie de gens d'armes du même (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2059 : f<sup>os</sup> 373 et 378). Il est âgé de 38 ans.

Sa mère, sœur du marquis de Leuville et nièce du marquis de Châteauneuf, est à la fois arrière-petite-fille du célèbre François OLIVIER (?-1560), seigneur de Leuville, chancelier de France, — et arrière-petite-fille de Claude DE L'AUBESPINE (?-1567), baron de Châteauneuf, secrétaire d'Etat.

2. Voy. la note suivante.

3. Il s'agit de Ninon DE L'ENCLOS (1620-1705), maîtresse du marquis de Villarceaux, enfermée quelques semaines, en mars 1657, au couvent des Madelonnettes par ordre de la reine-mère. Elle a près de 37 ans. Elle a eu, du marquis de Villarceaux, deux enfants naturels, dont un fils, Louis DE MORNAY, qui est âgé de 5 ans.

4. Ses enfants sont encore tout jeunes : l'aîné n'a que 11 ans. Ce sont (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 473 : 12514, f<sup>os</sup> 6 v<sup>o</sup> et 17) :

1<sup>o</sup> Charles DE MORNAY (1646?-1690), qui succédera à son père comme marquis de Villarceaux ;

2<sup>o</sup> Marie-Anne DE MORNAY (1649?-1694) ;

3<sup>o</sup> Pierre DE MORNAY, qui deviendra, en juillet 1666, abbé de Mortemer ;

4<sup>o</sup> Philippe DE MORNAY, qui sera chevalier de Malte.

5. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 222, n. 3.

6. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 218, n. 2.

30 Quand j'étois amoureux transi ;  
 J'étois tout plein d'inquietude ;  
 Je n'aymois que la solitude ;  
 Je n'avois plus les yeux ouverts  
 Que pour les objets de mes Vers ;  
 35 Je trouvois la Cour importune ; [138]  
 Tout mon plaisir & ma fortune  
 Se bornoient dans un doux sousris  
 Ou de Climene ou de Cloris ;  
 Parfois j'en avois davantage,  
 40 Mais j'étois un Amant volage <sup>1</sup>.  
 Je connois ton temperament,  
 Et j'en juge plus sainement :  
 Il faut ou que la mort t'arrache  
 L'objet où ton ame s'attache,  
 45 Ou qu'un mépris fort apparent  
 (S'il te devient indifferant)  
 Ait fondé cette indifferance  
 Et détruit ta perseverance.  
 Je croy donc l'objet fort heureux  
 50 Qui t'aura pû rendre amoureux :  
 Ta constance est incomparable  
 Et, devant ta flâme durable,  
 Les Amadis, les Celadons  
 N'eussent paru que Mirmidons.  
 55 Mais j'en voy peu, je le confesse,  
 Dont la grace & la gentillesse  
 Puissent fonder cette langueur  
 Dont ton œil accuse ton cœur.

---

1. Sur les amours variées de Bois-Robert dans sa jeunesse, voy. les nombreuses pièces de vers qu'il fit imprimer, à l'âge de 37 ans, dans le *Recueil des plus beaux vers de Messieurs...* (1627).

60 Seroit-ce point certaine brune <sup>1</sup>  
 Dont la beauté n'est pas commune  
 Et qui brille de tous costez  
 Par mille rares qualitez ?  
 Outre qu'elle est aimable & belle, [139]  
 Je t'ay veu lancer devers elle  
 65 De certains regards languissans  
 Qui n'estoient pas trop innocens.  
 Je luy voy des attraits sans nombre ;  
 Ses yeux bruns ont un éclat sombre  
 Qui, par un miracle d'Amour,  
 70 Au travers des cœurs se fait jour  
 Et sçait éblouir la paupiere  
 Mieux que la plus forte lumiere ;  
 Dans son esprit & dans son cors,  
 Je découvre plus de tresors  
 75 Qu'elle n'en vid jamais parestre  
 Dans le climat qui l'a veu naistre <sup>2</sup>.  
 Si c'est cette rare beauté  
 Qui tient ton esprit enchanté,  
 MARQUIS, j'ay raison de te plaindre,  
 80 Car son humeur est fort à craindre :  
 Elle a presque autant de fierté

---

1. Françoise D'AUBIGNÉ (1635-1719), femme de Scarron depuis avril 1652. « Villarseaux s'y attache... ; jusques icy on croit qu'elle n'a point fait le saut. » (Talleyant : VII, 40), Deviendra-t-elle, pour un temps d'ailleurs très court, la maîtresse du marquis de Villarseaux ? cette question sera longuement discutée par les historiens sans qu'on puisse aboutir à une certitude. C'est vers cette époque que le marquis fait exécuter, au château de Villarseaux, le fameux tableau représentant M<sup>me</sup> Scarron toute nue, assise sur un lit de repos (Morillot, *Scarron...* : p. 108-112).

2. Ses contemporains la croient née à la Martinique, où elle fit un séjour dans son enfance : ils l'appellent souvent « la belle Indienne ».



Qu'elle a de grace & de beauté.  
 Je soupçonne une blonde encore <sup>1</sup>,  
 Qu'en vain toute la Cour adore,  
 85 Qui luit d'un air imperieux  
 Sur les cœurs les plus glorieux,  
 Devant qui les Dieux de la terre  
 Sont plus fragiles que du verre.

J'ay sceu que son œil t'a charmé,

90 Et que ton cœur est consumé

Par la trop ardante lumiere [140]

D'une divinité si fiere.

Prens garde à toy, mon cher MARQUIS ;

De vray, son merite est exquis ;

95 Mais, si son cœur inaccessible

Pour toy devenoit insensible,

J'aurois sujet de te blâmer

Si tu t'obstinois à l'aymer ;

Comme ton merite est extrême,

100 Songe à n'aymer que ce qui t'ayme ;

Suy qui t'estime, & ne pers pas

En l'air tes soupirs ny tes pas.

---

1. Je n'ai pu découvrir de quelle femme il s'agit ici.

---

A MADAME LA  
COMTESSE  
DE CHALAIS<sup>1</sup>.

En s'acquittant de ce qu'elle luy avoit ordonné, il la somme de se souvenir aussi de sa promesse & de luy faire toucher l'argent d'une Ordonnance par les mains de Monsieur Janin<sup>2</sup>.

---

EPISTRE VIII.

[écrite à Rouen, en 1653 ou en 1656, au mois de juin]<sup>3</sup>

Il me souvient que vous m'avez permis  
De vous écrire, & je vous l'ay promis.  
En petits Vers je vous tiens ma promesse,  
Mais non sans honte, adorable Comtesse,  
Car ce Climat ne me scauroit fournir  
Grande matiere à vous entretenir,  
Et je crains bien que, manquant de nouvelles, [142]  
Tout mon debit ne soit qu'en bagatelles.  
Vaille que vaille, il faut vous contenter.  
10 Je croy pourtant, & sans trop me flatter,

---

1. Charlotte DE CASTILLE (?-1659), veuve d'Henri TALLEYRAND, seigneur (*dit* « comte ») de Chalais, que Richelieu fit décapiter en 1626. Elle est fille de Pierre DE CASTILLE (conseiller d'Etat, et contrô-

Que mon esprit, qui par tout a sa grace,  
 La communique à quelque objet qu'il trace :  
 Soit qu'il se joue ou qu'il soit sérieux,  
 Son art y brille & plaist aux Curieux ;  
 15 Qu'importe donc quelle soit la matiere,  
 Si cette grace y brille toute entiere  
 Et si mon style, agreable, enjoué,  
 Par vostre bouche a l'heur d'estre loué 4 ?  
 Je ne voy plus que des ames grossieres,  
 20 Qui du beau Monde ignorent les manieres ;  
 Comtesse Illustre, il vous importe peu,  
 Car leur sottise icy me fait beau jeu,  
 Et, si j'imité à peu prés leur nature,  
 J'en pourray faire une belle peinture ;  
 25 Un Peintre expert doit plus estre estimé  
 Peignant un sot qu'un Heros renommé,  
 Si la Nature, avec soin consultée  
 Pour ce sot-là, paroist mieux imitée ;  
 Et tel Crotesque a quelquefois bravé  
 30 Les plus beaux traits d'un visage achevé.  
 S'il est ainsi, souffrez que je vous die  
 Ce que je sens des gens que j'estudie,  
 Et leur tableau vous divertira mieux  
 Que si j'avois à peindre de beaux yeux,

---

leur et intendant général des finances) et de Charlotte JEANNIN (fille du président Jeannin).

2. Nicolas DE CASTILLE (?-1691), baron de Montjeu, frère de la précédente, est communément appelé par ses contemporains M. Jeannin de Castille (Jeannin étant le nom de famille de sa mère) et, par abréviation, M. Jeannin. (Anselme : IX, 334). Il est trésorier de l'épargne depuis 1644 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 158 : 4118, f<sup>o</sup> 36). En 1655, son fief de Montjeu sera érigé en marquisat (Expilly).

3. Le lieu est indiqué au vers 60. Pour l'année, voy. p. 184, n. 2 ; pour le mois, voy. le vers 112.

4. Voy. p. 11, n. 1.

35 Un teint de Lys, une bouche incarnatte, [143]  
 Car l'Art qui mord plaist mieux que l'Art qui  
 Et vous sçavez (chacun le croit aussi) [flatte,  
 Que dans cét Art j'ay souvent reüssi.  
 Mais, attendant que mon esprit separe  
 40 Cette matiere & qu'il vous la prepare  
 Pour vous tenir ce qu'il vous a promis,  
 De mon costé me sera-t'il permis  
 De vous sommer, genereuse Comtesse,  
 De me tenir aussi vostre promesse ?  
 45 Souvenez-vous que, quand je pris congé,  
 Me voyant triste & le teint tout changé,  
 « Croiray-je, Abbé, vinstes-vous à me dire,  
 « Que le chagrin ait sur vous quelque empire ?  
 « Vous qui la joye en tous lieux inspirez,  
 50 « Je vous voy triste ! Hé quoy ! vous soûpirez !  
 « Est-ce d'ennuy d'abandonner la Ville,  
 « Ou bien si c'est quelque effet de la Bile <sup>1</sup> ?  
 « — Helas ! vous dis-je & d'un ton languissant,  
 « Pour peu de jours vous me verrez absent,  
 55 « Et ce n'est point la Bile qui m'envoye  
 « Ce noir chagrin qui trouble ainsi ma joye.  
 « Pour le retour je seray diligent,  
 « Mais ce retour se fera sans argent,  
 « Et, si dans peu l'épargne <sup>2</sup> ne m'assiste,  
 60 « Comme Rouen, Paris me verra triste ;  
 « Car c'est l'argent qui seul me touche au cœur :  
 « Il fait ma joye, il fait ma belle humeur ; [144]  
 « Si je n'en ay, je ne plais à personne ;

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 5, n. 1.

2. « On nommoit cy-devant *Espargne* le Tresor Royal, le lieu où on portoit toutes les finances du Royaume. » (Furetière 1690).

« Il m'oste seul le plaisir que je donne ;  
« Vous me croirez aisément sur ce point,  
« Car on ne peut donner ce qu'on n'a point.  
« — Si c'est l'argent qui fait vostre tristesse,  
« Me dites-vous, j'ordonne qu'elle cesse ;  
« Je sçay fort bien qu'à l'Espagne il est court,  
« Et je l'impute au depart de la Court ;  
« Mais, cher Abbé, je sçay mieux que mon frere  
« Est resolu d'achever vostre affaire ;  
« Asseurez-vous qu'elle s'accomplira,  
« Et des deniers les premiers qu'il aura.  
« — Ouy, respondis-je, ô Comtesse adorable,  
« Je connois bien qu'il m'est tres-favorable,  
« Ce digne frere, aux Muses complaisant,  
« Ce genereux, cét Esprit bien-faisant  
« Qui pour l'amy n'est jamais sans ressource  
« Et dont le cœur est plus grand que la bourse ;  
« Mais, las ! d'ailleurs je voy son embarras :  
« Il a la Ville & la Cour sur les bras,  
« Tout court à luy, sur luy chacun se fonde ;  
« Si chacun l'ayme, il ayme tout le monde  
« Et n'eut jamais un seul ton negatif  
« Pour renvoyer un demandeur plaintif.  
« Il tient un peu de certaine personne  
« Que je connoy, charitable, & si bonne  
« Qu'elle ose bien hautement s'accuser [145]  
« Qu'elle n'a pû jamais rien refuser.  
« Mais c'est l'honneur dont il fait plus de conte,  
« Qui fait en luy ce qu'elle fait sans honte.  
« Je suis le seul qui tremble à son aspect ;  
« Son doux accueil redouble mon respect ;  
« Il void en vain mon besoin qui le touche :  
« M'ouvrant la bourse ; il me ferme la bouche ;

« Car je voy trop que c'est de son denier,  
 « Que je voy court, qu'il voudroit me payer.  
 « Je sçay d'ailleurs, quand sur billets il donne,  
 100 « Qu'il en doit conte au Dieu qui les ordonne <sup>1</sup>,  
 « Que sans son ordre il n'ose rien vouloir ;  
 « Et, dans ce temps, qui peut s'en prevaloir ?  
 « — La chose, Abbé, sans doute est mal-aisée,  
 « Me dites-vous ; l'Espargne est épuisée ;  
 105 « Mais sa bonté, qui ne l'est pas pour vous,  
 « Deust-elle icy faire mille jaloux,  
 « En Juin, sans faute, & devant le quinzième,  
 « Vous fera voir à quel point il vous ayme.  
 « Partez sans crainte, & dans Juin revenez  
 110 « Pour voir bien-tost vos souhaits terminez. »  
 Je suis party sur cette confiance.  
 Juin est venu, qui me void sans finance :  
 Je n'en ay plus que pour me ramener  
 Où vous devez mes soucis terminer.  
 115 Je pars demain. Faites, s'il est possible,  
 Que ce cher frere, à mon besoin sensible,  
 Qui sçait ma peine & qui m'aime sans fard, [146]  
 Mette pour moy quelques Louis à part,  
 Qu'il vous les donne, & qu'en vos mains je voye  
 120 Ce doux metal nécessaire à ma joye <sup>2</sup>.  
 Vous ne sçauriez favoriser mes vœux  
 Qu'en ce secours nous ne gagnions tous deux :

---

1. A Servient : voy. p. 168, n. 1.

2. Les trois trésoriers de l'épargne servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Nicolas de Castille, dans la période qui nous occupe, sont : 1653, 1656, 1659 (*L'Etat de la France* 1661 : p. 196). Par conséquent la présente épître, qui, d'après celles qui la précédent et la suivent, est écrite entre 1652 et 1657, date de 1653 ou de 1656.

125 J'auray mon fait, vous en aurez la gloire ;  
Si vous chassez de plus mon humeur noire,  
Vous aurez part à nostre gayeté <sup>1</sup>,  
Qui dans la joie inspire la santé,  
Et je seray trop heureux de vous rendre  
Avec usure un bien que j'ose attendre.

---

1. Ce mot est ici trisyllabique : il se prononce *gai-ye-té*.

# A MONSIEUR BOILEAU<sup>1</sup>.

Il se plaint à luy de la perte qu'ils ont  
faite de Monsieur le premier Pre-  
sident<sup>2</sup>.

---

## EPISTRE IX.

[écrite à Paris, peu après le 13 mars 1657]<sup>3</sup>

Plains-moy, BOILEAU, toy qui, devant ma  
Voyois mon ame aux delices ouverte. [perte,  
Quel changement ! cét esprit enjoué  
Qui te plut tant, dont tu m'as tant loué,  
5 Et qui faisoit le plus doux de tes charmes,  
Cede au chagrin qui fait couler mes larmes.  
Perdant Pompone, hélas ! j'ay tout perdu,  
Si mon esprit par toy ne m'est rendu.  
Console-moy, fay que ta voix soustienne  
10 Mon ame, icy moins forte que la tienne.  
Rejoins mon cœur, fendu par la moitié, [148]  
Qui n'attend rien que de ton amitié,  
Qui, sans ton ayde, à sa douleur succombe  
Et va chercher ce Heros sous la tombe.

---

1. Gilles BOILEAU (1631-1669), avocat au parlement, est âgé de 26 ans. Les recueils collectifs de poésie ont déjà publié douze pièces de vers de lui. Il sera reçu académicien dans deux ans (1659).

Son frère cadet, Nicolas BOILEAU (1636-1711), dit le sieur des



15 Tu me diras que le tien, abattu,  
 En vain pour soy rappelle sa vertu ;  
 Que ton esprit, comme ton œil, se noye  
 Dedans les pleurs ; qu'il est mort à la joye ;  
 Que le chagrin détruit tous ses appas  
 20 Et qu'il ne peut donner ce qu'il n'a pas .  
 Je te répons, moy qui connoy sa force,  
 Que l'amitié luy peut servir d'amorce,  
 Et que, cedant à son autorité,  
 Il reprend feu dés qu'il est excité.  
 25 Je verray donc, cher BOILEAU, si tu m'aimes,  
 Car tu connois mes déplaisirs extrêmes ;  
 Si ta douleur devient extrême aussi,  
 Rien ne te sert de l'alleguer icy.  
 J'ay veu le fonds d'un esprit qui se fie  
 30 Au grand secours de sa Philosophie,  
 Et je sçay bien, s'il répond à mes vœux,  
 Qu'il en aura de reste pour tous deux.  
 Sois donc propice à l'ennuy qui m'opresse :

---

Préaux, est âgé de 21 ans ; il vient d'être reçu avocat au parlement il y a trois mois et demi, le 4 décembre 1656 (Cab. des titres : *Chérin* 28 : 595, f<sup>o</sup> 3).

2. Pomponne II DE BELLÈVRE (1606-1657), premier président au parlement, est mort le 13 mars 1657 (la présente épître date donc de la seconde quinzaine de mars 1657). Il fut autrefois ambassadeur en Italie (1635), en Angleterre (1637-1640), puis de nouveau en Angleterre (1646-1647), enfin naguère en Hollande (1651). (*Gazettes* : 1657, p. 263. — Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 37 : 896).

Il avait épousé une fille du fameux Claude BULLION.

Une de ses sœurs, morte trois jours avant lui, était femme d'Achille II DE HARLAY, comte de Beaumont, maître des requêtes, futur procureur général au parlement.

Il eut autrefois deux oncles archevêques de Lyon.

Enfin son grand-père, Pomponne I DE BELLÈVRE (1529-1607), fut chancelier de France (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 37 : 896).

Bois-Robert a composé pour lui une épitaphe : elle figure à la page 280 des *Autres Œuvres* qui suivent les *Épîtres* de 1659.

3. Voy. le début de la note précédente.

Flatte mon mal, soulage ma foiblesse ;  
 35 Charme mon deuil, si le tien le permet,  
 Par les vertus du Dieu qui nous aymet ;  
 Dy que sa gloire, en miracles feconde,  
 A dédaigné les vains appas du monde,  
 Que cét esprit si grand, si precieux, [149]  
 40 Comme un éclair disparut à nos yeux,  
 Pour faire voir que son merite insigne  
 D'un Siecle ingrat n'avoit pas esté digne ;  
 Dy que le Ciel, de ses vertus épris,  
 Vouloit jouir d'un bien qu'il a repris ;  
 45 Dy que Themis vers la voûte étoilée  
 Avec cét Astre a repris sa volée.  
 Mais, cher BOILEAU, serai-je consolé  
 Quand tu m'auras si dignement parlé  
 De ce Heros, dont la gloire infinie  
 50 Attend l'effort de ton rare Genie ?  
 Tu vas pour luy suspendre mes douleurs ;  
 J'admurerai ton art & tes couleurs,  
 Car ton Pinceau, rare & digne d'envie,  
 Luy va donner une seconde vie<sup>1</sup> :  
 55 Nous le verrons tel qu'il nous paroissoit  
 Quand tout Paris, charmé, le benissoit.  
 J'aime déjà l'ébauche que tu traces :  
 Tu le vas peindre avec toutes ses graces ;  
 Tu nous rendras ses vertus & ses mœurs,  
 60 L'art qu'il avoit à gagner tous les cœurs,  
 Et ses honneurs dont l'éclat fut extrême ;  
 Mais pourras-tu nous le rendre lui-mesme,

---

1. Je ne crois pas que, sur ce sujet, Gilles Boileau ait écrit autre chose que le sonnet *Sur la mort de M. le P. P. de Bellievre* (G. Boileau, *Œuvres posthumes* : p. 163).

Et mon esprit peut-il estre flatté  
D'un vain Tableau si bien représenté ?  
65 Peux-tu, sensible à l'ennuy qui me tue,  
Tromper mon cœur aussi bien que ma veue  
Et me monstrar vivant, dans un Tableau, [150]  
Ce que je sçay qui gist sous un tombeau ?  
Non, non, BOILEAU, cette entreprise est folle ;  
70 Tout me déplaist, & rien ne me console.  
Où je connois que Pompone n'est plus,  
Mes vœux sont vains, mes desirs superflus ;  
Et, si pour moy ton Eloquence est vaine,  
Où chercherai-je un remede à ma peine ?

---

A MONSIEUR  
LE COMTE  
DE S. AIGNEN,  
PREMIER GENTIL-HOMME DE LA CHAMBRE <sup>1</sup>.

Il le remercie de ce qu'il l'a justifié, sans qu'il l'en eust requis & avant mesme que de sçavoir son innocence, contre le faux rapport d'un Frippon, connu pour faussaire, qui pensa causer un grand désordre.

---

EPISTRE X.

[écrite le 19 décembre 1655] <sup>2</sup>

Digne Heritier d'un Pere glorieux <sup>3</sup>  
Qui surpassa ses Illustres Ayeux  
Et qui, pour moi prodigue de tendresse, [152]  
De son estime honora ma jeunesse,  
5 COMTE, l'honneur d'un siecle moins heureux  
Mais qui te trouve encor plus genereux,

---

1. François DE BEAUVILLIER (a) (1608 ?-1687), comte de Saint-Aignan, conseiller d'Etat et maréchal de camp, est premier gentil-homme de la chambre du roi depuis le 2 décembre 1649. Il est âgé de

(a) Et non pas *Beauvilliers* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 255 : 5555, f° 44).

Ne souffre pas que l'on m'impute un crime  
 Qui terniroit l'éclat de cette estime :  
 Prend ma deffence, & de ton bras puissant  
 10 Vien m'appuyer si je suis innocent.  
 On t'a conté ma bizare aventure,  
 Et, comme au vrai l'on mesle l'imposture  
 Et qu'un grand Homme à faux s'y voit cité,  
 Je t'en dirai toute la verité.  
 15 Ah ! si j'osois remettre en ta pensée  
 L'estat brillant de ma gloire passée 4,  
 Ce siecle doux où, sous le grand ARMAND,  
 L'illustre ABEL 5 m'aima si tendrement,  
 Le temps heureux où ce Heros insigne  
 20 De ses faveurs ne me crut pas indigne,  
 Tu paroistrois encor plus estonné  
 Du crime noir dont il m'a soupçonné 6.  
 Dieu m'est témoin si ce cœur magnanime,  
 Qui dés ce Siecle attira tant d'estime  
 25 Et dont sur tous la vertu m'enchantoit,  
 N'eut point de moy l'Encens qu'il meritoit.  
 J'aimois sa gloire, & l'on me fit combattre

---

47 ans. Il se démettra de sa charge de premier gentilhomme de la chambre le 21 février 1657 en faveur de son fils aîné, sera nommé gouverneur de Touraine en 1661, deviendra académicien en 1663, et sera fait duc et pair au mois de décembre de la même année (Moreri) ; enfin en octobre 1685 il deviendra directeur de l'académie française (*Mercuré gaiant* : décembre 1685).

2. Voy. p. 196, n. 1, p. 192, n. 1, p. 193, n. 1, et le vers 163.

3. HONORAT DE BEAUVILLIER (1580?-1622), comte de Saint-Aignan, fut maître de camp de la cavalerie légère de France et lieutenant général du Berry (Moreri). Bois-Robert autrefois écrivit son épitaphe, sous la forme d'un sixain qui fut par la suite imprimé en 1627 dans le *Recueil des plus beaux vers...* (p. 589).

4. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.

5. ABEL SERVIENT, surintendant des finances. Sur ce personnage célèbre, voy p. 168, n. 1.

6. Voy. p. 168, n. 1.

Une Vertu dont j'estois idolatre.  
 Ouy, devant elle on me fit criminel  
 30 Pour me couvrir d'un opprobre eternal.  
 JULE vit lors mon ame toute nue ; [153]  
 Mon innocence à ce Dieu fut connue ;  
 Et, comme à tous il rend Justice icy,  
 S'il s'en souvient il me la doit aussi.  
 35 Cependant, COMTE, au bout de vingt années <sup>1</sup>,  
 J'éprouve encor les mesmes Destinées :  
 ABEL encor, comme aux siecles passez,  
 Me croit coupable, & c'est en dire assez,  
 Car ce seroit avoir l'ame trop vaine  
 40 De presumer qu'on meritast sa haine.  
 Au dernier point suis-je pas mal-heureux ?  
 Cét homme illustre & bon & genereux  
 Dont la faveur me fut jadis propice,  
 Qui ne commit jamais une injustice,  
 45 Pour moy tout seul en fait une aujourd'huy,  
 Et me la fait sur le rapport d'autruy.  
 Je ne dy rien des offenses passées :  
 Il les avoit de son ame effacées  
 Quoy qu'il les creust sur de faux fondemens  
 50 (JULE sçait tout, & sçait bien si je mens).  
 Quelqu'un a dit à ce sage Ministre,  
 Et de son nom je tiens un bon registre  
 (Ce quelqu'un-là, je le connoy fort bien  
 Pour un faussaire & pour un franc vaurien)<sup>2</sup>,

---

1. La présente épître est donc écrite une vingtaine d'années après la disgrâce de Servient (voy. p. 168, n. 1), c'est-à-dire vers 1656.

2. Je n'ai pu identifier ce personnage. Tallemant en parle, mais laisse son nom en blanc : « Un certain..., qu'il traite de faussaire, alla dire à M. Servient que Boisrobert, à la tabl du garde des seceaux

55 Que chez MOLÉ<sup>1</sup>, ce Ministre équitable,  
 J'avois parlé sans respect à sa table  
 De ce grand Homme, & qu'ayant trop osé  
 On m'avoit là le silence imposé.  
 Sur ce rapport aussi faux que le Diable, [154]  
 60 Un Amy prompt d'abord me crût coupable,  
 Crut ce méchant comme s'il eust dit vray,  
 Et chaudement, de son zele enyvré,  
 Il m'envoya six Braves<sup>2</sup> en tumulte ;  
 On ne dit pas que ce fust un insulte<sup>3</sup> ;  
 65 Quoy qu'il en soit, Dieu me vit innocent  
 Et me sauva d'un danger si pressant :  
 J'en sortis bien ; tenons la bouche close ;  
 Tu sçais assez comme passa la chose ;  
 Et c'est merveille, ô Comte genereux,  
 70 Que tu soustins d'abord un mal-heureux ;  
 Que, sans sçavoir un seul point de l'histoire,  
 Quand de travers au Roy l'on la fit croire,  
 Quoy que Parent<sup>4</sup>, & Parent fort zelé,

---

Molé, avoit dit le diable de luy. » (II, 415). Le fait que Tallemant ne se rappelle plus son nom, et surtout l'expression « un certain » prouvent qu'il s'agit d'un personnage obscur.

1. Mathieu MOLÉ (1584-1656), seigneur de Lassy et de Champlatreux, premier président à la chambre des requêtes du palais, est en outre garde des sceaux depuis le 8 septembre 1651 ; il le sera jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 3 janvier 1656 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 452 : 12166, f° 12 v°).

Les vers 97-100 indiquant qu'il est encore vivant, la présente épître est antérieure au 3 janvier 1656.

2. Voy. p. 29, note a.

3. « INSULTE. s. f..., se dit aussi d'un assaut qu'on donne à une place brusquement & à découvert sans l'assiéger par les formes. On prend les chasteaux & les petites places d'insulte. » (Furetière 1690).

Pour trouver *insulte* du genre masculin, il faut remonter jusqu'au dictionnaire de Cotgrave,

4. La femme du comte de Saint-Aignan, Antoinette SERVIENT (? - 1680), est cousine au 5° degré avec Abel SERVIENT (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 613 : 16157, f° 13. — Moreri).

Comme si Dieu te l'avoit revelé,  
 75 Tu dis, fondé sur le seul vrai-semblable,  
 Que ce fait-là n'estoit pas veritable.  
 Or, puisque c'est un fait, il est aisé  
 De démesler ce qu'on a supposé.  
 J'ay déchiré, ce dit-on, à la table  
 80 D'un grand Ministre & d'un Juge équitable,  
 Un Homme illustre ; & , lors que j'ay parlé,  
 On a, dit-on, mon discours controllé <sup>1</sup>,  
 On m'a fait taire. Or, si cela se treuve,  
 Comme on verra le contraire à la preuve,  
 85 Je me sousmets de perdre avec l'honneur  
 Ton amitié qui fait tout mon bon-heur.  
 Outre qu'on sçait que le traistre & le lasche [155]  
 Qui sourdement en m'accusant se cache  
 Est un faussaire, un monstre, un scelerat  
 90 Dont on devoit avoir purgé l'Estat,  
 Je me rapporte au dire veritable  
 Des autres sept qui mangeoient à sa table ;  
 Ce ne sont point, comme luy, Halfessiers <sup>2</sup> :  
 On les connoist pour sages Officiers <sup>3</sup>  
 95 Dans la grand'Chambre & dedans les Enquestes <sup>4</sup>,  
 Et deux d'entr'eux pour Maistres des Requestes.

---

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 35, n. 5.

2. « Hallefessier : m. A scoundrell ; a base, contemptible, or scurvie fellow. » (Cotgrave 1632), c'est-à-dire : gredin, homme vil et méprisable.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce mot sera encore en usage en normand : « Halefessier, s. m., gredin, homme de la pire espèce. » (Moisy, *Dictionnaire de patois normand*). Au point de vue étymologique, il est intéressant de le rapprocher du mot *jean-fesse*, également normand : « Jean-fesse, s. m., mauvais drôle, homme déloyal, sans scrupule. » (Moisy, *Id.*).

3. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 103, n. 1.

4. La grand chambre et la chambre des enquêtes du parlement de Paris.



Si quelqu'un dit que le divin Molé  
 Fit un seul signe alors que je parlé,  
 Luy qui depuis, comme il m'aime sans doute,  
 Avec plaisir & me souffre & m'écoute,  
 Si quelqu'un dit qu'il m'ait veu déchirer  
 Ce Nom sacré que je dois honorer,  
 Qu'on me bannisse en coupable exemplaire  
 Comme jadis on bannit mon faussaire,  
 Et que sur moy Lacquais soient déchainéz  
 Si comme luy je remontre mon nez.  
 Veux-tu sçavoir, Comte, quel fut mon crime  
 Et quelle fut la douleur legitime  
 Qui me força, mais fort discrettement,  
 De montrer là quelque ressentiment ?  
 Quelqu'un me dit que ce Ministre sage  
 Dit, à quelqu'un qui louoit un Ouvrage  
 Que j'avois fait, s'il n'estoit pas flatteur [156]  
 Que les vers donc valaient mieux que l'Autheur ;  
 Et, comme enfin il m'importe qu'on sçache  
 Que je ne suis ny mal-faisant ny lâche,  
 Je fus forcé de dire ingenuement  
 Qu'on me vouloit du mal sans fondement ;  
 Que comme moy mes Muses mal-menées  
 Sentoient ce mal & depuis vingt années  
 Qu'aux temps passez quelque autre scelerat  
 M'avoit noircy par un mesme attentat ;  
 Que JULE enfin sçavoit mon innocence  
 Et qu'il m'avoit offert son assistance  
 Pour me remettre en l'estime d'ABEL  
 De qui le nom devoit estre immortel ;  
 Que dans son cœur j'avois eu quelque place  
 Et qu'il vouloit me redonner sa grace ;  
 Que, répondant à cét offre obligeant,

- 130 « Si cét Abel qui gouverne l'argent,  
 « Prince, luy dis-je, estoit encor le mesme  
 « Qui sous Armand soustint le Diadesme,  
 « De sa vertu plus que pas un touché,  
 « Avec plaisir je l'aurois recherché.
- 135 « J'aurois, malgré cette vieille imposture,  
 « Son amitié si je l'obtenois pure.  
 « Mais rechercher avec un zele ardent  
 « Ce mesme Abel qu'on void Surintendant <sup>1</sup>,  
 « Seroit-ce pas monstrier quelque foiblesse
- 140 « Dedans un cœur que l'honneur interesse,  
 « Moy qui regarde, au point où je le voy, [157]  
 « Sa vertu seule & non pas son employ,  
 « Moy qui ne veux qu'un accueil favorable  
 « Et qu'un souris de cét homme adorable ? »
- 145 Voila, sans plus, Comte, ce que je dis ;  
 Et ces gens-là furent tous interdits  
 De voir un cœur, éloigné d'artifice,  
 De tels respects payer telle injustice.  
 Le seul méchant qui m'a calomnié,
- 150 Et qui depuis en tous lieux l'a nié  
 Comme il nia ce qu'il fit en faussaire,  
 Mesla le crime à ce discours sincere.  
 Mais chacun voit ce crime supposé ;  
 Abel tout seul en demeure abusé,
- 155 Et c'est le seul qu'il faut qu'on desabuse,  
 Puisque je l'ayme & qu'à tort il m'accuse.  
 Pour lui monstrier combien il est deceu,  
 Fais-luy sçavoir comment je suis receu  
 Chez ce Ministre & juste & venerable

---

1. Puisque Servient est surintendant, la présente épître est postérieure au 8 février 1653 (voy. p. 168, n. 1).

160 Qui, luy dit-on, m'a fait taire à sa table,  
 Et de quel air il reçoit l'imposteur  
 Que de ce mal il croit le seul Auteur.  
 Tout fraîchement, hier, dix-huit Decembre,  
 On en parloit dans sa petite Chambre,  
 165 Et, comme il sceut qu'on le citoit à faux,  
 Persuadé de ce peu que je vaux,  
 « L'Abbé, dit-il, est un homme agreable,  
 « De qui l'humeur est tout à fait aimable ;  
 « Bien loin d'oser retrancher ses discours, [158]  
 170 « Je voudrois fort qu'il pust parler toujourns.  
 « Il a l'esprit enjoué, je l'avoue,  
 « Et c'est toujourns sans blesser qu'il se joue ;  
 « Mais si d'Abel il avoit mal parlé  
 « (Je ne suis point homme dissimulé),  
 175 « Quelque dessein qu'il eust eu de me plaire,  
 « Qu'il fasse estat que je l'aurois fait taire. »  
 Tu vois donc bien qu'au lieu de l'avoir fait  
 Il a paru de moy tres-satisfait.  
 Si tu peux croire icy que je t'impose  
 180 Et que j'altere ou deguise la chose,  
 Quatre témoins la peuvent garantir,  
 Qui ne sont point des hommes à mentir :  
 Fresnoy <sup>1</sup>, Boyer <sup>2</sup>, Beauregard <sup>3</sup> & Chezieres <sup>4</sup>

---

1. Il s'agit peut-être de Charles-Alphonse DU FRESNOY (1611-1665), peintre célèbre, âgé de 44 ans, fils d'un apothicaire de Paris. « Il n'y a pas eu de peintre François qui ait tant approché du Titien ». On cite principalement, comme son chef-d'œuvre, ce qu'il a fait au Raincy chez Jacques BORDIER, intendant des finances (Moreri).

2. Il s'agit peut-être de l'abbé Claude BOYER (1618?-1698), poète, âgé de 37 ans. Il a déjà écrit une demi-douzaine de tragédies ou tragi-comédies. En 1666, il sera reçu académicien (Moreri).

3. René DE BEAUREGARD (? — ?), seigneur du Fresne, est maître d'hôtel du roi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1653 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 77 : 1706, f<sup>o</sup> 3).

4. Je n'ai pu identifier ce personnage.

185 T'en donneront de plus grandes lumieres ;  
Ils ont ouy tout ce qui s'en est dit,  
Et j'ay prés d'eux assez peu de credit ;  
Je puis citer encor, Illustre Comte,  
Des gens de Robbe, à la plus grande honte  
De l'Imposteur, qui, pour nous affronter <sup>1</sup>,  
190 Dans le Conseil l'ose encore porter.  
Si tu sens donc encor le moindre obstacle,  
Pour t'éclaircir va toy-mesme à l'Oracle,  
Va consulter l'infaillible Molé,  
Et tu verras, dés qu'il aura parlé,  
195 Qu'à tort noircy par un frippon insigne,  
De ton appuy je ne suis pas indigne <sup>2</sup>.

---

1. Voy. p. 69, n. 2.

2. Sur la suite de cette affaire, cf. plus loin l'Ep. x du Livre IV (v. 123-138), écrite deux ans plus tard.

---

# A MONSEIGNEUR L'EVESQUE DE COUTANCES<sup>1</sup>.

Il l'entretient des mal-heurs qu'il a  
essuyez pendant la Fronde<sup>2</sup>, & se  
réjouit avec luy du restablissement  
de Monseigneur le Cardinal & de  
celuy de l'Etat.

---

## EPISTRE XI.

[écrite à Paris, peu après le 3 février 1653]<sup>3</sup>

Digne Prelat, dont l'amé genereuse,  
De la Vertu constamment amoureuse,  
Dans sa franchise établit son bon-heur, [160]  
Toy qui toujours vises droict à l'honneur,  
Illustre AUVRY, qui fais si loin parestre  
Ton zele ardent pour JULE & pour son Maistre,  
Qui dans leurs maux trouves tes déplaisirs,  
Qui dans leur gloire as borné tes desirs,  
Puis qu'après Dieu ton zele ne regarde  
Qu'un Roy sans tache & l'Ange qui le garde,  
Puisque ta gloire est la gloire des Lys,

---

1. Claude AUVRY (1607?-1687), évêque de Coutances depuis 1646 (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 56, n. 1). Bois-Robert lui a déjà écrit deux épîtres en 1645 (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 72 et 77). Auvry a environ 46 ans. Dans

Tes vœux enfin se trouvent accomplis,  
 Et le Destin, qui cherche à te complaire,  
 Te va laisser peu de souhaits à faire.  
 15 Le Divin JULE enfin dans la Cité  
 Restablit l'ordre & la tranquillité<sup>4</sup> ;  
 Paris est calme, & dans les autres Villes  
 Il fait cesser les discordes civiles ;  
 Nous n'avons plus à craindre de dangers  
 20 Ny d'ennemis, s'ils ne sont estrangers,  
 Et nous voyons l'orage & les tempestes  
 Qu'ils excitoient retomber sur leurs Testes.  
 Enfin cét Homme, exilé, baffoué,  
 Dont le Destin s'est si long-temps joué,  
 25 De la Fortune a fait tourner la roue  
 Sur les mutins, & c'est luy qui les joue<sup>5</sup>.  
 Ce Divin Homme, en qui le Ciel a mis  
 Force & vertu, confond ses ennemis ;  
 Et leur fureur, qu'il a long-temps soufferte,  
 30 N'empesche pas qu'il ne pleure leur perte.  
 Si dans son ame il reste un sentiment [161]  
 De déplaisir, c'est pour eux seulement ;  
 Il veut parestre à tout ce que nous sommes  
 Moins le plus grand que le meilleur des hommes,  
 35 Et sa bonté, qui l'a pensé gaster  
 Et perdre tout, ne le sçauroit quitter.

---

quelques mois il sera nommé trésorier de la sainte chapelle de Paris.

2. Très attaché au parti de Mazarin, Claude Auvry fut arrêté le 21 mars 1649 par ordre du duc de Longueville, gouverneur de Normandie (*Gallia christ.* : XI, 906).

3. Voy. p. 201, n. 1, et p. 200, n. 4.

4. Puisque cette épître est postérieure à octobre 1652 (voy. p. 201, n. 1), il s'agit ici du retour définitif de Mazarin à Paris, qui eut lieu le 3 février 1653 (*Gazettes* : 1653, p. 139). La présente épître est donc écrite peu de temps après cette dernière date.

5. Cf. Livre II, Ep. VIII, v. 103-110.

Il faut pourtant qu'elle cede la place  
 A la justice, apres tant de disgrace ;  
 Puisque sans elle il ne peut trionfer,  
 40 Je luy veux voir nos monstres étouffer,  
 Voir enchaîner l'audace & la licence,  
 Et sur la peine & sur la recompence  
 Fonder la gloire & la tranquillité  
 De cét Estat avec solidité.

45 L'autorité s'est déjà restablie ;  
 Si la douleur de la voir affoiblie  
 T'a fait chez toy passer de mauvais jours,  
 Puisque ce mal enfin a pris son cours,  
 Goûte les biens que le Ciel nous envoie,  
 50 Et dans ton cœur laisse r'entrer la joye.  
 Quand je repense à tes travaux passez,  
 J'ay les cheveux encor tout herissez ;  
 Ton moindre mal fut la fièvre cruelle  
 Que te causa ton chagrin & ton zele <sup>1</sup> ;  
 55 Ayant bravé la mort si frequemment,  
 Je te voy vif avec estonnement.

JULE est heureux, il faut que je l'advoue,  
 Moins des succez dont je voy qu'on le loue  
 Que de se voir un homme plein de foy, [162]  
 60 Ferme, intrepide, & zelé comme toy :  
 C'est un tresor qui, mesme où tout abonde,  
 Enrichiroit le plus grand Roy du monde.

---

1. La fièvre quarte de Claude Auvry dura du mois d'août au milieu d'octobre 1652 (Arch. des aff. étiang. : Mém. et docum. : France 884, f<sup>o</sup> 168 ; France 885, f<sup>o</sup> 308). La présente épître est donc postérieure à la dernière de ces dates.

---

# A MADAME LA MARQUISE DE LA BOULAYE<sup>1</sup>.

Il la conjure de revenir à Paris.

---

## EPISTRE XII.

[écrite à une date inconnue]

Marquise, objet de nos plaisirs  
Et de nos innocens desirs,  
J'apprends avec beaucoup de joye,  
Par un escrit que l'on envoie,  
5 Et que vostre main a signé  
Dans la Ville de Fontené<sup>2</sup>,  
Qu'en ce lieu-là vous estes saine [164]  
Plus que vous n'estes sur la Seine.  
Mais sçachez que cét air natal,  
10 Qui vous remet, nous est fatal :  
Sans vous, nous ne sçaurions plus vivre,  
Et je me resous à vous suivre

---

1. Louise DE LA MARK (1612?-1668), femme de Maximilien ESCHALLART (1610-?), marquis de la Boulaye, maître des camps et armées du roi, et gouverneur de Fontenay-le-comte. (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1058 : 24470, f<sup>o</sup> 124). Elle a sans doute plus de 40 ans.

Elle est fille de Henri DE LA MARK (1575-1652), comte de Braisne, dit duc de Bouillon.

2. La marquise de la Boulaye est à Fontenay-le-comte, dont son mari est gouverneur.



Si vous ne formez des desseins,  
 Tout au plus tard dans la Toussaints,  
 De revenir en diligence  
 Nous charmer par vostre presence.  
 Qui, pour vostre entretien divin,  
 Ne se feroit pas Poitevin ?  
 On iroit jusqu'en Catalogne,  
 On vous suivroit jusqu'en Pologne.  
 Paris, que je trouvois si doux,  
 Ne m'est plus qu'un desert sans vous,  
 Et j'ay raison, quoy qu'on me die,  
 De me sauver en Normandie  
 Puisque vous avez emporté  
 Son charme & sa felicité.  
 Je n'ay pû souffrir davantage  
 Les pleurs de tout le voisinage  
 Qui languit en vous attendant  
 Et qui pert tout en vous perdant ;  
 Je n'ay pû souffrir les tristesses  
 De tant de Pairs & de Princesses  
 Qui, dans Paris, n'estiment rien  
 A l'égal de vostre entretien ;  
 Je les voyois, à vostre porte,  
 S'affliger d'une estrange sorte,  
 Et mon déplaisir joint au leur  
 Ne guerissoit pas leur douleur.  
 Vous sçavez, illustre Marquise,  
 L'estime que vous ont acquise  
 Toutes ces rares qualitez  
 Qu'au bas Poitou vous emportez,  
 Et vous n'ignorez pas encore  
 Qu'avec Justice on vous adore.  
 Vous vous sentez digne du rang

[165]

Qu'ont eu les Dieux de vostre sang ;  
 Mais vous portez bien d'autres marques  
 Que celles du sang des Monarques <sup>1</sup> :  
 Par vos vertus vous brillez mieux  
 50 Que par l'éclat de vos Ayeux,  
 Et ce brillant qui nous estonne  
 Vous pare mieux qu'une Couronne.  
 Mais où m'emporte la chaleur  
 De mon zele & de ma douleur !  
 55 Malgré moy, ma Muse m'inspire  
 Ce que je ne voulois pas dire ;  
 Je voulois dire seulement  
 Que vous estes nostre Element,  
 Que vostre absence nous accable,  
 60 Qu'elle nous est insupportable,  
 Que sans vous Paris à present  
 Est un lieu triste & mal plaisant,  
 Que la Cour vous pleure sans cesse, [166]  
 Qu'il n'est ny Prince ny Princesse,  
 65 Duc & Pair, Comte ny Marquis  
 Dont le cœur ne vous soit acquis  
 Et qui partant ne vous regrette  
 Comme une Dame tres-parfaite.  
 Pour moy, je fais, & nuit & jour,  
 70 Mille vœux pour vostre retour,  
 Car je ne vy pas sans martyre  
 Au Climat où je me retire :

---

1. La marquise de la Boulaye descend, au quatrième degré, de Louis DE BREZÉ, comte de Maulévrier, et de Diane DE POITIERS. Or la mère de ce Louis de Brézé, Charlotte DE FRANCE, est une fille naturelle du roi de France Charles VII et d'Agnès SOREL (Anselme : VII, 168-170 ; VIII, 272 ; I, 119). Elle a donc bien du sang royal dans les veines.

Je croy que j'y deviendray fou  
Si vous ne partez de Poitou,  
Car, tant qu'enfin je vous y voye,  
Paris ne fera point ma joye.

---

A MONSIEUR  
JANIN DE CASTILLE,

TRESORIER DE L'ÉPARGNE <sup>1</sup>.

Il le prie d'avancer le terme de son  
Neveu.

---

EPISTRE XIII.

[écrite au début de 1653] <sup>2</sup>

Amy solide & genereux,  
Qui rends tes vrais Amis heureux,  
Qui fais tous les jours des Conquestes  
En enterinant leurs Requestes,  
5 Et qui jamais pour un plaintif  
N'eus un visage negatif,  
Si je te fais une priere,  
Je gage, en fournissant matiere  
A ta genereuse bonté,  
10 Que je seray bien écouté :  
Souffre donc qu'icy je te die  
Confidemment ma maladie.  
Tu sçais bien qu'au gré de mes vœux [168]  
Le plus vaillant de mes Neveux,  
15 Devant le Monarque de Gaule

---

1. Nicolas DE CASTILLE : voy. p. 181, n. 2.

2. Voy. p. 207, n. 2, p. 208, n. 2, et p. 184, n. 2.

A la serviette sur l'épaule <sup>1</sup> ;  
 Et ce Gentil-homme servant,  
 Qui long-temps a vescu de vent  
 Ou de quelque vache enragée  
 Devant mainte Ville assiegée <sup>2</sup>,

1. Les vers 35-37, qui font allusion à l'affaire criminelle faisant le sujet de l'Ep. 11 du Livre I<sup>er</sup> et de l'Ep. x du Livre II, indiquent que Bois-Robert veut parler ici de l'un de ses trois neveux qui tuèrent un bretteur en 1649. Duquel des trois ? En se reportant à l'Ep. 11 du Livre III (v. 36-68 et notes), on voit que Bois-Robert fait ici allusion à Jacques LE MÉTEL. Voy. néanmoins p. 152, n. 1.

2. On a vu plus haut (p. 136, n. 2) que le procès criminel intenté à trois neveux de Bois-Robert fut, par arrêt du conseil privé du roi en date du 12 octobre 1649, renvoyé devant le parlement de Paris. L'« emprisonnement volontaire desdicts de Mestel, de Vaillant, et Douville en la conciergerie du pallais » (17 mars 1650) facilita l'instruction de l'affaire, et celle-ci vint devant le parlement le 20 juin 1650. Cette cour rendit un arrêt dont voici les conclusions : « La Cour a deboutté & deboutte lesdicts le Metel, de Vaillant, & de Douville desdictes lettres de remission par eux obtenues, &, pour reparation des cas mentionnez au proces, les a condemné et condamne servir le Roy en ses armées à leurs despens l'espace de trois ans, &, du service actuel qu'ils auront rendu, en rapporter Certificat en bonne forme signé des officiers desdictes armées dans laquelle ils auront servy, pendant lesquelles trois annees leur fait deffenses de desamparer et d'aller dans la province de Normandye sur telles peynes qu'au cas appartiendra, et outre condemnez sollidiairement aulmosner au pain des prisonniers de la conciergerie du pallais la somme de huit cents livres parisis, comme aussy sollidiairement en deux mil quatre cens livres parisis de reparation vers ladicte demanderesse, en seize livres aussy parisis pour faire prier dieu pour l'ame dudict deffunct Bucquet en la conciergerie du pallais, et à tenir prison jusques à l'entier payement desdictes sommes, et encore lesdicts le Metel, de Vaillant, et Douville ès despens du proces... »

Les trois neveux de Bois-Robert allèrent donc servir le roi à leurs frais : Jacques le Métel à l'armée navale du comte du Dognon ; les deux autres dans le régiment du chevalier de Bellebrune. Après la première campagne, se trouvant « dans l'impuissance de plus rendre service à leurs frais et despens », ils présentèrent une requête au parlement pour « estre deschargez du surplus du service porté par ledict arrest, ou en tout cas qu'il leur fust permis de se retirer six mois en leurs maisons pour donner ordre à leurs affaires et recevoir sy peu de bien qui leur reste pour subvenir à leur equippage. » Le parlement, par arrêt du 20 mars 1651, leur permit de se retirer chez eux, mais seulement pour deux mois.

Ils firent alors la campagne de 1651 « en l'armée de Flandre »

Se remplit aujourd'huy la peau,  
 Mangeant son saoul dans le Cerdeau <sup>1</sup>.  
 Mais apprens où le bas me blesse :  
 J'emmaigris pendant qu'il engresse ;  
 25 Il vit bien aux dépens du Roy,  
 Mais son train est logé chez moy ;  
 Ses chevaux arrivent de Flandre <sup>2</sup>,  
 Qu'on ne peut ny donner ny vendre  
 Tant ils sont maigres & défaits,  
 30 Et ses famelicques valets  
 Devorent toute ma substance  
 Car il leur faut grosse pitance.  
 JANIN, c'est bien mal à propos  
 Que ce faix tombe sur mon dos,  
 35 Car il faut encor que je fasse  
 Entheriner certaine grace  
 Pour certain brave dépesché <sup>3</sup> ;  
 Je n'ay point commis le peché,  
 Mais, nonobstant son innocence,

---

Jacques le Métel avec le maréchal d'Aumont, les deux autres de nouveau avec le chevalier de Bellebrune. Après cette campagne, ils présentèrent au parlement une nouvelle requête, par laquelle, faisant valoir qu'il leur était « impossible de plus servir, ayant despencé tout leur bien », ils requéraient cette cour de « les descharger du service de troisieme campagne et leur permettre de se retirer en leurs maisons donner ordre à leurs affaires. » Mais le parlement, par arrêt du 30 janvier 1652, leur permit seulement de se retirer chez eux pendant trois mois, « sans esperances d'attendre delai ».

Il leur fallut donc encore faire à leurs frais la campagne de 1652.

1. « SERDEAU. s. m. Lieu ou office de la maison du Roy, où on porte la desserte de sa table, & où mangent plusieurs des Officiers servants près de sa personne. » (Furetière 1690).

2. Puisque le train du neveu de Bois-Robert vient seulement d'arriver, la présente épître est écrite peu de temps après la fin de la campagne de 1652 (voy. p. 207, n. 2).

3. Dans aucun dictionnaire de l'époque on ne trouve, pour *depescher*, le sens de *tuer* qu'il a ici.

40 Ma bourse en fait la penitence.  
 Détourne donc, Brave JANIN,  
 L'effet d'un Astre si malin  
 Qui veut que toute la ressource  
 De trois Neveux soit sur ma bourse.

[169]

45 J'apprens qu'à la fin du quartier <sup>1</sup>  
 Ce trenchant, ou ce panetier,  
 Ou si tu veux ce Vers'aboire,  
 A qui j'ay procuré la gloire  
 De servir aujourd'hui le Roy,  
 50 Doit, pour les gages de l'employ,  
 Toucher trois cens soixante livres,  
 Et qu'il est couché sur tes Livres ;  
 Et, comme enfin je ne connoy  
 Et ne veux connoistre que toy  
 55 Pour l'argent où je m'interesse,  
 Souffre qu'à toy seul je m'adresse,  
 Sans me renvoyer à Cadeau <sup>2</sup>  
 Comme le reste du Cerdeau.

---

1. Trimestre.

2. Jean CADEAU (?-1672), trésorier général de la maison du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 147 : 3678). Les trois trésoriers généraux de la maison du roi servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Jean Cadeau sont 1653, 1656, 1659, 1662, ... (*L'Etat de la France* : 1661, p. 197 ; 1663, p. 233 ; ...), c'est-à-dire les mêmes que celles de Nicolas de Castille.

Comme tant d'autres « officiers » de la cour, Jean Cadeau se ruina, faute de pouvoir parvenir à se faire rembourser par le roi les sommes qu'il aura avancées pour le payement des « domestiques » de Sa Majesté (*Mélanges Colbert* : 115 bis, f<sup>os</sup> 739 et 756 ; 117, f<sup>o</sup> 316 ; 118, f<sup>o</sup> 41. Le tout est daté de 1663). Comme compensation, on fera de lui l'un des directeurs des finances, le 20 mars 1665, lors de la réforme des finances (Loret, *La Muze historique* : IV, 327).

---

A MONSIEUR  
DE  
GUENEGAUT,

TRESORIER DE L'EPARGNE<sup>1</sup>.

Il le remercie malgré luy de ses gages  
d'Aumosnier du Roy.

---

EPISTRE XIV.

[écrite en 1654 ou 1657]<sup>2</sup>

Si tu ne m'es plus complaisant,  
GUENEGAUT, reprends ton present ;  
En un mot, je ne m'en puis taire ;  
Tu dis pourtant qu'il le faut faire ;  
Mais, outre que c'est une Loy  
Dure & rigoureuse pour moy  
Qui suis genereux & sensible,  
Tu veux une chose impossible.  
Quand tu me dis qu'il faut celer

---

1. Claude DE GUÉNÉGAUD, seigneur du Plessis-Belleville depuis 1656 (voy. p. 157, n. 1 : 2<sup>e</sup> alinéa),

2. On a vu plus haut (p. 184, n. 2) que les trois trésoriers de l'épargne servent à tour de rôle chacun une année. Les années d'exercice de Claude de Guénégaud, dans la période qui nous occupe, sont : 1654, 1657, 1660 (*L'Etat de la France* 1661 : p. 196). Par conséquent, d'après la date des épîtres qui la précèdent et la suivent, celle-ci est écrite en 1654 ou 1657.



10 Ce bien-fait dont je veux parler,  
Seulement pour les consequences, [171]  
Tu me dis plus que tu ne penses,  
Car dans ton ame tu vois bien  
Que je n'en feray jamais rien.  
15 Tu n'es pas de ces ames vaines  
Qui donnent à mains toûjours pleines  
Mais qui veulent que le bien-fait  
Soit connu si tost qu'il est fait ;  
Tu previens icy ma priere  
20 D'une bien plus noble maniere ;  
Tu t'en tais à tes vrais amis ;  
Tu le caches à tes Commis ;  
Et ce plaisir fait en cachette,  
Qui m'est venu de ta main drette,  
25 De la gauche est à peine sceu ;  
Tout seul je m'en suis apperceu ;  
Mais je n'en fais point un mystere,  
GUENEGAUT, je ne m'en puis taire.  
Si tu crains que quelque jaloux,  
30 Visant à mesme but que nous,  
Ne t'en fasse quelque reproche,  
L'argent est encor dans ma poche :  
Au jaloux je le donneray ;  
Mais, par ma foy, j'en parleray.

---



# EPISTRES

EN VERS.

LIVRE QUATRIESME.

---

## A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.<sup>1</sup>

Il se rejouit avec luy des Sceaux qui luy  
sont revenus pour la seconde fois <sup>2</sup>.

### EPISTRE PREMIERE.

[écrite en janvier 1656, après le 3]<sup>3</sup>

Divin SEGUIER, dont les Astres propices  
Firent d'Armand la gloire & les delices,  
Et qui sous JULE estes encor l'amour  
Et l'ornement de la nouvelle Cour,  
Homme adorable, à qui les destinées  
Doivent donner d'éternelles années  
Si le salut, si l'honneur des François  
Leur devient cher sous le meilleur des Roys,

---

1. Pierre SÉGUIER. Voy. p. 28, n. 1 ; p. III, n. 1 et 2 ; p. 149, n. 1. Il est âgé de 68 ans.

2. Mathieu Molé étant mort le 3 janvier 1656, Pierre Séguier est

[174]

10 Du grand éclat que mon cœur se figure  
 J'ay déjà droit de prendre un bon augure,  
 Puisque je voy dans vos mains revenir  
 Tout le pouvoir qu'il falut desunir +  
 Quand la discorde, en sa haine enragée,  
 Vint déchirer la France partagée.

15 Celuy qui sceut, parmi ces factions,  
 Ces attentats & ces divisions,  
 Abandonner jusqu'à sa propre vie,  
 Dans la fureur d'un Peuple poursuivie 5,  
 Pouvoit sans peine, en ces extremitez,  
 20 Abandonner encor ses dignitez.  
 Qui s'exposa dans ce peril extrême  
 Pour soustenir l'honneur du Diadème.

redevenu garde des sceaux le 4 janvier (Tessereau, *Hist. chron. de la gr. chancellerie* : I, 493-494).

3. Voy. la note précédente.

4. Lorsque, par deux fois (en 1650 et 1651), on avait enlevé à Pierre Séguier la charge de garde des sceaux, on lui avait néanmoins laissé celle de chancelier de France : on avait « désuni » ces deux charges, qui généralement sont exercées par la même personne.

5. C'est le 27 août 1648 au matin (journée des barricades) que Pierre Séguier faillit être tué par la populace. Voici comment le fait est raconté dans une lettre inédite : « M. le Chancelier, allant au palais à sept heures, & Madame de Sully sa fille estant dans son carosse, il a esté arrêté proche le pont saint Michel. Quelques coups de pistolet ayant esté tirez, dont Madame de Sully a un peu esté blessée à l'espaule, et luy s'estant jetté à terre avec ses gens pource que son carosse estoit arrêté par la chaisne de la rue, il s'est sauvé dans le logis de M. le Duc de Luynes (a) ; et le sieur Picot, exempt des gardes, qui alloit ordinairement au devant de luy, a esté tué à coups d'espée. La populace s'est jettée dans ce logis, où M. le Chancelier s'est sy heureusement caché qu'il n'y a point esté rencontré... » Il fallut qu'une compagnie du régiment des gardes, commandée par M. de la Meilleraie, vint le délivrer (Arch. du min. des aff. étr. : Mémoires et doc. : France 860 : f<sup>o</sup> 131).

(a) Situé sur le quai de la rive gauche de la Seine, entre le pont saint Michel et la rue Git-le-Cœur.

Apres sa vie a dû tout exposer,  
 Jusqu'aux honneurs qu'il a sceu mépriser  
 25 Et qui deux fois, sans murmure & sans plainte,  
 Dans ce grand cœur ont souffert mesme atteinte.  
 Si quelque chose avoit dû l'émouvoir  
 Lors qu'il se vid retrancher son pouvoir,  
 C'est qu'il sentoit, quelque choix qu'on pût faire,  
 30 Que sur tout autre il estoit necessaire,  
 Et que l'Estat, s'il perdoit son appuy,  
 S'affoibliroit sans doute avecque luy.  
 L'honneur tout seul de cét Estat le blesse,  
 Et pour sa gloire il a tant de tendresse  
 35 Qu'il se seroit cent fois aneanty  
 Pour relever ceux qui l'ont garanty.  
 C'est pour cela que JULE, qu'il admire [175]  
 Comme le seul qui sauva cét Empire,  
 Est dans son cœur ce qu'y fut autrefois  
 40 Le grand Armand, qui fit un si beau choix,  
 Et qu'il soutint quand, sur d'autres obstacles  
 En d'autres temps, il fit d'autres miracles.

Sacré Ministre, il le faut confesser,  
 JULE a plus fait qu'on n'eust osé penser.  
 45 Sans sa vigueur & sans sa vigilance,  
 L'autorité demeuroit en balance,  
 Et le pouvoir du Prince, en ce danger,  
 Plus que le vostre alloit se partager.  
 Par des ressorts que nul n'a sceu comprendre,  
 50 JULE a fait voir ce qu'on n'osoit attendre,  
 Et vos honneurs se sont veus retranchez  
 Par le secret de ces ressorts cachez ;  
 Divers motifs, diverses conjonctures  
 Ont malgré luy produit ces aventures ;  
 55 Pour nous sauver vous fustes exposé ;

Pour réunir un Estat divisé,  
 On divisa deux Charges venerables  
 Qui dans vos mains sembloient inseparables.  
 Les bons François dûrent s'en offenser :  
 60 En quelques mains qu'on les ait veu passer,  
 Quelques vertus qu'on admirast aux autres,  
 Ces Sceaux enfin redemandoient les vostres ;  
 Ces vertus-là ne pouvoient excuser  
 L'Astre fatal qui les fit diviser  
 65 Malgré la vostre & malgré vos services. [176]  
 Mais quoy ? le temps vouloit ces injustices.  
 Divin SEGUIER, tous ces maux sont passez ;  
 Je voy par tout les obstacles cessez ;  
 La France est calme, & le Ciel, plus propice,  
 70 Avec la Paix rameine la Justice ;  
 Mon Prince auguste, en tous lieux estimé,  
 Se trouve craint autant qu'il est aimé  
 Et voit sa gloire, en dépit de la Fronde,  
 Briller sans tache aux yeux de tout le monde.  
 75 JULE sçait bien que je n'ay point de vers  
 Pour exprimer cent miracles divers  
 Qu'il nous fit voir, d'adresse & de courage,  
 Pour dissiper un si funeste orage.  
 Enfin tout cede au pouvoir absolu  
 80 D'un Prince juste ; & Dieu, qui l'a voulu,  
 Montre par là que ce Roy qu'il nous donne  
 Doit sur la Croix appuyer sa Couronne.  
 N'appellons plus les Destins inhumains :  
 Puisque les Sceaux retombent en vos mains,  
 85 Que rien ne manque à l'honneur de la France,  
 Que JULE a mis l'Estat en assurance,  
 Ne parlons plus que de nous réjouir  
 Dans le repos dont il nous fait jouir.

90  
Sceaux, fixez-vous en des mains si divines,  
N'en sortez plus, prenez-y des racines  
Par qui l'Etat, affermy desormais,  
Ne craigne plus qu'on l'ébranle jamais.

---

A MONSEIGNEUR  
DE  
BELLIEVRE,  
PREMIER PRESIDENT <sup>1</sup>.

Il l'entretient de plusieurs choses agreables au sortir de l'Audience.

---

EPISTRE II.

[écrite avant le 13 mars 1657] <sup>2</sup>

Digne heritier de ces fameux Ancestres <sup>3</sup>  
Que l'Eloquence a connus pour ses maistres  
Et qu'on a veus (leurs faits nous l'ont appris)  
Maistres des cœurs autant que des Espris,  
5 Sacré Ministre, adorable Pompône,  
Par qui Themis remonte sur son Trône  
Et va reprendre en France desormais  
Plus de splendeur qu'elle n'en eut jamais,  
Puis qu'aujourd'huy l'embaras où vous estes, [178]  
10 Qui des Catons eust fait tourner les testes,  
Qui rideroit le front & les sourcis

---

1. Pomponne II DE BELLIEVRE (voy. p. 187, n. 2).

2. Cette date est celle de la mort de Pomponne de Bellièvre.

3. Son père, Nicolas DE BELLIEVRE (1583-1650), seigneur de Grignon, fut président à mortier au parlement et conseiller d'Etat.

Son grand-père, Pomponne I<sup>er</sup> DE BELLIEVRE (1529-1607), fut chancelier de France (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 37 : 896).



D'un Ange mesme en vostre place assis,  
 Vous laisse encor la liberté de rire  
 Et d'écouter ce qu'Apollon inspire,  
 15 Puisqu'au milieu des sacs <sup>1</sup> & des procès  
 Aupres de vous les Muses ont accés,  
 Souffrez la mienne, & permettez, de grace,  
 Qu'elle vous rie & qu'elle vous délasse  
 De la chicane, où je me suis fâché  
 20 D'avoir trop veu vostre esprit attaché,  
 Dans cette longue & fascheuse Audience  
 Où le plus sage eust perdu patience.  
 Rendant Justice à tout le monde icy,  
 Il faut songer à vous la rendre aussi.  
 25 Rions un peu ; Messieurs les Commissaires  
 Sont trop pressez de vous parler d'affaires ;  
 Ils ont eu part à ce friand repas ;  
 Ils ont tasté de vos vins delicas ;  
 Il faut du moins une heure pour les cuire <sup>2</sup> ;  
 30 Parlant si tost, cela leur pourroit nuire ;  
 Engageons-les, par leurs propres santez,  
 A n'estre pas si prompts ny si hastez.  
 Pour posseder vostre esprit admirable,  
 Nous n'avons tous que cette heure agreable  
 35 (L'heure du jour dont je fais plus de cas) :  
 Donnez-la nous, & ne vous l'ostez pas.  
 De si bons Mets, un vin si delectable [179]  
 Ont peu laissé place aux propos de table :  
 Nous n'avons eu du temps que pour benir  
 40 L'heureux Costau d'où ce vin doit venir

1. « SAC, en termes de Palais, se dit de celuy où l'on met les papiers d'un procès. » (Furetière 1690).

2. « CUIRE signifie aussi Digerer, & se dit de cette seconde preparation des aliments qui se fait dans l'estomac. » (Furetière 1690).

Et le goust fin de ces langues friandes  
 Qui font si bien apprester vos viandes.  
 Quelques bons mots se sont coulez pourtant,  
 Que l'Avenet<sup>1</sup> m'a fait perdre à l'instant ;  
 45 Mais je pers peu, car je garde les vôtres ;  
 Prenons du temps pour en attraper d'autres.  
 Vous me souffrez, je veux en profiter ;  
 Dans un moment il faudra vous quitter :  
 Employons bien ce moment pour vous plaire ;  
 50 Si vous parlez, je sçay qu'il se faut taire ;  
 Qui vous a plû n'a pas mal profité ;  
 Vous rendez bien ce qu'on vous a presté :  
 Pour un bon mot, votre bouche eloquente  
 Avec usure en rend plus de cinquante ;  
 55 Vos traits subtils, doux, aigus & perçans  
 Frappent le cœur aussi bien que les sens,  
 Et tel en rit, parce qu'il en voit rire,  
 Qui bien souvent est le but où l'on tire.  
 Si quelquefois on voit des sots chez vous,  
 60 Si l'on y voit des sages & des foux,  
 On n'a pas lieu de trouver trop estrange  
 Un si bizarre & si confus meslange :  
 Chacun vous cherche, & l'on vient tous les jours  
 De tous costez vous demander secours.  
 65 Avec cela vous estes magnifique : [180]  
 Tres-bonne table, excellente Musique ;  
 Vous estes bon, affable, officieux ;  
 Vostre Palais est tout delicieux<sup>2</sup> ;  
 Chez vous tout rit, tout brille, & tout abonde ;

---

1. Le vin d'Avenay (Champagne).

2. La maison de Pompone de Bellièvre est située au coin de la rue des Bourdonnois et de la rue de Bétisy (*Plan de Gomboust*).

70 Vous vous devez enfin à tout le monde.  
 Mais, grace à Dieu, vous sçavez discerner  
 Qui plaist, qui plaide, & qui cherche à disner.  
 Votre œil me trompe, ou vous me laissez croire  
 Que je puis estre utile à vostre gloire ;  
 75 Que pour le moins vous sentez le talent  
 Que j'ay de plaire, & que d'un air galant  
 Je puis servir parfois à vostre joye,  
 Si je ne puis servir par autre voye.  
 Pardonnez-moy si j'ose presumer  
 80 D'avoir en moy dequoy me faire aymer :  
 Le Grand Armand, cét Homme incomparable,  
 Crut avant vous que j'estois agreable ;  
 Ce grand Esprit, au doux regne passé,  
 Par mes discours s'est souvent délassé<sup>1</sup> ;  
 85 Vous le sçavez, & ce n'est pas un crime  
 D'avoir pour nous apres luy quelque estime ;  
 Il en croyoit ce qu'on vous en a dit ;  
 Si ce bruit-là m'a donné du credit,  
 C'est pour vous seul que j'ayme la fumée  
 90 De cette vaine & folle renommée.  
 J'ay, ce dit-on, un charme singulier  
 Dans l'entretien, qui m'est particulier :  
 Je sçay ranger les choses en leur place, [181]  
 Je raille & conte avec certaine grace  
 95 Qui fait qu'on n'ose apres moy repeter  
 Ce que j'ay dit, de peur de le gaster.  
 Une beauté, qui n'est pas des plus sottes,  
 A dit de moy, quand on mettroit des nottes  
 A double Game aux contes que je fais,  
 100 Qu'on ne pourroit les retrouver jamais.

---

1. Voy. p. 11, n. 1.

Si des bons mots on me fait donc l'Arbitre,  
 Vous me pouvez souffrir à quelque titre ;  
 En ce cas-là, j'ay payé mon escot  
 Mieux que n'a fait tel Plaideur ou tel sot ;  
 105 Tel sage mesme, avec tout son merite,  
 Peut mieux que moy passer pour Parasite.  
 Quelqu'un, peut-estre, en lisant ce discours,  
 Sage Pompone, ornement de nos jours,  
 Croira ma Muse un peu trop familiere ;  
 110 Mais ce quelqu'un manquera de lumiere.  
 Souffrirez-vous que j'ose repartir  
 Que tout mon but est de vous divertir,  
 Que la louange ailleurs aura sa place,  
 Et que ces Vers devant vous ont leur grace ?  
 115 Je vous connoy : tel qui vous a loué  
 Vous touche moins qu'un esprit enjoué  
 Qui son talent en liberté déploye  
 Pour vous donner quelques momens de joye.  
 Quand le chagrin veut de vous s'emparer,  
 120 C'est charité que vous en retirer.  
 Si le respect ne me rendoit timide, [182]  
 Dés que je voy que vostre front se ride,  
 Par un bon mot je vous l'applanirois,  
 Et le public par là je servirois.  
 125 C'est toutefois une chose assez rare  
 Quand vostre esprit dans le chagrin s'égare :  
 De sa nature il est doux & charmant ;  
 La gravité vous sied divinement,  
 Mais la douceur dont elle est temperée,  
 130 Que l'on voit crainte aussi bien qu'adorée,  
 Fait, si quelqu'un tremble en vous accostant,  
 Qu'il vous benit aussi-tost en sortant.  
 Je vous ay veu doux, civil, accostable,

135 Dans le passage, à la chambre, à la table ;  
Quelques Arrests que vous ayez donnez,  
Je n'ay point veu de Plaideurs mutinez ;  
Par un secret qui passe la Nature,  
Chacun vous loue & pas un ne murmure :  
140 Non sans merveille, on vous voit estimé  
De l'appellant comme de l'intimé ;  
Je les ay veus, comme on voit un miracle,  
Qui respectoient tous deux un mesme Oracle  
De vostre bouche, & dans le mesme Arrest  
Sentoient tous deux flatter leur interest.  
145 Aux siecles vieux qu'a-t-on veu de semblable ?  
Que dit l'Histoire & qu'invente la Fable,  
Qui se rapporte à ces evenemens  
Parmy les vieux & les nouveaux Romans ?  
Les vieux Catons & les vieux Aristides [183]  
150 Par dessus vous n'ont rien eu que des rides :  
J'ose vous dire au moins qu'ils n'avoient pas  
Ce qu'on vous voit de charmes & d'appas ;  
Pour la vertu, vous marchez sur leurs traces,  
Mais je sçay bien qu'ils n'avoient pas ces graces,  
155 Cét air Auguste & cette Majesté  
Qui font honneur à vostre dignité  
Et qui font voir que nous avons un homme  
Digne d'Athene & de la vieille Rome.  
Mais où m'emporte un zeile trop ardent ?  
160 Je vay passer pour un homme imprudent :  
J'avois pour but de rire & de vous plaire,  
Et je fais plus que je n'ay voulu faire.  
Sage Pompone, il est bien mal-aisé  
Que vos vertus, dont je suis embrasé,  
165 Offrent leur charme à ma Muse debile  
Sans qu'elle s'enfle & redouble son stile.

Il n'est pas temps, direz-vous, de louer  
 Quand pour vous plaire on cherche à se jouer.  
 J'en suis d'accord, mais souffrez que je l'ose ;  
 170 D'un stile libre on souffre toute chose :  
 Jusqu'à nos Dieux (soit dit sans vanité)  
 Ont pris plaisir à cette liberté  
 Qui me sied bien, qui, quand je la hazarde,  
 Ne blesse rien du respect que je garde.  
 175 Si toutefois ce mélange à vos yeux  
 Doit plaire moins qu'il ne plaist à nos Dieux,  
 Arrestez-moy dés la premiere ligne ; [184]  
 De ce dégoust donnez le moindre signe :  
 Je me tairay, non sans quelque regret.  
 180 Vous me verrez toutefois plus discret  
 Que l'Advocat qui sort de sa matiere,  
 Qu'on fait conclurre apres une heure entiere,  
 Et qui se plaist si fort en son discours  
 Qu'il n'entend rien & veut parler toûjours.

167 : le texte porte Il n'est pas tant.

---

A MONSIEUR  
L'ABBÉ  
FOUCQUET.

Il le prie de faire payer la pension de son frere.

---

EPISTRE III.

[écrite entre le 1<sup>er</sup> janvier 1658 et le 17 février 1659] <sup>2</sup>

Puisque le Ciel, ennemy de ma joye,  
Illustre Abbé, ne veut plus qu'on te voye,  
Qu'en vain au Louvre & dans maint autre lieu  
Je t'ay cherché pour t'aller dire Adieu,  
5 Permits qu'en Vers je te le puisse écrire ;  
J'auray mieux fait, si tu les daignes lire,  
Puisque peut-estre il seroit arrivé  
Que je t'aurois à telle heure trouvé  
Que des fascheux la foule insupportable  
10 Qui t'environne, ou plustost qui t'accable,  
Eust dérobé mon visage à tes yeux  
Et t'eust aussi dérobé mes Adieux.  
Ces Vers, sans doute, auront plus d'efficace : [186]  
On prie en Vers avecque plus de grace,  
15 Et je suis vain assez pour presumer

---

1. Voy. p. 165, n. 1. Il a maintenant 36 ans.

2. Voy. p. 227, n. 2.

Que par les miens tu te laisses charmer,  
 Qu'avec ardeur pour moy tu t'interesses,  
 Et que tu vas plus loin que tes Promesses.  
 Le sort, qui semble avoir eu la rigueur  
 20 De m'oster l'œil, me conserve le cœur  
 D'un amy franc, qui pense faire un crime  
 S'il ne joint pas les bien-faits à l'estime.  
 Ouy, ouy, la grace enfin pourra venir,  
 Si j'ose icy t'en faire souvenir,  
 25 Et je sçay bien que pour servir ta gloire  
 C'est t'obliger qu'éveiller ta memoire.  
 Fay donc qu'absent j'éprouve ton pouvoir ;  
 Si je n'ay pas le credit de te voir,  
 Fay que du moins dans mes billets je voye  
 30 Ton nom signé qui m'inspire la joye ;  
 Depuis deux ans tu les gardes chez toy,  
 Et depuis six je les ay pris du Roy,  
 Mais vainement si ton Illustre Frere <sup>1</sup>  
 Par ton credit n'acheve cette affaire.  
 35 Tu m'a promis qu'ils seroient assignez <sup>2</sup>,  
 Ces deux billets que j'ay crus surannez ;  
 R'habille-les <sup>3</sup>, remets-les en usage,  
 Ou, si tu veux me laisser quelque gage  
 De ton estime en ces mal-heureux temps,  
 40 Fay-les changer en bons acquits patens <sup>4</sup>.

---

1. Nicolas FOUQUET, l'un des deux surintendants des finances. Il a maintenant 43 ans.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 96, n. 3.

3. « RHABILLER signifie aussi Racommoder quelque chose. Il y a toujours quelque chose à *rhabiller* aux horloges, aux machines. On dit aussi, au figuré, qu'on *rhabille* une faute, une affaire, quand on repare le mal qu'on avoit fait. Cette affaire étoit gastée par la mauvaise procedure d'un Procureur, mais cet Advocat l'a bien rhabillée. » (Furetière 1690).

4. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 192, n. 2.



Sans vanité, j'ay droit de mieux pretendre, [187]  
 Et je vaux bien ce soin que tu veux prendre ;  
 C'est injustice, apres tout, d'oublier  
 Celuy qui sçait les graces publier  
 45 Et qui n'en voit que peu, sur le Parnasse,  
 Dont le debit ait plus d'art & de grace <sup>1</sup>.  
 Ton divin frere, indubitablement,  
 Me veut traiter plus genereusement ;  
 Mais il a peur que sa vertu, guidée  
 50 Par sa bonté, ne soit pas secondée ;  
 Dy-luy qu'il signe & qu'il ne craigne rien :  
 J'ay regagné le cœur de Servien <sup>2</sup> ;  
 Au pis aller, ces billets que j'espere  
 Ont esté faits sous le nom de mon frere <sup>3</sup>,  
 55 Et c'est argent que dés le temps passé  
 J'ay pour le Roy follement avancé ;  
 Tu vois par là qu'on me rendroit Justice.  
 Si sans me voir tu me fais cét Office,  
 Je publieray que ta rare bonté  
 60 Tient en cela de la Divinité,  
 Qui, n'estant pas aux Mortels accessible,  
 Leur fait du bien sans se rendre visible.

---

1. Voy. p. 11, n. 1.

2. La réconciliation de Bois-Robert avec Abel Servient, l'un des deux surintendants des finances, datant de janvier ou février 1658 (voy. p. 281, n. 1), la présente épître est postérieure à cette date.

D'autre part elle est antérieure à la mort de Servient, c'est-à-dire au 17 février 1659.

Sur Abel SERVIENT, voy. p. 168, n. 1.

3. Antoine LE MÉTEL, seigneur d'Ouille (voy. p. 169, n. 2). Il est mort depuis trois ans.

---

# A MONSIEUR DE MAISONS,

CONSEILLER AU PARLEMENT <sup>1</sup>.

*C'est celuy qui est aujourd'huy Me des Requestes <sup>2</sup>.*

Il se plaint à luy de l'injustice qui luy  
a esté rendue dans sa Chambre.

---

## EPISTRE IV.

[écrite à Paris entre le 20 juin 1650 et le 25 janvier 1651] <sup>3</sup>

Digne Fils d'un genereux Pere <sup>4</sup>,  
MAISONS, qui connois ma misere,  
Qui sçais le rude traitement  
Que j'eus n'aguere au Parlement,  
5 Et qui sçais mesme quelque chose  
De ce qui put en estre cause  
Pour avoir veu je ne sçay quoy  
Que douze virent comme moy ;  
Puisque ta rigueur innocente  
10 Malgré toy glissa dans la pente  
Où le Juge au rapport commis [189]  
Fit tomber mes meilleurs amis ;

---

1. Jean DE LONGUEIL (a) (1625 ?-1705), seigneur de Maisons, est conseiller au parlement depuis le 22 janvier 1644. Il est âgé de 25 ans. Bientôt il sera maître des requêtes (voy. la note suivante). Plus tard il

(a) La seconde syllabe se prononce comme dans *orgueil*.

Puis que tu fus cause en partie  
 Des interests qu'eut la partie  
 15 Contre ces braves de Neveux <sup>5</sup>  
 Qui m'ont fait blanchir les cheveux,  
 Mais bien plustost contre moy-mesme  
 Qui pour eux me fais Anatême <sup>6</sup>,  
 Repare par un prompt effet  
 20 Le mal qu'en foule tu m'as fait.  
 Je souffre une peine infinie  
 De voir ma bourse dégarnie,  
 Moy qui n'aguere aurois ozé  
 M'eriger en petit aizé <sup>7</sup> ;  
 25 Calus <sup>8</sup> m'auroit mis en chemise  
 Avec la bourse de Venise,  
 Et Mareuil <sup>9</sup> avec ses suppos

---

deviendra chancelier de la reine-mère ; puis, à la mort de son père (1677), il succédera à celui-ci comme président à mortier au parlement et comme gouverneur des châteaux de Versailles et de S. Germain (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 401 : 10834, f<sup>o</sup> 121, 61 v<sup>o</sup>, 12. — Moreri. — *Estat de la France* 1665 : p. 332).

2. Cette mention sera ajoutée par Bois-Robert en 1659 lorsqu'il réunira ses épîtres en volume. Comme Jean de Longueil ne deviendra maître des requêtes que le 25 janvier 1651, la présente épître est antérieure à cette date. Elle est donc fort loin d'être imprimée à son rang chronologique.

3. Voy. la note précédente, et la note 5 ci-dessous.

4. René DE LONGUEIL (?-1677), seigneur de Maisons, est président à mortier au parlement ; il deviendra bientôt, en outre, surintendant des finances et ministre d'Etat, ainsi que gouverneur des châteaux de Versailles et de S. Germain. Plus tard, en avril 1658, il obtiendra que sa terre de Maisons soit érigée en marquisat (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 401 : 10834, f<sup>o</sup> 12. — Expilly).

5. L'arrêt du parlement dont parle ici Bois-Robert est celui du 20 juin 1650, dont j'ai déjà parlé (voy. p. 207, n. 2). La présente épître est donc postérieure à cette date.

6. « *Anatême*, s. m. Celui qui est en horreur à tout le monde & avec lequel il n'est pas permis de communiquer. [Il est anatême.] » (Richelet).

7. Allusion à la taxe dite des aisés, établie en 1646 sur les riches bourgeois, et qui fut une des causes premières de la Fronde.

8 et 9. Je n'ai pu identifier ces personnages.

M'auroit dégressé jusqu'aux os.  
 Enfin nous voila hors du crime ;  
 30 Je ne voy plus rien qui m'opprime,  
 Car j'ay tout payé, Dieu mercy<sup>r</sup> ;  
 Mais je suis sans argent aussi.  
 Cher MAISONS, le pis que j'y voye  
 C'est que, pour rétablir ma joye  
 35 Et m'oster tout sujet d'ennuy,  
 Le temps est trop rude aujourd'huy ;  
 Quelque genereux qu'on te fasse,  
 Tu ne peux obtenir de grace  
 40 D'un Pere encor plus genereux, [190]  
 Car le Siecle est trop mal-heureux ;  
 Mais tu peux me faire Justice  
 Avec un charitable office  
 Que tu me rendras aisément  
 Si tu m'écoutes un moment :  
 45 Donne-moy donc bonne audience  
 Et m'écoute avec patience ;  
 Ne songe pas à m'esquiver :  
 Je suis demain à ton lever.

---

r. Trois mille deux cent seize livres, plus les dépens du procès  
 (voy. p. 207, n. 2).

---

A MONSEIGNEUR  
LE DUC DE  
RICHELIEU<sup>1</sup>.

Il l'entretient d'un procès qu'il a perdu  
touchant l'échange de Champigny<sup>2</sup>.

---

EPISTRE V.

[écrite à Paris, en mai 1657]<sup>3</sup>

DUC, Heritier du nom & de la gloire  
Du grand Armand, si cher à ma memoire,  
Je viens d'apprendre avec estonnement  
De ton procès l'estrange événement ;  
5 Qu'un dur Arrest t'obligeoit en Justice  
A relever un antique Edifice,  
Mais que celuy qui doit tout garantir  
En sortoit quitte & te laissoit bastir.  
L'Arrest est rude, il faut que je l'avoue,  
10 Et je pardonne à celuy qui s'en loue :  
Il prend, en gré ce qu'on luy veut donner ;  
Mais, sans mentir, j'ay peine à pardonner  
Aux Juges prompts de cette Cour supresme,

---

1. Armand-Jean VUIGNEROD (1629-1715), général des galères de France, petit-neveu du cardinal de Richelieu, est duc de Richelieu depuis quatre mois : depuis le 15 janvier 1657. Il est âgé de 28 ans (Anselme: IV, 375).

2. En juillet 1635, le cardinal de Richelieu avait forcé Gaston

15 Que cét Arrest blesse plus que toy-mesme ;  
 Et, si leur Chef eust duré jusqu'icy <sup>4</sup>, [192]  
 J'eusse gagé qu'on n'eust pas fait ainsy.  
 DUC genereux, tout ce qui me console  
 De cét Arrest que tu rendras frivole,  
 C'est que j'apprens que JULE en est touché  
 20 Et que son cœur ne s'en est point caché ;  
 J'ay veu sa Lettre obligeante & civile,  
 Qui fait grand bruit déjà parmy la Ville <sup>5</sup> ;

---

de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, à lui céder la terre de Champigny, en Touraine, contre celle de Bois-le-vicomte, et à en démolir la maison seigneuriale.

En 1657, la « grande Mademoiselle », fille de Gaston, attaque en justice le duc de Richelieu, héritier du cardinal, pour qu'il rende Champigny contre Bois-le-vicomte et qu'il en fasse rebâtir la maison seigneuriale ou en paye la reconstruction.

Ce procès vient d'être jugé, après Pâques. L'avocat général Denis Talon fit un plaidoyer magnifique : il rappela aux membres du parlement l'ingratitude de Richelieu envers Marie de' Medici, sa tyrannie envers Gaston et envers eux-mêmes, « leur disant qu'il n'y en avoit pas un qui n'eût été exilé, ou leurs proches. » Le parlement donna gain de cause à Mademoiselle (*Mémoires de Mlle de Montpensier* : I, 21-22 ; IV, 26-31).

3. Voy. la note précédente, et la note 5 ci-dessous.

4. Pomponne DE BELLÈVRE, premier président au parlement, vient de mourir il n'y a pas deux mois (voy. p. 187, n. 2).

5. J'ai trouvé, aux archives du ministère des affaires étrangères (*Mém. et docum.* : France 274 : f° 221), la minute de cette lettre de Mazarin, qui permet de dater l'épître de Bois-Robert. En voici le texte complet, qui n'a jamais été publié :

*A M. le duc de Richelieu.*

*A Paris, le 1<sup>er</sup> May 1657.*

M. *L'arrest qu'on a rendu contre vous dans l'affaire de Champigny me touche au point que l'on peut juger de tant d'obligations que j'ay à la memoire de ce grand cardinal duquel vous portez le nom. Je ne veux pas entrer icy dans les motifs de cet arrest, quoy que l'on pouroit dire avec raison que ce n'est pas trop avoir abusé de cette puissance et de ce credit que l'on a exaggeré si fort, que d'avoir donné douze mil livres de rentes en fonds de terre basti, pour trois ou quatre mil livres que Champigny peut valoir. Je vous prie seulement d'agrèer que, pour ma consolation, je fasse restablir à mes despens le bastiment que vous estes obligé de remettre en estat, et de trouver bon que le s<sup>r</sup> Colbert, qui vous rendra cette lettre, prenne avec vous les mesures pour le faire sans que je parroisse et tout de*

On le regarde en Homme genereux  
 Qui de Justice est vrayment amoureux  
 25 Et qui, voyant qu'on blesse la memoire  
 De qui fonda sa fortune & sa gloire,  
 Veut reparer par liberalité  
 Ce qu'il voit bien qu'un Arrest a gasté.  
 Mais il connoist, & c'est ce qui le tue,  
 30 Que, relevant la Maison abbatue,  
 La refondant & la rétablissant,  
 L'Arrest donné n'est pas plus innocent,  
 Et qu'il ne peut rétablir avec elle  
 L'honneur de ceux ... Excuse icy mon zele ;  
 35 J'en ay trop dit ; parlons plus sagement :  
 Il faut porter respect au Parlement,  
 Et croire enfin de ce Senat Auguste  
 Qu'en mal-jugeant il paroist mesme juste.  
 JULE, qui peut dire ce qu'il luy plaist,  
 40 Se taist pourtant des motifs de l'Arrest :  
 En mots exprés je le voy dans sa Lettre ;  
 Voudrois-je icy plus que luy me permettre ?  
 Non, bornons-nous à dire avecque luy [193]  
 Que ce Heros que l'on blasme aujourd'huy,  
 45 Loin d'abuser de sa force infinie,  
 Persecuta toûjours la tyrannie  
 Et, reparant le tort des opprimez,

---

*mesme que si c'estoit de vostre propre argent, sans faire esclater cette foible marque de ma recognoissance. Il m'en reviendra encor un assez grand avantage, puisqu'elle vous fera cognoistre la part que je continue de prendre à tout ce qui vous regarde, et la passion avec laquelle je suis et serai toujours,*

M...,

Vostre...

Puisque cette lettre est datée du 1<sup>er</sup> mai 1657, la présente épître est de très peu postérieure à cette date.

De sa douceur vid les peuples charmez.  
 Contentons-nous avecque luy de croire  
 50 Qu'on ne void rien de plus beau que sa gloire,  
 Et que celuy qui songe à l'alterer  
 Cherche sans doute à se deshonorer.  
 La France, ingratta à son merite insigne,  
 Montre aujourd'huy qu'elle en estoit indigne  
 55 Et que ce cœur, si grand, si genereux,  
 Devoit remplir un siecle plus heureux.  
 Son Successeur, comme luy plein d'estime,  
 Grand comme luy, comme luy magnanime,  
 De l'Estat mesme & la gloire & l'appuy,  
 60 Un jour peut-estre, oublié comme luy,  
 Verra du Ciel à ses bontez extrêmes,  
 Mesme destin, & sous les ingrats mesmes,  
 S'il n'a pas l'heur de nous laisser icy  
 Un Successeur qui le deffende aussi.  
 65 Pour revenir à son offre obligeante,  
 Elle a remply de tout point mon attente ;  
 C'est un grand Homme ; il marche sur les pas  
 Du grand ARMAND ; mais je ne croyois pas  
 Qu'avec tant d'heur, avec tant de puissance  
 70 On pust avoir tant de reconnoissance.  
 Cette action éclate au dernier point ; [194]  
 J'en suis charmé, je ne le cele point.  
 JULE d'ailleurs est tout couvert de gloire ;  
 Il embellit tous les jours nostre Histoire ;  
 75 Ses faits sont grands, & la posterité  
 N'en croira pas toute la verité ;  
 Mais cét endroit, le plus beau de sa vie,  
 Plus que le reste a fait taire l'envie.  
 Si par son offre il t'a rendu confus,  
 80 Il a deû l'estre aussi de ton refus :



Ouy, ta vertu comme la sienne éclatte  
En rejettant son present qui te flatte,  
Et je ne sçay qui plus a merité  
Dans ce combat de generosité.

85 JULE pourtant, s'il dit ce qu'il en pense,  
Sent que la Tienne emporte la balence  
Et qu'en ce point tu parois aujourd'huy  
Plus magnifique & plus puissant que luy :  
Chacun sous luy cherche à faire fortune ;  
90 De toutes parts il voit qu'on l'importune ;  
Grands et petits l'invitent à donner ;  
Et ton refus, qui le doit estonner,  
Dans un temps rude & dans un siecle avare  
Est ce qu'en France il a veu de plus rare.

---

A MADAME  
DE  
MANCINI<sup>1</sup>.

Il la remercie de l'avoir fait r'appeller  
de son exil<sup>2</sup>.

---

EPISTRE VI.

[écrite à Paris, entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> décembre 1655]<sup>3</sup>

Romaine Illustre, adorable Heroïne,  
Dont le grand cœur, dont la bonté divine  
Pour moy tout seul monstra plus de vertu  
Qu'aux siecles vieux les Romains n'en ont eu,  
5 Qu'en mon exil j'eus une douce gloire  
Lors qu'en cherchant place en vostre memoire  
Pour mieux charmer ma peine & mon soucy,  
J'en sceus trouver dans vostre cœur aussi !  
Je vous doy tout, & l'honneur & la vie,  
10 Car le chagrin me l'eust-il pas ravie  
Si mon retour, par vos soins procuré,  
Jusqu'en Decembre eust esté differé<sup>4</sup> ?  
Vous avez fait jusqu'icy des Miracles ; [196]  
Vostre constance a vaincu mille obstacles

---

1. Geronima MAZARINI (1614-1656), femme de Michele-Lorenzo MANCINI, est sœur du cardinal Mazarini. Elle est en France depuis 1652 ; elle mène « une vie retirée, estimée de toute la cour, ne se

15 Qui pour jamais devoient apparemment  
 Entretenir ce dur éloignement ;  
 Bref, vous avez, contre toute apparence,  
 Et relevé ma debile esperance  
 Et dissipé tout ce qui me troubloit,  
 20 Sans regarder la main qui m'accabloit.  
 Une puissance & grande & redoutable  
 Estoit en droit de me juger coupable ;  
 Mais vostre cœur, & soit dit en passant,  
 Avoit senty que j'estois innocent ;  
 25 C'en estoit trop pour oser entreprendre  
 Avec éclat l'honneur de me deffendre.  
 Un moindre bras m'auroit-il deffendu ?  
 C'en estoit fait : sans vous, j'estois perdu.  
 De crainte encor mes veines sont glacées  
 30 Quand je repense aux intrigues passées.  
 Quand je me vy si bas, si mal mené,  
 De mes amis par tout abandonné,  
 « Adieu, disois-je en fondant tout en larmes,

---

meslant que de gouverner sagement sa famille. » Elle est âgée de 41 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 438 : 11788, f° 2).

2. Vers le 15 mai 1655, le roi fit commandement à Bois-Robert « de sortir de Paris pour divers jurements qu'il avoit proférés du nom de Dieu après avoir perdu son argent à jouer contre les nièces de son Eminence [le cardinal Mazarini]. On dit que le père Annat, jésuite et confesseur du roi, duquel il s'étoit moqué en le contrefaisant, a bien aidé à lui procurer cet exil » : le père Annat et « les devots de la Cour » peignirent au roi Bois-Robert « comme un homme qui mangeoit de la viande le caresme, qui n'avoit point de religion, qui juroit horriblement quand il jouoit ; et cela est vray. » (*Lettres de Gui Patin*, p. p. Reveillé-Parise : II, 179. — Tallemant : II, 410).

La présente épître est donc postérieure au 15 mai 1655.

3. Le lieu est indiqué par les vers 75-79. Pour la date, voy. la note précédente et la note suivante.

4. Les vers 33 à 60 indiquent bien qu'il s'agit du premier mois de décembre qui suit le bannissement de Bois-Robert. Cette épître est donc écrite bien avant décembre 1655.

« Adieu, Paris, dont j'adorois les charmes !  
 35 « C'est fait de moy, mes vœux sont superflus ;  
 « Adieu, Paris ! je ne vous verray plus ;  
 « Si de mes yeux vous faisiez les delices,  
 « De mon esprit vous ferez les supplices :  
 « En quelque lieu que je porte mes pas,  
 40 « Je penseray toujourns à vos appas,  
 « Et je n'auray jamais repos ny joye [197]  
 « Dans mon esprit, que je ne vous revoye.  
 « Je ne suis pas, comme Ovide, exilé  
 « Pour avoir veu, mais pour avoir parlé ;  
 45 « J'en ay trop dit ; mon chastiment est juste.  
 « Mais ANNE, enfin, est meilleure qu'Auguste :  
 « Quoy qu'elle eust lieu d'estre plus en courroux,  
 « Elle m'éloigne en des lieux bien plus doux ;  
 « Je ne vy point au milieu des Sarmates,  
 50 « J'habite icy des terres moins ingrates,  
 « On me relegue en un climat divin  
 « Où l'air est doux, où le peuple est benin,  
 « Et dans ce coin le plus heureux de France  
 « Je sens regner la paix & l'abondance.  
 55 « Mais, cher Paris, quand on est loin de vous  
 « Peut-on trouver un climat qui soit doux ?  
 « Hors vous, Paris, tout Païs m'est barbare,  
 « Et, si de vous il faut qu'on me separe  
 « Jusqu'en Decembre, indubitablement  
 60 « Ma mort suivra ce rude éloignement. »  
 Voila dequoy mon ame traversée  
 Entretenoit jour & nuit sa pensée,  
 Lors que j'appris avec quelle vigueur  
 De mon Destin vous braviez la rigueur.

65 J'eus peur d'abord des rudes conjunctures  
 Qui se méloient parmy mes aventures ;  
 J'eus peur de voir que mes plus chauds amis  
 Ne pouvoient plus ce qu'ils m'avoient promis,  
 Que ma fortune avoit changé de face, [198]  
 70 Et qu'une haine empiroit ma disgrâce.  
 Mais, bien m'en prit, j'appris en mesme temps  
 Que vous calmiez les esprits mal-contens  
 Et qu'appaisant leur forte & juste haine  
 Vous appaisiez le courroux de la Reine.  
 75 Sur cét advis je partis brusquement  
 Et vins tout droit dans mon appartement.  
 Enfin j'y suis par vos divins offices ;  
 De mon Palais je gouste les delices ;  
 Je voy Paris, mes vœux sont exaucez ;  
 80 Je vay, je viens ; mais ce n'est pas assez.  
 Toute la Cour me revoit avec joye ;  
 Mais la Cour veut que la Reyne me voye,  
 Et mes plaisirs demeurent imparfaits  
 Si je ne voy l'effet de leurs souhaits.  
 85 J'attens ma gloire & la fin de ma peine  
 Des yeux divins de cette Auguste Reyne,  
 Et j'auray fait des vœux bien superflus  
 Pour mon retour si je ne la voy plus <sup>1</sup>.  
 Si, sans dessein, j'excité sa colere,  
 90 Pour plaire ailleurs si je sceus luy déplaire,  
 Faites-luy voir que j'en suis trop puny  
 Si de son cœur je suis encor banny :  
 C'est de luy seul que je cherche ma grace ;

---

1. C'est seulement dans deux ans et demi, le 18 février 1658, que Bois-Robert sera admis à voir la reine-mère et le roi (Loret : II, 447).

Si de ce cœur mon crime ne s'efface,  
 95 Paris, qui fait mon desir & mon bien  
 Et qui m'est tout, ne me sera plus rien.  
 J'ayme le Roy ; je l'ay bien fait parestre : [199]  
 Tout Paris sçait que pour ce digne Maistre,  
 Qu'on peut nommer la merveille des Roys,  
 100 J'ay hazardé ma vie assez de fois ;  
 Que pour la Reyne, en attaquant la fronde,  
 J'ay couru risque aux yeux de tout le monde <sup>1</sup>.  
 Comme ils sont donc les objets de mes vœux,  
 Par pur amour je les cherche tous deux,  
 105 Et je doy mesme, afin de faire croire  
 Que j'y suis bien, les chercher pour ma gloire.  
 Ils ne sont pas pourtant tout mon soucy :  
 Logeant chez eux, je vous y cherche aussi.  
 Puisque mon cœur jusques-là se découvre,  
 110 Ouy, c'est pour vous que je cherche le Louvre ;  
 Sans vous, je sens que je m'en puis passer ;  
 Je ne suis plus d'un âge à m'y presser,  
 Et j'y renonce enfin, s'il est possible  
 Qu'ailleurs pour moy vous vous rendiez visible <sup>2</sup>.

---

1. Il attaqua la Fronde dans le sonnet *Contre les Frondeurs*, qu'il fera imprimer en 1659 parmi les *Autres Œuvres poétiques* qu'il publiera à la fin de son recueil d'*Epistres*.

2. Néanmoins Bois-Robert, à son retour d'exil, ne pourra « s'empescher de dire que M<sup>me</sup> de Manchini, qui avoit fait sa paix, ne l'avoit fait revenir que pour estre payée de quarante pistolles qu'il luy devoit du jeu. » (Talleyant : II, 411).

---

A MONSEIGNEUR  
LE DUC DE  
GRAMMONT,  
MARESCHAL DE FRANCE, A FRANCFORT <sup>1</sup>.

---

EPISTRE VII.

[écrite à Paris vers le 15 juin 1658] <sup>2</sup>

DUC, dont la gloire égale la Naissance,  
Fais sur le Mein les honneurs de la France ;  
Fais-y briller l'éclat de tes Ayeux  
Et de ce Fils <sup>3</sup>, ce Chef-d'œuvre des Cieux,  
5 Qui dés vingts ans égale, s'il n'efface,  
Tous les Heros & les Dieux de ta race,  
Et des honneurs par toy-mesme éclatans  
Qui braveront l'insolence du temps ;  
Fais admirer, aux yeux de tout l'Empire,  
10 Cét air charmant qui tous les cœurs attire ;  
Mais songe à nous, & te laisse advertir  
Qu'après dix mois il est temps d'en sortir <sup>4</sup>.  
Paris t'attend ; fais enfin disparestre . [201]  
Une Vertu qui s'est trop fait connestre ;  
15 Rends-nous ta gloire, & ne prodigue pas  
Aux Estrangers l'honneur qui suit tes pas.

---

1. Antoine D'AURE (1604-1678), duc de Gramont, maréchal de France, est, ainsi que Hugues DE LIONNE, ambassadeur extraordinaire à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur et la conclusion

C'est trop long-temps favoriser tes hostes ;  
 Enrichy-les des biens que tu nous ostes,  
 Estens ta grace & ta bonté sur eux,  
 20 Rends-les polis en les rendant heureux ;  
 Mais, en poussant plus loin cette injustice,  
 Ne souffre pas que la France en pâtisse :  
 Ressouviens-toy qu'elle est ton Element  
 Et que tu fais son plus riche ornement ;  
 25 Ressouviens-toy que nostre Cour brillante,  
 Que presque seul tu rends belle & galante,  
 Tient, loin de toy, de ce Pôle glacé  
 Où le Soleil est neuf mois éclipsé,  
 Et que tu peux, y reprenant ta place,  
 30 Luy rendre seul la lumiere & la grace.  
 DUC, je m'abuse ou tous nos Courtisans  
 Sont devenus chagrins & déplaisans ;  
 Le Louvre est sombre, & le Cercle s me semble  
 Plus froid, sans toy, que la nouvelle Zemble ;  
 35 Chez Pythagore on croit estre arrivé,  
 Tant le silence est là bien observé ;  
 Pense donc bien si je commets un crime  
 Quand j'ay recours à l'esprit qui t'anime  
 Et quand j'envie aux trop heureux Germains

---

de la paix entre la France et l'Espagne (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 328 : 8334, f<sup>os</sup> 3 et suiv.) : tous deux y sont arrivés le 19 août 1657 (*Gazettes* : 1657, p. 918). Le duc de Gramont est âgé de 54 ans. Dans deux ans, il sera chargé par Louis XIV d'aller demander au roi d'Espagne sa fille en mariage.

2. Voy. la note 4 ci-dessous.

3. Armand d'AURE (1638-1673), comte de Guiche, fit ses premières campagnes aux sièges de Landrecies (1655) et de Valenciennes (1656). Actuellement, il prend part aux opérations contre Dunkerque (Cab. des titres · *Dossiers bleus* 328 : 8334, f<sup>o</sup> 9).

4. Le duc de Gramont étant à Francfort depuis le 19 août 1657 (voy. p. 241, n. 1), la présente épître est écrite vers le 15 juin 1658.

5. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 218, n. 1.



40 L'heur d'un tresor dont nous estions si vains.  
 On me dira que la Terre Allemande [202]  
 Par preference aujourd'huy te demande,  
 Que seul tu peux soustenir un employ  
 Qui te tient là peut-estre malgré toy,  
 45 Qu'en certains temps un bras né pour la gloire  
 Moins qu'une langue assure une victoire,  
 Que l'Eloquence a chez toy des appas  
 Pour les traitez, que d'autres n'auroient pas,  
 Et que ta foy qui jamais ne balance  
 50 T'honore encor plus que ton Eloquence.  
 Toy, tu diras que, sans considerer  
 Ce digne employ dont j'ose murmurer,  
 Comme ignorant j'en parle à la volée <sup>1</sup>,  
 Ne voyant pas qu'Espagne en est troublée,  
 55 Que l'on te souffre où jamais nul François  
 N'osa parestre, & sous nos plus grands Rois,  
 Et que le tien, au coup que tu hazardes,  
 Va profiter des Vœux que tu retardes ;  
 Que ton adresse à gagner des Esprits  
 60 Si discordans, toy-mesme t'a surpris,  
 Et que ta force à vaincre tant d'obstacles  
 Se pourra mettre au nombre des miracles.  
 Tu diras vray, j'en demeure d'accort :  
 L'Ange du Roy t'a conduit à Francfort ;  
 65 Il va par toy faire un coup necessaire,  
 Qu'une autre main n'auroit jamais sceu faire ;  
 Mais ce bon Ange, en servant à l'Estat,  
 Sur nos plaisirs a fait un attentat ;

---

1. « On dit aussi faire une chose à la *volée*, dire quelque chose à la *volée*, pour dire : legerement, imprudemment, ou peu serieusement. » (Furetière 1690).

J'ayme l'honneur, quand le Ciel nous l'envoye  
[203]

- 70 Sans retrancher ce qui sert à la joye.  
Si tu pouvois au moins, si loin de nous,  
Trouver le but où nous aspirons tous,  
J'excuserois ton absence cruelle ;  
Mais cette Paix si charmante & si belle,  
75 Dont tu formas les genereux desseins,  
Ne sera point l'ouvrage de tes mains :  
Quoy qu'abbatu, l'ennemy veut la guerre ;  
Et cette Paix, qu'attend toute la Terre,  
En nul endroit ne se doit terminer  
80 Puisque tes soins n'ont pû nous la donner.  
Que sert ta foy si sincere & si grande,  
Si mesme esprit n'est pas en Pignerande <sup>1</sup>,  
S'il suit son ordre, & si de nos traitez  
Les instrumens sont si déconcertez ?

---

J. D. Gaspar DE BRACAMONTE Y GUZMAN (1595 ?-1676), comte de Peñaranda, conseiller d'Etat espagnol, président du conseil des ordres, président du conseil des Indes, est ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne à la diète de Francfort. Il y est arrivé le 14 mars 1658 (*Gazettes* : 1658, p. 267). Dès le 11 mai, la *Gazette*, publiant des nouvelles de Francfort datées du 28 avril, disait (p. 412) : « On n'attend plus que l'Electeur Palatin, qui doit arriver Mercredy prochain ; et lors on commencera tout de bon à parler d'affaires. Mais, cependant, le Comte de Pignérande se trouve fort surpris de ce que le Collège Electoral, desormais assez persuadé des sincères intentions de la France pour la Paix Générale, lui a fait sçavoir qu'il eust à déclarer la résolution du Roy son Maistre, se voyant ainsi obligé ou de déguiser les sentimens de Sa Majesté Catholique, ou de faire voir à tous les Princes de l'Europe que le Conseil d'Espagne n'a jamais eu d'inclination pour cette tranquillité universelle. » Dès l'ouverture de la diète, le plénipotentiaire espagnol emploie toute sorte d'artifices pour retarder les pourparlers de paix ; et le numéro de la *Gazette* paru le 15 juin (c'est-à-dire vers le temps où Bois-Robert écrit la présente épître) raconte tout au long les menés du comte de Peñaranda (p. 528).

Vers la fin de l'année, en octobre, à l'issue de la diète, il sera nommé vice-roi de Naples (*Collecion de documentos inéditos para la historia de España* : LXXXIV, 565).

85 L'Ambassadeur, quoy qu'on en veuille croire,  
Doit de son Maistre aymer sur tout la gloire,  
Et celuy-là parle sans jugement  
Qui croit l'avoir définy galamment  
Un Fourbe grave, un rusé Politique  
90 Qui va mentir pour la chose publique.  
DUC, à ce conte, il falloit t'avertir  
De ne bouger, ou d'apprendre à mentir :  
Tu n'es point fourbe & ne le peux parestre ;  
Ton cœur, jaloux de l'honneur de ton Maistre  
95 Plus que du tien, detesteroit les biens  
Qui luy viendroient par de lasches moyens ;  
Tu veux la Paix, où ton Roy s'interesse ; [204]  
Mais l'Espagnol, nonobstant sa foiblesse,  
Croit qu'il ne peut cette Paix inspirer  
100 Sans se trahir, sans se deshonorer,  
Flatté sans cesse, en prolongeant la guerre,  
Du vain espoir de maistriser la Terre.

---

A MONSIEUR  
DE  
PELISSON<sup>1</sup>.

Il luy parle de la maladie de Monsieur  
le Procureur general, & des autres  
accidens arrivez dans sa maison <sup>2</sup>.

---

EPISTRE VIII.

[écrite à Paris, en juillet 1658]<sup>3</sup>

PELISSON, qui lis dans mon ame,  
Qui vois qu'elle est toute de flâme,  
Qui sçais les maux qu'elle a soufferts  
Pour le cher Maistre que tu sers,  
5 Découvre un peu, s'il est possible,  
Quand il doit se rendre visible,  
Car il n'est pas en mon pouvoir  
D'estre plus long-temps sans le voir.  
Depuis mon retour de Touraine,  
10 Tu sçais mon mal, tu sçais ma peine,  
Et que, la fièvre qui me prit  
Ayant passé dans mon esprit,

---

1. Paul PELLISSON (a) (1628-1693), conseiller du roi en ses conseils et en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, est aussi,

(a) Et non pas *Péllisson* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2227 : 50382, f<sup>o</sup> 7).

Je craignis plus pour ce que j'ayme [206]  
 Que je ne craignis pour moy-mesme.

15 Mes billets, qui t'ont accablé,  
 T'ont dit combien j'estois troublé  
 Et comme, en sortant d'un martyr,

Je r'entrois toujours dans un pire.  
 20 Les jours que j'avois de repos,  
 Je tremblois pour nostre Heros ;

Seul il occupoit ma pensée,  
 Et, quand ma fièvre estoit passée,  
 Pour luy je sentois des accès  
 Dont je craignois plus le succès.

25 Au fort de mon impatience,  
 J'oy dire qu'il donne audience ;  
 J'apprens qu'il est visible & sain 4,  
 Et, sautant du lit tout soudain,  
 Plein de l'ardeur qui me transporte,  
 30 Je me fais mener à sa porte :

Le Medecin a beau prier,  
 Je sors & le laisse crier.  
 L'air me fait tomber en foiblesse,  
 Et là, pour comble de tristesse,  
 35 J'apprens, non sans en murmurer,

---

depuis 1657, premier commis du surintendant Foucquet, dont il est le favori. Il a publié en 1653 sa *Relation contenant l'histoire de l'Academie*, qui lui valut d'être admis aux séances de l'académie avant d'être académicien. Il est âgé de 30 ans. Sur le rôle de mécène qu'il joue chez Foucquet, voy. : Châtelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet... : p. 101-134.*

2. Nicolas FOUQUET (voy. p. 7, n. 1) fut gravement malade du 16 au 28 juin 1658 : du 23 au 28, on le crut perdu (Lair, *Nicolas Foucquet : I, 439-441*). Il est âgé de 43 ans.

3. Voy. la note précédente et la note suivante.

4. La période dangereuse de la maladie de Foucquet ayant pris fin le 28 juin (voy. la note 2 ci-dessus), ce vers indique que la présente épître est écrite dans les premiers jours de juillet 1658.

Qu'un bel Enfant vient d'expirer <sup>1</sup>  
 Et que la famille, enfermée,  
 Est d'ennuy toute consumée.  
 Ciel ! m'écriay-je, épans sur nous  
 40 Les fleaux <sup>2</sup> de ton juste courroux,  
 Et détourne ta main puissante  
 De cette maison innocente.  
 Epargne un Heros genereux  
 Qui de ta gloire est amoureux ;  
 45 Epargne une illustre Heroïne <sup>3</sup>  
 De qui l'ame est toute divine.  
 C'estoit assez du premier né  
 Que sans murmure ils t'ont donné <sup>4</sup> :  
 Tu le repris, & le dus faire  
 50 Parce qu'il ressembloit au Pere  
 Et qu'enfin tu ne voulois pas  
 Laisser son pareil icy bas ;  
 Cette raison fait que je tremble,  
 Car tout le reste luy ressemble <sup>5</sup> :  
 55 Nous reconnoissons tous ses traits  
 En deux de ses vivans Portraits ;

---

1. On verra plus loin (v. 92-98) que c'est une fille. J'ignore le prénom de cet enfant, dont les généalogistes ne font pas mention.

2. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 160, n. 3.

3. Marie-Madeleine DE CASTILLE (1636 ?-1716), seconde femme de Foucquet, qui l'épousa le 4 février 1651. Elle est âgée de 22 ans.

Elle est cousine de Nicolas DE CASTILLE, trésorier de l'Epargne, à qui Bois-Robert a écrit une épître (voy. p. 206).

4. François FOUQUET, enfant très précoce, mourut à l'âge de 4 ans, à la fin de 1656 (Lair, *Nicolas Foucquet* : I, 392).

5. Les autres enfants vivans de Nicolas Foucquet sont : 1<sup>o</sup> de sa première femme : Marie (1640-1716), âgée de 18 ans, mariée depuis dix-sept mois (février 1657) à Armand DE BÉTHUNE, marquis de Charost ; 2<sup>o</sup> de sa seconde femme : Louis-Nicolas (1654-1705), âgé de 4 ans, futur comte de Vaux ; Marie-Madeleine, âgée de 2 ans ; et Charles-Armand, âgé de 15 mois, qui sera plus tard prêtre de l'Oratoire (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 279 : 7282, f<sup>os</sup> 78 v<sup>o</sup> et 8 v<sup>o</sup>).

Que deviendra, s'il les doit suivre,  
 La vertu que seul il fait vivre ?  
 Ciel ! ce seroit un attentat  
 Et contr'elle & contre l'Estat,  
 Qui seroit certes miserable,  
 Privé de cét Homme adorable.  
 Mais, repris-je au mesme moment,  
 Je m'inquiette follement :  
 Le Ciel, dont j'ay craint la menace,  
 N'en veut point à toute la race ;  
 Il voit bien qu'il ne peut sauver  
 Cét estat, qu'il veut conserver,  
 Sans sauver la tige divine [208]  
 Dont elle prend son origine.  
 Si nous sommes un peu surpris  
 Des deux Anges qu'il a repris,  
 Consolons-nous, & sans foiblesse,  
 Par les deux autres qu'il nous laisse<sup>1</sup>,  
 Dans lesquels sa Posterité  
 Vivra jusqu'à l'Eternité.  
 Imitons la Vertu du Pere  
 Et la Sagesse de la Mere,  
 Qui, d'un cœur & constant & fort,  
 Ont supporté ce coup du Sort.  
 Ce couple illustre & magnanime,  
 Dans un ennuy si legitime  
 N'a ny murmuré ny crié,  
 Mais en pleurant ils ont prié,  
 Et, du bras qui peut tout dissoudre,  
 Leurs pleurs ont arraché la foudre.

---

1. Pour Bois-Robert, il n'y a donc que les garçons qui comptent.

Je la voyois preste à tomber :  
 Elle alloit encor dérober  
 A cette adorable famille  
 90 L'espoir qu'elle a dans une fille <sup>1</sup>  
 Qui de sa mere a la douceur,  
 Ainsi que sa petite sœur <sup>2</sup>,  
 Et qui sans doute aura sa grace  
 Si quelque accident ne l'efface.  
 95 Déjà pour morte on la pleuroit,  
 Quand le Ciel, qui la desiroit,  
 Rendit une fille si chere [209]  
 Aux vœux d'une si bonne mere.  
 Tant de sinistres accidens  
 100 Et tant de perils évidens  
 Nous ont donné beaucoup d'allarmes  
 Et nous ont bien cousté des larmes ;  
 Mais, sans mentir, j'ay plus que tous  
 Senty le celeste courroux :  
 105 Outre mes douleurs & mes craintes,  
 J'ay souffert les rudes atteintes  
 De l'Heroïne qui pleuroit  
 Et du Heros qui soupiroit,  
 Et j'estois doublement sensible  
 110 De voir l'un & l'autre invisible.  
 Puis qu'enfin leurs maux sont passez,  
 Puis que leurs ennuis sont cessez,  
 Cher PELISSON, fay que je sçache  
 Pourquoi nostre Heros se cache.  
 115 Si, malgré mes soins & mes vœux,

---

1. Marie-Madeleine : voy. p. 248, n. 5.

2. Sans doute le « bel enfant », dont on avait déjà annoncé la mort.



Ils sont invisibles tous deux,  
Fay-leur voir mon desir extrême,  
Toy qui sçais combien je les ayme,  
Et voy s'il est en mon pouvoir  
D'estre plus long-temps sans les voir.

---

A MADAME LA  
COMTESSE  
DE LA SUZE<sup>1</sup>.

Il luy demande s'il est bien vray qu'elle  
ait de l'estime pour ses Epistres  
& qu'elle luy ait ordonné de luy  
en écrire une.

---

EPISTRE IX.

[écrite après le 4 février 1657]<sup>2</sup>

Comtesse Illustre, Heroïne admirable,  
Dont la Naissance est si considerable  
Qu'au dessus d'elle on ne voit que les Dieux,  
[211]

Et ton esprit encor plus glorieux,  
5 Est-il bien vray que, si je t'ose écrire  
En petits Vers, tu daigneras les lire ?  
Que cét esprit, seul au Monde accompli,  
Comme les Dieux de soy-mesme remply,  
Souffre un moment que sa gloire s'abaisse  
10 Jusqu'au neant qu'il voit dans ma bassesse,  
Et que mon style, excitant son desir,

---

1. Henriette DE COLIGNY (1618 ?-1673), femme de Gaspard DE CHAMPAGNE, comte de la Suze, est célèbre pour ses élégies ; les personnes de son entourage savent qu'elle les écrit en prose et les fait

Ait l'heur encor d'occuper son loisir ?  
 Tu me l'as dit, & c'est ce qui me touche :  
 La Verité qui se plaist dans ta bouche  
 15 Fait malgré moy que j'ose presumer  
 Que je puis plaire à qui peut tout charmer,  
 Et que le Ciel ne m'est pas trop avare  
 Si cét esprit si brillant & si rare  
 Cherche en effet, sans peur de s'abaisser,  
 20 Dans le mien seul dequoy se délasser.  
 Mais ce plaisir, où mon orgueil se plonge,  
 Seroit-il point l'effet de quelque songe ?  
 Non, c'est de toy qu'en effet il me vient ;  
 Quoy qu'il soit grand, Comtesse, il m'en sou-  
 25 Troublant mon cœur enyvré de sa gloire, [vient ;  
 C'est peu qu'en suite il trouble ma memoire :  
 Elle doit bien garder un souvenir  
 Qui la consacre aux siecles à venir.  
 Tu sçais, Comtesse, en quel lieu de la place 3  
 30 Tu me parlas, & de si bonne grace  
 Que, transporté de ce que tu me dis [212]  
 Dans ce beau lieu qui m'est un Paradis,  
 Je fis ceder sans peine à mes oreilles  
 Mes yeux charmez de mille autres merveilles.  
 35 Dans ce réduit, brilloient comme à l'envy  
 Cent beaux objets dont l'œil estoit ravy,

---

versifier par ses familiers, tels que Pellison. Il y a quelques années, elle s'éprit du poète Hercule LACGER (voy. p. 79, n. 1) ; « il est à cette heure conseiller à Castres ». Elle a une quarantaine d'années. Dans quelques années (9 août 1661), elle se séparera d'avec son mari, « borgne, ivrogne, endetté ». (Moreri. — Tallemant : IV, 228-240).

Elle est arrière-petite-fille du célèbre amiral de Coligny, tué à la saint Barthélemy.

2. Voy. p. 258, n. 3.

3. La place royale : probablement chez la duchesse de Chaulnes (voy. Livre I<sup>er</sup>, Ep. v).

Et j'admiray comme en si peu d'espaces  
 On eust rangé tant d'Amours & de Graces ;  
 La tienne, Illustre & sans l'ayde du sang,  
 40 Belle Comtesse, y tenoit bien son rang :  
 Là tes beaux yeux, dans une juste guerre,  
 Firent quartier aux plus beaux de la terre ;  
 Là dans ta bouche un souÿris gracieux,  
 Qui secondoit la force de tes yeux,  
 45 A mille cœurs, insensibles aux charmes  
 Des autres yeux, firent rendre les armes.  
 J'admiray donc ta grace & ton pouvoir  
 Dans le plaisir qu'on avoit de te voir,  
 Mais j'en sentis un plus doux, un plus tendre,  
 50 Un plus parfait dans celuy de t'entendre.  
 Un ton mélé d'agreables langueurs,  
 Par ta voix seule ébranla bien des cœurs.  
 Mais tu fis bien d'autres Metamorphoses :  
 Quand on gousta la substance des choses,  
 55 On fit ceder la belle Antiquité  
 A cette heureuse & riche nouveauté,  
 Et l'on crut voir dans ta belle Elegie  
 Tous les secrets qu'on cherche en la Magie.  
 « O ! m'écriay-je, ornement de nos jours, [213]  
 60 « Reyne des Vers & Mere des Amours,  
 « Comtesse Illustre, Heroïne admirable,  
 « Quel esprit rare au tien est comparable ?  
 « Souffre au Parnasse entre tes Courtisans  
 « Ses plus fameux, ses plus grands Artisans,  
 65 « Et permets-leur d'apprendre à ton exemple  
 « L'Art qui tout seul te rend digne d'un Tem-  
 Quand on eut donc sur tes charmes divers [ple. »  
 Loué fort haut la douceur de tes Vers,  
 Je fus surpris quand tu me fis connestre

70 Qu'en ce bel Art je n'avois point de Maistre,  
 Que, d'un Horace imitant les douceurs,  
 Seul sur tes pas je suivois les neuf Sœurs,  
 Et que j'avois un talent admirable  
 Qui, dans son genre, estoit inimitable <sup>1</sup>.

75 « J'en voy, dis-tu, qui plus loin ont passé  
 « Le dramatique, & qui t'ont devancé ;  
 « Quelqu'un encor te surpasse au Lyrique ;  
 « Mais on te cede au genre Satyrique ;  
 « Et, pour l'Epistre en Vers libres et doux,  
 80 « On te peut dire unique parmy nous :  
 « Jusqu'où tu vas, nul art ne peut atteindre,  
 « Tu peins si bien ce que tu veux nous peindre  
 « Qu'on ne peut mesme imiter en parlant  
 « Ton style aisé, naturel, & galand ;  
 85 « Et, ce qui fait qu'en ce genre on t'admire,  
 « Nul que toy seul n'y dit ce qu'il veut dire <sup>2</sup>. »

Je baissé l'œil de honte à ce discours ; [214]

Mais quelque Dieu, qui vint à mon secours,  
 Me fit lever la teste, à la nouvelle

90 Qui me venoit d'une bouche si belle ;  
 « Outre, disois-je en prenant son party,  
 « Qu'elle est fidele & n'a jamais menty,  
 « Celle qui parle avecque tant de grace  
 « Plus que nulle autre a credit au Parnasse ;  
 95 « Tous ses secrets, qui luy sont découverts,  
 « Luy donnent droit de bien juger des Vers :  
 « Chasse donc loin ta pudeur, qui s'oppose  
 « A son Eloge, & crois-en quelque chose. »  
 Je ne sçay pas si je fus transporté

1. Voy. p. 11, n. 1.

2. Voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 204, n. 3.

- 100 Du doux plaisir de me voir exalté  
 Quand dans mon cœur tu glissas ta louange,  
 Mais ce jour-là tu me parus un Ange.  
 Lors je connus qu'un favorable accueil  
 N'affoiblit point la force d'un bel œil,  
 105 Et qu'un souris d'une obligeante bouche  
 Ne gaste rien dans l'ame qu'elle touche.  
 Veux-tu sçavoir ce qui m'embarassa ?  
 J'eus peur d'abord, quand ta voix m'encensa,  
 Qu'un tel honneur, qu'on avoit peine à croire,  
 110 En m'élevant ne fist tort à ta gloire.  
 Tu le connus, & pour me rassurer,  
 « Ouy, repris-tu, j'ay droit de t'honorer :  
 « Le grand Gombaut <sup>1</sup>, Benserade <sup>2</sup>, Corneille <sup>3</sup>,  
 « Ce Pelisson <sup>4</sup> dont tu me dis merveille,  
 115 « Ce noble cœur, cét esprit éclatant [215]  
 « Ont mesme goust, & t'en ont dit autant ;  
 « Scaron <sup>5</sup>, Brebeuf <sup>6</sup>, Chapelain <sup>7</sup>, & Ménage <sup>8</sup>

---

1. Jean-Oger GOMBAULD (1590 ?-1666), académicien, est âgé d'environ 68 ans. Il a récemment fait imprimer ses *Epigrammes* (6 février 1657); sa tragédie *Les Danaïdes* va bientôt paraître ou a déjà paru (8 septembre 1658).

2. Isaac DE BENSERADDE (1613-1691) (voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 221, n. 4) est âgé d'environ 45 ans. Il a renoncé depuis longtemps à écrire des comédies et des tragédies. Il compose maintenant les vers de presque tous les ballets qui se dansent à la cour.

3. Pierre CORNEILLE (1606-1684) est âgé d'environ 52 ans. Il a renoncé au théâtre depuis l'échec de *Pertharite, Roy des Lombards* (1652). A Rouen, où Corneille habite maintenant, marguillier de sa paroisse, et où il continue la traduction de *L'Imitation de Jesus Christ*, Molière et sa troupe viennent de faire un assez long séjour, et Corneille est devenu amoureux d'une actrice de la troupe, M<sup>lle</sup> DU PARC, à qui il a adressé de délicieuses pièces de vers ; en même temps, il s'est repris de passion pour le théâtre : bientôt, avec *Œdipe* (représentée le 24 janvier 1659), il commencera une seconde série de tragédies.

4. Sur Paul PELLISSON, voy. p. 246, n. 1.

5. Paul SCARRON (voy. p. 119, n. 1) est âgé d'environ 48 ans.

6. Le poète Georges DE BRÉBEUF (1616 ?-1661), gentilhomme normand, s'est rendu célèbre par sa traduction de *La Pharsale* de

« A ton Talent donnent mesme avantage ;  
 « Jusqu'au Rainsi <sup>9</sup>, l'opposé d'un flatteur,  
 « Jusqu'à Boileau <sup>10</sup>, ce grand Observateur,  
 « Jusqu'à Sapho <sup>11</sup>, cette Muse vivante,  
 « Aiment le jeu de ta veine galante ;

Lucain (1654). Depuis, il a publié *Lucain travesty* (1656) et des *Poësies diverses* (1658). Il est âgé d'environ 42 ans, et compte depuis plusieurs années parmi les protégés de Foucquet (Moreri).

7. Jean CHAPELAIN (1595-1674) (voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 40, n. 1) est âgé d'environ 63 ans.

8. Gilles MÉNAGE (1613-1692) habite un appartement au cloître Notre-Dame ; il y tient, tous les mercredis, une assemblée appelée par lui *mercuriale*, fréquentée par quantité de gens de lettres. Il est âgé d'environ 45 ans (Moreri).

9. Jacques BORDIER (?-1666), seigneur du Raincy, extravagant et « impétueux », est ami de Scudéry, de Pellisson, etc... (*Œuvres de Scarron* : I, 209). « Estant allé à Rome, il y passa pour le plus fou des François qui y eussent encore esté... Entre chien et loup, il alloit par certaines rues tout nu, enveloppé d'un drap qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme... Il se delecta de passer pour impie... Ceux qui le fréquentent disent qu'il n'a pas l'ame mal faite... Il sera quelquefois trois heures sans dire un mot, mesme en visite... Il employe tout son temps à s'habiller. Quelquefois il n'est pas prest à quatre heures du soir. » (Talleyant : IV, 374-380). Il écrit des vers assez agréables.

Son père, Jacques BORDIER (?-1660), seigneur du Raincy, est « filz d'un chandellier de la place Maubert ». Autrefois secrétaire du conseil du roi, il fut quelque temps exilé par Richelieu pour lui avoir tenu tête dans des circonstances qui donnèrent lieu à une épigramme fameuse de Laffemas, se terminant par les deux vers :

Pour estre filz d'un chandellier  
 Il a bien manqué de lumiere.

Il est maintenant intendant des finances ; il s'est fait bâtir, au Raincy, une maison luxueuse : construite par Louis le Vau, décorée par Charles le Brun, François Perrier, Charles du Fresnoy, entourée de jardins par André le Nostre, elle lui a coûté plus d'un million de livres. Après sa mort, ses fils, en 1663, vendront ce château à la princesse palatine (Talleyant : IV, 374-376. — Chavard & Stemler, *Recherches sur le Raincy* : p. 10-13, 62).

10. Gilles BOILEAU (voy. p. 186, n. 1) est âgé d'environ 27 ans.

11. C'est ainsi que les poètes de l'époque appellent Madeleine DE SCUDÉRY (1607-1701). Agée d'environ 51 ans, elle travaille à sa *Clelie*, interminable roman dont elle a déjà publié les trois premières parties, chacune en deux volumes (1654, 1655, 1657) ; les deux dernières (quatre volumes) paraîtront en 1660.

« Conrart <sup>1</sup> l'estime, & les Dieux de la Cour  
 « T'ont exhorté de la donner au jour ;  
 125 « Le grand SEGUIER <sup>2</sup> luy-mesme le desire,  
 « Et par avance il t'a donné sa cire <sup>3</sup>.  
 « Peut-tu donc estre ou parestre surpris  
 « De mon suffrage, apres ces grands esprits ?  
 « Ouy, je l'estime, & c'est à juste titre.  
 130 « Haste-toy donc de m'écrire une Epistre :  
 « J'en ay leu dix, dont j'ay l'esprit si plein  
 « Que, si j'occupe & ton cœur & ta main,  
 « Je vivray mieux dans tes Vers qu'on imprime  
 « Que dans les miens dont tu fais tant d'estime. »  
 135 J'obeïs donc à ton Commandement.  
 Je te diray pourtant sincerement,  
 Quelque dessein que tes yeux adorables  
 Fassent icy de m'estre favorables,  
 Qu'en leur faveur tu mènageras mieux  
 140 Tous les momens qui te sont precieux.  
 Tu connois bien que, pour se satisfaire, [216]  
 C'est en eux seuls qu'ils ont droit de se plaie ;  
 De cette Epistre ils seront peu touchez :  
 Ces yeux toûjours doivent estre attachez  
 145 Sur ton Miroir, quand ils cessent de lire  
 Avec transport ce que tu viens d'écrire.

---

1. Valentin CONRART (voy. T. I<sup>er</sup> : p. 243, n. 1) est âgé d'environ 55 ans.

2. Pierre SÉGUIER, chancelier de France et garde des sceaux, « protecteur » de l'académie, est âgé d'environ 70 ans.

3. Le privilège, pour l'impression du volume d'*Epistres en vers* de Bois-Robert qui paraîtra en mai 1659, est daté du 4 février 1657 (voy. p. 287). La présente épître est donc écrite postérieurement à cette date.



A MADAME LA  
MARQUISE  
DE S. ANGE<sup>1</sup>.

Il la remercie d'avoir osé soustenir son  
innocence pendant sa disgrâce<sup>2</sup>.

---

EPISTRE X.

[écrite dans les derniers mois de 1657]<sup>3</sup>

5 Beauté charmante & secourable,  
Qui daignez m'estre favorable  
Et qui, sans craindre le danger,  
M'avez bien osé proteger  
Au milieu de tant d'impostures  
Et de bizarres conjunctures,  
Puisque l'on sçait de tous costez  
Ce que je dois à vos bontez,  
Souffrez que je fasse parestre  
10 Qu'au moins je sçay les reconnestre ;  
Si ce petit remercement  
Ne marquoit mon ressentiment,  
Serois-je pas, belle Enemonde,  
Le plus ingrat homme du monde ?

---

1. ENNEMONDE SERVIENT (?-?), première femme de François LE CHARRON (1626?-1702), marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine-mère, est fille d'Ennemond SERVIENT (1596 ?-

15 Pour vous mes vœux sont impuissans ; [218]  
 Je puis vous offrir quelque encens,  
 Si vostre belle Renommée  
 Se paist d'une vaine fumée ;  
 20 Mais, pour vous les plus doux parfums  
 Du Parnasse estant si communs,  
 Je crains que l'encens que j'appreste  
 Ne vous fasse mal à la teste.  
 Que puis-je donc faire pour vous,  
 Si mes Vers, quoy que nets & doux<sup>4</sup>,  
 25 N'ont la vertu ny la puissance  
 De marquer ma reconnoissance ?  
 Il faut cependant m'y borner :  
 C'est tout ce que je puis donner ;  
 Et, si vous regardez encore  
 30 Un cœur zélé qui vous adore,  
 Le peu que j'ose vous offrir  
 Se pourra peut-estre souffrir.  
 Certes, lors que je considere  
 Qu'au hazard mesme de déplaire,  
 35 Vous & vostre Espoux genereux,  
 Osant deffendre un mal-heureux,  
 Avez bravé divers obstacles,  
 Je voy, comme on void des miracles,  
 Deux ames qui vivent encor  
 40 Comme on vivoit au siecle d'or.

---

1679), qui est ambassadeur en Savoie depuis 1653 ; elle est donc nièce du célèbre Abel SERVIENT, surintendant des finances, ainsi que de François SERVIENT (1600?-1659), évêque de Bayeux. Elle est aussi cousine germaine de Hugues DE LIONNE (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 87 : 2293, f<sup>o</sup> 2 ; *Dossiers bleus* 613 : 16157, f<sup>es</sup> 13 et 14).

2. Voy. p. 237, n. 2.

3. Voy. p. 262, n. 2, et p. 264, n. 3.

4. Voy. p. 11, n. 1.

Preschant tout haut mon innocence,  
Vous irritiez une Puissance  
Qui, sur d'autres vains fondemens, [219]  
Pretentoit ses ressentimens ;  
45 Vous voyiez ma perte assurée :  
Vous sçaviez qu'on l'avoit jurée ;  
Vous voyiez de tous les costez  
Mes Protecteurs épouvantez ;  
Mon mal devenoit incurable ;  
50 A prendre un party miserable  
Le peril estoit évident,  
Et vous me serviez cependant.  
Quelle ame ardante & vigoureuse,  
Quelle ame, de gloire amoureuse,  
55 Icy bas a jamais porté  
Plus haut la generosité ?  
Quelle vertu mieux que la vostre,  
Aux Siecles plus beaux que le nostre,  
A jamais induit les mortels  
60 A luy consacrer des Autels ?  
Moy qui l'éprouve, je l'admire,  
Et c'est tout ce que j'en puis dire.  
O que cét Oncle glorieux <sup>1</sup>,  
Qu'on revere parmy nos Dieux,  
65 Doit, avec le charme & la grace  
D'un tel Ange issu de sa race,  
Aymer son grand cœur aujourd'huy  
Si noble & si digne de luy !  
S'il vous connoist, belle Enemonde,  
70 Il est le plus heureux du monde.  
Qu'on m'a faussement soupçonné ! [220]

---

1. Abel SERVIENT (voy. p. 259, n. 1, et p. 168, n. 1).

Qu'on s'est à tort imaginé  
 Qu'autrefois il me prit envie  
 D'attaquer cette Illustre Vie<sup>1</sup> !  
 75 J'aurois esté bien enragé.  
 Grace à Dieu, je m'en suis purgé :  
 Le grand JULE a bonne memoire ;  
 Il en a sceu toute l'Histoire ;  
 Il peut redire en temps & lieu  
 80 Ce qu'il sceut du grand Richelieu  
 Sur cette importante matiere  
 Qu'il examina toute entiere.  
 Il fera ce qu'il m'a promis :  
 Il confondra mes ennemis  
 85 Devant cét Homme que j'adore<sup>2</sup>.  
 Je ne sçay s'ils vivent encore,  
 Mais, Enemonde, je sçay bien,  
 Au moins, que vous n'en croyez rien,  
 Et que, si de mon innocence  
 90 Vous n'aviez pas pris connoissance,  
 Vous ne m'auriez jamais connu ;  
 J'aurois esté tres-mal venu  
 Dans cette Maison si charmante  
 Où j'ay pris port dans ma tourmente,  
 95 Où mes chagrins & mes soucis  
 Se sont si souvent adoucis.  
 Vous m'avez esté secourable  
 Parce que cét Homme adorable,  
 De qui je vous disois du bien, [221]  
 100 Faisoit nostre unique entretien,

1. Servient n'a cessé d'en vouloir à Bois-Robert depuis son exil de 1636-1643, dont il attribue la cause à celui-ci (Tallemant : IV, 405). Voy. ci-dessus Livre III, Ep. x.

2. Bois-Robert et Servient ne sont donc pas encore réconciliés.

Et que je vous l'ay fait connestre  
 Tel qu'il fut aupres de mon Maistre.  
 Bien loin de l'avoir offensé,  
 A quoy je n'ay jamais pensé,  
 105 J'ay rendu de ses avantages  
 Les plus fidelles témoignages.  
 J'ay connu prés du grand Armand  
 Ce cœur & cét esprit charmant,  
 D'où j'avois tiré conjecture  
 110 De cette Puissance future.  
 J'en ay parlé comme sçavant,  
 Et j'atteste le Dieu vivant  
 Que, dans sa haine, on m'a veu faire  
 (Pour l'avoir jugé necessaire  
 115 Au bien d'un Estat agité)  
 Des vœux pour sa prosperité.  
 Je prens part, sans autre esperance,  
 Au bien qu'il procure à la France.  
 Combien de fois vous ay-je dit  
 120 Que, sans viser à son credit,  
 Quand il eust eu le cœur d'un Scythe  
 J'aurois adoré son merite ?  
 Je sçay qu'un temps il m'a haï ;  
 Mais un méchant m'avoit trahy  
 125 Sur le rapport d'un adversaire ;  
 Quoy qu'il le connust pour faussaire,  
 Il avoit eu lieu de penser [222]  
 Que j'avois osé l'offenser <sup>1</sup>.  
 Mais il a l'ame juste & bonne,  
 130 Et, comme on m'a dit que Lyonne <sup>2</sup>

1. Voy. Livre III, Ep. x : vers 149-152.

2. HUGUES DE LIONNE : voy. p. 265, n. 1.

Et Saint Agnen <sup>1</sup> l'ont détrompé,  
 Mon faussaire est bien attrappé :  
 Il n'ose plus lever la veue,  
 On le montre au doigt par la rue,  
 135 On l'abhorre & fuit en tous lieux  
 Comme un Espion odieux  
 Qui, par ses rapports detestables,  
 S'est banny de toutes les tables.  
 Enfin j'ose bien vous jurer  
 140 (Et vous en pouvez asseurer  
 Ce divin Homme que j'admire)  
 Que c'est à son cœur que j'aspire.  
 Je suis sur l'estat <sup>2</sup>, & voy bien  
 Qu'il pourroit me faire du bien ;  
 145 Je sçay qu'il a la clef du coffré ;  
 Mais asseurez-le que, s'il m'offre  
 Ses tresors ou son amitié,  
 J'en choisis la belle moitié ;  
 Car ce seroit trop, ce me semble,  
 150 D'avoir toutes les deux ensemble <sup>3</sup>.

---

1. Le comte de Saint-Aignan : voy. Livre III, Ep. x.

2. Voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 65, n. 2.

3. Ces six derniers vers sont presque identiques aux six derniers vers d'une *Épigramme* adressée à Paget (*Épistres* de 1659 : p. 283 des *Autres Œuvres*). Cette épigramme et la présente épître doivent être écrites à peu près en même temps. Or l'épigramme est accompagnée de cette mention : « Ce fut sur cette Épigramme que Monsieur de Lyonne me regagna l'amitié de Monsieur Servien, après vingt-deux ans de haine. » Puisque la haine de Servien pour Bois-Robert remonte à février 1636 (voy. p. 168, n. 1), leur réconciliation date donc de 1658 ; on verra plus loin (p. 281, n. 1) qu'il faut placer cette réconciliation en janvier ou février 1658. La présente épître doit par conséquent être écrite dans les derniers mois de 1657.

A MONSIEUR  
DE  
LYONNE<sup>1</sup>.

Il le remercie de l'avoir reconcilié avec  
Monsieur Servien<sup>2</sup>.

---

EPISTRE XI.

[écrite en janvier ou en février 1658]<sup>3</sup>

Illustre & genereux LYONNE,  
Dont la haute Vertu m'estonne  
Dans ce temps dur & mal-heureux  
Sterile en Hommes genereux,  
Enfin c'est par ta bonté rare,  
Dont tu ne fus jamais avare,  
Qu'après avoir desespéré  
De voir un Ministre adoré  
Je satisfais à cette envie  
Qui fait le repos de ma vie.  
Je ne l'ay pas veu seulement,  
Ce visage doux & charmant

---

1. Hugues DE LIONNE (a) (1611-1671), seigneur de Berny, maitre des cérémonies des ordres du roi, s'est distingué récemment, à trois reprises, comme ambassadeur extraordinaire : en 1655 en Italie pour

(a) Et non de Lyonne (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1783 : 41192).

Pour qui tu m'as veu tout de flâme : [224]  
 J'ay veu son cœur, j'ay veu son ame ;  
 15 Et, si selon mes vœux ardans  
 J'ay penetré jusqu'au dedans,  
 Je pense (admire mon audace)  
 Que je reprenois quelque place  
 Dans ce cœur, que tu m'as gagné  
 20 Et qui sans toy m'eust dédaigné.  
 LYONNE, admire ton Ouvrage,  
 Et voy quel notable avantage  
 Tu m'as aujourd'huy procuré,  
 Me montrant cét Homme adoré.  
 25 Depuis que le plus grand des hommes  
 S'éclipsa du Siecle où nous sommes  
 (Tu vois que je marque en ce lieu  
 L'Incomparable RICHELIEU),  
 Toute la Cour, je le confesse,  
 30 Me fut un Objet de tristesse :  
 J'avois peine à porter les yeux  
 Sur ces endroits delicieux,  
 Témoins de ma gloire passée  
 Qu'avec luy je vis éclipsee 4 ;  
 35 LYONNE, on ne me connut plus :

---

faire élire le pape Alexandre VII, puis en 1656 en Espagne, et en 1657 à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur ; il profita de cette dernière ambassade pour constituer la ligue du Rhin. Il est âgé de 47 ans. Dans un an (juin 1659) il deviendra ministre d'Etat ; et, lorsque le roi prendra en mains le gouvernement (avril 1663), Hugues de Lionne sera l'un de ses trois grands ministres : il sera chargé des affaires étrangères (Moreri).

2. J'ai déjà dit (p. 168, n. 1) que Hugues de Lionne est neveu de Servient.

On verra plus loin (p. 281, n. 1) que la réconciliation de Bois-Robert et de Servient date de janvier ou février 1658.

3. Voy. la note précédente (dernier alinéa).

4. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 47, n. 7.



Non seulement j'estois exclus  
 De mes secrettes avenues,  
 Aux Ministres mesme inconnues,  
 Mais, faisant ma Cour aux Huissiers,  
 Je vy que jusqu'aux Officiers,  
 Qui m'adoroient sous ce grand Maistre, [225]  
 Avoient peine à me reconnestre <sup>1</sup>.  
 Enfin JULE au gouvernement  
 Vint marcher sur les pas d'Armant,  
 Et, comme j'aymois ce grand Homme  
 Avant qu'il fust Prince de Romme,  
 Je fus consolé de le voir  
 Dans sa gloire & dans son pouvoir.  
 Mais la grandeur de sa fortune  
 Luy devint bien-tost importune,  
 Et le Destin me l'arracha  
 Dés le moment qu'il se cacha ;  
 Non, je n'eus pas l'ame assez forte  
 Pour aller en vain à sa porte  
 Chercher un cœur qu'il me donnet  
 Autresfois dans son Cabinet <sup>2</sup> :  
 Dés que j'eus perdu mes Entrées,  
 Je me sauvay dans des Contrées  
 Où je vy, selon mes souhaits,  
 Regner l'innocence & la paix.  
 Mais je perdis bien-tost l'envie  
 De cette obscurité de vie,  
 Et, malgré l'amour des neuf Sœurs,  
 Je m'ennuyé de ses douceurs.

1. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 23, n. 2, dernier alinéa, et (toujours au T. I<sup>er</sup>) Ep. III, v. 38 et suiv., Ep. IX, v. 47 et suiv..

2. Sur la difficulté qu'il y a à voir Mazarin, voy. T. I<sup>er</sup>, p. 47, n. 3.

65 Mes amis, qui me rappellerent,  
 Tout de nouveau me signalerent ;  
 Je revy JULE en son éclat ;  
 J'aymé la Cour, j'aymé l'Estat ;  
 Le Roy me trouvoit agreable, [226]  
 70 Et dans son Enfance adorable  
 J'admirois mille qualitez  
 Dont mes sens estoient enchantez ;  
 Content, j'appliqué mon estude  
 A chasser toute inquietude.  
 75 Mais, las ! j'appris en revenant  
 (Et ce coup-là fut surprenant)  
 Qu'Abel avoit repris sa place,  
 Et que j'estois dans sa disgrâce <sup>1</sup> ;  
 Que, tout puissant comme il estoit,  
 80 Dans son ame il me detestoit ;  
 Que, sur le rapport d'un faussaire,  
 Ce Ministre si necessaire,  
 Rappellant de vieux sentimens,  
 Sur mes petits appointemens  
 85 Par une méchante coustume  
 Chaque an donnoit un trait de plume.  
 JULE, qui sçavoit bien pourquoy,  
 M'en plaignit, & s'offrit à moy,  
 Connoissant que j'estois sans crime,  
 90 Pour me regagner son estime.  
 Mais, si je m'y fusse attendu,  
 Tu vois bien que j'estois perdu :  
 Ce grand Homme est inaccessible,

---

1. Cela se passait donc à la fin de l'hiver de 1652-1653, puisque c'est le 8 février 1653 que Servient fut, ainsi que Foucquet, nommé surintendant des finances (voy. p. 168, n. 1).

Et, quand il veut estre visible,  
Il faut bien estre aymé de Dieu  
Pour sçavoir & l'heure & le lieu <sup>1</sup>.  
Pour voir ma peine terminée, [227]  
Je m'obstiné plus d'une année  
A voir si j'aurois son accès,  
Et ce fut toujourns sans succès.  
Au defaut donc de sa puissance,  
J'eus recours à ton assistance :  
Tu parlas genereusement,  
Mais ce fut inutilement ;  
La bonace n'estoit pas preste ;  
Le sort vouloit que la tempeste  
Sur moy fist un plus grand effort  
Avant que j'arrivasse au port.  
Dés qu'on vit que ce grand Ministre  
Sur une aventure sinistre  
Me crut coupable, & m'avoit mis  
Dans le rang de ses ennemis,  
Mon delateur eut cent complices,  
On me fit cent mauvais offices,  
Chacun à l'envy m'accabla,  
Et mon mal-heur en redoubla  
Jusques-là qu'une Auguste Reyne  
Me jugea digne de sa haine,  
Crut ces rapports sans balancer,  
Et de Paris me fit chasser <sup>2</sup>.  
Mes amis, qui, pleins de puissance,  
Voyoient clair dans mon innocence,  
Dans peu de mois me firent voir

---

1. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 47, n. 3.

2. Sur cette disgrâce de Bois-Bobert, voy. p. 237, n. 2.

De prompts effets de leur pouvoir ;  
 125 JULE se mit mesme à leur teste [228]  
 Et dissipa cette tempeste ;  
 Toute sa famille en parla,  
 M'en écrivit, m'en consola ;  
 Sur tout l'Illustre Geronime <sup>1</sup>,  
 130 Cette Sœur forte & magnanime  
 Dont la Parque a trencé les jours,  
 Parut ardante à mon secours ;  
 Et, comme cette sainte Dame  
 Avoit penetré dans mon ame  
 135 Et qu'elle en vit tous les ressorts,  
 Elle employa tous ses efforts  
 Pour faire voir une innocence  
 Dont elle avoit pris la défence <sup>2</sup>.  
 Faloit-il qu'apres cét effort  
 140 Je fusse témoin de sa mort ?  
 Qu'une ame si grande & si belle,  
 Qui laisse une gloire immortelle,  
 Comme une autre fust icy bas  
 Sujette à la Loy du trépas ?  
 145 Si j'en pers jamais la memoire,  
 Si jamais, charmé de sa gloire,  
 Je cesse de la publier,  
 Que le Ciel me puisse oublier.  
 Il faut qu'icy je te confesse  
 150 Et ma douleur & ma foiblesse.  
 J'ay vogué quarante ans & plus <sup>3</sup>  
 Parmi le flus & le reflux

---

1. Geronima MAZARINI, c'est-à-dire M<sup>me</sup> MANCINI : voy. p. 236, n. 1.

2. Voy. Livre IV, Ep. vi.

3. Depuis 1617 (voy. p. 14, n. 1).

De cette Mer tantost flatteuse, [229]  
 Tantost rude, & toûjours douteuse ;  
 155 J'ay discerné tout à loisir  
 Quelle est sa peine & son plaisir,  
 Et j'ay reconnu que la peine  
 Estoit toûjours la plus certaine :  
 On y coule de doux momens,  
 160 Mais qui, sujets aux changemens,  
 Laissent, à qui se les propose,  
 Le repentir pour toute chose.  
 Je me suis veu prisé, chery ;  
 J'ay passé pour le favory  
 165 Du plus grand Homme de la Terre ;  
 Mais on m'a cassé comme un verre  
 Dès que j'ay perdu son appuy ;  
 Et tel, qu'on adore aujourd'huy,  
 Sera demain par aventure  
 170 En aussi mauvaise posture.  
 Je me console en ce seul point  
 Que la Vertu n'y change point,  
 Et j'ay reconnu par épreuve  
 Que qui fait un bien le retrouve.  
 175 Tu m'as veu servir autrefois  
 Ceux qu'on voit dans les grands emplois ;  
 Comme j'avois le cœur du Maistre,  
 Les plus grands me vouloient connestre ;  
 Tu sçais bien pour qui j'ay passé :  
 180 La voix publique a confessé  
 Que j'estois grand faiseur d'Office, [230]  
 Et croy qu'elle m'a fait justice<sup>1</sup>.  
 Tu me rends ce que j'ay presté,

---

1. Voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 23, n. 1.

Par pure generosité  
 185 Car tu fus l'unique entre mille  
 A qui je parus inutile,  
 Et, du bien des autres ravy,  
 Tu me sers comme j'ay servy.  
 Ta belle ame, en vertus feconde,  
 190 Me fait encore aymer le monde ;  
 Sans toy j'en serois rebuté,  
 Car on m'a trop persecuté,  
 Moy qui, plus qu'on ne sçauroit croire,  
 De cét Estat aymé la gloire,  
 195 Qui, dans nos desordres passez,  
 Ay fait teste à des insensez <sup>1</sup>,  
 Moy qui cent fois ay veu ma vie  
 Par ces furieux poursuivie,  
 Qui, seul de tous les Escrivains,  
 200 Ay rendu leurs Libelles vains,  
 Moy qui d'ailleurs ay fait parestre  
 Dans les menus plaisirs du Maistre  
 Ce que peut un zele amoureux  
 Et qui n'y fus pas mal-heureux <sup>2</sup>,  
 205 Moy qui, pour son Ministre encore  
 Et pour tous les siens que j'honore,  
 Ay fait cent Ouvrages divers  
 Qui dureront dans l'Univers <sup>3</sup>.

---

1. Voy. p. 240, n. 1.

2. En 1653, il écrivit sa comédie *Les trois Orontes* « par l'ordre & le commandement absolu » du roi, et fut « assez heureux pour divertir toute la Cour par sa representation » (voy. l'épître dédicatoire de cette comédie).

En février 1655, dans le *Ballet des plaisirs*, dansé par le roi, fut intercalée une comédie en un acte de Bois-Robert : *L'Amant ridicule*.

3. Sans parler des poésies diverses, trois épîtres de Bois-Robert sont adressées à Mazarin (*Epistres* de 1646 : Ep. II et XVI; *Epistres* de

Tout beau, Muse ! tu n'es pas sage, [231]  
 Tay-toy, n'en dy pas davantage ;  
 On sçait d'où ce mal m'est venu,  
 On l'a souffert, on l'a connu ;  
 Il faut bien qu'enfin j'y succombe :  
 Mon Protecteur est sous la tombe.

215 Je ne puis te dissimuler  
 Que, quand je me vis exiler  
 Et que pour toute recompense  
 On m'ordonnoit la Penitence,  
 Je fis vœu d'abhorrer la Cour  
 Et de choisir quelque sejour  
 220 Où je pusse, éloigné du vice,  
 Me rendre à moy-mesme justice,  
 Où je peusse en repos gouter  
 Un bien qu'on ne sçauroit oster.  
 Mais ces beaux mouvemens cederent  
 Aux amis qui me rappellerent ;  
 Dés qu'aupres d'eux je me revy,  
 « Vous m'avez dignement servy,  
 « Leur dis-je, & vous me voyez libre.  
 230 « La Seine vaut mieux que le Tibre,  
 « Où je m'enfuyois exilé  
 « Si vous ne m'eussiez rappellé.  
 « Mais sans vous aurois-je eu l'envie  
 « De gouter ma premiere vie ?  
 235 « Je crains bien, amis genereux,

---

1659 : Livre I<sup>er</sup>, Ep. 1), et une à sa sœur M<sup>me</sup> Mancini (*Epistres* de 1659 : Livre IV, Ep. vi).

*Les Epistres* de 1646 sont dédiées à Mazarin, ainsi que la comédie *L'Inconnue* (1655). La comédie *Les Coups d'Amour et de Fortune*, ou *L'Heureux infortuné* (1656) est dédiée à un neveu de Mazarin, Philippe MANCINI (1641 ?-1707), colonel de cavalerie.

« De ne vivre pas plus heureux :  
 « La Cour, qui fit mon avantage, [232]  
 « N'est plus sans doute à mon usage,  
 « Et je n'y sens plus rien de doux  
 240 « Que l'honneur d'estre aymé de vous.  
 « N'esperez plus que l'on m'y voye  
 « Avecque cét esprit de joye  
 « Qui de vos innocens desirs  
 « Faisoit autrefois les plaisirs :  
 245 « Dans ce Siecle dur & farouche,  
 « Je n'ose plus ouvrir la bouche ;  
 « Vous m'asseurez que je vous plais,  
 « Que je suis meilleur que jamais,  
 « Que vous admirez mes manieres,  
 250 « Et que je brille de lumieres  
 « Qui feroient honte, en mes vieux ans,  
 « Au feu des jeunes Courtisans ;  
 « Chers amis, j'en croy quelque chose,  
 « Mais il faut tenir bouche close  
 255 « Dans un temps barbare & maudit  
 « Où l'on corrompt tout ce qu'on dit,  
 « Où, soit qu'on parle ou que l'on rime,  
 « D'un badinage on fait un crime,  
 « Bref où l'on tourne à contre-sens  
 260 « Les discours les plus innocens.  
 « Pour moy, j'ay par tout des copies  
 « Qui feroient passer pour impies,  
 « Dans leur art de mal debiter,  
 « Des Saints qu'ils voudroient imiter ;  
 265 « Et je voy la Cour toute pleine [233]  
 « De ces sots-là qui font ma peine ;  
 « Qui pis est, on les croit assez,  
 « Et gens de bien en sont chassez.



« Quand vous verriez quelque apparence  
 « Que j'y puisse estre en assurance,  
 « Y puis-je vivre avec plaisir ?  
 « Rien n'y répond à mon desir :  
 « JULE, qui peut m'estre propice  
 « Quand on me fait une injustice  
 « Et qui la pourroit empêcher,  
 « Met trop de soin à se cacher <sup>1</sup>,  
 « Et je n'éprouve point sa grace,  
 « Quoy que je fasse ou qu'on me fasse ;  
 « Enfin, quand il me souffriroit,  
 « Ma peur peut-estre finiroit,  
 « Mais en ce lieu me puis-je plaire  
 « Où Servien m'est si contraire ? »

LYONNE, ayant ainsi parlé,  
 Je fus aussi-tost consolé ;  
 On me promet ton assistance,  
 Et, l'acceptant sans resistance,  
 J'en sentis bien-tost des effets  
 Qui passerent tous mes souhaits :  
 Tu me fis voir ce divin Homme  
 Que par tout sa vertu renomme ;  
 J'en eus un accueil amoureux ;  
 Il m'ouvrit ce cœur genereux  
 Qui du bien solide est la source,  
 Et m'ouvrira jusqu'à la bourse  
 Pour peu que j'ose l'en presser.  
 Mais ce n'est pas là mon penser :  
 Tu peux luy donner assurance  
 Que j'ay perdu toute esperance  
 De brevets & de pensions ;

[234]

---

1. Voy. T. I<sup>er</sup>, p. 47, n. 3.

300 J'ay de plus nobles passions :  
Je cherche ce cœur magnanime,  
Mais je me borne à son estime ;  
Encore est-ce trop de moitié :  
Je me borne à son amitié  
305 Sans qu'aucun bien-fait la soutienne.  
Mais je demande aussi la tienne,  
Amy solide & genereux,  
Pour achever de vivre heureux,  
Pour éluder les artifices,  
310 Pour braver les mauvais offices,  
Et pour rire au nez des flatteurs,  
Des Cagots & des Delateurs.

---

A MONSIEUR  
DE  
MARANDÉ<sup>1</sup>.

Il se plaint à luy des vaines promesses  
de Monsieur Servien.

---

EPISTRE XII.

[écrite peu de temps après le 25 avril 1658]<sup>2</sup>

Mon cher MARANDÉ, c'en est fait :

Je suis rebuté tout à fait.

Fai-moy rendre mes Ordonnances ;

Si je ne fonde mes finances

Que sur le sein de Servien,

Asseurément je ne tiens rien.

Tu vois qu'il me tient en haleine

Depuis mainte & mainte semaine,

Qu'il s'est vingt fois déterminé,

Et qu'enfin il n'a rien signé.

Il m'aime, il me fait bon visage ;

Mais je demande davantage.

Il n'a plus le ton négatif ;

[236]

---

1. Charles MARANDÉ (a) (?-1679), seigneur de Berlière, maître d'hôtel du roi depuis 1628, fut chargé par Mazarin de plusieurs négociations secrètes ; ce fut lui qui, en mai 1650, alla prendre à Péronne

(a) Et non pas de Marandé.

Mais, quand on n'est point effectif,  
 15 J'aime mieux un ton qui refuse  
 Qu'un doux langage qui m'abuse.  
 Quarante ans de Cour m'ont appris  
 A n'estre plus duppe à ce pris :  
 Un Sur-Intendant qui caresse  
 20 Ne fait rien s'il ne fait largesse ;  
 Sans argent il n'est point amy  
 Ou ne l'est certes qu'à demy ;  
 Rien ne luy sert d'estre accostable,  
 D'estre civil, de tenir table,  
 25 S'il manque à fournir le contant,  
 Car c'est là le point important.  
 Ton Maistre est charmant, je l'avoue,  
 Il sert l'Estat, JULE s'en loue,  
 Son grand esprit est admiré,  
 30 Je le voy par tout reveré,  
 Il a cent qualitez divines ;  
 Mais cette Rose a ses épines :  
 Je m'y suis le dernier picqué,  
 Et j'ay veu qu'on s'en est moqué.  
 35 Je sçay qu'enfin la vieille Romme  
 Ne vid jamais un plus grand Homme ;  
 Mais il manque en un fort grand point : [237]  
 C'est qu'il promet & ne tient point.

---

le comte de Peñaranda et l'accompagna jusqu'à Irun. « Pendant huit années il a fait la première Commission des Finances avec une entière intégrité ». Il est conseiller d'Etat depuis le 2 novembre 1652 (Tessereau : I, 626. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 1833 : 42392, f<sup>o</sup> 5).

Son frère, Léonard MARANDÉ, greffier à la cour des aides (Tessereau : I, 626) et aumônier du roi, a publié deux ouvrages philosophiques : en 1624 le *Jugement des Actions humaines*, dédié au cardinal de Richelieu, et en 1642 l'*Abregé curieux et familier de toute la Philosophie...*

2. Voy. p. 284, n. 1.

40 J'ay tort toutefois de me plaindre,  
 Moy qui me suis voulu restreindre,  
 Parlant d'argent & d'amitié,  
 A la plus parfaite moitié <sup>1</sup> ;  
 Il me l'a sans peine accordée  
 Si tost que je l'ay demandée :  
 45 Il m'a fait voir son cœur à nu ;  
 C'est un tresor que j'ay connu ;  
 Il vaut mieux que l'argent qu'il offre  
 Et qui ne sort jamais du coffre.  
 Enfin je m'estois borné-là  
 50 L'heureux jour qu'il me rappella,  
 Qu'en ce cœur je repris ma place,  
 Et qu'il me remit en sa grace.  
 Tu sçais qu'il m'en vouloit à tort,  
 Par un pur caprice du sort,  
 55 Et, tant qu'a duré ce caprice,  
 Mon nom m'a fait mauvais office.  
 Ce nom estoit couché par tout ;  
 Mais, persecuté jusqu'au bout  
 Dans mes pretentions frivoles,  
 60 Il le raya de tous les rolles,  
 Et m'osta jusques aux deniers  
 Où sont bornez les Aumosniers.  
 Il me le confessa luy-mesme  
 Le jour qu'il me dit : « Je vous ayme »  
 65 En m'embrassant ; « Je vous promets, [238]  
 « Dit-il, si vostre nom jamais  
 « Se rencontre en quelque ordonnance,  
 « Que je signe sans repugnance. »  
 Ce propos-là fut avancé,

---

1. Voy. Livre IV, Ep. x : v. 146-148.

70 Dont il se seroit bien passé,  
 Car je tiens un exact controlle  
 De ceux qui manquent de parole.  
 Croyant donc me voir bien remis  
 Au rang de ses plus chers amis,  
 75 Je voulus, apres ses caresses,  
 Voir quelque effet de ses promesses.  
 J'avois trois billets surannez,  
 Qu'à l'épargne<sup>1</sup> on m'avoit signez ;  
 L'assignation<sup>2</sup> estoit vaine  
 80 Sur l'abonnement du Domaine,  
 Et j'osé te les confier  
 Pour les faire rectifier.  
 Tu voulus en tenter la voye ;  
 Mais j'en eus une courte joye ;  
 85 Servien, m'ayant veu chez luy  
 Pour luy demander son appuy,  
 « Je vous ayme & je vous estime, »  
 Me dit ce Ministre sublime  
 Venant à moy les bras ouverts,  
 90 « Mais croyez-moy que je me perds  
 « Si je paye, apres dix années,  
 « Trois Ordonnances surannées. »  
 « — Hé bien ! dis-je, refusez-moy ;  
 « Je renonce à l'argent du Roy :  
 95 « Vostre cœur dans tout son Empire  
 « Est le seul tresor où j'aspire. »  
 « — Vous l'aurez, & l'argent aussi, »  
 Me dit-il d'un ton radoucy,

---

1. Voy. p. 182, n. 2.

2. Voy. T. 1<sup>er</sup> : p. 96, n. 3.

« Si vostre demande est bornée  
 « Dans le courant de cette année. »  
 Je courus dès le grand matin  
 Te conter mon heureux Destin ;  
 Et, sur ces douces esperances,  
 On me fit les deux Ordonnances  
 105 Qui, depuis trois mois, ont esté  
 Si fatales à ma santé <sup>1</sup>.  
 Plus que moy tu t'en mis en peine,  
 Et, voyant mon attente vaine,  
 Tu parlas, tu fis bien du bruit,  
 110 Mais tout cela n'a rien produit.  
 Enfin tu crus & me fit croire  
 Que j'avois gagné la victoire :  
 « Nous sommes assurez du don,  
 « Me dis-tu ; courez à Meudon <sup>2</sup>,  
 115 « Et rendez grace à ce grand Homme  
 « Qui vous assignera la somme. »  
 J'y courus, & mes deux chevaux  
 Trottoient par Monts comme par Vaux,  
 Croyans sur la double Ordonnance  
 120 Avoir déjà double pitance.  
 Si tost que je fus apperceu, [240]  
 A bras ouverts je fus receu,  
 Et dans une excellente Table  
 Je fis une chere admirable.

1. La présente épître étant écrite peu après le 25 avril 1658, ces démarches pour le payement des deux ordonnances ont donc commencé vers février 1658. La réconciliation de Bois-Robert et de Servient s'est donc faite en janvier ou en février 1658.

2. Le château de Meudon, reconstruit au xvi<sup>e</sup> siècle par Philibert de l'Orme, a été acheté par Abel Servient, qui l'a fait embellir. Plus tard il deviendra la propriété du marquis de Louvois, puis celle du grand dauphin. Il sera démoli en 1803.

- 125           Après que j'eus fort bien disné,  
 Je fus regalé, promené ;  
 On me caressa d'importance,  
 Mais pas un mot de l'Ordonnance.  
 Cette douce reception
- 130           M'inspira la discretion :  
 J'eus tout le jour la bouche close,  
 Et n'osé parler d'autre chose  
 Que de mille objets ravissans  
 Qui là frapperent tous mes sens.
- 135           Huit jours apres, je me presente,  
 Et, sur sa mine caressante,  
 Je prends mon temps adroitement  
 De couler mon remerciement.
- « C'est trop peu pour vostre merite,  
 140           « Dit-il ; il faut que je m'acquitte  
 « Enfin de ce que je vous doy :  
 « Vous aurez de l'argent du Roy.  
 « Mais, si vous voulez que je donne,  
 « Il faut que JULE me l'ordonne. »
- 145           « — En ce cas, je renonce au don,  
 « Dis-je d'un assez brusque ton :  
 « Heureux qui le voit & l'aborde !  
 « Et puis, si c'est luy qui m'accorde  
 « Mes pensions, vous voyez bien           [241]
- 150           « Que je ne vous en devray rien. »  
 « — Enfin mettez-vous en ma place,  
 « Me dit-il : pour la moindre grace  
 « Il m'a si bien lié les mains,  
 « Que sans luy mes efforts sont vains.
- 155           « Mon cher Abbé, je vous assure,  
 « Comme vous estes creature  
 « Du mesme ARMAND qui le forma,



« Comme il sçait bien qu'il vous ayma  
 « Et comme je sçay qu'il vous ayme,  
 160 « Je parleray pour vous moy-mesme.  
 « Allez, reposez-vous sur moy :  
 « Vous aurez de l'argent du Roy. »  
 Enfin un mois encor se passe,  
 Sans qu'en son visage de glace  
 165 Je pusse rien appercevoir  
 Qui me donnast le moindre espoir.  
 Je me preparois au reproche,  
 Alors qu'il tira de sa poche  
 Un papier, & me commanda  
 170 Que je leusse son agenda :  
 Je m'y vy le premier en teste <sup>1</sup>,  
 Et, croyant la finance preste,  
 Je blasmé de legereté  
 Mon injuste incredulité.  
 175 Je le voy toute la semaine,  
 Et, ce qui redouble ma peine,  
 J'apprens qu'il sort de l'entretien [242]  
 De JULE & ne parle de rien ;  
 Je m'en plains : il feint mille affaires,  
 180 Au bien de l'Estat necessaires,  
 Qui n'avoient point encor permis  
 Qu'il pust parler pour ses amis ;  
 Il me le jure en conscience,  
 Et je prends encor patience.  
 185 Cependant, j'apprends que la Cour

---

1. « M. Servien luy monstra son Agenda : Tenez, luy dit-il, je m'en souviens bien : vous estes le premier sur mon Agenda. — Ouy, respondit l'Abbé, mais j'ay bien peur d'en sortir le dernier. » Talle-  
 mant : II, 415).

Part pour Compiègne au premier jour <sup>1</sup> ;  
 Je voy Jule, il m'écoute, & j'ose  
 Luy dire l'estat de la chose ;  
 Il promet de favoriser  
 190 Ce qu'on voudra luy proposer ;  
 Je croy donc mon affaire faite,  
 Et sors l'ame tres-satisfaite.  
 Le Roy part ; je voy Servien,  
 Qui ne me parle encor de rien.  
 195 « La Cour, dis-je enfin, est partie. »  
 A cela, point de repartie.  
 « Mais enfin, que dois-je esperer ?  
 « JULE, que j'ay sceu preparer,  
 « M'a promis, dis-je, grace entiere ;  
 200 « Il a bien receu ma priere,  
 « Et c'est à ce coup que je voy  
 « Que j'auray de l'argent du Roy. »  
 Ce discours pensa le confondre.  
 Enfin, pressé de me répondre,  
 205 « Je ne m'en suis pas souvenu,  
 « Me dit-il d'un ton ingenu ;  
 « Mais, puisque JULE le desire,  
 « Faites tant qu'il m'en puisse écrire. »  
 « — Par ma foy, je n'en feray rien,  
 210 « Luy dis-je, Illustre Servien :  
 « J'ay, sur vos belles assurances,  
 « Forgé cent vaines esperances  
 « Qui m'ont jour & nuit traversé,  
 « Dont je me serois bien passé ;

---

1. Il s'agit d'un voyage qui a eu lieu l'année de la réconciliation de Bois-Robert et de Servient, c'est-à-dire en 1658 (voy. p. 264, n. 3). C'est le 25 avril 1658 que la cour quitta Paris (*Gazettes* : 1658, p. 368). La présente épître est écrite peu de temps après.

215 « J'estois, souffrez que je le die,  
 « Guery de cette maladie ;  
 « Vous voulez me la redonner,  
 « Mais enfin je me veux borner.  
 « ARMAND a fondé ma fortune ;  
 220 « Toute autre grace m'importune ;  
 « J'y renonce enfin, & je plains  
 « Ceux qui passent par d'autres mains. »  
 « — Mais, dit-il, ce que JULE octroye,  
 « Vous le devez prendre avec joye. »  
 225 « — Mais, luy dis-je, il n'est plus icy. »  
 « — Ne vous mettez point en soucy :  
 « J'écriray, dit-il, je le jure,  
 « Et suivray sa volonté pure. »  
 « — Je renonce encore à ce point,  
 230 « Luy dis-je ; non, n'écrivez point.  
 « Je sens qu'il faut que je m'arreste  
 « Au cœur, dont j'ay fait la conquête ;  
 « Laissez-moy donc, grand Servien, [244]  
 « Jouir de ce doux entretien,  
 235 « De cette ame en graces feconde  
 « Par qui vous charmez tout le monde,  
 « De cette agreable maison  
 « Qu'on admire en toute Saison,  
 « Et de cette friande Table  
 240 « Toujours solide & veritable ;  
 « Mais permettez qu'en mesme temps  
 « Je renonce à tous vos contans  
 « Qui sont vains, qui sont chimeriques,  
 « Qui font les gens melancoliques. »  
 245 Je fis, quand j'eus ainsi parlé,  
 La reverence, & m'en allé.  
 Quand je vy qu'il me vouloit suivre,

« Non, luy dis-je, laissez-moy vivre.  
 « Vous me voulez encor donner  
 250 « Quelque espoir à m'empoisonner ;  
 « Je ne veux plus d'inquietudes :  
 « Leurs assauts pour moy sont trop rudes ;  
 « Je renonce, en l'âge où je suis <sup>1</sup>,  
 « A tous chagrins, à tous ennuis,  
 255 « Et, sans que plus rien m'importune,  
 « Je veux jouir de ma fortune. »  
 Voilà comment j'en suis sorty.  
 Si je prens un autre party,  
 Mon cher MARANDÉ, j'ose croire  
 260 Que par là j'auray la victoire ;  
 Je connois un Homme effectif, [245]  
 Genereux, enclin au datif,  
 Qui n'abonde point en promesses,  
 Qui se rit des vaines caresses,  
 265 Mais qui, solide à ses amis,  
 Les sert sans avoir rien promis <sup>2</sup> :  
 Si je m'adresse à ce grand Homme,  
 Il me fera conter la somme ;  
 Mais je me borne à l'adorer,  
 270 Et ne veux plus rien esperer <sup>3</sup>.

### Fin des Epistres.

1. Bois-Robert a 68 ans.

2. C'est vraisemblablement Nicolas FOUQUET (voy. p. 7, n. 1, et p. 9, n. 2).

3. Neuf mois plus tard, Servient mourra (17 février 1659). Talle-  
 mant écrira, parlant de Bois-Robert : « Il fit imprimer, au printemps  
 de 1659, un second volume d'Epistres. Il y mit celle qu'il fit contre  
 M. Servien, en disant : Pourquoy est-il mort le premier ? » (II, 414).

## EXTRAIT DU PRIVILEGE

du Roy.

Par Lettres Patentes du Roy, données à Paris le 4. jour le Février mil six cens cinquante-sept, il est permis au sieur DE BOIS-ROBERT-METEL, Conseiller d'Etat ordinaire, Abbé le Chastillon sur Seine, de faire imprimer, vendre, & debiter en tous les lieux de son obéissance Diverses Epistres en Vers, & autres Pieces, tant de Poësie que de Prose, & ce par tel Imprimeur ou Libraire, en telles marges, en tels caracteres, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois qu'il voudra, durant le temps & espace de dix ans entiers à compter du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de les imprimer, vendre, ny debiter, sous quelque pretexte que ce soit, pendant ledit temps, sans le consentement dudit sieur de Bois-Robert Metel ou de ceux [309] qui auront droit de luy, à peine de trois mil livres d'amende, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages, & interests, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres patentes, à l'Extrait, & aux copies collationnées, desquelles sa Majesté veut que foy soit adjoustée comme à l'Original. Signé, Par le Roy en son Conseil, CONRART. Et scellé du grand Sceau de cire jaune, sur simple queue.

Registré sur le Livre de la Communauté le 12. Mars 1657. conformément à l'Arrest du Parlement du 9. Avril 1653. Signé BALLARD.

---

Et ledit Sieur DE BOIS-ROBERT METEL a cedé son droit

*de Privilege, pour le second & nouveau Volume de ses Epistres  
en Vers, à Augustin Courbé, Marchand Libraire à Paris,  
pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.*

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois  
le 10. jour de May 1659.*

---

CINQUIÈME PARTIE.

ÉPITRES  
INÉDITES A LA MORT DE BOIS-ROBERT.





PLACET <sup>1</sup>  
DE MONSIEUR DE BOISROBERT  
A MONSIEUR COLBERT <sup>2</sup>.

[écrit entre le 5 septembre 1661 et le 5 avril 1662] <sup>3</sup>

Plaise à Colbert, d'un grand Roy le commis,  
Qui conte seuls entre ses bons amis  
Les bons François, et qui ne veut connestre  
Que le service et l'honneur de son maistre,  
5 Considerer un vieux pillier de Cour  
Qui pour son Roy brusla tousjours d'Amour,  
Qui ne fit onc de Requête importune,  
Et qui bornoit desormais sa fortune  
A son petit mais joly revenu  
10 Si sans dechet il fust tousjours venu.  
Mais, comme il pert par une banqueroutte  
Huit mil escus qui l'ont mis en deroutte,  
Il sent encor un dechet de pueur  
Qui malgré luy l'erige en demandeur.  
15 Il faut pourtant qu'il regle sa demande,  
S'il fait parler une Muse quemande <sup>4</sup>  
Qui fut discrete, et dont les delicas

12 : D, Neuf mille.

---

1. Il existe, de ce placet, quatre copies manuscrites :

A) Au tome XIII du *Portefeuille* de Vallant (f<sup>o</sup> 123);

B) Au tome XIII du *Recueil* in-folio de Conrart (p. 1267);

C) Dans le manuscrit n<sup>o</sup> 432 de la bibliothèque de la Rochelle (f<sup>o</sup> 151);

D) Dans le même manuscrit (f<sup>o</sup> 231).

J'ai adopté le titre de C comme étant le plus complet, et le texte

D'un heureux siecle, autrefois, ont fait cas.

J'ay sur l'estat <sup>5</sup>, dez six cens vingt et quatre,  
 20 Deux mille francs <sup>6</sup>, dont, si l'on veut rabattre  
 Un des quartiers <sup>7</sup>, restent quinze cens francs  
 Qui me feroient grand bien sur mes vieux ans,  
 Remplaceroient cette perte notable,  
 Et fourniroient ce qui manque à ma table.

25 Ce veu, Colbert, et tout consideré,  
 Si ce bien-fait m'est par toy procuré,  
 Dedans trois ans au plus je t'en delivre :  
 J'offre à donner caution de ne vivre  
 Que jusques là, si ce n'est que mon Roy  
 Montrast encor quelque estime pour moy ;  
 Car le servir est mon unique envie,  
 Et sans cela je renonce à la vie.

de *A* comme étant à la fois le plus pur et le plus conforme à l'orthographe de Bois-Robert ; néanmoins j'ai cru devoir, d'après *B*, faire deux alinéas aux vers 19 et 25.

Je n'ai transcrit que la seule variante qui vaille la peine d'être notée : celle du douzième vers. Les autres ne sont que des variantes de graphie.

2. Jean-Baptiste COLBERT (1619-1683), conseiller d'Etat, est intendant des finances depuis quelques mois (mars 1661). Il est baron de Seignelay depuis 1660. Il est âgé de 42 ans (Moreri. — *Gazettes* 1661 : p. 272. — Lebeuf, *Mémoires* : III, 488).

3. Le texte de cette épître et celui de la suivante montrent que la chute de Fouquet (5 septembre 1661) est déjà un fait accompli. D'autre part, Bois-Robert mourra le 5 avril 1662 (voy. p. 301).

4. « Quémard, s. m. quémendeur, mendiant. » (Moisy, *Dict. de patois normand*). Aucun dictionnaire de l'époque ne donne ce mot.

5. Voy. T. I<sup>er</sup> : p. 65, n. 2.

6. Cf. Livre III, Ép. v, v. 97-102, et voy. p. 170, n. 2.

7. Cf. Livre III. Ép. v, v. 103 & 104.

R E S P O N C E  
A U P L A C E T D E  
B O I S R O B E R T <sup>1</sup>.

[écrite entre le 15 septembre 1661 et le 5 avril 1662] <sup>2</sup>

*Cher Boisrobert, je plains ton infortune ;*

*Elle nous est avec toy sy commune*

*Que, tellement emportant nostre bien,*

*Nous reduira peut-estre à n'avoir rien.*

5 *Je plains encor cette inutile peine*

*Que ton malheur a fait prendre à ta veine :*

*Outre ton bien, je t'aprens que tu pers*

*Une requeste, une plainte, et des vers.*

*Colbert est froid. Tes muses caressantes*

10 *Luy paroistront foibles et languissantes,*

*Bien qu'en effet ton placet gracieux*

*Soit composé d'un art ingenieux.*

*Depuis la fin de la surintendance <sup>3</sup>,*

*Il veille fort au soin de la finance ;*

15 *Et sur ce point faut-il faire plaisir,*

*Il n'en a pas le temps ny le desir.*

*Veux-tu chez luy passer pour gallant homme ?*

---

1. Cette épître est anonyme. Je la publie d'après la seule copie manuscrite actuellement connue : celle qui se trouve dans le manuscrit n<sup>o</sup> 432 de la bibliothèque de la Rochelle (f<sup>o</sup> 151 v<sup>o</sup>).

2. La seconde date est celle de la mort de Bois-Robert. Pour la première, voy. la note suivante.

3. C'est le 15 septembre 1661 que Louis XIV supprima la charge de surintendant des finances et établit en sa place un conseil royal des finances (Isambert : XVIII, 9). La présente épître est donc postérieure à cette date.

En luy parlant contrefaits l'econome,  
 Demande lui quelque plausible employ  
 20 Pour augmenter les revenus du Roy ;  
 Car luy parler de muse et de musettes,  
 Autant vaudroit luy conter des sornettes ;  
 Autrement, loin de te donner un sou,  
 Il te feroit passer pour un vieux fou,  
 25 Roy d'une muse en lumiere seconde,  
 Pers tu l'esprit de connoistre le monde ?  
 As tu blanchy parmi les changemens  
 Pour te mesprendre en tes discernemens ?  
 Ton Richelieu, dont l'ame fut si grande,  
 30 De ses amis prevenoit la demande  
 Quand il savoit ce qu'on vouloit de luy.  
 Mais on en use autrement aujourd'huy.  
 Depuis sa mort, un changement de scene  
 Aux gens sçavans erigeoit un mæcene<sup>1</sup> ;  
 35 Il commançoit, mais son cruel destin  
 N'a pas voulu l'ayder jusqu'à la fin ;  
 Et, dès le jour que sa cheute celebre  
 L'a relancé dans un sejour funebre<sup>2</sup>,  
 Bien qu'il y soit par un juste revers,  
 40 On faict moins cas de la prose et des vers.  
 Ne vois tu pas qu'icy les plus habiles  
 Sont regardez comme gens inutiles,  
 Et que se mettre entre les beaux esprits  
 C'est se commettre au danger du mespris ?

36 : Je me permets de rétablir ainsi ce vers, à la place duquel le manuscrit porte simplement : L'ayder jusques à la fin.

1. Nicolas FOUQUET (voy. p. 9, n. 2), alors surintendant des finances.

2. C'est le 5 septembre 1661 qu'il fut arrêté.

45 *Je sçay qu'il fault avoir l'humeur ingratta  
 Pour bien parer sa botte delicutte ;  
 Mais ce commis <sup>1</sup>, avec sa dureté,  
 Romp la mesure à ta dexterité.  
 Tout faict ombrage à l'ardeur de son zele ;*  
 50 *Il se croiret un prodigue infidelle  
 Si pres du Roy son discours obligeant  
 Te procuroit une somme d'argent.  
 Puisqu'aussy bien ta fidelle requeste  
 Ne choque en rien le juste ny l'honneste,*  
 55 *Presente-la discrettement au Roy :*  
*Il fera cas d'un tel homme que toy ;  
 De son esprit la grandeur infinie  
 Fait tout briller à son vaste genie ;  
 Il sait fort bien distinguer les tallens*  
 60 *Qui font les sots et les honnestes gens ;  
 Son cœur est grand autant comme il est sage ;  
 De Roy qu'il est il fait le personnage <sup>2</sup> ;  
 Dès son enfance il a quitté l'erreur  
 De bien vouloir regner par procureur,*  
 65 *Et dans cet art sa science profonde  
 Pourroit suffire à gouverner le monde.  
 Luy mesme il rend justice à ses subjects ;  
 Il est autheur des illustres projets,  
 Et tous les jours il donne quelques marques*  
 70 *Qu'il est en tout le plus grand des monarques.  
 Sans qu'autre part tu prophanes tes vœux,  
 Mets les aux pieds de ton Roy genereux :  
 Cours hardiment luy demander justice  
 D'un vol que font la fraude et l'avarice ;*

---

1. COLBERT.

2. Louis XIV a 23 ans.

75 *Dis que souffrir au cœur de son Estat*  
*Impunement un pareil attentat,*  
*C'est exposer son peuple à ces derouttes*  
*Qui font toujours les grandes banquerouttes ;*  
*Après cela, dis que ta pension*  
 80 *T'est nécessaire en ton affliction,*  
*Et qu'il est temps de ne plus rien rabattre*  
*Sur le bienfaict de six cens vingt et quatre.*  
*Tu me diras qu'estre vieux, à la cour*  
*C'est un deffault, aussy bien qu'en amour ;*  
 85 *Que tu te sens devenu trop timide.*  
*Mais pense bien qu'il y va du solide,*  
*Que, nostre cœur n'ayant plus de parrain,*  
*Sans biaiser il faut aller son train,*  
*Et que soy meme on donne sa requeste*  
 90 *Si l'on ne veut passer pour une beste.*  
*Qui ne sait pas ton nom et ton humeur,*  
*Ton beau tallent d'agreable rimeur ?*  
*Que, quand tu veux, tu parois en ruelle*  
*Plus enjoué que n'estoit feu Briquelle <sup>1</sup> ?*  
 95 *Que ton esprit, flexible à tes desirs,*  
*A tes amis donne mille plaisirs ?*  
*Qui ne sait pas que ta charmante veine*  
*A le secret d'embellir une scene,*  
*Et que l'esprit qui brille en tes bons mots*  
 100 *T'a fait l'autheur des plus joyeux propos ?*  
*Peux tu douter, avec tant de meritte ?*  
*Est-il besoing que je te sollicite ?*  
*Resous toy donc, cher frere en Appollon,*  
*De retourner dans le sacré vallon,*

---

1. Je n'ai pu identifier ce personnage.

105  
*Et de puiser dans sa source eloquente  
L'expression grande, pure et brillante,  
Pour faire voir à la France une fois  
Que tu sçais bien comme on escrit aux Roys.*

---





APPENDICE.



## DATES DE NAISSANCE ET DE MORT DE BOIS-ROBERT.

On a coutume de dire que Bois-Robert naquit en 1592 et mourut le 29 mars 1662. Or l'une et l'autre de ces deux données sont inexactes.

Le registre n° 48 de l'état-civil de la paroisse saint Roch, registre détruit en 1871, portait l'inscription suivante : « Du xj. avril 1662. M<sup>re</sup> François Mettay, abbé de Boirobert, aagé d'environ 72 ans, a esté inhumé dans la cave de cette Eglise. Pris rue de Richelieu. » Il semble tout d'abord que cette date du 11 avril pour l'inhumation soit incompatible avec le fait que Loret, dans une lettre en vers datée du 8 avril, dit que Bois-Robert est

Depuis dix jours dans le cercueil.

C'est ce témoignage de Loret qu'on a toujours invoqué pour avancer que Bois-Robert mourut le 29 mars (dix jours avant le 8 avril). Comment donc admettre qu'il ait été enterré le 11 avril, c'est-à-dire treize jours après sa mort ? J'ai donc examiné cette lettre de Loret, et je n'ai pas eu de peine à m'apercevoir que, dans l'édition moderne de Ravenel, elle est mal datée. En effet, elle vient après une lettre du 1<sup>er</sup> avril et commence ainsi :

M'estant quinze jours repozé  
Sans avoir nul Vers composé,...

Elle n'est donc pas du 8, mais du 15 avril. D'ailleurs elle se termine par les deux vers suivants :

Le quinze Avril, ô cher Lecteur,  
J'ay de ces Vers été l'Autheur.

Par conséquent, *Bois-Robert mourut le 5 avril 1662*, date parfaitement compatible avec le fait qu'il fut enterré le 11.

Occupons-nous maintenant de la date de naissance. Cet âge de 72 ans qu'indique l'acte d'inhumation a certainement été donné par la famille ; il doit donc, jusqu'à preuve du contraire, être considéré comme exact. Bois-Robert est donc né vers 1590, et non pas en 1592 comme on l'infère d'une lettre de Guy Patin. D'ailleurs nous allons voir que les archives donnent tort à Guy Patin. Le registre des baptêmes des protestants de la ville de Caen (Bois-Robert est né protestant) présente, vers les années qui nous intéressent, une lacune qui s'étend du 21 juillet 1585 au 31 décembre 1589<sup>1</sup>. Je l'ai dépouillé depuis cette dernière date jusqu'au 31 décembre 1594, sans trouver mention du baptême de François le Métel<sup>2</sup>. Celui-ci est donc né avant la fin de 1589. Mais on sait que ses parents, qui normalement habitaient Rouen (où le père était procureur au parlement), étaient venus se réfugier à Caen en même temps que le parlement de Rouen, c'est-à-dire à la fin de juin 1589. Par conséquent *Bois-Robert est né entre le 1er juillet et le 31 décembre 1589*. A sa mort, il avait donc au moins 72 ans et 3 mois et au plus 72 ans et 9 mois. Cette conclusion s'accorde parfaitement avec l'indication « aagé d'environ 72 ans » que donne son acte d'inhumation.

1. Arch. dép. du Calvados : C. 1571.

2. J'ai rencontré l'acte de baptême d'une parente, « fille de M<sup>o</sup> Robert le Metais, refferandar en la chancellerie, et Catherine Loisel sa femme, de la ville de Rouen, reffugiés ».

# TABLES

1614  
2584  

---

25



## INDEX ANALYTIQUE.

---

Les noms de familles sont imprimés en petites capitales, les noms géographiques en minuscules romaines, et les noms communs en minuscules italiques.

Pour les noms propres de personnes, il est d'usage, depuis quelques dizaines d'années, de classer à la lettre *L* ceux qui commencent par un des mots *le, la, l', les*, et à la lettre *D* ceux qui commencent par *du* ou par *des*, tout en renvoyant à l'initiale du mot suivant ceux qui commencent par *de*. C'est ainsi qu'on range *de la Vallée* aux *L*, *du Val* aux *D*, et *de Val* aux *V* ! Enfin, pour comble de bizarrerie, on classe Monsieur *le Val* aux *L*, et *le Val*, nom de lieu, aux *V* !

Je n'ai pas voulu disperser des formes aussi voisines, et j'ai considéré les mots *du, des, le, la, l', les, von, van, del, della, de', da*, etc. : comme des particules devant être traitées comme la particule *de*, c'est-à-dire n'intervenant pas dans le classement alphabétique. De même j'ai rangé sous l'initiale du second mot les noms propres, si difficiles à classer, commençant par *Saint (S.)* ou par *Sainte (S<sup>e</sup>)*. J'ai donc mis *le Bouthillier* aux *B*, *du Val* aux *V*, *S. Christophe* aux *C*. Bien qu'une réforme comme celle-ci n'ait nul besoin d'être justifiée par des précédents, je me plais à faire remarquer que les tables alphabétiques rédigées aux *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles étaient établies d'après ce système, qu'on a bien malencontreusement abandonné.

Bien qu'on ait cessé, depuis le *xviii<sup>e</sup>* siècle, de s'intéresser à la situation géographique des fiefs, je considère ce renseignement comme extrêmement important. J'ai donc cherché à identifier tous ceux qui sont cités dans ces deux volumes, et j'y suis parvenu pour la presque totalité : pour chacun d'eux je donne, entre parenthèses, le nom de la province et le nom du département actuel ; j'ajoute le nom de la commune actuelle lorsque le fief en question est devenu, de nos jours, un simple hameau ou lieu-dit.

Lorsqu'on ne trouvera pas, dans cet index, certain nom propre, il faudra penser que la graphie sous laquelle on le cherche est peut-

être défectueuse : on devra donc, avant d'abandonner la recherche, consulter (p. 355 et suiv.) le *Glossaire des formes défectueuses des noms propres*.

## A

- académie de l'abbé d'Aubignac* : I, 144.  
*académie des inscriptions et belles-lettres* : I, 83.  
*académie florimontane* : I, 197.  
*académie française* : I, 20, 39-40, 62-67, 94, 182, 206, 228 ;  
 II, 155, 191, 247.  
 Agde (Languedoc : Hérault) : II, 172.  
 Agen (Guyenne : Lot et Garonne). Abbé de l'abbaye saint Maur : Antoine VALLOT.  
 S. Aignan (Berry : Loir et Cher). Comte : Honorat, puis François DE BEAUVILLIER.  
 Aix (Provence : Bouches du Rhône) : I, 126, 251 ; II, 100.  
 D'ALBERT (Charles), duc de Luynes : II, 47.  
 D'ALBERT (Charles), futur duc de Chaulnes : II, 47.  
 D'ALBERT (Henri-Louis), duc de Chaulnes : II, 47, 52.  
 D'ALBERT (Honoré), duc de Chaulnes : II, 47.  
 Albi (Languedoc : Tarn) : I, 82.  
 Alet (Languedoc : Aude) : I, 83.  
 ALEXANDRE VII, pape : II, 100, 266.  
 l'Allemagne : I, 73, 76, 143.  
 D'ALLY (Charlotte), dame de Picquigny, femme d'Honoré D'ALBERT, duc de Chaulnes : II, 46 et suiv., 253.  
 AMADIS (les romans d'—) : I, 208.  
 D'AMALBY (Sibylle-Angélique-Emilie), femme de Gaston-Jean-Baptiste DE COMINGES, seigneur de S. Fort, dit comte de Cominges : II, 122.  
 S. Amand ( ? : ? ) : Voy. Marc-Antoine GÉRARD.  
 D'AMBOISE (Georges) : I, 114, 115 ; II, 92.  
 l'Amérique : II, 120.  
 S. André de Cubzac (Guyenne : Gironde) : II, 126.  
 S Ange (Ile de France : Seine et Marne, commune de Ville-



- cerf). Marquis : François LE CHARRON ; marquise : Ennemonde SERVIENT.
- D'ANGENNES (Catherine-Henriette), femme de Louis DE LA TRÉMOÏLLE, comte d'Olonne : II, 160 et suiv..
- D'ANGENNES (Julie) : I, 66.
- Angerville-la-Rivière (Normandie : Eure, commune de Glisolles).  
Seigneur : François SABATHIER.
- l'Angleterre : I, 128, 148 ; II, 68, 122, 187.
- ANGO (Nicolas) : I, 209.
- Angoulême (Angoumois : Charente) : I, 88, 169.
- l'Angoumois : I, 71.
- l'Anjou : I, 287. Duc : Philippe DE FRANCE.
- ANNAT (François) : II, 237.
- Annecy (Savoie : Haute-Savoie) : I, 197.
- Anvers (Pays-Bas : Belgique) : I, 3, 4.
- D'APPELLEVOYSIN (Charles), marquis de la Roche du Maine (père et fils) : II, 124 et 125.
- D'APPELLEVOYSIN (Claude), baron du Fou : II, 125.
- D'APPELLEVOYSIN (Marie-Renée), demoiselle de la Roche du Maine : II, 124.
- les Arabes : II, 104.
- arbres nains* : I, 143 et suiv., 147.
- D'ARDRE (Florimond), baron de Fricamps : I, 3.
- Argences (Normandie : Calvados). Seigneur : Marc-Aurele DE GIVERVILLE.
- ARISTOPHANE : I, 144.
- ARNAULD (Antoine) : I, 113.
- D'ARPAJON (Louis) : I, 234.
- Artagnan (Gascogne : Hautes Pyrénées). Seigneur : Henri DE MONTESQUIOU ; voy. aussi Charles DE BAATZ.
- D'ASPREMONT (Absalon-Claude), seigneur puis marquis de Vandy : II, 46.
- D'ASPREMONT (Catherine), demoiselle de Vandy : I, 274 ; II, 46 et suiv..
- D'ASPREMONT (Jean), seigneur de Vandy : I, 274 ; II, 46.
- astrologie* : I, 143.

ATLAS, I, 124.

Attichy (Ile de France : Oise). Baron : Ottaviano DONI.

l'Aube, rivière : I, 100.

Aubenton (Picardie : Aisne) : I, 121.

AUBERT (Pierre), seigneur de Fontenay en Brie : I, 284.

AUBERT (M<sup>me</sup>) : voy. Marie-Anne CHASTELAIN.

DE L'AUBESPINE (Charles), marquis de Châteauneuf-sur-Cher :  
II, 28, 112, 113, 154 et suiv., 176.

DE L'AUBESPINE (Claude), baron de Châteauneuf-sur-Cher :  
II, 113, 176.

DE L'AUBESPINE (Madeleine), mère du marquis de Leuville :  
II, 155.

Aubignac (Marche : Creuse, commune de S. Sébastien). Abbé :  
François HÉDELIN.

D'AUBIGNÉ (Françoise), femme de Paul SCARRON : I, 135 ;  
II, 120, 178.

S. Aubin du bois (Bretagne : Côtes du Nord, commune de  
Plédéliac). Abbé : Antoine VALLOT.

Aubonne (Suisse : Suisse). Baron : Théodore DE MAYERNE.

AUGUSTE, empereur romain : I, 30, 31.

D'AUMONT (Antoine) : II, 208.

D'AURE (Antoine), duc de Gramont : II, 241 et suiv..

D'AURE (Armand), comte de Guiche : II, 241-242.

Aurillac (Auvergne : Cantal) : I, 26.

l'Autriche : I, 122 ; II, 100.

D'AUTRICHE (Anne-Marie-Mauricette) : I, 17, 46, 48, 53, 76,  
87, 107, 109, 110, 113, 152, 167, 209, 231 et suiv., 274 ;  
II, 46, 55, 104, 112, 113, 120, 123, 124, 125, 164, 199, 229,  
238, 239, 240, 259, 269.

Autun (Bourgogne : Saône et Loire) : I, 108.

AUVRY (Claude) : I, 56, 72 et suiv., 77 et suiv., 125, 131,  
133 ; II, 199 et suiv..

Avaux (Champagne : Ardennes). Comte : Claude DE MESMES.

Avenay (Champagne : Marne) : II, 220.

AVERROÈS : II, 106.

Avranches (Normandie : Manche) : I, 121.

Ayen (Limousin : Corrèze). Comte : François, puis Antoine, puis Anne DE NOAILLES, duc : Anne, puis Anne-Jules DE NOAILLES.

## B

DE BAATZ (Charles), seigneur de Castelmoré, dit d'Artagnan : I, 183.

DE BAÏF (Jean-Antoine) : I, 144, 145, 148.

LE BAILLEUL (Agnès), femme de Henri FOUCAULT, marquis de S. Germain Beaupré : I, 210, 215 et suiv., 290.

LE BAILLEUL (Elisabeth), femme de Charles GIRARD, seigneur du Thillay : I, 215, 290.

LE BAILLEUL (Marie), femme de Louis-Châlon DUBLÉ, marquis d'Uxelles : I, 216.

LE BAILLEUL (Marie), femme de N... DU COUDRAY : I, 286.

LE BAILLEUL (Nicolas) père : I, 108.

LE BAILLEUL (Nicolas) : I, 95 et suiv., 103, 106 et suiv., 210, 215, 223, 286, 290.

BALESDENS (Jean) : I, 190.

BALLARD : II, 287.

*ballets* : I, 186, 221 ; II, 256.

Balzac (Angoumois : Charente) : I, 70, 88 : Seigneur : Jean-Louis, puis François GUEZ.

*banquiers* : I, 102.

Barbeaux (Ile de France : Seine et Marne, commune de Fontaine le port). Abbé : Bazile FOUQUET.

les BARBERINI : I, 195, 232 ; II, 100.

Barbésieux (Saintonge : Charente) : II, 126.

BARDIN (Pierre) : I, 4.

DE BAUGY (René-Charles), seigneur de Bosquet : I, 179.

BAUTRU (Guillaume), comte de Serrant : I, 46.

---

1. Depuis l'impression de mon premier volume, j'ai pu identifier ainsi, en toute certitude, celui que Bois-Robert appelle « le Bocquet » et que les pièces d'archives nomment le Bocquet, le Bosquet, du Bocquet, ou du Bosquel. (Cab. des titres : *Pièces orig.* 224 : 5045, f<sup>o</sup> 2, 3, 4 ; *Cab. d'Hoç.* 30 : 726).

- BAUTRU (Nicolas), comte de Nogent-le-Roi : I, 47.  
 la Bavière : I, 122, 123.  
 DE BAVIÈRE (Edouard), prince palatin du Rhin : I, 138.  
 Baye (Champagne : Marne). Baron : Jean DE LON.  
 Bayeux (Normandie : Calvados) : II, 168, 260.  
 DE BEAUDÉAN (Angélique). demoiselle de Nouilhan : II, 119  
 et suiv..  
 DE BEAUDÉAN (Charles), baron de Nouilhan : II, 120.  
 DE BEAUDÉAN (Henri), marquis de la Mothe-Saint-Héraye et  
 comte de Parrabère : II, 120.  
 DE BEAUDÉAN (Suzanne), femme de Philippe DE MONTAULT,  
 comte de Navailles : II, 120.  
 le Beaujolais : I, 136.  
 Beaumes (comtat Venaissin : Vaucluse) : 197. Baron : Paul,  
 puis Ludovic DE FORTIA.  
 Beaumont [du Gâtinais] (Ile de France : Seine et Marne).  
 Comte : Achille II DE HARLAY.  
 Beaumont (Poitou : Vienne). Seigneur : Jean DE PÉRÉFIXE ;  
 abbé de — : voy. Hardouin DE PÉRÉFIXE.  
 DE BEAUREGARD (René), seigneur du Fresne : II, 197.  
 DE BEAUVAIS (Jeanne-Baptiste) : II, 58, 125.  
 DE BEAUVAIS (Pierre), seigneur de Gentilly : II, 125.  
 DE BEAUVAIS (M<sup>me</sup>) : voy. Catherine-Henriette BELLIER.  
 DE BEAUVILLIER (François), comte de S. Aignan : II, 190 et  
 suiv., 264.  
 DE BEAUVILLIER (Honorat), comte de S. Aignan : II, 191.  
 DU BEC (Renée), veuve de Jean-Baptiste BUDES, comte de Gué-  
 briand : I, 269, 270.  
 BECDELIÈVRE (Catherine), femme de Thomas DE FRANCQUE-  
 TOT : I, 141.  
 BECDELIÈVRE (Madeleine), femme de Marc-Aurèle DE GIVER-  
 VILLE : I, 141.  
 BECDELIÈVRE (Pierre), seigneur de Hocqueville, marquis de  
 Quevilly : I, 141.  
 Bellebrune (Picardie : Pas de Calais) : Baron Jean d'ESTAMPES ;  
 chevalier de — : voy. François BLONDEL.

- BELLEROSE : I, 140.
- BELLIER (Catherine-Henriette), femme de Pierre DE BEAUVAIS :  
II, 125.
- DE BELLIÈVRE (Nicolas), seigneur de Grignon : II, 218.
- DE BELLIÈVRE (Pompone Ier) : II, 187.
- DE BELLIÈVRE (Pompone II) : II, 186 et suiv., 218 et suiv.,  
232.
- DEL BENE (Catherine), femme de Léon d'ILLIERS, marquis  
d'Entraygues : I, 278, 279.
- Benjamin ou Bois-Jamin (Champagne? : Yonne?). Seigneur :  
Pierre DE HANNICQUES.
- DE BENSSE RADDE (Isaac) : I, 83, 220, 233 ; II, 8, 256.
- Bergues (Flandres : Nord) : I, 172.
- Berlière (Berry : Cher, commune de Mornay-Berry). Seigneur :  
Charles MARANDÉ.
- BERNARD (Charles), seigneur du Chemin : II, 174.
- BERNÉ : I, 98, 184.
- Berny (Ile de France : Seine, commune de Fresnes). Seigneur :  
Hugues DE LIONNE.
- Berre (Provence : Bouches du Rhône) : I, 195.
- le Berry : I, 132, II, 191.
- BERTAUT (François) : I, 237.
- BERTAUT (Françoise), veuve de Nicolas LANGLOIS, seigneur de  
Motteville : I, 231 et suiv..
- BERTAUT (Jean) : I, 231.
- BERTAUT (Madeleine-Eugénie) : I, 236.
- BESNARD (Philippe) : II, 33.
- DE BÉTHUNE (Armand), marquis de Charost : II, 248.
- Beuvron (Normandie : Calvados). Marquis : François II, puis  
François III DE HARCOURT ; demoiselle : Catherine-Henriette  
DE HARCOURT.
- DE BÈZE (Théodore) : II, 20, 68.
- BIDÉ (Guillaume), seigneur de la Bidière : I, 232.
- la Bidière (Bretagne : Loire inférieure, commune de Maisdon).  
Seigneur : Guillaume BIDÉ.
- BIGNON (Jérôme) : II, 141 et suiv..

- BIGOT (Anne), femme de Guillaume CORNUEL : I, 284.
- BLACUOD (Adam) : II, 121.
- BLACUOD (Catherine), femme de Guillaume LEBEL, seigneur de Bussy : II, 121.
- Blanche (la mer —) : I, 75.
- DE BLANC-ROCHER (N...) : I, 287.
- Blaye (Guyenne : Gironde) : II, 122.
- Blois (Orléanais : Loir et Cher) : I, 279.
- BLONDEAU (M<sup>me</sup>) : I, 140.
- BLONDEL (François), dit le chevalier de Bellebrune : II, 207, 208.
- Blosseville (Normandie : Seine inférieure). Vicomte : Alexandre, puis Nicolas BOUCHART; vicomtesse : Marguerite DUJARDIN.
- BOCHETEL (Guillaume) : II, 113.
- le Bocquet : voy. Bosquel.
- la Bohème : I, 123.
- BOILEAU (Gilles) : II, 8, 186 et suiv., 257.
- BOILEAU (Nicolas), dit le sieur des Préaux : II, 186.
- Bois-Dauphin (Maine : Sarthe, commune de Précigné). Le chevalier de — : voy. Guy DE LAVAL.
- Bois le vicomte (Ile de France : Seine et Marne, commune de Mitry-Mory) : II, 232.
- Bois-Robert (Normandie : Seine inférieure) : I, 57, 58, 77, 143, 144 ; II, 76. Seigneur : François, puis Jacques LE MÉTEL.
- BONNEAU (famille) : I, 102.
- BONNEAU (Jacques), seigneur de Rubelles : I, 102.
- BONNEAU (Thomas), seigneur du Plessis et de Valmer : I, 102.
- BONNELLE (N...) : I, 98.
- Bonnelles (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Noël BULLION.
- DE BONNEVAL (Pierre), vicomte de Château-Rocher : II, 123.
- Bordeaux (Guyenne : Gironde) : I, 121 ; II, 68.
- BORDIER (Jacques), seigneur du Raincy : II, 197, 257.
- BORDIER (Jacques) fils, seigneur du Raincy : II, 8, 257.
- Bosquel (Picardie : Somme). Seigneur : René-Charles DE BAUGY.

- DU BOT (Roland), seigneur de Launay : II, 42.
- BOUCHART (Alexandre), vicomte de Blossenville : I, 141 ; II, 104.
- BOUCHART (Nicolas), vicomte de Blossenville : I, 141.
- la Boulaye (Poitou : Vendée, commune de Treize Vents).  
Marquis : Maximilien ESCHALLART ; marquise : Louise DE LA MARK.
- DE BOURBON (Anne-Geneviève), femme de Henri II D'ORLÉANS, duc de Longueville : I, 220 et suiv. ; II, 36 et suiv., 145 et suiv..
- DE BOURBON (Armand), prince de Conty : I, 221 ; II, 34, 40 et suiv., 99 et suiv., 145 et suiv..
- DE BOURBON (Henri II), prince de Condé : I, 171, 221 ; II, 43, 101, 104, 347.
- DE BOURBON (Louis II), duc d'Enghien, puis prince de Condé : I, 22, 49, 155, 171 et suiv., 177 et suiv., 221, 233 ; II, 20, 40, 41, 68, 99, 100, 122, 125, 126, 161, 347.
- Bourbon-Lancy (Bourgogne : Saône et Loire) : I, 181.
- Bourbon l'Archambault (Bourbonnais : Allier) : I, 22, 181.
- Bourbourg (Flandres : Nord) : I, 70.
- DE BOURDEILLE (Charles), comte de Matha : I, 291.
- DE BOURDEILLE (Claude), comte de Montrésor, abbé de Brantôme : II, 8, 18.
- DE BOURDEILLE (Pierre), seigneur de Richemont, abbé de Brantôme : II, 19.
- BOURDELLOT (Pierre), né MICHON : II, 20, 68, 71 et suiv., 104, 107, 109.
- BOURDIN (Gilles) : I, 144.
- BOURDIN (Jacques), seigneur de Villennes : I, 144, 148, 150.
- BOURDIN (Nicolas), seigneur de Villennes : I, 144, 146.
- BOURDIN (Nicolas), marquis de Villennes : I, 143 et suiv., 147 et suiv., 210.
- Bourg-la-Reine (Ile de France : Seine) : I, 281.
- la Bourgogne : I, 154, 159, 204.
- Bouteville (Guyenne : Charente). Seigneur : François DE MONTMORENCY.

- LE BOUTHILLIER (Claude) : I, 107, 108, 109.  
 BOYER (Claude) : II, 197.  
 Bozzolo (Mantouan : Italie) : I, 70.  
 DE BRACAMONTE Y GUZMAN (Gaspar), comte de Peñaranda :  
 II, 244, 278.  
 DE BRAGELONGNE (Jean) : I, 286.  
 DE BRAGELONGNE (M<sup>me</sup>) : voy. Marie LE GROS.  
 Braisne (Ile de France : Aisne). Comte : Henri DE LA MARK.  
 DE BRANCAS (Charles), marquis de Maubec, dit le comte de  
 Brancas : II, 163.  
 DE BRANCAS (M<sup>me</sup>) : voy. Suzanne GARNIER.  
 Brantôme (Guyenne : Dordogne). Abbé : Pierre, puis Claude  
 DE MONTRÉSOR.  
 Brassac (Guyenne : Tarn et Garonne). Comte : Jean GALLARD.  
 DU BRAY (Toussaint) : I, 250.  
 DE BRÉBEUF (Georges) : II, 8, 256.  
 la Bretagne : I, 154, 159, 213 ; II, 41, 42.  
 Bréval (Ile de France : Seine et Oise). Marquis : Achille DE  
 HARLAY.  
 Brezé (Anjou : Maine et Loire). Marquis (dit duc) : Armand  
 DE MAILLÉ.  
 DE BREZÉ (Louis), comte de Maulévrier : II, 204.  
 DE BRICHANTEAU (Antoine), marquis de Nangis : II, 123.  
 Brie (vin de —) : I, 69.  
 Brienne (Ile de France : Ardennes). Comte : Henri-Auguste DE  
 LOMÉNIE.  
 BRINON (Jean), seigneur de Villennes : I, 149.  
 BRIQUELLE (N...) : II, 296.  
 Brissac (Anjou : Maine et Loire). Duc : François DE COSSÉ ;  
 demoiselle : Anne DE COSSÉ.  
 DE BROULLY (Antoine), marquis de Piennes : I, 233.  
 DE BROULLY (Antoine), seigneur d'Herleville : I, 233.  
 DE BROULLY (Louis), marquis de Piennes : II, 123.  
 DE BROULLY (Marie), future femme de Henri DE RÉGNIER,  
 marquis de Guerchy : II, 123.  
 DE BROULLY (Philippe), seigneur d'Herleville : I, 233.



- le Broutay (Bretagne : Morbihan, commune de la Croix Helléan). Comte : Barthélemy DE QUÉLEN.
- LE BRUN (Charles) : I, 164 ; II, 257.
- BUCQUET (Georges), seigneur du Héron : II, 28 et suiv., 207.
- BUCQUET (Renaud) : II, 29.
- BUCQUET (M<sup>me</sup>) : voy. Madeleine LE GUERCHOYS.
- BUDES (Jean-Baptiste), comte de Guébriand : I, 109, 270.
- DE BUDOS (Antoine-Hercule), marquis de Portes : II, 122.
- DE BUDOS (Diane-Henriette), femme de Claude DE ROUVROY, duc de S. Simon : II, 122.
- DE BUEIL (Honorat), seigneur de Racan : I, 251.
- Buhy (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Pierre DE MORNAY ; dame : Catherine DE SAVEUSES ; demoiselle : Marie DE MORNAY.
- BULLION (Claude) : I, 108, 109, 164 ; II, 90, 164, 170, 187.
- BULLION (François), marquis de Montlouet : II, 164.
- BULLION (Noël), seigneur de Bonnelles : II, 90.
- Bussy (Bourgogne : Côte d'Or). Comte : Roger DE RABUTIN.
- BUSSY (Ile de France : Seine et Oise, commune d'Eaubonne). Seigneur : Guillaume LEBEL ; demoiselle : Honorée LEBEL.

## C

- CADEAU (Jean) : II, 209.
- Caen (Normandie : Calvados) : II, 302.
- la Calabre : I, 75.
- CALUS (N...) : II, 229.
- Campaigno (Gascogne : Gers, commune de Ligardes). Seigneur : Bernard PATRAS.
- la Canée (Venise : Grèce) : I, 74.
- CARADAS (Antoine IV), seigneur de Vieux-Rouen et du Héron : I, 142, 239.
- CARADAS (Catherine) : I, 142.
- CARADAS (Charles), marquis du Héron : I, 142.
- CARADAS (François), seigneur du Héron : I, 142.
- CARADAS (Robert), seigneur de Rances : I, 142, 239.

- Carcassonne (Languedoc : Aude) : II, 168.
- CARDIN BESONGNE : I, 15, 37, 254.
- Cardona (Espagne : Espagne). Duc : Philippe DE LA MOTHE.
- Carquebut (Normandie : Manche). Seigneur : Thomas DE FRANQUETOT.
- CARRILLO (Mateo-Fernando) : I, 3.
- les Cars (Limousin : Haute Vienne). Comte : François DE PÉRUSSE.
- Carthagène (Espagne : Espagne) : I, 126.
- Castelmore (Gascogne : Gers, commune de Lupiac). Seigneur Charles DE BAATZ.
- DE CASTILLE (Charlotte), dame (dite comtesse) de Chalais : II, 180 et suiv..
- DE CASTILLE (Marie-Madeleine), seconde femme de NICOLAS FOUQUET : II, 248 et suiv..
- DE CASTILLE (Nicolas), baron de Montjeu, dit M. JEANNIN DE CASTILLE ou M. JEANNIN : II, 123, 180 et suiv., 206 et suiv., 248.
- DE CASTILLE (Pierre) : II, 180.
- Castres (Languedoc : Tarn) : II, 79, 80, 253.
- la Catalogne : I, 53, 73, 125 ; II, 90, 122, 161, 203.
- CATULLE : I, 66 ; II, 73.
- Caubon (Guyenne : Lot et Garonne). Baron : François DE PÉRUSSE.
- DE CAUMONT (Jacques-Nompar), duc de Laforce : I, 232 ; II, 68.
- DE CAUMONT (Pierre), marquis de Cugnac : II, 68.
- Cavois (Ile de France : Aisne, commune d'Epagny). Seigneur : François OGIER ; demoiselle : Henriette-Louise OGIER ; marquis : Louis OGIER.
- CELIDAMANT : voy. Charles DE SAINT-DENIS.
- S. Céré (Guyenne : Lot) : I, 26.
- CÉRÈS : I, 240.
- Cerisy [la Forêt] (Normandie : Manche). Abbé : Germain HABERT.
- Cézy (Champagne : Yonne). Comte : Philippe DE HARLAY.

- CHABENAT (Etienne), seigneur de Savigny : II, 170.
- Chaillot (Ile de France : Seine, commune de Paris) : I, 237.
- Chalais (Guyenne : Charente). Seigneur (dit comte) : Henri TALLEYRAND; dame (dite comtesse) : Charlotte DE CASTILLE.
- Châlons (Champagne : Marne) : I, 92.
- Chambéry (Savoie : Savoie) : I, 197.
- la Chambre ( ? : ? ). Seigneur : Marin CUREAU.
- la Champagne : I, 89 et suiv., 239, 242, 265.
- DE CHAMPAGNE (Gaspard), comte de la Suze : II, 252, 253.
- Champigny [sur Veude] (Touraine : Indre et Loire) : II, 231 et suiv..
- Champlatreux (Ile de France : Seine et Oise, commune d'Epinaux-Champlatreux). Seigneur : Mathieu MOLÉ.
- Champvallon (Champagne : Yonne). Seigneur : Jacques, puis Achille DE HARLAY ; abbé de — : voy. François III DE HARLAY.
- les chanoines de la cathédrale de Rouen* : II, 63 et suiv., 88 et suiv..
- CHAPELAIN (Jean) : I, 12, 20, 23, 29, 40, 47, 66, 135, 183, 221, 230, 257 ; II, 8, 256.
- Charenton (Ile de France : Seine) : II, 41.
- Charleval (Normandie : Eure). Seigneur : Charles FAUCON.
- Charost (Berry : Cher). Marquis : Armand DE BÉTHUNE ; marquise : Marie FOUQUET.
- LE CHARRON (François), marquis de S. Ange : II, 259.
- CHASTEIGNER (Charles), marquis de la Roche-Posay : I, 212 ; II, 123.
- CHASTEIGNER (Diane), femme de Nicolas LE PAGE, seigneur de S. Loup : II, 122.
- CHASTEIGNER (Henri-Louis) : I, 212.
- CHASTEIGNER (Marie-Lucie), femme de François SABATHIER : I, 212.
- CHASTELAIN (Marie), femme de Jean DE LON, seigneur de l'Orme et baron de Baye : I, 280, 284.
- CHASTELAIN (Marie-Anne), femme de Pierre AUBERT : I, 284.
- Chateaubriant (Bretagne : Loire inférieure) : II, 43.

- Châteauneuf sur Cher (Berry : Cher). Baron : Claude DE L'AUBESPINE ; marquis : Charles DE L'AUBESPINE.
- Château Rocher (Poitou : Haute Vienne, commune de Maisonnais). Vicomte : Pierre DE BONNEVAL.
- Châtillon sur Seine (Bourgogne : Côte d'Or) : I, 154 et suiv., 160 et suiv., 241, 259.
- Chaulnes (Picardie : Somme). Duc : Honoré, puis Henri-Louis, puis Charles D'ALBERT.
- Chaumont (Champagne : Haute Marne) : I, 100.
- Chaumont la Piscine (Champagne : Ardennes, commune de Chaumont Porcien) : I, 196.
- Chaville (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Michel LE TELLIER.
- le Chemin (Ile de France : Seine et Marne, commune de Neufmoultiers). Seigneur : Charles BERNARD.
- Cheveaux (Orléanais : Loiret, commune de la Ferté S. Aubin). Seigneur : Jacques HILLAIRE.
- CHÉZIÈRES (N...) : II, 197.
- DE CHOISEUL (César), comte du Plessis S. Jean et marquis de Praslin, dit le maréchal du Plessis Praslin : I, 73, 125.
- DE CHOISEUL (Charles), marquis du Plessis S. Jean et seigneur de Praslin, dit le maréchal du Plessis-Praslin : I, 125.
- DE CHOISEUL (Frédéric II), comte du Plessis S. Jean et seigneur de Praslin, dit le comte du Plessis-Praslin : I, 125.
- DE CHOISEUL (Gilbert), dit l'abbé du Plessis-Praslin : I, 125.
- CHRISTINE, reine de Suède : II, 20, 79 et suiv..
- S. Christophe en Brionnais (Bourgogne : Saône et Loire). Comte : Laurent DE TENAY ; abbé de — : voy. Alexis DE TENAY.
- Cinq-Mars (Touraine : Indre et Loire). Marquis : Henri COEFFIER.
- CITOTS (François) : I, 95, 96 ; II, 67, 107.
- CITOTS (François) fils, seigneur de Fief-Vaillant : I, 95.
- CITOTS (Jean ou Joseph) : I, 95 et suiv., 99 et suiv., 106 et suiv..
- CLÉRAMBAULT (Gilbert), dit l'abbé de Palluau : I, 131 et suiv..

- CLÉRAMBAULT (Jacques), baron de Palluau : I, 131.
- CLÉRAMBAULT (Philippe), comte de Palluau : I, 131.
- clergé de France (*l'assemblée générale du —*) : I, 91, 101, 121, 206.
- DE CLERMONT (Charles-Henri), comte de Tonnerre : I, 121.
- Cluny (Bourgogne : Saône et Loire). Abbé : Armand DE BOURBON, prince de Conty.
- COEFFIER (Henri), marquis de S. Mars : I, 59.
- Coigny (Normandie : Manche). Seigneur : Robert DE FRANQUETOT ; duc : François DE FRANQUETOT.
- COLBERT (Jean-Baptiste), baron de Seignelay : I, 47, 188 ; II, 232, 291-292, 293 et suiv..
- DE COLIGNY (Henriette), femme de Gaspard DE CHAMPAGNE, comte de la Suze : I, 135 ; II, 8, 80, 252 et suiv..
- DE COLIGNY (Gaspard II) : II, 47, 253.
- DE COLIGNY (Gaspard III) : II, 47.
- COLLETET (Guillaume) : I, 23.
- COLOMB (Christophe) : I, 103.
- DE COMBREVAUT (Richard) : I, 288.
- la comédie* : I, 139, 140, 182, 206.
- Cominges (pays de —) (Gascogne : Haute Garonne) : I, 125.
- DE COMINGES (Gaston-Jean-Baptiste), seigneur de S. Fort, dit le comte de Cominges : II, 122.
- DE COMINGES (M<sup>me</sup>) : voy. Sibylle-Angélique-Emilie D'AMALBY.
- Compainville (Normandie : Seine inférieure). Seigneur : Claude DU VAL.
- Compiègne (Ile de France : Oise) : I, 233 ; II, 124, 284.
- Condé (Flandres : Nord). Prince : Henri II, puis Louis II DE BOURBON.
- CONRART (Valentin) : I, 17, 40, 41, 135, 243 et suiv., 248 et suiv., 257 ; II, 8, 258, 287.
- Constantinople (Turquie : Turquie) : II, 76.
- Conty (Picardie : Somme). Prince : Armand DE BOURBON.
- Corfou : I, 74.
- CORNEILLE (Pierre) : I, 27, 204 ; II, 8, 150, 256.
- CORNUEL (Guillaume) : I, 284.

- CORNUEL (M<sup>me</sup>) : voy. Anne BIGOT.
- DE COSNAC (Armand) : I, 126.
- DE COSNAC (Daniel) : I, 126.
- DE COSSÉ (Anne), demoiselle de Brissac : I, 213.
- DE COSSÉ (François), duc de Brissac : I, 213.
- DE COSTENTIN (Anne-Hilarion), dit le vice-amiral de Tourville :  
I, 184.
- DE COSTENTIN (César), seigneur de Tourville : I, 177, 178,  
184.
- DE COSTENTIN (Lucie), demoiselle de Tourville : I, 184.
- DU COUDRAY (N...), seigneur du Mesnil : I, 286.
- DU COUDRAY (M<sup>me</sup>) : voy. Marie LE BAILLEUL.
- COUPERIN (Louis) : I, 287.
- la cour* : I, 18, 21, 23, 30, 32, 33, 48, 49, 52, 56, 57, 60, 61,  
77, 79, 84, 88, 113, 116, 118, 119, 126, 129, 130, 140, 146,  
149, 150, 151, 179, 186, 205, 215, 216, 218, 219, 221, 224,  
234, 241, 248, 252, 257, 258, 274 ; II, 7, 19, 34, 44, 50, 51,  
72, 73, 74, 78, 85, 87, 91, 92, 93, 116, 119 et suiv., 145,  
146, 154, 166, 167, 168, 170, 179, 183, 204, 213, 239, 242,  
256, 258, 266, 267, 268, 272, 273, 274, 283, 284, 291.
- COURBÉ (Augustin) : I, 250 ; II, 5, 288.
- Coutances (Normandie : Manche) : I, 56 ; II, 199.
- Crémone (Milanais : Italie) : I, 70.
- DE CRÉQUY (François), duc de Lesdiguières : II, 52.
- la Crête : I, 74.
- Crusca (accademia della —)* : I, 65.
- DE CRUSSOL (Emmanuel), duc d'Uzès : II, 122.
- cryptographie* : I, 82.
- Cugnac (Guyenne : Dordogne, commune du Buisson).  
Marquis : Pierre DE CAUMONT ; marquise : Elisabeth DE  
Mayerne.
- CUREAU (Marin), seigneur de la Chambre : I, 188 et suiv. ;  
II, 66 et suiv..
- CYRUS : I, 152.

## D

- DAGON : I, 289.  
 le Danemark : I, 223.  
 le Danube : I, 225.  
 DAPHNÉ : voy. Henriette DE COLIGNY.  
 DARGOUGES (Michel), baron de Gouville : I, 184.  
 DELGADO (Elisabeth) : I, 4.  
 DELGADO (Gonzalo) : I, 3.  
 S. Denis (Ile de France : Seine). Abbé : Armand DE BOURBON.  
 DE S. DENIS (Charles), seigneur de S. Evrémond : I, 177 et suiv..  
 DESGILBERTS (Guillaume), dit MONDORI : I, 245.  
 Dixmude (Flandres : Belgique) : I, 121.  
 S. Dizier (Champagne : Haute Marne) : I, 52.  
 le Dognon (Marche : Creuse, commune de S. Maurice).  
 Comte : Louis FOUCAULT.  
 les Dombes (Bourgogne : Ain). Souveraine : Anne-Marie-Louise DE FRANCE.  
 DONI (Anne), femme de Louis DE ROCHECHOUART, comte de Maure : I, 269, 272, 274, 278.  
 DONI (Ottaviano), baron d'Attichy : I, 272.  
 Donnemarie (Ile de France : Seine et Marne). Baron : Bazile FOUQUET.  
 DE DONON (Catherine), veuve de François SAUVAT, I, 280.  
 DE DONON (Jean), seigneur de Montgeroult : I, 268, 280.  
 DE DONON (Pierre), seigneur de la Montagne : I, 268, 280.  
 DORAT (Jean) : I, 148-149.  
 DORÉ (Edmond) : I, 142.  
 Doullens (Picardie : Somme) : I, 120 et suiv..  
 DE DOUVILLE (Georges) : II, 28, et suiv., 134, 136, 207.  
 DUBLÉ (Louis-Châlon), marquis d'Uxelles : I, 216.  
 DUJARDIN (Marguerite), femme de Nicolas BOUCHART, vicomte de Blosseville : I, 141.  
 Dunkerque (Flandres : Nord) : II, 242.  
 DUPIN (Jean) : I, 186-187, 265 et suiv. ; II, 61 et suiv..

## E

*éclipse de soleil* : I, 291.

l'Ecosse : II, 124.

Effiat (Bourbonnais : Puy de Dôme). Marquis : Antoine RUZÉ.

Emery ou Emerainville (Ile-de-France : Seine-et-Marne). Seigneur : Michel PARTICELLI.

DE L'ENCLOS (Anne, dite Ninon) : I, 135 ; II, 175-176.

Enghien (Pays Bas : Belgique) : cette ville ayant été vendue par le roi de France Henri IV à Charles de Ligne, on transféra le titre de « duché d'Enghien » d'abord à la seigneurie de Nogent le Rotrou, puis (à l'époque qui nous intéresse) à la seigneurie d'Issoudun. Duc : Louis II DE BOURBON.

Entraygues (Guyenne : Aveyron). Marquis : Léon d'ILLIERS ; marquise : Catherine DEL BENE.

Epernay (Champagne : Marne) : II, 126.

L'EPINE : I, 289.

ESCHALLART (Maximilien), marquis de la Boulaye : I, 234 ; II, 202.

D'ESCOUBLEAU (Catherine-Marie), femme de Charles-Henri DE CLERMONT, comte de Tonnerre : I, 121.

D'ESCOUBLEAU (Charles), marquis de Sourdis : I, 121.

D'ESCOUBLEAU (François) : I, 121.

D'ESCOUBLEAU (Henri) : I, 121.

D'ESCOUBLEAU (Marie), femme de René DE FROULLAY, comte de Tessé : I, 121.

l'Espagne : I, 46, 75, 110, 122, 174, 197, 199 ; II, 23, 242 et suiv., 266.

D'ESPINAY (Louis), comte d'Etelan : I, 234.

ESPRIT (Jacques) : I, 190, 220 et suiv. ; II, 36 et suiv..

Essonne (Ile-de-France : Seine-et-Oise) : I, 167.

D'ESTAMPES (Jean), baron de Bellebrune : I, 279.

D'ESTRÉES (François-Annibal) : I, 46.

Etelan (Normandie : Seine inférieure, commune de S. Maurice d'Etelan). Comte : Louis D'ESPINAY.



D'ETOUTEVILLE (Guillaume) : II, 92.

EVE : II, 78.

S. Evrémond ou S. Ebrémond (Normandie : Manche, commune de Lozon). Seigneur : Charles DE SAINT-DENIS.

## F

Falaise (Normandie : Calvados) : II, 164.

FARET (Nicolas) : I, 83, 196, 207.

FAUCON (Alexandre) : I, 136.

FAUCON (Alexandre), seigneur de Mareuil : I, 136.

FAUCON (Charles), seigneur de Ris : I, 136.

FAUCON (Charles II), seigneur de Ris : I, 136.

FAUCON (Charles), seigneur de Charleval : I, 135.

FAUCON (Jean-Louis), seigneur de Ris : I, 136.

FAVRE (Antoine) : I, 197.

FAVRE (Claude), seigneur de Vaugelas et baron de Péroutes : I, 197, 206.

FAYET (Antoine) : I, 144.

FAYET (Marie), femme de Nicolas BOURDIN, seigneur de Villennes : I, 144, 146, 149.

la Ferté sur Aube (Champagne : Haute Marne) : I, 89 et suiv., 96, 99 et suiv., 117, 188, 203, 206, 216, 239 ; II, 63.

le Fief Vaillant (Poitou : Vienne, commune de Jaunay). Seigneur : François CITOYS fils.

DE FIEUBET (Gaspard) : I, 164.

*les finances du roi* : I, 101, 107 et suiv., 210.

les Flandres : I, 46, 70, 73, 76 ; II, 207, 208.

Florence (Toscane : Italie) : I, 65, 223.

S. Florent [le Vieil] (Anjou : Maine et Loire) : II, 43. Abbé GERONIMO GRIMALDI.

FLORIDOR : voy. JOSIAS DE SOULAS.

LOTTE (N...) : I, 68, 168 ; II, 62.

S. FLOUR (Auvergne : Cantal) : I, 56, 72, 77, 131.

*fontaine de jouvence* : I, 87.

- Fontainebleau (Ile de France : Seine et Marne) : I, 48, 49, 111, 116-117, 118, 137, 180, 188, 205, 207, 217, 234, 237.
- Fontenay en Brie (Ile de France : Seine et Marne). Seigneur : Pierre AUBERT.
- Fontenay [en Parisis] (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : François DU VAL ; marquis : François II DU VAL.
- Fontenay le comte (Poitou : Vendée) : I, 234 ; II, 202.
- Fontenay-Mareil (le marquis de —) : voy. François DU VAL.
- le Forez : I, 136.
- Forges (Normandie : Seine Inférieure) : I, 5, 57, 58, 77, 87, 89, 186, 187, 212, 265 et suiv. ; II, 61 et suiv..
- S. Fort (Augoumois : Charente). Seigneur : Gaston-Jean-Baptiste DE COMINGES.
- DE FORTIA (Ludovic), baron de Beaumes : I, 194 et suiv..
- DE FORTIA (Paul), seigneur de Pilles et baron de Beaumes : I, 195.
- DE FORTIA (Pierre-Paul), seigneur de Pilles : I, 195.
- FORTIN (Charles), seigneur de la Hoguette : I, 102.
- le Fou (Poitou : Vienne, commune de Vouneuil sur Vienne).  
Baron : Claude D'APPELLEVOYSIN.
- FOUCAULT (Henri), marquis de S. Germain Beaupré : I, 215.
- FOUCAULT (Louis), comte du Dognon : I, 215 ; II, 207.
- FOUCQUET (Bazile), baron de Donnemarie : II, 165 et suiv., 172 et suiv., 225 et suiv..
- FOUCQUET (Charles-Armand) : II, 248.
- FOUCQUET (François), père de Nicolas : II, 166.
- FOUCQUET (François), frère de Nicolas : II, 166, 173.
- FOUCQUET (François), fils de Nicolas : II, 248.
- FOUCQUET (Gilles) : II, 166.
- FOUCQUET (Louis), seigneur de Nanterre : II, 166, 172 et suiv..
- FOUCQUET (Louis-Nicolas) : II, 248.
- FOUCQUET (Marie), femme d'Armand DE BÉTHUNE, marquis de Charost : II, 248.
- FOUCQUET (Nicolas), vicomte de Melun, seigneur de Vaux : I, 167 ; II, 7 et suiv., 166, 168, 173, 174, 226, 246 et suiv., 258, 268, 286, 292, 294.

- FOUCQUET (Yves) : II, 173.
- DE FRANCE (Anne-Marie-Louise), duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes : I, 47, 143, 274 ; II, 85 et suiv., 232 et suiv..
- DE FRANCE (Charles VII) : II, 204.
- DE FRANCE (Charles VIII) : I, 150.
- DE FRANCE (Charles IX) : I, 144.
- DE FRANCE (Charlotte), fille de Charles VII : II, 204.
- DE FRANCE (François II) : I, 144.
- DE FRANCE (Gaston), duc d'Orléans : I, 46, 65, 66, 277 ; II, 19, 123, 231-232.
- DE FRANCE (Henri II) : I, 144.
- DE FRANCE (Henri IV) : I, 101, 108, 288 ; II, 68, 77.
- DE FRANCE (Louis XII) : I, 114, 115.
- DE FRANCE (Louis XIII) : I, 97, 152 ; II, 113, 152, 170.
- DE FRANCE (Louis XIV) : I, 17, 57 et suiv., 64, 76, 87, 167, 202, 205 ; II, 34, 48, 51 et suiv., 85, 86, 100, 111, 113, 116 et suiv., 175, 193, 199, 216, 240, 242, 272, 292, 293, 295.
- DE FRANCE (Marguerite), dite la reine de Marguerite : I, 83.
- DE FRANCE (Philippe), duc d'Anjou, puis duc d'Orléans, frère de Louis XIV : I, 17 ; II, 121, 124, 125, 175.
- Francfort (Allemagne : Allemagne) : II, 241 et suiv., 266.
- DE FRANQUETOT (François), duc de Coigny : I, 141.
- DE FRANQUETOT (Robert), seigneur de Coigny : I, 141.
- DE FRANQUETOT (Thomas), seigneur de Carquebut : I, 141.
- Frémont ou Fromont : voy. Fromont.
- FRÉMYN (Pierre) : II, 137.
- le Fresne (Maine : Mayenne). Seigneur : René DE BEAUREGARD.
- DU FRESNOY (Charles-Alphonse) : II, 197, 257.
- Fribourg en Brisgau (Allemagne : Allemagne) : I, 73, 171, 172, 178, 179, 181, 196.
- Fricamps (Picardie : Somme). Baron : Florimond D'ARDRE.
- Fromont (Ile de France : Seine et Marne ?). Seigneur : Jérôme DE NOUVEAU.

- la Fronde* : I, 101, 126, 143, 154, 172, 210, 237 ; II, 34, 35, 41, 45, 111, 119 et suiv., 152, 199 et suiv., 213 et suiv., 240, 272, 347.
- DE FROULLAY (Charles) : I, 121 ; II, 120.
- DE FROULLAY (Gabriel-Philippe) : I, 121.
- DE FROULLAY (Marie), femme d'Urbain DE MONTÉCLER : I, 121.
- DE FROULLAY (René I<sup>er</sup>), comte de Tessé : I, 121.
- DE FROULLAY (René II), comte de Tessé : I, 121.
- Furnes (Flandres : Belgique) : I, 121, 179.

## G

- gabelles* : I, 83, 102.
- Gaillon (Normandie : Eure) : I, 111, 114, 115-119 ; II, 116 et suiv..
- GALIEN : II, 106.
- GALLARD (Jean), comte de Brassac : I, 17.
- GALLASSO (Mattias) : I, 122.
- la Garde (? : ?). Seigneur : Pierre D'HOZIER.
- GARNIER (Jean-Nicolas), seigneur de Montfuron : I, 250.
- GARNIER (Mathieu) : II, 164.
- GARNIER (Suzanne), femme de Charles DE BRANCAS : II, 163.
- GASSENDI (Pierre GASSEND, dit) : I, 221.
- DE GASSION (Jean) (le maréchal de Gassion) : I, 48, 70.
- les Gaules : I, 124.
- Gênes (Gênes : Italie) : II, 100.
- Genève (Suisse : Suisse) : II, 68.
- le Genevois : I, 197.
- Gentilly (Ile de France : Seine). Seigneur : Pierre DE BEAUVAIS.
- GÉRARD (Marc-Antoine), dit le sieur de S. Amand : I, 197.
- S. Germain (Ile de France : Seine et Oise) : I, 152 ; II, 34, 58, 229.
- S. Germain Beaupré (Marche : Creuse) : 217. Marquis : Henri FOUCAULT ; marquise : Agnès LE BAILLEUL.

- Gien (Orléanais : Loiret). Comte : Pierre SÉGUIER.
- GINESTE : I, 197, 203.
- GIRARD (Catherine), femme de Jérôme DE NOUVEAU : I, 290.
- GIRARD (Charles), seigneur du Thillay : I, 290.
- Gisors (Normandie : Eure) : II, 29.
- DE GIVERVILLE (Marc-Aurèle), seigneur d'Argences : I, 141.
- GOMBAULD (Jean-Oger) : I, 23, 24, 30, 183, 230 ; II, 8, 12, 13, 256.
- Gomberville (Ile de France : Seine et Oise, commune de Magny les Hameaux). Seigneur : Marin LE ROY.
- GON (Jean), seigneur de Wassigny : I, 285.
- GON (M<sup>me</sup>) : voy. Marie ou Marguerite DE VILLERS.
- DE GONDI (Paul), dit le cardinal de Retz : I, 20, 22, 126 ; II, 19.
- DE GONZAGUE (Anne), femme d'Edouard DE BAVIÈRE, prince palatin du Rhin, et dite la princesse palatine : I, 138 ; II, 257.
- DE GONZAGUE (Charles), duc de Nevers, de Mayenne, de Mantoue et de Montferrat : I, 137-138.
- DE GONZAGUE (Marie-Louise), dite la princesse Marie, puis femme de WLADYSLAW, roi de Pologne : I, 137, 167, 270.
- GORDON (M<sup>lle</sup>) : II, 124.
- GORDON (George V), marquis de Huntly : II, 124.
- GOUFFIER (Antoine), marquis de Thoix : I, 279.
- Gouville (Normandie : Manche). Baron : Michel DARGOGES.
- Gramont (Navarre : Basses Pyrénées, commune de Bidache). Duc : Antoine D'AURE.
- Gravelines (Flandres : Nord) : I, 73.
- GRAZZINI (Antonio-Francesco) : I, 65.
- les Grecs : II, 104.
- Grignon (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Nicolas DE BELLIÈVRE.
- GRIMALDI (Geronimo) : II, 100.
- les Grisons : I, 101.
- LE GROS (Marie), femme de Jean DE BRAGELONGNE : I, 286.
- Guébriand (Bretagne : Ile et Vilaine, commune de Tressé).

- Comte : Jean-Baptiste BUDES ; comtesse : Renée DU BEC.  
 DE GUÉNÉGAUD (Claude), seigneur du Plessis-Belleville : II,  
 157, 210-211.  
 DE GUÉNÉGAUD (Henri), seigneur du Plessis-Belleville, puis  
 marquis de Plancy : II, 157.  
 LE GUERCHOYS (Madeleine), veuve de Renaud BUCQUET :  
 II, 29.  
 Guerchy (Champagne : Yonne). Baron : Claude DE RÉGNIER ;  
 demoiselle : Marguerite DE RÉGNIER : marquis : Henri DE  
 RÉGNIER.  
 GUEZ (François), seigneur de Balzac et de Roussines : I, 62,  
 69, 70, 71.  
 GUEZ (Jean-Louis), dit le sr de Balzac : I, 11, 23, 57, 62 et  
 suiv., 169, 230.  
 Guiche (Navarre : Basses Pyrénées). Comte : Armand  
 D'AURE.  
 GUILLE : I, 140, 184.  
 GUINY (Daniel), seigneur de Priézac : I, 190 ; II, 128 et  
 suiv..  
 Guise (Picardie : Aisne). Duc : Henri II DE LORRAINE.  
 GUSTAVE-ADOLPHE II : II, 81.  
 la Guyenne : II, 122.  
 GUYET (François) : I, 24, 40.

## H

- HABERT (Germain), abbé de Cerisy : I, 190.  
 HABERT (Henri-Louis), seigneur de Montmort : I, 221 ;  
 II, 136.  
 HACHETTE (Pierre) : I, 284.  
 HACHETTE (M<sup>me</sup>) : voy. Catherine PROUST.  
 Hambourg (Hambourg : Allemagne) : I, 223.  
 DE HANNICQUES (Pierre), seigneur de Benjamin : I, 152.  
 HANS : I, 49.  
 Harcourt (Normandie : Eure). Comte : Henri DE LORRAINE.

- DE HARCOURT (Catherine-Henriette), demoiselle de Beuvron : I, 234 ; II, 92 et suiv., 96 et suiv..
- DE HARCOURT (François II), marquis de Beuvron : I, 234 ; II, 94.
- DE HARCOURT (François III), marquis de Beuvron et de la Mailleraye : I, 234 ; II, 164.
- DE HARCOURT (Gillonne-Marie-Julie), femme de Louis DE HARCOURT, marquis de Thury : II, 164.
- DE HARCOURT (Louis), marquis de Thury : II, 164.
- DE HARLAY (Achille), marquis de Bréval et seigneur de Champvallon : I, 111, 113.
- DE HARLAY (Achille II), comte de Beaumont : II, 187.
- DE HARLAY (François II) : I, 111, 113-114, 115, 116, 210 ; II, 77, 117.
- DE HARLAY (François III), dit l'abbé de Champvallon : I, 111 et suiv..
- DE HARLAY (Jacques), seigneur de Champvallon : I, 114.
- DE HARLAY (Philippe), comte de Cézy : II, 76 et suiv..
- le Havre (Normandie : Seine inférieure) : II, 58.
- HÉDELIN (François), abbé d'Aubignac : I, 144.
- HÉLÈNE : I, 236.
- Herleville (Picardie : Somme). Seigneur : Philippe, puis Antoine DE BROULLY.
- Hermière (Ile de France : Seine et Marne, commune de Favières). Abbé : Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD.
- L'HERMITE (François), dit TRISTAN : I, 245.
- le Héron (Normandie : Seine inférieure) : II, 29. Seigneurs en partie : Georges BUCQUET, et Antoine IV puis François CARADAS ; marquis : Charles CARADAS.
- la Hesse : I, 122, 123.
- HESSELIN (Louis) : I, 167.
- HILLAIRE (Jacques), seigneur de Cheveaux : II, 137.
- HIPPOCRATE : II, 106.
- Hocqueville (Normandie : Seine inférieure, commune de Cany-Barville). Seigneur : Pierre BECDELIÈVRE.

- la Hoguette (Normandie : Calvados). Seigneur : Charles FORTIN.  
 la Hollande : I, 76, 126, 187.  
 Honfleur (Normandie : Calvados) : II, 347.  
 DE HONNÉCOURT (M<sup>lle</sup>) : I, 278.  
 HORACE, poète latin : I, 30 ; II, 9, 73.  
 DE L'HOSPITAL (Nicolas), marquis de Vitry : I, 144.  
 D'HOZIER (Pierre), seigneur de la Garde : II, 25.  
 Huntly (Écosse : Grande Bretagne). Marquis : George V GORDON.

## I

- IBRAHIM I<sup>er</sup>, sultan de Constantinople : I, 75.  
 If (Provence : Bouches du Rhône) : I, 195.  
 D'ILLIERS (Léon), marquis d'Entraygues : I, 278, 279.  
 INNOCENT X, pape : I, 48, 195, 198 ; II, 100.  
 Irún (Espagne : Espagne) : II, 278.  
 l'Italie : I, 17, 102, 125, 143, 148, 149, 167, 109 ; II, 100, 122, 187, 265.

## J

- les jansénistes* : I, 168.  
 le Japon : II, 118.  
 Jassin ( ? : ? ) : abbé de — : voy. CYRUS DE VILLERS LA FAYE.  
 JEANNIN (Charlotte) : II, 181.  
 JEANNIN (Pierre) : I, 108 ; II, 181.  
 JEANNIN : voy. NICOLAS DE CASTILLE.  
*les jésuites* : I, 113.  
*jeux de cartes* : I, 93, 98, 137, 139, 140.  
 JOUARD (Joachim) : I, 155 et suiv., 161 et suiv..  
 S. Jouin de Marnes (Poitou : Deux Sèvres). Abbé : François SERVIENT.  
 Jumièges (Normandie : Seine inférieure) : I, 114-115.



## K

Kreuznach (Allemagne : Allemagne) : I, 73.

## L

LABBÉ (N..) : I, 44.

LABBÉ (Marin) : I, 44.

LACGER (Hercule), seigneur de Massuguiès : II, 79, 253..

DE LAFFÉMAS (Isaac) : II, 257.

Laforce (Guyenne : Dordogne). Duc : Jacques-Nompar DE CAUMONT ; duchesse : Anne DE MORNAY.

LAMBERT (Jean-Baptiste) : I, 164, 167.

LAMBERT (Nicolas), seigneur de Thorigny : I, 164 et suiv..

Landrecies (Flandres : Nord) : II, 242.

LANGLOIS (Nicolas), seigneur de Motteville : I, 231.

Langres (Champagne : Haute Marne) : I, 92.

Langres (le diocèse de —) : I, 91.

le Languedoc : I, 195, 197.

Larrey (Bourgogne : Côte d'Or) : I, 155. Marquis : Pierre LÉNÉ.

LARRIVÉ : II, 30.

Lassy (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Mathieu MOLÉ.

Launay (Bretagne : Loire inférieure ?). Seigneur : Roland DU BOT.

Lauterburg (Alsace : Bas Rhin) : I, 172.

DE LAVAL (Guy), dit le chevalier de Bois Dauphin : 220.

LEBEL (Guillaume), seigneur de Bussy : II, 121.

LEBEL (Honorée), demoiselle de Bussy : II, 119.

LECLERC (M<sup>lle</sup>) : I, 278.

LÉNÉ (Henri) : I, 154.

LÉNÉ (Pierre), seigneur du Meix et marquis de Larrey : I, 154 et suiv., 160 et suiv..

Lens (Artois : Pas de Calais) : I, 70, 172.

- LEPRINCE (Pierre) : II, 169.
- Lérins (Provence : Alpes maritimes). Abbé : Armand DE BOURBON, prince de Conty :
- LESAGE (Marguerite), femme de François THÉVENIN : I, 232.
- LESAGE (Nicole) : I, 232, 233.
- Lesdiguières (Dauphiné : Hautes Alpes, commune du Glaizil). Duc : François DE CRÉQUY.
- DE S. LEU (N...) : I, 286.
- Leuville (Orléanais : Seine et Oise). Seigneur : François OLIVIER ; marquis : Louis OLIVIER.
- Leyde (Pays Bas : Hollande) : I, 204.
- Liesse (Ile de France : Aisne) : I, 174.
- le Limbourg (Pays Bas : Belgique et Hollande) : I, 122.
- DE LINGENDES (Jean) : I, 250.
- Linz (Autriche : Autriche) : I, 122.
- DE LION (Jeanne), femme de Jérémie LE MÉTEL : II, 32, 151.
- DE LIONNE (Hugues), seigneur de Berny : II, 241, 260, 263, 264, 265 et suiv..
- S. Lô (Normandie : Manche). Abbé : André MERLET.
- LOISEL (Catherine), femme de Robert LE MÉTEL : II, 302.
- DE LOMÉNIE (Henri-Auguste), seigneur de la Ville aux Clercs et comte de Brienne : I, 169.
- DE LON (Isabelle), femme de Jean DE DONON, seigneur de Montgeroult : I, 268.
- DE LON (Jean), seigneur de l'Orme et baron de Baye : I, 265, 268.
- DE LON (Marie), dite Marion de l'Orme : I, 265 et suiv..
- DE LONGUEIL (Jean), seigneur de Maisons : II, 228 et suiv..
- DE LONGUEIL (René), seigneur de Maisons : II, 228-229.
- Longueville (Normandie : Seine inférieure). Duc : Henri II D'ORLÉANS ; duchesse : Anne-Geneviève DE BOURBON ; demoiselle : Marie D'ORLÉANS.
- Loreto (Italie) : I, 174.
- Lorette, voy. Loreto.
- DE LORRAINE (Armande-Henriette) : I, 207.
- DE LORRAINE (Charles), duc de Lorraine : I, 92.

- DE LORRAINE (Henri). comte d'Harcourt : I, 46, 194, 196, 207 ; II, 30, 125.
- DE LORRAINE (Henri II), duc de Guise : I, 69.
- lorrains (princes —)* : I, 128.
- DE LORT (Marie), veuve de François OGIER, seigneur de Cavois : II, 96.
- S. Loup ( ? : ? ). Seigneur : Nicolas LE PAGE ; dame : Diane CHASTEIGNER.
- Louvois (Champagne : Marne). Marquis : François-Michel LE TELLIER.
- DE LOYNES (Jules), seigneur de Villefavreuse : II, 121.
- S. Lucien (Normandie : Seine inférieure) : II, 29.
- Luçon (Poitou : Vendée) : II, 125.
- LULLY (Jean-Baptiste) : I, 47.
- LUMAGUE (famille) : I, 101-102.
- Luynes (Touraine : Indre et Loire). Duc : Charles D'ALBERT. LYNCEE : I, 201.
- Lyon (Lyonnais : Rhône) : I, 59, 102, 136, 210, 241, 282 ; II, 187.
- le Lyonnais : I, 136.

## M

- Maastricht (Pays Bas : Hollande) : I, 122.
- Mâcon (Bourgogne : Saône et Loire) : I, 282.
- Magdebourg (Allemagne : Allemagne) : I, 122.
- Magnant (Champagne : Aube). Seigneur : Antoine VALLOT.
- S. Maigrin (Saintonge : Charente inférieure). Marquis : Jacques STUER ; demoiselle : Marie STUER.
- DE MAILLÉ (Armand), duc de Fronsac et marquis de Brezé, dit duc de Brezé : I, 126.
- la Mailleraye (Normandie : Seine inférieure). Marquis : François III DE HARCOURT.
- MAINARD (François) : I, 7, 26, 66, 69, 135, 139, 140, 168, 183, 226 et suiv., 251, 257.
- MAION : I, 287.

- Maisons (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : René, puis  
Jean DE LONGUEIL.
- MALHERBE (François) : I, 195, 251.
- MALHERBE (Marc-Antoine) : I, 195.
- MALKI-CHÉDÉK (MELCHISÉDEC) : II, 31.
- Malte : I, 74, 75.
- MANCINI (Michele-Lorenzo) : II, 236.
- MANCINI (Philippe) : II, 273.
- MANCINI (M<sup>me</sup>) : voy. Geronima MAZARINI.
- le Mans (Maine : Sarthe) : II, 120, 169.
- Mantoue (Italie) : 223. Duc : Charles DE GONZAGUE.
- MARANDÉ (Charles), seigneur de Berlière : II, 277 et suiv..
- MARANDÉ (Léonard) : II, 278.
- la Marche : I, 215, 216, 218.
- Mareil [en France] (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur :  
Germain, puis François DU VAL.
- DES MARESTS (Jean) : I, 59.
- MAREUIL (N...) : II, 229.
- Marienthal (Allemagne : Allemagne) : I, 74.
- MARILLAC (Michel) : I, 108, 272.
- DE LA MARK (Henri), comte de Braisne : I, 234.
- DE LA MARK (Louise), femme de Maximilien ESCHALLART,  
marquis de la Boulaye : I, 234 ; II, 202 et suiv..
- Marles (Ile de France : Seine et Marne) : I, 175.
- Marmoutiers (Touraine : Indre et Loire, commune de Tours).  
Abbé : Amador Jean Baptiste VUIGNEROD.
- Marseille (Provence : Bouches du Rhône) : I, 195, 198.
- MARTIN : I, 184.
- la Martinique (Antilles) : II, 178.
- MASCARON (Jules) : I, 29.
- MASCARON (Pierre-Antoine) : I, 29, 199, 257 et suiv..
- MASCRAINI (Paul) : I, 102.
- Massay (Berry : Cher). Abbé : Charles DE L'AUBESPINE, puis  
Pierre BOURDELLOT.
- Massugiès (Languedoc : Tarn, commune du Masnau).  
Seigneur : Hercule LACGER.

- Matha (Saintonge : Charente inférieure). Comte : Charles DE BOURDEILLE ; comtesse : Catherine DE NOUVEAU.
- Maubec (comtat Venaissin : Vaucluse). Marquis : Charles DE BRANCAS.
- MAUGIS : I, 166.
- Maulévrier (Normandie : Seine inférieure). Comte : Louis DE BREZÉ.
- Maure (Bourgogne : Aubè, commune de Celles). Abbé : François SERVIENT.
- Maure (Bretagne : Ille et Vilaine). Comte : Louis DE ROCHE-CHOUART ; comtesse : Anne DONI.
- Mauvilly (Bourgogne : Côte d'Or). Baron : Claude DE VILLERS LA FAYE.
- MAUVOY (?) : I, 282.
- Mayence (Allemagne : Allemagne) : I, 73.
- Mayenne (Maine : Mayenne). Duc : Charles DE GONZAGUE.
- DE MAYERNE (Elisabeth), femme de Pierre DE CAUMONT, marquis de Cugnac.
- DE MAYERNE (Théodore), baron d'Aubonne : II, 68.
- MAZARINI (Geronima), femme de Michele-Lorenzo MANCINI : II, 236 et suiv., 270, 273.
- MAZARINI (Giulio), dit MAZARIN : I, 15, 17, 18, 20, 30, 42, 46 et suiv., 52, 53, 55, 56, 59, 60, 65, 76, 78 et suiv., 82 et suiv., 89 et suiv., 106 et suiv., 114, 124 et suiv., 131 et suiv., 202, 204, 258 ; II, 7, 9, 23 et suiv., 99, 100, 112, 126, 166, 174, 175, 192, 195, 199 et suiv., 213 et suiv., 232 et suiv., 262, 267, 268, 270, 272, 273, 275, 277, 278, 282, 283, 284, 285. Sa meute : I, 42. Sa bibliothèque : I, 17. Son palais : I, 43. Difficulté de le voir : I, 47 (n. 3). Sa compagnie de gens d'armes : I, 70.
- MAZARINI (Michele) : II, 100.
- MÉGÈNE : I, 31.
- médecins* : II, 68 et suiv., 103 et suiv..
- DE' MEDICI (Marie) : I, 88, 222 ; II, 232.
- la Meilleraie (Poitou : Vendée). Seigneur : Charles DE LA PORTE.

- le Mein, fleuve d'Allemagne : II, 241.
- le Meix (Bourgogne : Côte d'Or). Seigneur : Pierre LÉNÉ.
- MELCHISÉDEC : voy. MALKI-CHÉDÉK.
- Melun (Ile de France : Seine et Marne). Vicomte : Nicolas FOUQUET.
- MÉNAGE (Gilles) : I, 20, 40, 257 ; II, 8, 256.
- la Ménardière (Poitou : Vienne, commune de S. Pierre de Maillé ?). Seigneur : Hippolyte-Jules PILLET.
- MERLET (André) : II, 68.
- MERLET (Jean) : II, 68.
- DE MESMES (Claude), comte d'Avaux : I, 107, 223.
- le Mesnil ( ? : ? ). Seigneur : N... DU COUDRAY.
- Messine (Sicile : Italie) : I, 75.
- LE MÉTEL (Antoine), seigneur d'Ouille : I, 210 : II, 169, 173, 225, 227.
- LE MÉTEL (François), seigneur de Bois-Robert : passim. Sa mauvaise santé : I, 5 (n. 1). Son amour du jeu : I, 93, 98. Son style et sa conversation : I, 29 et suiv., 204 (et n. 3) ; II, 11 (n. 1). Il habita à l'hôtel de Mélusine : I, 43, 83. Il habite rue de Richelieu : I, 43. Sa bienfaisance : I, 23 (et n. 1). Sa faveur auprès du cardinal de Richelieu : I, 47 (et n. 7). Sa recherche de Mazarin : I, 46 et suiv., 55-56, 72-73, 82 et suiv., 124 et suiv., 134. Cette recherche est désintéressée : I, 50 (et n. 4). Son prieuré de Nozay : I, 280 ; II, 40 et suiv., 99 et suiv.. Son canonicat à la cathédrale de Rouen : I, 49, 100 ; II, 25, 61 et suiv., 72, 132. Son prieuré de la Ferté sur Aube : I, 89 et suiv., 99 et suiv., 280. Son abbaye de Châtillon sur Seine : I, 100, 154 et suiv., 160 et suiv. ; II, 26, 156. Son carrosse : I, 93.
- LE MÉTEL (Jacques), seigneur de Bois-Robert : II, 28 et suiv., 134, 136, 151, 206 et suiv..
- LE MÉTEL (Jérémie), seigneur d'Ouille : II, 32, 150, 151. — Sa femme : Jean DE LION.
- LE MÉTEL (Robert) : II, 302.
- Metz (Lorraine : Moselle) : I, 83 ; II, 143.
- Meudon (Ile de France : Seine et Oise) : II, 281.

- Mézières (Champagne : Ardennes) : I, 121.
- Milan (Milan : Italie) : I, 101, 102.
- MIRON (François) : I, 150.
- moines : I, 288-289.
- MOLÉ (Mathieu), seigneur de Lassy et de Champlatreux : II, 112, 155, 193 et suiv., 213.
- Molesme (Champagne : Côte d'Or). Abbé : Armand DE BOURBON, prince de Conty.
- MOLIÈRE : voy. POCQUELIN.
- MONDORI : voy. Guillaume DESGILBERTS.
- le Monserrat (Espagne : Espagne) : I, 174.
- la Montagne (pays de Bourgogne) : I, 155.
- la Montagne ( ? : ? ). Seigneur : Pierre DE DONON.
- DE MONTAULT (Philippe), comte de Navailles : I, 70 ; II, 120.
- Montauron (Languedoc ? : ? ). Seigneur : Pierre PUGET.
- le Mont aux Malades (Normandie : Seine inférieure, commune de Mont S. Aignan). Prieur : François BERTAUT.
- Montbazou (Touraine : Indre & Loire). Duc : Hercule DE ROHAN.
- DE MONTÉCLER (Louis) : I, 120 et suiv..
- DE MONTÉCLER (Urbain) : I, 120.
- Montendre (Saintonge : Charente Inférieure). Baron : Issac DE LA ROCHEFOUCAULD.
- Montferrat (Montferrat : Italie). Duc : Charles DE GONZAGUE.
- Montfuron (Provence : Basses Alpes). Seigneur : Jean-Nicolas GARNIER.
- Montgeroult (Ile de France : Seine et Oise) : I, 268. Seigneur : Jean DE DONON.
- Montjeu (Bourgogne : Saône et Loire, commune d'Autun). Baron : Nicolas DE CASTILLE.
- Montlouet (Orléanais : Eure et Loir). Marquis : François BULLION ; marquise : Louise-Henriette-Marie ROUAULT.
- MONTMAUR (Pierre) : I, 63, 67-69.
- Montmédy (Luxembourg : Meuse) : II, 47.
- DE MONTMORENCY (François), seigneur de Bouteville : I, 233.
- DE MONTMORENCY (François-Henri) : I, 233.

- Montfort (Champagne ? : Marne ? ). Seigneur : Henri-Louis HABERT.
- Montpellier (Languedoc : Hérault) : I, 96 ; II, 246.
- Montpensier (Auvergne : Puy de Dôme). Duchesse : Anne-Marie-Louise DE FRANCE.
- Montrésor (Touraine : Indre et Loire). Comte : Claude DE BOURDEILLE.
- la Morée : I, 75.
- DE MORNAY (Anne), femme de Jacques-Nompar DE CAUMONT, duc de Laforce : I, 232.
- DE MORNAY (Charles), futur marquis de Villarceaux : II, 176.
- DE MORNAY (Louis), marquis de Villarceaux : I, 178 ; II, 114, 155, 175 et suiv..
- DE MORNAY (Louis) : II, 176.
- DE MORNAY (Marie) : I, 232.
- DE MORNAY (Marie-Anne) : II, 176.
- DE MORNAY (Philippe), seigneur du Plessis-Marly : I, 232.
- DE MORNAY (Philippe), futur chevalier de Malte : II, 176.
- DE MORNAY (Pierre), seigneur de Buhy : I, 232.
- DE MORNAY (Pierre), futur abbé de Mortemer : II, 176.
- Mortemer (Normandie : Eure, commune de Lisors). Abbé : Pierre DE MORNAY.
- DE MORVILLIER (Jean) : I, 148, 150 ; II, 113.
- la Mothe (Lorraine : Haute Marne, commune d'Outremécourt) : I, 92.
- DE LA MOTHE (Philippe), duc de Cardona : II, 90.
- la Mothe Saint Héraye (Poitou : Deux Sèvres). Marquis : Henri DE BEAUDÉAN.
- Motteville (Normandie : Seine inférieure). Seigneur : Nicolas LANGLOIS ; dame : Françoise BERTAUT.
- MOURAD III, sultan de Constantinople : I, 75.
- Münster (Allemagne : Allemagne) : I, 220 et suiv. ; II, 37, 39, 168.

## N

- Nangis (Ile de France : Seine et Marne). Marquis : Antoine DE BRICHANTEAU.



- Nanterre (Ile de France : Seine). Seigneur : Louis FOUQUET.
- Naples (Naples : Italie) : I, 150.
- NAUDÉ (Gabriel) : I, 17.
- Navailles (Béarn : Basses Pyrénées). Comte : Philippe DE MONTAULT ; comtesse : Suzanne DE BEAUDÉAN.
- Navarin (Turquie : Grèce) : I, 75.
- la Navarre : I, 37 ; II, 143.
- DE NEUFVILLE (Françoise), femme de Henri-Louis D'ALBERT, duc de Chaulnes : II, 47, 52.
- DE NEUFVILLE (Nicolas V), marquis de Villeroy : I, 92 ; II, 47, 51 et suiv..
- DE NEUFVILLE (François), futur duc de Villeroy : II, 52.
- Neuville les dames (Bourgogne : Ain). Prieur : Alexis DE TENAY.
- Nevers (Nivernais : Nièvre) : II, 68. Duc : Charles DE GONZAGUE.
- NICODÈME : I, 212.
- S. Nicolas (Artois : Pas de Calais) : I, 120.
- DE NIVELLE (Jean) : I, 249.
- DE NOAILLES (Anne), comte puis duc d'Ayen : I, 52.
- DE NOAILLES (Anne-Jules), duc d'Ayen : I, 53.
- DE NOAILLES (Antoine), duc d'Ayen : I, 53.
- DE NOAILLES (François), comte d'Ayen : I, 53.
- DE NOGARET (Louis), dit le cardinal de la Valette : I, 40.
- Nogent le Roi (Orléanais : Eure et Loir). Comte : Nicolas BAUTRU.
- Nogent sous Coucy (Ile de France : Aisne, commune d'Auffrique-et-Nogent). Abbé : Antoine VALLOT.
- Nordlingen (Allemagne : Allemagne) : I, 172, 177, 178, 179, 181, 183 ; II, 160, 347.
- la Normandie : I, 57, 58, 77, 96, 103, 107, 118, 124, 130, 135, 136, 140, 141, 142, 144, 147, 165, 204, 212, 216, 231, 250 ; II, 23 et suiv., 29, 33, 34, 52, 53, 76, 78, 98, 117, 145, 148, 170, 200, 203, 207.
- LE NOSTRE (André) : II, 257.
- Nouilhan (Gascogne : Hautes Pyrénées). Baron : Charles DE BEAUDÉAN ; demoiselle : Angélique DE BEAUDÉAN.

- DE NOUVEAU (Catherine), femme de Charles DE BOURDEILLE, comte de Matha : I, 291.  
 DE NOUVEAU (Jérôme), seigneur de Fromont : I, 290.  
 DE NOUVEAU (M<sup>me</sup>) : voy. Catherine GIRARD.  
 la Nouvelle Zemble : II, 242.  
 Nozay (Bretagne : Loire inférieure) : I, 280 ; II, 40 et suiv., 99 et suiv..

## O

- OGIER (François), seigneur de Cavois : II, 96.  
 OGIER (Henriette-Louise), demoiselle de Cavois : II, 96 et suiv..  
 OGIER (Louis), futur marquis de Cavois : II, 97.  
 OLIVIER (François), seigneur de Leuville : I, 150 ; II, 154-155, 176.  
 OLIVIER (Louis), marquis de Leuville : II, 114, 154 et suiv., 176.  
 Olonne (Poitou : Vendée). Comte : Louis DE LA TRÉMOÏLLE ; comtesse : Catherine-Henriette D'ANGENNES.  
 Orbitello (Toscane : Italie) : I, 215.  
 l'Orléanais : I, 121.  
 Orléans : I, 144, 150 ; II, 114, 138. Duc : Gaston, puis Philippe DE FRANCE.  
 D'ORLÉANS (Henri II), duc de Longueville : I, 40, 46, 221, 225 ; II, 34, 99, 100, 146, 200.  
 D'ORLÉANS (Marie), demoiselle de Longueville : I, 225 ; II, 39.  
 l'Orme (Champagne : ? ). Seigneur : Jean DE LON ; demoiselle Marie DE LON.  
 DE L'ORME (Charles) : II, 67, 107.  
 DE L'ORME (Philibert) : II, 281.  
 Osnabrück (Allemagne : Allemagne) : I, 222, 223.  
 Outremécourt (Lorraine : Haute Marne) : I, 92.  
 Ouille (Normandie : Seine inférieure). Seigneur : Jérémie, puis Antoine LE MÉTEL.

## P

- LE PAGE (Nicolas), seigneur de S. Loup : II, 122.
- PAGET (Jacques), seigneur de Villecomble : I, 232, 233.
- Palluau (Poitou : Vendée). Baron : Jacques CLÉRAMBAULT ; comte : Philippe CLÉRAMBAULT. — Abbé de — : voy. Gilbert CLÉRAMBAULT.
- PANZIRUOLO (Giovanni-Giacomo), appelé par les Français « le cardinal Pancirol » : I, 48.
- Navailles (Béarn : Basses Pyrénées). Comte : Philippe DE MONTAULT.
- DU PARC (M<sup>lle</sup>) : II, 256.
- Paris (Ile de France : Seine) : I, 69, 70, 72, 83, 84, 91, 95, 96, 99, 102, 105, 106, 111, 114, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 135 et suiv., 142, 143, 144, 152, 164, 166, 167, 172, 177, 178, 180, 181, 188, 189, 194, 195, 197, 198, 203, et suiv., 209, 211, 215, 216, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 231, 234, 240-241, 243, 248, 257, 268, 274, 279, 280, 281 ; II, 19, 23, 41, 46, 51, 72, 74, 78, 85, 97, 98, 120, 121, 133, 145, 146, 148, 182, 186, 188, 197, 199, 200, 202 et suiv., 236 et suiv., 241, 246, 269, 284. Le quartier S. Antoine : I, 105. Le quartier du Marais : I, 131, 139, 168. Le quartier neuf S. Honoré : I, 207. Le quartier de Richelieu : I, 123, 231 et suiv. La porte de Montmartre : I, 123. La porte de Richelieu : I, 43, 235. La porte saint Victor : II, 124. Le pont S. Michel : II, 214. Le pont neuf : I, 69. L'île Notre-Dame : I, 164, 167. Le cours la reine : I, 222 ; II, 110, 162, 176. La rue S. Antoine : I, 288. La rue Barbette : I, 131. La rue de Bétisy : II, 220. La rue des bons enfants : I, 84. La rue des Bourdonnois : II, 220. La rue S. Côme : I, 123. La rue d'enfer : II, 119. La rue S. Honoré : I, 152. La rue neuve S. Augustin : I, 233. La rue Pouletterie : I, 167. La rue de Richelieu : I, 43, 235 ; II, 301. La vieille rue du temple : I, 139. La place Maubert : II, 257. La place royale : I, 140, 205, 233, 275 ; II, 46 et suiv., 253. Le quai

- dauphin : I, 167. Le quai Malaquais : I, 178. L'abbaye S. Victor : I, 114. L'académie de Benjamin : I, 152. Le cimetière S. Jean : I, 184-185. Le cloître Notre-Dame : II, 257. Le collège de Bourgogne : I, 40. Le collège royal : I, 67. Le couvent des madelonnettes : II, 176. L'église S. Roch : II, 301. L'hôtel de Chaulnes : II, 46 et suiv.. L'hôtel d'Estrées : I, 131. L'hôtel Lambert : I, 164, 165. L'hôtel de Luynes : II, 214. L'hôtel de Mélusine : I, 43, 83. L'hôtel de Rambouillet : I, 66, 220. L'hôtel de Richelieu : I, 152. L'hôtel de la Roche Guyon : I, 84. L'hôtel de Troie : II, 119. L'hôtel Zamet : I, 288. Le jardin de Thévenin : I, 43, 197, 235 et suiv.. Le jardin des Tuileries : I, 207, 218, 222, 235 ; II, 110, 176. Le Louvre : I, 119, 128, 151, 152, 258 ; II, 110, 162, 240, 242. Le palais [de justice] : I, 35, 38, 250. Le palais cardinal : I, 152. Le palais de Mazarin : I, 43, 205. Le palais royal : I, 84, 151, 152, 205. Le prieuré S. Martin des champs : II, 57. La Sainte Chapelle : I, 56 ; II, 200. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne : I, 140, 206 ; II, 118. Le théâtre du marais : I, 139, 140, 206, 245. Traiteurs : I, 139, 140.
- Parrabère (Gascogne : Hautes Pyrénées, commune de Larreule).  
Comte : Henri DE BEAUDÉAN.
- PARTICELLI (Jean) : I, 210.
- PARTICELLI (Michel), seigneur d'Emery et de Tanlay : I, 101, 109, 209-210 : II, 170.
- patois normand* : I, 103, 104 ; II, 194.
- PATRAS (Bernard), seigneur de Campaigno : I, 69-71, 164 et suiv..
- PAULET (Angélique) : I, 288.
- PAVILLON (Catherine), femme de Bonaventure QUENTIN, seigneur de Richebourg : I, 83.
- PAVILLON (Etienne) : I, 83.
- PAVILLON (Marthe), seconde femme de Nicolas Faret : I, 83, 207.
- PAVILLON (Nicolas) : I, 83, 207.
- peintures* : I, 164 ; II, 197, 257.

- PELLISSON (Paul) : II, 8, 246 et suiv., 253, 256, 257.
- Pénacord (Limousin : Corrèze, commune de Neuvic). Seigneur : Gabriel DE VEILHAN.
- Peñaranda (Espagne : Espagne). Comte : Gaspar DE BRACAMONTE Y GUZMAN.
- DE PÉRÉFIXE (Hardouin), dit l'abbé de Beaumont : I, 57 et suiv., 102.
- DE PÉRÉFIXE (Jean), seigneur de Beaumont : I, 57.
- Périgneux (Guyenne : Dordogne) : I, 196.
- Péronne (Picardie : Somme) : II, 277.
- Pérouges (Bourgogne : Ain). Baron : Claude FAVRE.
- Perpignan (Roussillon : Pyrénées Orientales) : I, 53.
- PERRIER (François) : II, 257.
- la Perse : I, 102, 141.
- DE PÉRUSSE (François), comte des Cars, baron de Caubon, seigneur de Ségur : II, 123.
- DE PÉRUSSE (Françoise), demoiselle de Ségur : II, 123.
- la peste* : I, 145 ; II, 78.
- Pézenas (Languedoc : Hérault) : I, 221.
- Philippsbourg (Allemagne : Allemagne) : I, 73.
- la Picardie : I, 121, 122, 216.
- PICOT (N...) : II, 214.
- Picquigny (Picardie : Somme). Dame : Charlotte d'ALLY.
- le Piémont : I, 73.
- Piennes (Picardie : Somme). Marquis : Antoine DE BROULLY.
- S. Pietro Paolo (Naples : Italie) : I, 75.
- Pignerol (Savoie : Italie) : I, 233 ; II, 7.
- les Pilles (Dauphiné : Drôme). Seigneur : Paul, puis Pierre-Paul DE FORTIA.
- PILLET (Hippolyte-Jules), seigneur de la Ménardière : I, 277.
- Plancy (Champagne : Aube). Marquis : Henri DE GUÉNÉGAUD.
- Plémont (Normandie : Seine inférieure, commune du Héron ?). Seigneur : Jean LE VAILLANT.
- le Plessis (Touraine : Indre et Loire, commune de Limeray). Seigneur : Thomas BONNEAU.

- le Plessis Belleville (Ile de France : Oise). Seigneur : Henri, puis Claude DE GUÉNÉGAUD.
- le Plessis-Marly ( ? : ? ). Seigneur : Philippe DE MORNAY.
- Plessis Praslin : voy. le Plessis S. Jean, Praslin, et DE CHOISEUL.
- le Plessis S. Jean (Champagne : Yonne). Comte : César DE CHOISEUL.
- DU PLESSIS (Armand-Jean), cardinal, duc de Richelieu : I, 22, 23, 26, 40, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 59, 63, 64, 73, 82, 84, 87, 90, 97, 120, 129, 151, 152, 191, 202, 204, 206, 212, 233, 235-236, 237, 245 ; II, 19, 24, 42, 44, 57 et suiv., 82, 90, 96, 110, 113, 150, 152, 155, 166, 180, 191, 196, 221, 231 et suiv., 257, 263, 266, 267, 271, 282, 285, 294.
- POCQUELIN (Jean-Baptiste), dit MOLIERE : I, 58 ; II, 121, 256.
- Poissy (Ile de France : Seine et Oise) : I, 145.
- un Poitevin : I, 92.
- Poitiers (Poitou : Vienne) : I, 96, 97, 131, 212 ; II, 107, 119 et suiv..
- DE POITIERS (Diane) : II, 204.
- le Poitou : II, 203, 205.
- la Pologne : I, 137, 138, 139, 142, 223, 270 ; II, 203.
- Pontoise (Ile de France : Seine et Oise) : I, 268.
- DE LA PORTE (Charles), seigneur de la Meilleraie : II, 214.
- Portes (Languedoc : Gard ?). Marquis : Antoine-Hercule DE BUDOS.
- Porto Longone (ile d'Elbe : Italie) : I, 195.
- le Portugal : II, 122.
- Praslin (Champagne : Aube). Marquis : César DE CHOISEUL.
- Priézac (Limousin : Corrèze, commune de S. Solve). Seigneur : Daniel GUINY.
- Primefosse ( ? : ? ). Seigneur : Josias DE SOULAS.
- PROUST (Catherine), femme de Pierre HACHETTE : I, 284.
- la Provence : I, 194, 195, 197, 198, 259.
- Provins (Champagne : Seine et Marne) : I, 94.

- DE PRYE (Charlotte), femme de Noël BULLION, seigneur de Bonnelles : II, 90.  
 DE PRYE (Louis), marquis de Toucy : II, 90.  
 DE PRYE (Louise), demoiselle de Toucy : II, 88 et suiv., 96 et suiv..  
 PUGET (Marie), femme de Gédéon TALLEMANT : I, 168.  
 PUGET (Pierre), seigneur de Montauron : I, 168.  
 PYTHAGORE : II, 242.

## Q

- DE QUÉLEN (Barthélemy), comte du Broutay : II, 124.  
 QUENTIN (Bonaventure), seigneur de Richebourg : I, 83.  
 QUENTIN (Catherine), femme d'Antoine ROSSIGNOL : I, 83, 197, 207, 212 et suiv., 233.  
 Quevilly (Normandie : Seine inférieure). Marquis : Pierre BECELIÈVRE.  
 Quincy ( ? : ? ). Seigneur : Charles SÉVIN.  
 QUINET (Toussaint) : I, 250.

## R

- DE RABUTIN (Marie), femme de Henri DE SÉVIGNÉ : I, 154.  
 DE RABUTIN (Roger), comte de Bussy : I, 154.  
 Racan (Touraine : Indre et Loire, commune de S. Paterne) : 251. Seigneur : Honorat DE BUEIL.  
 Raguse (Raguse : Serbie) : I, 144, 146, 149.  
 le Raincy (Ile de France : Seine et Oise) : II, 197, 257. Seigneur : Jacques BORDIER, puis Jacques BORDIER fils.  
 Rances ( ? : ? ). Seigneur : Robert CARADAS.  
 les Réaux (Saintonge : Charente inférieure). Seigneur des Réaux : voy. Gédéon TALLEMANT.  
*Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Bois-Robert, l'Estoille, Lingendes, Tourvant, Motin, Mareschal, et autres des plus fameux Esprits de la Cour* : I, 250.

- DE RÉGNIER (Claude), baron de Guerchy : II, 123.  
 DE RÉGNIER (Georges) : II, 123.  
 DE RÉGNIER (Henri), marquis de Guerchy : II, 123.  
 DE RÉGNIER (Marguerite), demoiselle de Guerchy : II, 123.  
 Reims (Champagne : Marne) : I, 165.  
 RÉMOND (Claude) : I, 158.  
 RENAUDOT (Théophraste) : I, 205.  
 RENOUARD (Jean-Jacques), comte de Villayet : II, 133 et suiv..  
 Retz (pays de —) (Bretagne : Loire inférieure). Le cardinal de — : voy. Paul DE GONDI.  
 Rheinfelden (Allemagne : Allemagne) : I, 172.  
 le Rhin : I, 181, 221.  
 Rhodes : I, 74.  
 Richebourg (Touraine : Indre & Loire, commune de Semblançay). Seigneur : Bonaventure QUENTIN.  
 Richelieu (Touraine : Indre et Loire). Duc : Armand-Jean DU PLESSIS, puis Armand-Jean VUIGNEROD. Le cardinal de — : voy. Armand-Jean DU PLESSIS ; l'abbé de — : voy. Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD ; le marquis de — : voy. Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD.  
 Richemont (Guyenne : Dordogne, commune de S. Crépin de Mareuil). Seigneur : Pierre DE BOURDEILLE.  
 RIGAUD (Eudes) : II, 92.  
 RIOLLE : I, 184.  
 Ris (Ile de France : Seine et Oise, commune de Ris-Orangis). Seigneur : Charles, puis Jean-Louis, puis Charles II FAUCON.  
 ROBERTET (Florimond) : I, 150.  
 la Rocca Imperiale (Naples : Italie) : I, 75.  
 DE ROCHECHOUART (Louis), comte de Maure : I, 272, 273,  
 la Roche du Maine (Poitou : Vienne, commune de Prinçay). Marquis : Charles D'APPELLEVOYSIN ; demoiselle : Marie-Renée D'APPELLEVOYSIN.  
 DE LA ROCHEFOUCAULD (Isaac), baron de Montendre : I, 212.  
 la Rochelle : I, 82, 120.



- la Roche Posay (Touraine : Vienne). Marquis : Charles CHASTEIGNER.
- Rocroy (Champagne : Ardennes). I, 171, 172, 174, 178, 181, 183.
- Rodez (Guyenne : Aveyron) : I, 57.
- DE ROHAN (Hercule), duc de Montbazou : I, 46.
- Rome : I, 47, 48, 53, 72, 89, 113, 128, 166, 223, 232, 259 ; II, 32, 40, 41, 42, 47, 81, 100, 156, 257, 267, 278.
- RONSAERT (Pierre) : I, 144, 145, 148 ; II, 72.
- DE LA ROQUE (Jean) : I, 171 et suiv..
- Rosas (Espagne : Espagne) : I, 73, 125, 194.
- Rosny (Ile de France : Seine) : II, 111.
- ROSSIGNOL (Antoine) : I, 82 et suiv., 89 et suiv., 96, 99, 196, 197, 200 et suiv., 207, 233.
- ROSSIGNOL (M<sup>me</sup> —) : voy. Catherine QUENTIN.
- Rottweil (Allemagne : Allemagne) : I, 270.
- Rouen (Normandie : Seine inférieure) : I, 3, 4, 28, 49, 111, 113, 114, 115, 117, 140, 142, 171, 174, 175, 188, 205, 234, 237, 241 ; II, 23 et suiv., 29, 34, 61, 71, 72, 77, 88 et suiv., 104, 117, 128, 130, 132, 145 et suiv., 180, 182, 256, 302. La rue de la pie : II, 94. L'abbaye S. Amand : II, 90 (abbesse : Anne DE SOUVRE). L'abbaye S. Ouen : II, 146 (abbé : Amador-Jean-Baptiste VUIGNEROD). Les cloches de la cathédrale : II, 88 et suiv.. Les chanoines de la cathédrale : II, 63 et suiv., 88 et suiv.. L'hôtel de ville : II, 146. Le vieux palais : II, 94.
- le Rouergue : I, 53.

---

1. Depuis l'impression de mon premier volume, j'ai pu identifier ainsi le capitaine des gardes du grand Condé. Il est fils d'Etienne DE LA ROQUE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Honfleur (Arch. des aff. étrang. : Mémoires et docum. : France 871, f<sup>os</sup> 231 et 284. — Arch. communales de Honfleur : Registres de délibération du conseil de ville). Au château de Chantilly, il y a une lettre de lui adressée au père du grand Condé après la bataille de Nordlingen. Pendant la Fronde, en juillet-août 1650, il essaya de s'emparer de Honfleur pour le prince de Condé (Arch. des aff. étrang. : *id.*).

- Roussines (Angoumois : Charente). Seigneur : François GUEZ.  
 DE ROUVROY (Claude), duc de S. Simon : II, 122.  
 LE ROY (Marin), seigneur de Gomberville : I, 168.  
 Rubelles (Ile de France : Seine et Marne). Seigneur : Jacques  
 BONNEAU.  
 RUDAVEL : II, 30.  
 Rueil (Ile de France : Seine et Oise) : I, 236; II, 57 et suiv..  
 RUZÉ (Antoine), marquis d'Effiat : I, 108.

## S

- SABATHIER (François), seigneur d'Angerville la Rivière :  
 I, 212 ; II, 123.  
 Sablé (Maine : Sarthe). Seigneur : Abel SERVIENT.  
 Santhia (Savoie : Italie) : I, 73.  
 SARASIN (Jean-François) : I, 17, 20, 22, 35, 135, 139, 140,  
 236, 246, 257 ; II, 102.  
 la Sardaigne : I, 194.  
 Sarlat (Guyenne : Dordogne) : I, 172.  
 SAUMAISE (Claude) : I, 204.  
 Saumur (Anjou : Maine et Loire) : II, 122.  
 SAUVAT (François) : I, 280.  
 SAUVAT (M<sup>me</sup>) : voy. Catherine DE DONON.  
 Savigny (Berry : Cher). Seigneur : Etienne CHABENAT.  
 la Savoie : I, 46, 106, 197 ; II, 168, 260.  
 DE SAXE-WEIMAR (Bernard) : I, 122.  
 SCARRON (Paul) : I, 22, 135, 186 ; II, 8, 119 et suiv., 178, 256.  
 DE SCHONBERG (Henri) : I, 108.  
 DE SCUDÉRY (Georges) : I, 198, 257 ; II, 257.  
 DE SCUDÉRY (Madeleine) : I, 29, 198 ; II, 8, 257.  
 Sedan (Champagne : Ardennes) : II, 126.  
 Sézéz (Normandie : Orne) : I, 231.  
 SÉGUIER (Charlotte), femme de Maximilien DE BÉTHUNE, duc  
 de Sully : II, 214.  
 SÉGUIER (Madeleine), femme de Guy DE LAVAL, dit le  
 chevalier de Bois-Dauphin : I, 220.

- SÉGUIER (Pierre), comte de Gien : I, 46, 53, 64, 188 et suiv., 220, 261 ; II, 8, 28 et suiv., 111 et suiv., 128 et suiv., 149 et suiv., 155 et suiv., 213 et suiv., 258.
- Séjur (Limousin : Corrèze). Seigneur : François DE PÉRUSSE ; demoiselle : Françoise DE PÉRUSSE.
- Seignelay (Boulogne : Yonne). Baron : Jean-Baptiste COLBERT. la Seine : I, 145, 146 ; II, 94, 202, 273.
- Serrant (Anjou : Maine et Loire, commune de S. Georges sur Loire). Comte : Guillaume BAUTRU.
- SERVIENT (Abel), seigneur de Sablé : II, 134, 168, 169, 184, 190 et suiv., 227, 260, 261, 262, 264, 265 et suiv., 277 et suiv..
- SERVIENT (Antoinette), femme de François DE BEAUVILLIER, comte de S. Aignan : II, 193.
- SERVIENT (Ennemond) : II, 168, 259.
- SERVIENT (Ennemonde), femme de François LE CHARRON, marquis de S. Ange : II, 259 et suiv..
- SERVIENT (François) : II, 168, 260.
- SERVIENT (Isabeau), mère de Hugues DE LIONNE : II, 168.
- DE SÉVIGNÉ (M<sup>me</sup> —) : voy. Marie DE RABUTIN.
- SÉVIN (Charles), seigneur de Quincy : II, 138.
- SÉVIN (Nicolas) : II, 138.
- SÉVIN (Pierre) : II, 137 et suiv..
- la Sicile : I, 74, 75.
- SILHON (Jean) : I, 257.
- S. Simon (Picardie : Aisne). Duc : Claude DE ROUVROY ; duchesse : Diane-Henriette DE BUDOS.
- sirap* : II, 160 et suiv..
- DE SOMMAVILLE (Antoine) : I, 250.
- la Sorbonne* : I, 111, 113, 115.
- SOREL (Agnès) : II, 204.
- DE SOULAS (Josias), seigneur de Primefosse, dit FLORIDOR : I, 140.
- Soulaucourt (Lorraine : Haute Marne) : I, 92.
- Sourdis (Poitou : Deux Sèvres, commune de Châtillon sur Sèvre). Marquis : Charles D'ESCOUBLEAU.

- DE SOUVRÉ (Anne) : II, 90.  
 SPADA (Giovanni-Battista) : I, 48.  
 Squilazzi (le golfe de —) : I, 75.  
 Stockholm (Suède : Suède) : II, 79-80.  
 STUER (Jacques), comte de la Vauguyon et marquis de S. Maigrin : II, 123.  
 STUER (Jacques), marquis de S. Maigrin : II, 124.  
 STUER (Marie), demoiselle de S. Maigrin : II, 123.  
 la Suède : I, 223 ; II, 20, 79 et suiv..  
 les Suédois I, 123.  
 LE SUEUR (Eustache) : I, 164.  
 la Suisse : II, 166.  
 Sully (Orléanais ; Loiret). Duchesse : Charlotte SÉGUIER.  
 la Suze (Maine : Sarthe). Comte : Gaspard DE CHAMPAGNE ;  
 comtesse : Henriette DE COLIGNY.

## T

- le Tage : I, 225.  
 TALLEMANT (Gédéon) : I, 167.  
 TALLEMANT (Gédéon), dit le sr des Réaux ; I, 168.  
 TALLEYRAND (Henri), seigneur (dit comte) de Chalais : I, 126 ;  
 II, 180.  
 TALON (Denis) : II, 232.  
 TALON (Marie) : I, 209.  
 TALON (Omer) : I, 209.  
 Tanlay (Champagne : Yonne). Seigneur : Michel PARTICELLI.  
 Tarragone (Espagne : Espagne) : I, 73.  
*taxe des aisés* : II, 229.  
*taxe sur les anoblis* : II, 149 et suiv..  
 LE TELLIER (Catherine), femme de François III DE HARCOURT,  
 marquis de Beuvron et de la Mailleraye : II, 164.  
 LE TELLIER (François-Michel), marquis de Louvois : I, 169 ;  
 II, 281.  
 LE TELLIER (Michel), seigneur de Chaville : I, 169.  
 DE TENAY (Alexis), dit l'abbé de S. Christophe : I, 282.

- DE TENAY (Laurent), comte de S. Christophe en Brionnais :  
I, 283.
- Tessé (Normandie : Orne). Comte : René I<sup>er</sup>, puis René II  
DE FROULLAY.
- THÉVENIN (François) : I, 43, 197, 232, 235, 238.
- S. Thibault (Bourgogne : Côte d'Or). Prieur Alexis DE TENAY.
- THIBAUT IV, comte de Champagne : I, 114.
- Thiers (Auvergne : Puy de Dôme) : I, 245.
- le Thillay (Ile de France : Seine et Oise). Seigneur : Charles  
GIRARD ; dame : Elisabeth LE BAILLEUL.
- Thionville (Lorraine : Moselle) : I, 171, 172, 183.
- Thoix (Picardie : Somme). Marquis : Antoine GOUFFIER.
- Thorigny (Ile de France : Seine et Marne). Seigneur : Nicolas  
LAMBERT.
- Thury (Normandie : Calvados). Marquis : Louis DE HARCOURT.
- le Tibre : I, 72 ; II, 273.
- TIERCELIN (Baptiste) : II, 125.
- TIFFONNET (Charles) : II, 68.
- tissus d'or et d'argent* : I, 101.
- LE TITIEN : II, 197.
- Tonnerre (Champagne : Yonne). Comte : Charles-Henri DE  
CLERMONT.
- la Toscane : I, 167.
- Toucy (Champagne : Yonne). Marquis : Louis DE PRYE ;  
demoiselle Louise DE PRYE.
- Toulon (Provence : Var) : I, 126.
- Toulouse (Languedoc : Haute Garonne) : I, 68, 241 ; II, 130.
- DE LA TOUR (Henri), vicomte de Turenne (le maréchal de  
Turenne) : I, 49, 171, 172.
- la Touraine : II, 113, 191, 246.
- Tournai (Pays Bas : Belgique) : I, 125.
- Tours (Touraine : Indre et Loire) : I, 102, 285 ; II, 165.
- Tourville (Normandie : Manche). Seigneur : César DE COS-  
TENTIN ; demoiselle : Lucie DE COSTENTIN. Le vice-amiral  
de — : voy. Anne-Hilarion DE Costentin.
- traiteurs* : I, 139, 140, 184.

- DE LA TRÉMOÏLLE (Louis), comte d'Olonne : II, 160.  
 Trente (Autriche : Italie) : I, 122, 148, 150.  
 TRISTAN : voy. François L'HERMITE.  
 Troyes (Champagne : Aube) : I, 94, 148.  
 TUBEUF (Jacques) : I, 209 et suiv..  
 les Turcs : I, 72 et suiv., 120.  
 Turenne (Limouzin : Corrèze). Vicomte : Henri DE LA TOUR.  
 Turin (Savoie : Italie) : I, 223.

## U

- URBAIN VIII, pape : I, 232 ; II, 41, 100.  
 URGANDE : I, 166.  
 Uxelles (Bourgogne : Saône et Loire, commune de Chapaize).  
 Marquis : Louis-Châlon DUBLÉ ; marquise ; Marie LE BAIL-  
 LEUL.  
 Uzès (Languedoc : Gard). Duc : Emmanuel DE CRUSSOL.

## V

- LE VAILLANT (Jean), seigneur de Plémont : II, 28 et suiv., 134,  
 136, 207.  
 DU VAL (Claude), seigneur de Compainville, abbé de la Victoire :  
 II, 103 et suiv..  
 DU VAL (François), seigneur de Fontenay : I, 128.  
 DU VAL (François), marquis de Fontenay et seigneur de Mareil,  
 dit le marquis de Fontenay-Mareil : I, 128.  
 DU VAL (Germain), seigneur de Mareil : I, 128.  
 Valençay (Berry : Indre). Demoiselle : Louise D'ESTAMPES.  
 Valence (Dauphiné : Drôme) : I, 126.  
 Valenciennes (Flandres : Nord) : II, 242.  
 la Valette (Angoumois : Charente). Le cardinal de — : voy.  
 Louis DE NOGARET,  
 VALLOT (Antoine), seigneur de Magnant : II, 68.  
 VALLOT (Edouard) : II, 68.

- Valmer (Touraine : Indre et Loire, commune de Chançay).  
Seigneur : Thomas BONNEAU.
- Valsaintes (Provence : Basses Alpes). Abbé : Jean-Nicolas GARNIER.
- VANDY (Champagne : Ardennes). Seigneur : Jean, puis Absalon-Claude D'ASPREMONT ; demoiselle : Catherine D'ASPREMONT ; marquis : Absalon-Claude D'ASPREMONT.
- Vannes (Bretagne : Morbihan) : I, 233.
- Varsovie (Pologne : Pologne) : I, 138.
- LE VAU (Louis) : I, 164, 167 ; II, 257.
- Vaugelas (Bourgogne : Ain, commune de Méximieux). Seigneur : Claude FAVRE.
- la Vauguyon (Touraine : Indre et Loire, commune de Chinon).  
Comte : Jacques STUER.
- Vaux (Ile de France : Seine et Marne, commune de Maincy) :  
I, 167, Seigneur : Nicolas FOUCQUET.
- DE VEILHAN (Gabriel), seigneur de Pénacord : I, 125.
- DE VEILHAN (Marie), femme d'Armand DE COSNAC : I, 126.
- venaissin (le comtat —) : I, 197.
- Venissy (sans doute le comtat venaissin) : I, 197.
- Venise (Venise : Italie) : I, 76, 150, 223 ; II, 229.
- vérole* : II, 108.
- vérole (petite)* : II, 51 et suiv., 85 et suiv., 124.
- Versailles (Ile de France : Seine et Oise) : II, 58, 229.
- la Victoire (Ile de France : Oise, commune de Senlis). Abbé :  
Claude DU VAL.
- DE LA VIEUVILLE (Charles) : I, 108 ; II, 152, 168.
- Vieux Rouen (Normandie : Eure, commune de S. Pierre du Vauvray). Seigneur : Antoine IV CARADAS.
- Villarceaux (Ile de France : Seine et Oise, commune de Chaussy) : II, 178. Marquis : Louis DE MORNAY.
- Villayet (Bretagne : Ille et Vilaine, commune de Domagné).  
Comte : Jean-Jacques RENOUARD.
- la Ville aux Clercs (Orléanais : Loir et Cher). Seigneur : Henri-Auguste DE LOMÉNIE.
- Villecomble (? : ?). Seigneur : Jacquet PAGET.

- Villefavreuse (Ile de France : Seine et Oise, commune de Bièvres). Seigneur : Jules DE LOYNES.
- Villeneuve ( ? : ? ) : M<sup>lle</sup> de — : I, 237.
- Villennes (Ile de France : Seine et Oise) : I, 143 et suiv., 147 et suiv.. Seigneur : Jean BRINON, puis Jacques BOURDIN, puis Nicolas BOURDIN ; marquis : Nicolas BOURDIN.
- Villeroy (Ile de France : Seine et Oise, commune de Mennecy). Marquis : Nicolas V DE NEUFVILLE ; duc : François DE NEUFVILLE.
- DE VILLERS (Marie ou Marguerite), femme de Jean GON : I, 285.
- DE VILLERS LA FAYE (Claude), baron de Mauvilly : I, 196.
- DE VILLERS LA FAYE (Cyrus), dit l'abbé de Jassin : I, 196.
- Villotte (Bourgogne : Côte d'Or, commune de Somberton) : I, 156.
- vin* : *d'Avenay* : II, 220 ; *de Brie* : I, 69 ; *de Reims* : I, 165.
- Vitry le François (Champagne : Marne) : I, 92, 144.
- VOITURE (Vincent) : I, 65, 223 ; II, 104.
- VUIGNEROD (Amador-Jean-Baptiste), dit l'abbé de Richelieu puis le marquis de Richelieu : II, 57 et suiv., 116 et suiv., 123, 125.
- VUIGNEROD (Armand-Jean), duc de Richelieu : II, 231 et suiv..

## W

- Wassigny (Picardie : Aisne). Seigneur : Jean GON.
- la Westphalie : I, 223, 226.
- WLADYSLAW, roi de Pologne : I, 137.
-



# GLOSSAIRE DES FORMES DÉFECTUEUSES DES NOMS PROPRES.

(Formes erronées des noms de famille et formes  
anciennes des noms de terres.)

---

Au lieu de :	cherchez :
S. Agnen,	S. Aignan.
D'AILLY,	D'ALLY.
ANGOT,	ANGO.
D'APELVOISIN,	D'APELLEVOYSIN.
D'ARDRES,	D'ARDRE.
DE BAILLEUL,	LE BAILLEUL.
BALLESSENS,	BALESSENS.
DE BAUDÉAN,	DE BEAUDÉAN.
Baume,	Beaumes.
DE BEAUVILLIERS,	DE BEAUVILLIER.
LE BEL,	LEBEL.
BENSERADE,	BENSERADDE.
BLACKWOOD,	BLACUOD.
DU BLÉ,	DUBLÉ.
DU BLED,	DUBLÉ.
le Bocquet,	Bosquel.
BOUCHARD,	BOUCHART.
BRAGELOGNE,	BRAGELONGNE.
BRAGELONNE,	BRAGELONGNE.
DE BROUILLY,	DE BROULLY.
Cardone,	Cardona.

Au lieu de :	cherchez :
Cardonne,	Cardona.
Cavoie,	Cavois.
Cavoie,	Cavois.
Césy,	Cézy.
CHABENAS,	CHABENAT.
Chanvalon,	Champvallon.
CLÉREMBAUT,	CLÉRAMBAULT.
CLÉREMBAUT,	CLÉRAMBAULT.
Coupanville,	Compainville.
Coupeauville,	Compainville.
DELGADE,	DELGADO.
DELORME,	DE L'ORME.
DESMARETS,	DES MARESTS.
DONY,	DONI.
D'ELBÈNE,	DEL BENE.
Entrague,	Entraygues.
Escars,	les Cars.
ESCHALLARD,	ESCHALLART.
ESSELIN,	HESSELIN.
D'ESTOUTTEVILLE,	D'ETOUTEVILLE.
D'ESTUERT,	STUER.
la Force,	Laforce.
FOUQUET,	FOUCQUET.
DE FRANQUETOT,	DE FRANQUETOT.
FRÉMIN,	FRÉMYN.
Frican,	Fricamps.
FROULAY,	FROULLAY.
GALAS,	GALLASSO.
GALASSO,	GALLASSO.
GOMBAUT,	GOMBAULD.
GOURDON,	GORDON.
Grammont,	Gramont.
Guébriant,	Guébriand.
DE HANNIQUE,	DE HANNICQUES.
HENSE,	HANS.

Au lieu de :	cherchez :
Herville,	Herleville.
HILAIRE,	HILLAIRE.
JANIN,	JEANNIN.
Jassinte,	Jassin.
LADISLAS,	WLADYSLAW.
LAGER,	LACGER.
LEBRUN,	LE BRUN.
LENET,	LÉNÉ.
LESUEUR,	LE SUEUR.
LEVAU,	LE VAU.
DE LORME,	DE L'ORME.
DE LOU,	DE LON.
DE LYONNE,	DE LIONNE.
MAYNARD,	MAINARD.
MAZARIN,	MAZARINI.
DE MÉDICIS,	DE' MEDICI.
la Meilleraie,	la Meilleraie.
MENARD,	MAINARD.
S. Mesgrin,	S. Maigrin.
la Mesnardière,	la Ménardière.
Monfuron,	Montfuron.
Mongirou,	Montgeroult.
DE MONTECLAIR,	DE MONTÉCLER.
MORVILLIERS,	MORVILLIER.
Neuillan,	Nouilhan.
OGER,	OGIER.
Paleau,	Palluau.
DE PALVOISIN,	D'APPELLEVOYSIN.
PANCIROL,	PANZIRUOLO.
Parabère,	Parrabère.
PÉLISSON,	PELLISSON.
Pénacors,	Pénacord.
Pignerande,	Peñaranda.
Piles,	Pilles.
DE PRIE,	DE PRYE.

Au lieu de :	cherchez :
Prieuzac,	Priézac.
DE LA ROCQUE,	DE LA ROQUE.
SABATIÉ,	SABATHIER.
SARAZIN,	SARASIN.
SARRAZIN,	SARASIN.
DE SCHOMBERG,	DE SCHONBERG.
SERVIEN,	SERVIENT.
DE STUERT,	STUER.
TALMAN,	TALLEMANT.
le Tillay,	le Thillay.
le Tillet,	le Thillay.
Toussy,	Toucy.
VALOT,	VALLOT.
Valsainte,	Valsaintes.
DE VERT,	VAN WERT.
Villayer,	Villayet.

---

## VOCABULAIRE.

---

- abaisser le courage : I, 3, 25.  
s'abandonner : II, 147.  
abas : I, 68.  
abatre, abbatre : I, 142, 226.  
abatu, abattu : I, 103 ; II, 23, 58, 137, 141, 175, 187, 233, 244.  
abbé : I, 77, 77.  
abesse : I, 288.  
abhorrer : I, 228.  
abime : I, 228.  
s'abismer : I, 151.  
abois : I, 284.  
abolir : II, 35.  
abolition : II, 28.  
abondamment : I, 174.  
abonnement : II, 280.  
abord : I, 49.  
abord (d' — que) : I, 31.  
abregé : I, 138, 222.  
absolu : I, 226.  
absolument : I, 246.  
abus : I, 237.  
abuser : II, 41, 69.  
academique, s. m. : I, 66.  
accablé : I, 169 ; II, 42.  
accabler : II, 31, 204, 225, 237, 247.  
accident : I, 120, 191, 206, 290 ; II, 131.  
accommodement : II, 42.  
s'accommoder à : I, 229.  
accord : I, 287 ; II, 127.  
accorder : II, 143.  
accortise : I, 132.  
accostable : II, 222, 278.  
accoster : I, 127 ; II, 222.  
accoursy : I, 180.  
accoustumé (avoir — de) : I, 194.  
accuser : II, 37.  
s'acharner sur : I, 39.  
s'acheminer : I, 92.  
achepter : I, 38.  
achevé : II, 57.  
achever qn. : II, 33.  
s'achever : I, 115.  
s'acquérir : I, 287.  
acquis : I, 259, 273, 279.  
acquit patent : I, 192 ; II, 226.  
acte (thèse) : I, 113, 114.  
adjuster : I, 225.  
adresse, adresse : I, 208, 252.  
adresse (avoir — à) : I, 36.  
adresse (par —) : II, 48.  
avantageusement : I, 203.  
avanture : I, 182.  
avanturier : II, 123.  
avocat : II, 32.  
affable : II, 220.  
affaire : I, 289 ; II, 171.  
affamé, s. m. : I, 73, 125.  
affecter de : II, 87.  
affermir : II, 41.  
affermi : I, 228.  
affermir : I, 181.  
affligé : I, 23, 229 ; II, 82.  
affliger : I, 48, 270 ; II, 36, 93.  
affliger sa memoire : I, 190.

- affranchi : I, 91.  
 affronter : I, 37 ; II, 49, 69, 198.  
 affronteur : II, 69.  
 âge : I, 151.  
 âge d'or : I, 73.  
 agenda : II, 283.  
 agresseur : II, 35.  
 agir : I, 225.  
 agité : I, 81.  
 agrément : II, 24.  
 agriculture : I, 153.  
 aigrette : II, 48, 49.  
 aigreux : I, 161.  
 aillé (ailé) : I, 216.  
 air : I, 284, 286 ; II, 97.  
 aise : I, 175 ; II, 116.  
 aisé, aizé : I, 98 ; II, 229.  
 aisle : I, 144, 176.  
 aisnesse : I, 253.  
 aisselle : I, 38, 276.  
 aizance : I, 244.  
 ajusté : I, 149.  
 ajuster : II, 48.  
 albâtre : II, 38.  
 alcove : I, 235, 237.  
 aliment : I, 162.  
 allarme : I, 270.  
 allarmer : I, 182.  
 allégeance : I, 290 ; II, 70.  
 alleguer : I, 288 ; II, 187.  
 allerte : I, 123.  
 alliance : II, 25.  
 Allobroge (traiter qn. d' —) : I, 136.  
 allumelle : I, 276.  
 alteré : II, 108.  
 alterer : II, 234.  
 atesse : I, 207.  
 ambre : I, 88 ; II, 37.  
 ambuler : I, 93.  
 amende honorable : I, 230.  
 amertume : II, 94.  
 amorce : I, 216 ; II, 135, 187.  
 amphase : I, 244.  
 ample : II, 8, 53, 150.  
 s'amuser : I, 124.  
 anateme, anatème : I, 213 ; II, 229.  
 anemone : II, 48.  
 animal : I, 104.  
 animer : I, 110, 287 ; II, 75.  
 anti-chambre, s. m. : I, 73, 88.  
 antienne : II, 64.  
 a-outrance : I, 276.  
 appartement, appartement : I, 44, 116, 134, 190 ; II, 46.  
 aposème : I, 4.  
 apoticaire : II, 106.  
 apparent : II, 25, 132.  
 appas : II, 46.  
 s'appauvrir : I, 143.  
 appellant : II, 223.  
 appesanti : I, 4.  
 appetit : II, 164.  
 applanir : II, 222.  
 appointements : II, 268.  
 apprentissage : I, 151.  
 apprest : I, 206.  
 apprivoiser : I, 225.  
 s'approcher de : I, 31.  
 approuver : I, 117.  
 appuyer : I, 60 ; II, 137.  
 apprehension : I, 171.  
 archipèdant : I, 67.  
 ardent, ardent : I, 290 ; II, 67, 270.  
 arracher : I, 195.  
 arrest : I, 193, 246.  
 arrêté : I, 119, 135, 181 ; II, 81.  
 s'arrester à : I, 186.  
 arriere saison : I, 240.  
 art : II, 227.  
 artifice : I, 252 ; II, 276.  
 artisan : I, 65 ; II, 97.  
 aspect : I, 244.  
 aspre : I, 166 ; II, 67.  
 assassiner : I, 221.

- assaut : II, 286.  
 assemblée : I, 101, 104, 196, 206.  
 assembler : I, 271.  
 assurance : I, 106 ; II, 216.  
 assurement : I, 236.  
 s'asseurer : I, 247 ; II, 154.  
 assieger : I, 271.  
 assiette : I, 53, 118, 145, 149.  
 assignation : I, 95, 211 ; II, 280.  
 assigner : I, 44, 210 ; II, 226, 281.  
 assis : II, 41, 43.  
 assujettir ; I, 156.  
 astrologue : II, 153.  
 attaché : II, 69.  
 attachement : I, 137.  
 atteinte : I, 265 ; II, 77.  
 attentat : I, 60 ; II, 243, 249, 296.  
 attente : II, 175.  
 attrappé : II, 264.  
 attraper, attrapper : II, 26, 64.  
 s'attraper : II, 27.  
 aubade : I, 43.  
 aubereau : I, 289.  
 aucunement (affirmatif) : I, 133.  
 aucuns : I, 218.  
 austere : I, 273.  
 austerité : I, 289.  
 authentique : I, 249.  
 autoriser : I, 39.  
 autorité : II, 8.  
 avancer qch. : I, 217 ; II, 279.  
 avantage : II, 263, 274.  
 avantageux : I, 47.  
 aventure : I, 100.  
 avare : II, 65.  
 avenue : I, 126 ; II, 167, 168, 267.  
 aveu (sous l' — de) : I, 41.  
 aveugle : I, 283.  
 aveuglement : I, 39.  
 aveugler : I, 39.  
 avisé : I, 208, 273.  
 s'aviser de : I, 283.  
 avoine : I, 68.  
 avorter : II, 8.  
 azile : I, 116 ; II, 90, 152.  
 azur : I, 284.  
 baailer : I, 236.  
 babiller : II, 87.  
 badin : I, 88, 146 ; II, 118, 164.  
 badinage : II, 163.  
 baffouer : I, 36 ; II, 126, 200.  
 bagatelle : I, 277.  
 baigner : I, 270.  
 bail : II, 75.  
 bain : I, 181.  
 baiser, v. : I, 208.  
 balance : II, 45.  
 balancer : II, 142, 269.  
 balet : I, 236.  
 balustre : II, 73, 137.  
 banc : I, 111.  
 bandeau : I, 269.  
 bandit : I, 250.  
 banni : I, 285.  
 bannir : II, 195.  
 banqueroute : II, 291, 296.  
 barbare : II, 64.  
 barbe grise : II, 33.  
 barbier : II, 101.  
 barbon : II, 161.  
 barguigner : I, 250.  
 barreau : II, 139, 142.  
 bas, adj. : I, 118, 204, 273.  
 bas, s. m. : II, 208.  
 bas-breton : I, 104.  
 basse court : I, 85.  
 bastiment : I, 162.  
 bataille (donner —) : I, 165.  
 bataillon : I, 176.  
 battement : II, 91.  
 becqueté : I, 5.  
 beguine : I, 289.

- belistre : II, 151.  
 benefice : I, 206.  
 benin : II, 238.  
 bequille : I, 182.  
 berner : I, 41, 287 ; II, 31, 127.  
 besoin : I, 103, 249.  
 besoin (au —) : II, 24.  
 beste : I, 104 ; II, 134, 138.  
 beurriere : I, 38  
 beveue, béveue : II, 109, 129, 132.  
 biaiser : II, 296.  
 bicocque : I, 103.  
 bien, s. m. : I, 220 ; II, 58, 83, 131, 154, 245, 273, 275, 293.  
 bienfait, bien-fait : I, 114, 208 ; II, 26, 82, 211, 226, 276, 292.  
 bien-heureux, s. m. : II, 36.  
 bien-tost : I, 131.  
 bigarré : II, 48.  
 bile : I, 43, 90, 93, 96, 162 ; II, 29, 34, 66, 68, 103, 104, 105, 107, 108, 129, 182.  
 bilieux : II, 67.  
 bille (bile) : I, 209, 239 ; II, 51.  
 billet : I, 209 ; II, 172, 174, 184, 226, 247, 280.  
 billon (mettre au —) : I, 155, 241.  
 billot : I, 180.  
 bizarre : I, 221.  
 blasphème : I, 213.  
 blasmer : I, 283.  
 bled : I, 240.  
 blesme : I, 213.  
 blessé : I, 292.  
 blesser : II, 42, 74, 141, 175, 215.  
 blesser le respect : I, 191.  
 blondin : II, 65.  
 boire la santé de qn. : I, 184.  
 bon : I, 292.  
 bon (de —) : I, 276.  
 bonace : II, 269.  
 bon-heur : I, 89 ; II, 31.  
 bonnet : II, 137.  
 bordel : I, 38.  
 borne : I, 110.  
 borné : I, 72 ; II, 44, 279.  
 border : I, 190.  
 botte : II, 295.  
 bouche à bouche : I, 180.  
 bouger : II, 245.  
 bouillant : II, 32.  
 bourgeois : I, 45.  
 bourru, bourru : II, 129, 142, 175.  
 bourse : I, 101, 157 ; II, 30, 34, 169, 174, 183, 209, 229, 275.  
 boutique : I, 229.  
 boyau : I, 207.  
 braire : I, 104.  
 brave, s. m. : I, 71 ; II, 28, 33, 193.  
 bretteur : II, 33, 151.  
 brevet : II, 75, 158, 275.  
 bricolle : I, 252.  
 brigade : II, 135.  
 briguer : I, 56.  
 brillant, adj. : I, 229.  
 brillant, s. m. : II, 165, 204.  
 broc : I, 158.  
 brocarder : I, 37.  
 brouiller la cervelle : I, 235.  
 brouissement : II, 105.  
 brun : I, 278.  
 brusler de : I, 235.  
 brutal : I, 38 ; II, 64.  
 brutte : II, 63.  
 buffet : II, 74.  
 bulle : II, 75, 158.  
 burlesque : I, 31, 40, 162.  
 buse : I, 248.  
 but : I, 221.  
 butin : I, 156.



- butte (en — à) : I, 58.  
 butter : I, 50.
- cabale : II, 133.  
 cabinet : I, 25, 129, 204, 228,  
 236, 244, 250 ; II, 47.  
 cachette : II, 211.  
 cadance, cadence : I, 244,  
 249 ; II, 126, 127.  
 cadet : II, 165, 172.  
 cagot : II, 276.  
 cajoller : I, 253.  
 camp : I, 179.  
 campagne : I, 82, 140, 171,  
 175, 176, 182, 194, 198,  
 216, 218, 242.  
 camus : II, 158.  
 canaille : II, 150.  
 cancan : I, 251.  
 candeur : I, 150.  
 canicule : I, 93, 105.  
 canoniser : I, 186, 208.  
 canton : I, 104.  
 capitale, adj. : I, 75.  
 cappe : I, 36.  
 caprice : I, 244, 245, 261 ;  
 II, 31, 64.  
 caractere : II, 80, 287.  
 caressant : II, 293.  
 caresse, carresse (faire —) :  
 I, 90 ; II, 42.  
 caresser, carresser : I, 190  
 224 ; II, 154, 175, 278,  
 282.  
 carosse, carrosse : I, 93 ; II,  
 26.  
 cas (faire — de) : I, 237, 290.  
 cassade : II, 170.  
 casse : II, 170.  
 causer : II, 35, 271.  
 catherre, catherre : I, 60, 274.  
 causeur : I, 244.  
 caution : I, 157 ; II, 292.  
 ceder à : II, 73.
- ceder en : I, 148.  
 ceindre : I, 25.  
 celer : I, 174 ; II, 36, 210.  
 cens : II, 153.  
 censeur : I, 35, 36.  
 censure : I, 39, 162.  
 cercueil : I, 270.  
 cerdeau : II, 208, 209.  
 certain : I, 119.  
 certes : I, 113.  
 cervelle : I, 43, 169, 235 ; II,  
 29, 33.  
 cesser : I, 208.  
 chagrin : I, 222.  
 chair : I, 281.  
 chaise : I, 85, 275 ; II, 104.  
 chaleur : I, 283.  
 chaloir : I, 275.  
 champestre, s. m. : I, 58.  
 chandelle : I, 277, 278, 282.  
 chanteur : I, 160.  
 chapitre : I, 64 ; II, 132.  
 chappe : II, 64.  
 charité : I, 171.  
 charlatan : I, 69 ; II, 68.  
 charmer : I, 181.  
 chasser : I, 222.  
 chastaigne : I, 184.  
 chasteaux en Espagne : I, 184.  
 chastier : I, 240.  
 chatouiller : I, 60, 80 ; II,  
 74.  
 chaud, adj. : I, 156 ; II, 174,  
 239.  
 chaud, s. m. : I, 147.  
 chaudement : II, 193.  
 chaudron : I, 68.  
 chef : I, 230 ; II, 153.  
 chercher de : I, 81.  
 chere : II, 281.  
 cherir : I, 121 ; II, 271.  
 chetif : II, 43.  
 cheute : I, 266.  
 chicane : II, 219.  
 chicaner : II, 131.

- chien de Jean de Nivelle : I, 249.  
 chiffre : I, 200, 202.  
 chimere, chymere : I, 43, 95.  
 chimerique, chymerique : I, 126 ; II, 53, 285.  
 chirurgien : I, 44.  
 chocquer, choquer : I, 103 ; II, 295.  
 choir : I, 100.  
 cholere : I, 222.  
 chose publique : II, 245.  
 cire : I, 193, 246 ; II, 29, 31, 35.  
 cité : I, 241.  
 citoyen : I, 190.  
 civil : I, 107, 158 ; II, 278.  
 civilité : I, 107.  
 clabauder : I, 38, 250.  
 clair : I, 278 ; II, 137, 147.  
 clair-voyant : I, 90 ; II, 104.  
 clarté : II, 39, 73.  
 classe : I, 230.  
 clerc : I, 246.  
 clergé : I, 100, 206.  
 climat : II, 204.  
 climaterique, s. m. : II, 163.  
 cloison : I, 231.  
 clou : I, 103 ; II, 103.  
 cocquet : I, 137.  
 cocu : I, 39.  
 cœur : II, 31.  
 cœur (au — de) : I, 120.  
 coffre : I, 88, 101, 109 ; II, 264, 279.  
 coin : II, 64.  
 collateur : II, 43, 100.  
 collecteur : II, 150.  
 college : II, 159.  
 comme : I, 184.  
 comme (aussi bien —) : I, 189.  
 commencer de : I, 31.  
 commerce : I, 102, 141, 174 ; II, 61.  
 commettre à : II, 228.  
 se commettre : I, 151 ; II, 294.  
 commis : I, 95, 182 ; II, 291, 295.  
 commissaire : II, 127, 219.  
 committimus : II, 156, 158.  
 commode à qn. : I, 129.  
 commodement : I, 234.  
 commun, s. m. : II, 151.  
 compagne : I, 268, 284.  
 compagnie : I, 280, 285, 289, 291.  
 compagnon : I, 250.  
 comparaison (faire —) : I, 36.  
 compere : II, 68.  
 complaire : I, 224.  
 complaisance : II, 79.  
 complaisant : I, 166, 189 ; II, 27.  
 complice : II, 269.  
 complimenter : I, 221.  
 composer : I, 55.  
 se composer : I, 57.  
 compte : I, 244.  
 compter (à — de) : I, 254.  
 concert (de —) : I, 38.  
 conclurre : II, 224.  
 conferer : II, 41, 102.  
 confesser : I, 85, 164, 191, 208, 252 ; II, 33, 52, 82, 266, 270.  
 confidemment : I, 60 ; II, 206.  
 confisqué : I, 212.  
 confit en : I, 58.  
 conflict : I, 180.  
 confondre : I, 166 ; II, 26, 44, 139, 161.  
 confusion : II, 160.  
 congé : I, 206, 219 ; II, 130.  
 conjecture (tirer —) : II, 363.  
 conjoncture, conjuncture : II, 215, 239, 259.  
 conjurer : I, 292.

- connaistre de, connestre de :  
 I, 158 ; II, 44.  
 connoissance : I, 110, 204.  
 connoistre : I, 25, 104, 114 ;  
 II, 132, 163, 258, 273.  
 connoistre (s'y —) : I, 246.  
 conscience : II, 129.  
 conseiller : I, 45.  
 considerable : II, 76.  
 considerer : I, 191.  
 consommer : I, 239.  
 constant : I, 244.  
 consulter : II, 108.  
 consumé : II, 34, 248.  
 se consumer : II, 108.  
 contant (comptant), s. m. :  
 II, 278, 285.  
 conte : I, 183, 282.  
 conte (rendre —) : I, 89 ; II,  
 52.  
 conte (faire — de) : I, 227 ;  
 II, 157, 183.  
 contenir : II, 23.  
 contester : II, 143, 157.  
 contract : II, 75.  
 contrainte : I, 265.  
 contr'enquête : II, 134.  
 contre-sens (à —) : II, 274.  
 contre-temps (à —) : II, 72.  
 contribuer : II, 8.  
 controlle : II, 280.  
 controller (critiquer) : I, 35,  
 36, 39, 66 ; II, 194.  
 controller (au sens moderne) :  
 I, 210.  
 convent : I, 289 ; II, 63.  
 convertir : I, 271.  
 convié, s. m. : I, 169.  
 convier : I, 69 ; II, 79.  
 convier de : I, 184.  
 convive : I, 282.  
 convoier : I, 93.  
 copie : I, 253 ; II, 274.  
 coquin : I, 103.  
 coral : II, 38.  
 corps (de l'état) : II, 127.  
 corps glorieux : I, 127.  
 corrompre : I, 245.  
 cors : II, 178.  
 corvée : I, 136.  
 costau : II, 219.  
 coucher : II, 209, 279.  
 couler, v. a. : I, 87 ; II, 271,  
 282.  
 se couler : I, 51, 85, 128 ; II,  
 27, 169, 220.  
 courage : I, 50, 267, 286 ; II,  
 32.  
 courrier : II, 29.  
 courroux : I, 228.  
 cours : I, 253 ; II, 201.  
 course : I, 249.  
 court : I, 101, 104 ; II, 101,  
 183, 185.  
 courtisan : I, 108.  
 courtoisier : I, 223.  
 courtois : I, 72.  
 courtoisie : II, 40.  
 coutume : I, 273.  
 couvert, s. m. : I, 164.  
 couverture : I, 149.  
 couvrir : I, 162.  
 coy : I, 45.  
 craindre, v. n. : II, 53.  
 credit : I, 87 ; II, 226.  
 creime : I, 214.  
 crere (croire) : I, 274, 281.  
 cri (faire un —) : I, 45.  
 crin : I, 73.  
 critique, s. m. : I, 39.  
 critiqué : I, 66.  
 critiqueur : I, 41.  
 crosse : I, 77, 93 ; II, 26,  
 153.  
 crottesque : I, 40, 109 ; II,  
 181.  
 crotté : I, 93.  
 cruel : II, 36, 67, 86.  
 cuir : II, 219.  
 cuisant : I, 121, 240.

- cuisine : I, 83, 97.  
 cul de jatte : I, 180.  
 cullebutte : II, 26.  
  
 d'abord que : I, 31.  
 dague : I, 280.  
 dais, daix : I, 32, 66 ; II, 73, 137.  
 damné : I, 138.  
 datif : II, 286.  
 débattre : I, 208.  
 débile : I, 4 ; II, 223, 237.  
 débit : I, 66 ; II, 64, 180, 227.  
 débiter : I, 254, 270 ; II, 274.  
 déboursier : II, 134.  
 debutter : I, 221.  
 deça ! : I, 38.  
 deceu : II, 196.  
 decevoir : II, 80.  
 dechet : II, 291, 291.  
 déchirer : II, 194, 195.  
 décider : II, 139.  
 décocher : I, 292.  
 decoction : I, 91.  
 déconcerté : II, 127, 244.  
 se découvrir : II, 119, 240.  
 decrier : I, 69.  
 défaire : II, 55.  
 se défaire de : I, 240.  
 défait : II, 208.  
 défaut, deffault : II, 63, 129, 147, 296.  
 defendant (à mon corps —) : I, 94.  
 defendeur : I, 161.  
 deferer à : I, 39 ; II, 72.  
 deffendre : I, 209.  
 se deffendre de, se défendre de : I, 275 ; II, 61.  
 deffit : I, 189.  
 défigurer : II, 134.  
 définir : II, 245.  
 degager : II, 35.  
 degoust : I, 66, 116 ; II, 224.  
  
 degouster : I, 244.  
 degré : I, 85, 179.  
 dégresser : II, 230.  
 se déguiser : II, 143.  
 deïté : II, 38.  
 delà : I, 221.  
 delasser : I, 200.  
 se delasser : I, 112.  
 delateur : II, 269, 276.  
 delectable : II, 117, 219.  
 se delecter : I, 222.  
 delicat, adj. : II, 157, 219.  
 delicat, s. m. : I, 167 ; II, 291.  
 delicatessen : I, 253.  
 delicter : I, 288.  
 delivrer : I, 165, 250.  
 déloger sans trompette : I, 121.  
 deloger de : I, 240.  
 demandeur : II, 183, 291.  
 demeure : I, 104.  
 demeure (faire —) : I, 105.  
 demeuré : I, 181, 207.  
 demeurer : I, 91, 100, 179, 240, 271.  
 démonter : II, 103.  
 demy-dieu : I, 23, 79.  
 denier : I, 158.  
 denrée : I, 239.  
 depeindre : I, 111.  
 dépens : II, 138.  
 dépensescher : II, 208.  
 depité : I, 130.  
 depiter : I, 289.  
 déplaisir : I, 239.  
 depositaire : II, 168.  
 dépouillé : II, 66, 158.  
 deputé : I, 226.  
 dequoy : I, 71, 241 ; II, 221, 238, 253.  
 dérober : I, 203.  
 deroutte : II, 291, 296.  
 desabuser : I, 258.  
 desaveu : I, 161.

- desbrouiller : I, 201. 208.  
 descharger : I, 239.  
 deschiffrer : I, 208.  
 découvrir : I, 258.  
 desenflé : I, 140.  
 desert : I, 58, 61 ; II, 203.  
 desgagé : I, 116.  
 désir (avoir — de) : I, 238.  
 désirable : I, 110, 118.  
 des-ja : I, 61, 87, 91.  
 desloger : I, 125, 199.  
 desmarche : I, 216.  
 desmeller : I, 225.  
 desmenagement : I, 234.  
 désordre : I, 36, 191.  
 desplaisir : I, 103.  
 dessein : I, 109, 110, 122,  
 123, 165, 221.  
 dessert : I, 280.  
 destinées : I, 113.  
 destourner : I, 271.  
 destours : I, 252.  
 destroit : I, 126.  
 desunir : II, 214.  
 detacher : I, 287.  
 se detacher : II, 69.  
 detesté : I, 223.  
 détourner la memoire : I, 196.  
 devancer : II, 176, 255.  
 devancier : I, 149.  
 devant : II, 25.  
 devers : I, 273.  
 devis : I, 3.  
 devoir : I, 270.  
 devorer : II, 208.  
 devot : I, 280.  
 dextérité : II, 295.  
 diable (pauvre —) : I, 104.  
 dict : I, 282.  
 diette : I, 166.  
 differer, v. a. : I, 33 ; II, 236 ;  
 v. n. : I, 251.  
 dignement : II, 138.  
 diligent : I, 65.  
 discernement : I, 273 ; II,  
 294.  
 discerner : I, 90.  
 discrettement : II, 295.  
 disert : II, 77.  
 disgrâce : I, 222 ; II, 150.  
 disparaistre : I, 291.  
 dispense : II, 88.  
 dispenser : II, 64.  
 disposer de : I, 175.  
 se disposer à : I, 176.  
 se disposer de : I, 285.  
 disputer : I, 253.  
 se distiler : II, 105.  
 distinguer : I, 172, 178.  
 distributeur : II, 62, 64.  
 distribution : I, 63.  
 divers : I, 118.  
 divertir qn. de qch. : I, 237.  
 divertissement : I, 37, 190.  
 diviser : II, 216, 216.  
 docte, adj. : I, 115, 228 ; II,  
 128.  
 docte, s. m. : I, 112.  
 docteur : I, 112.  
 doctrine : I, 112, 188, 189.  
 dolent : I, 122.  
 domaine : I, 95, 98 ; II, 280.  
 domestique, adj. : II, 131.  
 domestique, s. m. : I, 86, 188,  
 190, 191.  
 dommage : I, 103.  
 don : I, 114, 192.  
 donneur de casse : II, 170.  
 doré : I, 141.  
 dormant, s. m. : II, 129,  
 142.  
 dos : I, 240.  
 double, s. m. : I, 101, 240 ;  
 II, 34.  
 doubler le pas : I, 249.  
 douceur : II, 40, 72, 145.  
 douteux : I, 108 ; II, 271.  
 doux : II, 73, 73, 255, 260.  
 dramatique : II, 81, 255.

- drapper : I, 36.  
 dresser, v. a. : II, 157.  
 dresser, v. n. (mettre le cou-  
 vert) : I, 68.  
 dret (droit), adj. : II, 211.  
 droit : II, 141, 143.  
 droit (avoir —) : I, 35.  
 dru : II, 24.  
 duel : II, 35.  
 duppe : I, 240 ; II, 278.  
 dupper : I, 155, 239, 245 ;  
 II, 27, 81, 158.  
 duppeur : I, 245.  
 dur : I, 246, 270, 284 ; II,  
 82, 88, 129, 210, 231, 265,  
 274.  
 durer : I, 104 ; II, 232.  
 dureté : II, 295.  
  
 eau d'orge : I, 91.  
 eaux (minérales) : I, 274, 281,  
 282, 289 ; II, 62.  
 ébahi : II, 34.  
 éblouissement : II, 105.  
 écarter : I, 176.  
 échauffer : I, 224 ; II, 97.  
 éclairer, v. n. : II, 38.  
 éclat : I, 119 ; II, 126.  
 éclatant, éclattant : I, 169,  
 201, 229.  
 éclater, éclatter : I, 161 ; II,  
 82, 91, 123, 164, 234.  
 eclipse : I, 291.  
 éclipsé : II, 242, 266.  
 s'éclipser : II, 266.  
 ecluse : I, 91, 94, 100.  
 éclipser : II, 53.  
 ecueil : II, 35.  
 effectif : II, 172, 278, 286.  
 effet (en --) : I, 174.  
 efficace, s. f. : II, 225.  
 s'efforcer : II, 165.  
 égal (à l' — de) : I, 207.  
 égal de : I, 235.  
 égaré de : II, 43.  
  
 element : I, 47, 236 ; II,  
 166, 204.  
 élite : I, 270.  
 éloquemment : II, 136.  
 éluder : II, 276.  
 embarras, embarras : I, 232 ;  
 II, 218.  
 embarrassé : II, 142.  
 s'embarquer : I, 276.  
 embarrasser : I, 240.  
 embilé : I, 212.  
 embonpoint : II, 69, 94.  
 embrazer : II, 223.  
 émeu de (mû par) : I, 73.  
 emmaigrir : II, 208.  
 emmener (amener) : I, 110,  
 171, 174.  
 emmeublement : II, 48, 50.  
 émotion : II, 105, 112.  
 emoulu : I, 66.  
 émouvoir : II, 105, 129, 215.  
 s'émouvoir : II, 107.  
 empesché : I, 55 ; II, 176.  
 empesté : II, 104.  
 empire : I, 79.  
 empirer, v. a. : II, 239.  
 empirer, v. n. : I, 253.  
 s'empirer : I, 4.  
 employ : I, 173.  
 employer : I, 65.  
 empoisonner : II, 285.  
 emporter : I, 281.  
 s'emporter : I, 196.  
 ému : II, 103.  
 encenser : I, 230.  
 encherir : I, 189.  
 enchifrené : II, 51.  
 enchifrenement : II, 77.  
 enclin : I, 246.  
 enclos, adj. : I, 107.  
 enclouure : I, 157.  
 endormi : II, 131, 139.  
 endosser : II, 41.  
 endureur : I, 247 ; II, 64.  
 enfant : I, 287.

- s'enferrer : I, 275.  
 enfiler : I, 207.  
 enflammié : I, 275 ; II, 34.  
 enflé : II, 7.  
 enfler : II, 74.  
 s'enfler : II, 223.  
 enfumé : I, 4.  
 enfumer : I, 38.  
 engager à : I, 221.  
 engager de : I, 287.  
 s'engager : I, 174, 175.  
 engresser : II, 208.  
 enjoindre : I, 270, 273.  
 enjoué : II, 38, 72, 158, 181,  
     197, 222, 296.  
 enlever : II, 43.  
 énorme : II, 132.  
 enquête : II, 134.  
 enragé : II, 158, 214, 262.  
 en-seigner : I, 68.  
 enserrer : I, 5, 274.  
 entendre : II, 141.  
 entendu : I, 38 ; II, 133.  
 enter : I, 152 ; II, 34.  
 enteriner, enteriner : II, 206,  
     208.  
 entrailles : II, 67, 69.  
 entrée : I, 138.  
 entremise : I, 279.  
 entreprendre : I, 289.  
 entreprise : I, 122 ; II, 98.  
 entrer : I, 235.  
 entretenir : I, 282 ; II, 25.  
 entretien : I, 182, 200.  
 enveloppe : I, 38.  
 envelopper : II, 29.  
 envisager : II, 72.  
 s'envoler : I, 216.  
 enyvré : II, 193.  
 s'enyvrer : I, 288.  
 épandre : II, 248.  
 épicié : I, 283.  
 épuiser : II, 30.  
 epulogué : I, 288.  
 équité : I, 210.  
 eriger : II, 294.  
 eriger en : I, 40 ; II, 157,  
     291.  
 escabelle : I, 165.  
 escadron : I, 173.  
 escamotter : I, 69.  
 escarcelle : I, 163.  
 escart (mettre à l'—) : I, 140.  
 eschanson : II, 152.  
 s'eschapper contre : I, 37.  
 escheoir (il eschet) : I, 39.  
 eschevin : I, 103.  
 eschole, escole : I, 184, 228 ;  
     II, 67.  
 esclaircir qn. de qch. : I, 95.  
 escolier : II, 137.  
 escorte : II, 169.  
 escot : I, 140, 205 ; II, 222.  
 escrime : I, 160.  
 écriture : I, 272.  
 écrivain : II, 272.  
 escuyer : II, 32.  
 esgaré : I, 160.  
 eslever : I, 228.  
 eslever son style : I, 31.  
 esloignement : I, 144.  
 s'eslongner : I, 43, 139.  
 espais : I, 176.  
 espargne, épargne : II, 172,  
     182, 183, 184, 280.  
 espargner : I, 292.  
 espaulé : I, 124.  
 esperer : II, 227.  
 esperer de : I, 290.  
 espine : I, 189, 271.  
 espineux : I, 112.  
 espion : I, 123 ; II, 264.  
 espouser : I, 79.  
 esprits : I, 43.  
 épuisé : I, 109.  
 espuré : I, 160.  
 esquiver, v. a. : II, 230.  
 esquiver, v. n. : I, 127 ; II,  
     29.  
 essayer : II, 32.

- estable : I, 45, 68.  
 s'estaler : I, 275.  
 estaller, étaler : I, 66, 228 ;  
 II, 163, 166.  
 estat : I, 65 ; II, 152, 264,  
 292.  
 estat (faire — que) : I, 83 ;  
 II, 197.  
 estimé : I, 290.  
 estoife : II, 48.  
 estofer : II, 47.  
 estoille : I, 38.  
 estonné : II, 139.  
 estonner : I, 111, 113 ; II,  
 134, 160, 204, 265, 265.  
 s'estonner : II, 76.  
 estouffer ; I, 271.  
 estourdie (à l' —) : II, 33.  
 estres : I, 63, 151.  
 estriller : I, 68.  
 étroite amitié : I, 233.  
 estropié : I, 177.  
 s'estropier : I, 253.  
 estropiment : I, 178.  
 éternisé : I, 150.  
 étique : I, 281.  
 étourdir : II, 88, 92.  
 evangelique : I, 198.  
 s'évanouir : II, 126.  
 évident : I, 211.  
 evocation : II, 34.  
 evoquer : II, 159.  
 exagerer : I, 111, 228.  
 exalter : I, 202, 228 ; II, 256.  
 excéder : I, 107.  
 excellence : I, 29, 31, 166 ;  
 II, 94.  
 exceller sur qn. : I, 93.  
 exclamation : I, 67.  
 exclure : II, 88.  
 excroquer : II, 31.  
 excuse : I, 123.  
 executer : II, 138.  
 exemplaire, adj. : II, 295.  
 s'exempter de : I, 167.  
 exercer : I, 292.  
 exercice : I, 83, 176, 205,  
 206, 236 ; II, 78.  
 expert : II, 105.  
 exploict, exploit : I, 44 ; II,  
 130.  
 exprés : II, 233.  
 exquis : II, 179.  
 fable : I, 183, 208, 266 ; II,  
 80, 82, 163.  
 face de caresme : I, 212.  
 facetieux : I, 252.  
 se fâcher : II, 219.  
 facilité : I, 252.  
 faconde : I, 162.  
 fade : I, 229.  
 faillir : I, 249.  
 faire le : I, 250.  
 fais, faix : I, 124 ; II, 208.  
 fait, s. m. : II, 185.  
 famelicque : II, 208.  
 familier : II, 156, 166, 222.  
 fantasque : II, 143.  
 fantôme : I, 43.  
 farcy : I, 4.  
 fardeau : I, 240.  
 farouche : II, 75, 274.  
 fascheux : I, 278.  
 fast : I, 27.  
 fat : I, 39.  
 fatal : II, 33, 135, 151, 158,  
 162, 202, 216, 281.  
 fauconneau : I, 276.  
 faussaire : II, 190, 192, 194,  
 195, 196, 263, 264, 268.  
 favorable : I, 116.  
 favoriser : I, 39.  
 fecond : I, 229.  
 fée : II, 47.  
 feinte : II, 27.  
 felicité : I, 117.  
 fer : I, 276.  
 ferme, adj. : II, 61, 201.  
 ferme, s. f. : I, 240.



- termier : I, 91, 93, 239, 240.  
 festin : I, 236.  
 festu : II, 163.  
 feu : I, 157.  
 feuille volante : I, 229.  
 feve : I, 281.  
 fidelle : I, 179 ; II, 295.  
 fievre : I, 3, 4, 241.  
 fiffre : I, 202.  
 figure : I, 252.  
 filer : II, 53.  
 filet : I, 59.  
 fille : I, 182, 247.  
 fin, s. f. : I, 253.  
 finance : I, 101 ; II, 174, 184, 283, 293.  
 finances : I, 107, 210 ; II, 277.  
 finesse : I, 252.  
 finette : I, 287.  
 se fixer : II, 217.  
 flanc : I, 203 ; II, 192.  
 flatteur, adj. (mer flatteuse) : II, 271.  
 fleau : I, 160 ; II, 33, 163, 248.  
 fleurette : I, 229.  
 flexible : II, 296.  
 florissant : I, 94.  
 flus : I, 59, 140, 140 ; II, 270.  
 fluxion : I, 273.  
 foible : I, 273.  
 foire (avoir la —) : I, 123.  
 foison : I, 240.  
 fol : II, 29.  
 folatre : I, 208.  
 follement : I, 75 ; II, 139, 227, 249.  
 fondateur : II, 43.  
 fondé : II, 194.  
 tondement : II, 135.  
 fonder : II, 127, 177, 277.  
 fonds : I, 101, 169 ; II, 129, 131, 132, 142.
- fonds (à plein —) : II, 53.  
 fontaine : I, 265 et suiv..  
 force (par —) : I, 242.  
 force (il est — que) : I, 92.  
 forcé : I, 204 ; II, 77.  
 forcée (rime —) : I, 38 ; II, 126.  
 forcer : I, 51, 71, 165, 224 ; II, 147.  
 se forcer de : I, 291.  
 forger : I, 166 ; II, 284.  
 forme : II, 129, 132, 142, 142.  
 fors : I, 156.  
 fort (esprit —) : II, 135.  
 fort (style —) : I, 204.  
 fortune : I, 173 ; II, 44, 107, 267, 291.  
 fosse : II, 78.  
 fou : I, 246, 277, 283.  
 foudre, s. m. : I, 198.  
 foudroyant : I, 173.  
 fouet : I, 45.  
 foul : I, 38, 159.  
 fouler : I, 238 ; II, 118.  
 four : I, 100.  
 fourbe, adj. : I, 133, 134, 245.  
 fourbe, s. m. : II, 245.  
 fourbe, s. f. : I, 133.  
 fourberie : I, 132.  
 fournir : I, 100, 205.  
 fournir qn. de : I, 216, 219.  
 fournir un repas : I, 165.  
 fournure : II, 63.  
 foy (à la bonne —) : I, 253.  
 foy et hommage : II, 43.  
 foye : I, 90.  
 foyer : I, 141.  
 fragile : II, 139.  
 fraîchement, freschement : II, 38, 197.  
 frase : I, 244.  
 fraude : II, 295.  
 frenezie : II, 26.

- friand, adj. : I, 169 ; II, 285.  
 friand, friant, s. m. : I, 184 ;  
     II, 43, 219, 220.  
 frimats : I, 138.  
 frippon : II, 190, 198  
 frisson : II, 52.  
 frivole : I, 158 ; II, 232, 279.  
 froid : II, 293.  
 fronteau : I, 4.  
 frugalité : I, 162.  
 fruit : I, 229.  
 frustrer : II, 153.  
 fumée : I, 31.  
 fumeux : I, 43.  
 funeraillles : I, 173.  
 funeste : I, 181, 222.  
  
 gage : I, 103 ; II, 43.  
 gager : I, 220 ; II, 45.  
 gages : II, 209, 210.  
 gagne-petit : II, 63.  
 gaillard : I, 37.  
 gaine : I, 281.  
 galamment : II, 245.  
 galand, galant, gallant : I,  
     252 ; II, 163, 221, 255,  
     257, 293.  
 galanterie : I, 218, 222, 235.  
 galimathias : I, 31.  
 gallerie : II, 118.  
 game : I, 161 ; II, 221.  
 garand : I, 41.  
 garanti : I, 179.  
 garantie : I, 157.  
 garantir : I, 198 ; II, 131.  
 garde, s. f. : I, 276.  
 garde-robe : I, 126.  
 garent (appeller à —) : I, 244.  
 gasté : II, 108.  
 gaster : I, 45, 54, 130 ; II, 32,  
     49, 150, 151, 200, 233,  
     256.  
 se gaster : I, 272 ; II, 24.  
 gayeté (trissyllabique) : II,  
     185.  
  
 gendarme : I, 161.  
 genie : I, 150, 280.  
 genouil : I, 185.  
 genre : II, 8.  
 gens : I, 45.  
 gent : I, 274.  
 gentillesse : II, 47.  
 gentil-homme : II, 32.  
 geografe : II, 169.  
 germain, s. m. : I, 71.  
 germer : I, 222.  
 gesne : I, 267 ; II, 67, 77.  
 gesner : I, 36, 60 ; II, 77.  
 gets (jais) : I, 278.  
 gibier : II, 150.  
 gille (faire —) : II, 101.  
 girofle : I, 283.  
 gisant : I, 173.  
 glace : I, 32, 122.  
 glaive : I, 173.  
 glisser, v. a. : II, 32.  
 glorieux : I, 155, 224 ; II, 7,  
     48.  
 gorge : I, 87, 186, 268 ; II,  
     38.  
 gottique : I, 31.  
 gourmander : I, 93, 151.  
 gousset : I, 140.  
 goust : I, 185.  
 goutte : I, 246.  
 gouteux : I, 249.  
 gouvernement : I, 120 ; II,  
     267.  
 grace : I, 282, 284 ; II, 35,  
     141, 143, 160, 226, 275,  
     279, 282, 284.  
 gracieux : II, 293.  
 grammercy : I, 208.  
 grange : I, 94, 100.  
 gras : I, 288.  
 gratis, s. m. : I, 31, 35.  
 gratis, adv. : II, 106, 108,  
     156.  
 grave : II, 225.  
 graver : I, 284.

gré (de son —) : I, 284.  
 gré (prendre à — de) : I, 78.  
 grever : I, 156.  
 griffe : I, 156.  
 grimace, grimasse : I, 52, 55,  
 133, 276.  
 grimacer : I, 276.  
 gronder : II, 65.  
 grossesse : I, 208.  
 guay : I, 196.  
 guerre : II, 39.  
 gueux, adj. : I, 103, 155 ; II,  
 169.  
 guigner : I, 139

se haïr : II, 63.  
 haïre : I, 289.  
 haleine (tenir en —) : II,  
 277.  
 halfessier : II, 194.  
 hanter : I, 82.  
 hantise : II, 33.  
 haren solet : I, 38.  
 haro : II, 100.  
 hasté : II, 219.  
 haussé : I, 86.  
 hazard : I, 152, 180, 194.  
 hazarder : II, 24, 224.  
 se hasarder à : I, 267, 275.  
 hélas : I, 196.  
 hercule : II, 33.  
 herissé : II, 201.  
 herisser : II, 53.  
 héritage : I, 282.  
 héritière : I, 232.  
 heur : I, 52, 59, 78, 220 ; II,  
 129, 145, 181, 234, 243.  
 hoc : I, 137.  
 hola (faire le —) : I, 273 ;  
 II, 101.  
 s'homicider : I, 275.  
 hors de : I, 236.  
 hoste : I, 44, 166.  
 hostesse : I, 226.  
 housse : I, 93.

huer : I, 68.  
 huissier : II, 267.  
 humer les bons mots : I, 141.  
 humeur : I, 289, 290 ; II,  
 24, 64, 105, 108.  
 humide, s. m. : I, 147.  
 hurlement (sans h aspiré) : I,  
 45.  
 hurler : I, 43.  
 hyperbole : I, 42.

idée : I, 267.  
 idolatrie : II, 73.  
 illustre : s. m. : II, 8.  
 imaginaire : I, 273.  
 imbu (être — que) : II, 153.  
 imparfait : I, 160, 279.  
 impatiemment : I, 280.  
 impérieux : II, 179.  
 impitoyable : I, 292.  
 d'importance : II, 282.  
 important, s. m. : I, 53 ; II,  
 27.  
 importuner : II, 171.  
 imposer, v. a. : I, 40.  
 imposer, v. n. : II, 69, 197.  
 impost : I, 153.  
 imposture : I, 133.  
 impotent : I, 182.  
 imprimer : I, 225.  
 s'imprimer : I, 188.  
 imprimeur : I, 40.  
 imputer : II, 183, 191.  
 incarnat : II, 182.  
 incertainement : II, 52.  
 incivil : II, 176.  
 incommode : I, 55.  
 incommoder : I, 93 ; II, 151.  
 incomparable : I, 208.  
 incompréhensible : I, 201.  
 inconcevable : II, 50.  
 incorruptible : II, 86.  
 indigent : I, 161, 165, 240.  
 indomptable : I, 174.  
 indubitable : I, 222 ; II, 131.

- indubitablement : II, 60, 132, 227, 238.  
 induire à : II, 261.  
 industrie : I, 32, 201.  
 infaillible : II, 141.  
 infailliblement : I, 110.  
 infécond : I, 147.  
 inféodé : I, 95, 98.  
 infidèle : II, 295.  
 information : II, 34.  
 infus : I, 259, 279 ; II, 60.  
 ingénieur : II, 169.  
 ingénu : I, 129.  
 s'ingérer de : I, 153.  
 ingrat à : II, 234.  
 inimitable : I, 208, 258.  
 injurieux : II, 42.  
 injustice (faire —) : I, 147.  
 innocence : I, 185.  
 innocent : I, 222, 235, 283.  
 inouï : II, 126.  
 inquiétude : I, 79, 218.  
 insensé : II, 272.  
 insolence : II, 241.  
 insolent : II, 33.  
 inspirer : I, 206.  
 instance : II, 99.  
 instruire : I, 229.  
 instrument : II, 31, 244.  
 insulte, s. m. : II, 193.  
 intelligence : I, 142.  
 s'intéresser : II, 245.  
 intérêt : I, 123, 225 ; II, 132.  
 intérêts (payer gros — de) : I, 175.  
 intestin, adj. : II, 111.  
 intimé : II, 223.  
 invétéré : I, 79.  
 invoquer : I, 281.  
 ironiser, v. a. : I, 186.  
 italique : I, 65.  
 jargon : I, 104.  
 jasmin : I, 224.  
 je ne sçay quoy : I, 36.  
 jeu : I, 69, 161, 236, 282 ; II, 257.  
 jeusne : I, 289.  
 jeusner : I, 157, 166.  
 jobelin : II, 131.  
 joindre avec : I, 54.  
 joly : II, 163.  
 jonquille : II, 48.  
 se jouer : I, 200.  
 jouer qn. : II, 126, 200.  
 jouet : I, 246.  
 jouir : I, 198.  
 jouissance, jouyssance : I, 116 ; II, 45.  
 jour : II, 50.  
 jovencel : I, 275.  
 jubilé : II, 88.  
 judicieux : I, 258.  
 juge : I, 220.  
 julet : I, 91.  
 jus : II, 68.  
 juste : II, 166.  
 justement : I, 43, 69, 165, 236.  
 justice (sans —) : I, 245.  
 justifier : I, 202.  
 lacqs : I, 279.  
 lacquais, laquais : I, 136, 202.  
 lairray, lairrois (futur et conditionnel du verbe laisser) : I, 129 ; II, 80.  
 laisser (ne pas — de) : I, 195.  
 lambris : I, 149.  
 langoureux, s. m. : I, 171.  
 langue : II, 220.  
 langueur : I, 139, 173 ; II, 177, 254.  
 languissant : II, 135, 178, 182, 293.  
 lard : I, 288.  
 largesse (faire —) : II, 278.  
 largue (faire —) : I, 90.  
 larron : II, 130, 131.  
 lascher : II, 54.

- lavement : II, 67.  
 laver : I, 268.  
 lecture : I, 272.  
 léger : II, 29, 139.  
 légitime : I, 225.  
 levain : II, 41, 105.  
 lever, s. m. : II, 24, 27.  
 libelle : II, 272.  
 liberté : II, 73.  
 libertin : I, 198.  
 libre : I, 18 ; II, 255.  
 licence : I, 185, 246, 246 ; II,  
 III.  
 lieutenance : I, 165.  
 lieutenant : I, 285.  
 lime : I, 210.  
 limites : I, 19.  
 livide : II, 108.  
 loger, v. n. : II, 240.  
 logis : I, 165, 231, 274.  
 loi : II, 88, 94.  
 loin (de —) : II, 39.  
 loisir : II, 78, 138.  
 lors que : I, 46.  
 los : I, 203.  
 louer : I, 44.  
 louis : II, 174, 184.  
 loup-garou : I, 43.  
 loy : II, 134, 135.  
 lulette : I, 211 ; II, 108.  
 lugubre : II, 60.  
 luire : II, 179.  
 lumière : II, 222.  
 lumieres : I, 258.  
 luminaire : II, 78.  
 lustre : I, 107, 148.  
 lutter, v. a. : I, 41.  
 lyrique : II, 255.  
 machine : I, 180.  
 magique : I, 201.  
 magnifique : II, 220.  
 maigrette : I, 281.  
 maille : II, 64.  
 maint : I, 275 ; II, 33.  
 maints (au pluriel) : I, 36,  
 129, 176, 244, 269.  
 maire : I, 103, 158.  
 maistre des requestes : I, 45.  
 maistriser : II, 245.  
 mal-aisé : II, 223.  
 mal-aventure : II, 101.  
 mal-avisé : I, 162.  
 mal-content : II, 239.  
 mal-faisant : II, 195.  
 mal-heur : II, 31.  
 malice : I, 158 ; II, 31.  
 malin : I, 156 ; II, 209.  
 mal-juger : II, 233.  
 mal mené : II, 43.  
 mal-mener ; II, 195.  
 mal plaisant : I, 121.  
 mal propre à : I, 182.  
 mal-traiter : II, 99.  
 mander : I, 62, 122, 123, 136.  
 manie : II, 107.  
 manier un cheval : I, 152.  
 manifeste, adj. : I, 196.  
 manquer à : I, 107 ; II, 278.  
 manquer en : II, 278.  
 maraut : I, 240.  
 marchandise : I, 38, 66.  
 marge : II, 287.  
 marinier : I, 249.  
 marmite : I, 68.  
 marque (de —) : I, 69.  
 marquer : I, 126, 165, 181,  
 196, 222, 228 ; II, 38, 48,  
 64, 266.  
 marri : I, 30.  
 martyr : II, 131, 162.  
 martyre : II, 162, 204, 247.  
 mascarade : I, 138.  
 masque : II, 143.  
 masse : I, 208.  
 matiere : I, 39, 258, 277 ; II,  
 8, 142, 224.  
 medecin : I, 271.  
 medecine : II, 68.  
 medicament : II, 67.

- melancolie : I, 43.  
 melancolique : I, 39 ; II, 53.  
 melodie : I, 287.  
 menacer : I, 291.  
 menu, adj. : II, 101, 272.  
 mere (devenir —) : I, 281.  
 mereau : II, 62, 64, 88.  
 meriter, v. n. : II, 91.  
 merveille (étonnement) : I, 132 ; II, 132.  
 merveilles : I, 111.  
 meschant, méchant : I, 249 ; II, 152, 196, 268.  
 mesche : I, 219.  
 meslange : I, 222.  
 se mesler de : I, 164.  
 mesme, adj. inv. : I, 32.  
 mesnage, ménage : I, 93, 234.  
 mespris (estre en —) : I, 229.  
 mespriser : I, 215.  
 mestier : I, 45.  
 mesuré : I, 81.  
 mesurer : II, 24, 55.  
 metamorphose : I, 39, 68 ; II, 131.  
 methode : I, 229.  
 mets : I, 204.  
 mettre : I, 31.  
 meuble (ameublement) : II, 45.  
 meur : II, 78, 163.  
 meurtrier : I, 274.  
 meute : I, 43.  
 mie : I, 289.  
 mien : II, 44.  
 mignon : I, 36.  
 mignotter : I, 208.  
 million : I, 277.  
 mince : I, 162 ; II, 43, 71.  
 mine (par —) : I, 276.  
 mineral, adj. : I, 269.  
 mineral, s. m. : I, 281.  
 minerale, s. f. : I, 268.  
 minerve : II, 67.  
 se mirer : I, 55.  
 miserable, adj. : II, 249, 261.  
 miserable, s. m. : II, 66.  
 misere : I, 267.  
 missive : II, 130.  
 mitre : I, 77 ; II, 153.  
 mitré : II, 155.  
 mitrer : I, 131.  
 mocquer : II, 126.  
 mode : I, 56.  
 moderer : I, 126, 290 ; II, 73.  
 moderne : I, 287.  
 modeste : II, 131.  
 mœcene : II, 294.  
 moindre : II, 83.  
 moinesse : I, 288.  
 moissonner : I, 173 ; II, 152.  
 moitié : I, 207, 225, 233, 272.  
 mollesse : I, 109.  
 monnoye : I, 252.  
 monstre : II, 194, 201.  
 mont : I, 63.  
 monter : II, 41.  
 montre : I, 272.  
 monument : I, 6, 276 ; II, 109.  
 mordicant : II, 105.  
 mordre : I, 39, 108, 162, 283 ; II, 42, 182.  
 se morfondre : I, 166.  
 morigené : I, 45.  
 mort : II, 63, 187.  
 mot : I, 240.  
 mou : I, 229.  
 moulin : I, 91, 94, 100.  
 mouvement : I, 171 ; II, 273.  
 murmure : II, 248.  
 murmurer : I, 198, 217 ; II, 64, 247, 249.  
 musc : I, 88.  
 musette : I, 250 ; II, 294.  
 mutilé : I, 178.  
 mutin : II, 33, 200.  
 mutiné : II, 223.  
 mystere, misterc : I, 188, 273.

nacelle : I, 276.  
n'aguere, n'agueres : I, 5 ; II, 159, 228, 229.  
naïf : I, 18, 22, 31, 36, 245 ; II, 73, 120.  
naïfveté, naïveté : I, 25, 27, 30, 227, 252 ; II, 80, 155.  
nain, s. m. (arbre nain) : I, 143, 147, 149.  
naistre : I, 87, 125.  
nargue pour : I, 41.  
narré, s. m. : II, 102.  
narrer : I, 183, 195.  
naveau : I, 102.  
nazarde : I, 161.  
negatif : II, 170, 183, 206, 277.  
negliger : I, 142 ; II, 130.  
neige : I, 89, 138.  
nerf : I, 181  
net : I, 25, 204, 232, 236, 244, 245 ; II, 47, 57, 137, 146, 147, 260.  
nicque, nique : I, 39, 65, 158, 198, 235 ; II, 153, 163.  
niveau : II, 66.  
noble, s. m. : I, 289.  
nœud : I, 112.  
noirceur : II, 35.  
noircir : I, 31.  
nombreux : I, 30.  
nommer : I, 282.  
nompareil : I, 90, 266, 283, 291 ; II, 73, 77, 98, 125, 136, 160.  
nonobstant : II, 135, 208, 245.  
nostre, adj. : I, 186 ; II, 32.  
notte : II, 221.  
nourrice : II, 31.  
nourriçon : I, 115.  
nourrir : I, 278 ; II, 71.  
nu : II, 80.  
nudité : I, 35.  
nue, s. f. : II, 168.

nuire : I, 224.  
nymphé : I, 208.  
obit : II, 64, 88.  
objet : I, 139, 224, 252, 268, 292 ; II, 266.  
obligeant : II, 295.  
obliger : I, 104 ; II, 45.  
obseder : I, 125.  
observateur : II, 257.  
observer : II, 242.  
obstruction : II, 105.  
occupper : I, 240.  
octroyer : II, 285.  
œillade : I, 125, 145.  
œillet : I, 224, 290.  
offencer, offenser : II, 85, 94.  
office : I, 50, 156, 210 ; II, 269, 271, 276, 279  
officier : I, 103, 123, 165 ; II, 167, 194, 267.  
officieux : I, 24, 106 ; II, 220.  
offre, s. m. : II, 195.  
offusqué (caché) : I, 90.  
oignement : I, 4.  
oignon (en rang d' —) : I, 250.  
ombrage : I, 273.  
onc : II, 291.  
onde : II, 38.  
opiner : II, 135, 136, 137.  
oppiate, s. m. : II, 105.  
oppression : II, 76, 77.  
opprimer : II, 230.  
opprobre : II, 133.  
oracle : I, 290.  
ordonnance : I, 96, 98, 99, 101, 210, 211, 273, 282 ; II, 172, 173, 174, 180, 277, 280, 281, 282.  
ordre : I, 224.  
organe : II, 129.  
orge (eau d' —) : I, 91.  
original : I, 253.  
orme : I, 105.

- ornement : I, 215.  
 or sus ! : I, 269.  
 os : I, 281.  
 oster : I, 143.  
 où : I, 147, 246.  
 oublié : I, 192.  
 ouïr : I, 38, 104, 275 ; II, 32, 43, 139, 198, 247.  
 outrager : II, 132, 132.  
 outrance : I, 276 ; II, 138.  
 outre : I, 49.  
 outré : I, 197.  
 ouvrage : I, 103, 156, 157, 159, 161, 229 ; II, 160.  
 ouvrier : I, 156, 157.  
 oyson : I, 194 ; II, 33.  
  
 pacifique : II, 33.  
 paille (moins que —) : I, 128.  
 pair : I, 250.  
 paisant : I, 104, 240.  
 se paistre de : I, 68, 73, 125 ; II, 260.  
 paladin : II, 65.  
 palme : I, 74.  
 pance : I, 104.  
 panetier : II, 152, 209.  
 papier : I, 245.  
 paquet : I, 202.  
 paradis : I, 222.  
 parallèle : I, 183 ; II, 96.  
 parasite : I, 68 ; II, 222.  
 parchemin : I, 246.  
 pareatis : II, 156.  
 parenté : I, 162.  
 parer : I, 96, 189 ; II, 295.  
 parestre : I, 112, 134, 229.  
 parfait : I, 228.  
 par fois : I, 38.  
 parfumé : II, 174.  
 parlant : I, 252.  
 parrain : II, 92, 296.  
 partant : II, 204.  
 parterre : II, 48.  
 parti de finance : I, 98.  
  
 partie : I, 157, 161 ; II, 134, 134, 139, 229.  
 partisan : II, 152.  
 par tout : I, 38, 60, 63.  
 party : II, 153.  
 pas, s. m. : I, 221.  
 pas-de-clerc : I, 244.  
 pas un : I, 198.  
 pasmé : I, 285.  
 passage : I, 49 ; II, 223.  
 passer, v. a. : I, 194 ; II, 39, 83, 114, 175, 223.  
 passer, v. n. : I, 197 ; II, 154, 193.  
 passer, v. n. avec l'auxiliaire avoir : I, 126 ; II, 127.  
 passetans, passe-temps : I, 205, 236.  
 patenostres : I, 273.  
 patent : I, 249.  
 patir, pâtir : I, 142 ; II, 242.  
 patronage : II, 43.  
 patte : I, 161.  
 pause : II, 132.  
 peau : II, 208.  
 peché : I, 276.  
 pecher : II, 78.  
 pedant, pedent : I, 157 ; II, 73.  
 peigner : I, 68.  
 peine : I, 44 ; II, 130.  
 à peine : I, 85, 104, 145.  
 peint de : I, 284.  
 peinture : I, 252.  
 pendent : I, 39.  
 penible : I, 221.  
 penitence : I, 270, 276 ; II, 209.  
 penser, s. m. : I, 99 ; II, 42, 60, 275.  
 penser, v. : II, 96.  
 perdre : I, 75.  
 se perdre : I, 217 ; II, 44.  
 pere : I, 289.  
 periode : I, 189.



- personne : I, 92.  
 peser : I, 39.  
 pesle-mesle : I, 133.  
 peste : I, 222.  
 pester : I, 217.  
 peu : I, 80.  
 peu (un — bien) : I, 44.  
 peuple : I, 274.  
 picoté : I, 289.  
 picquer, piquer : I, 112, 133 ;  
 II, 112.  
 se picquer de : I, 44, 287.  
 picquet : I, 137.  
 pié : I, 246.  
 piece : I, 39.  
 pied de nez : II, 139.  
 piege : I, 246.  
 pilier : II, 139.  
 pillier de college : II, 73.  
 pillier de cour : II, 291.  
 pinte : I, 87.  
 pipeur : I, 59 ; II, 62.  
 pistolet : II, 33.  
 pitance : I, 104 ; II, 208, 281.  
 place : I, 49.  
 placet : II, 130, 291, 293,  
 293.  
 plaïd : I, 250 ; II, 130.  
 plaïdoyé : II, 139.  
 plaindre, pleindre : I, 136 ; II,  
 107, 110.  
 plaintif : II, 183, 206.  
 plaisant : II, 64, 164.  
 plaisir (à —) : I, 147.  
 plante : I, 61, 145.  
 planté : I, 126, 127, 166.  
 planter : II, 76, 78, 78.  
 plat, s. m. : I, 68.  
 plausible : I, 149.  
 plenipotentiaire : I, 226.  
 pleuvoir : II, 168.  
 ployant : I, 173.  
 plumer : I, 176.  
 poche : I, 66.  
 poete : II, 73.  
 poétique : II, 81.  
 poitrine : I, 275.  
 poignard : I, 275, 276.  
 poignarder : I, 267.  
 se poignarder : I, 275, 276,  
 277.  
 poinçon : I, 276.  
 point : I, 132, 161, 273.  
 pointe, pointe : I, 30, 139,  
 221, 230.  
 poison : II, 32.  
 poivre : I, 283.  
 poix (pois) : I, 281.  
 poix (poids) : II, 65.  
 pole : II, 67.  
 poli : I, 25, 37, 148, 189,  
 190 ; II, 47, 73.  
 politique, s. m. : II, 245.  
 poltron : II, 31.  
 pompes : I, 116, 119 ; II, 37.  
 port (prendre —) : II, 262.  
 portail : I, 149.  
 porte-mytre : I, 160.  
 porter dommage : I, 39.  
 portrait : I, 104.  
 poser un faict : I, 222.  
 possédé de : I, 225.  
 poste, s. m. : I, 126, 127.  
 postposer à : I, 111 ; II, 153.  
 pot : I, 68.  
 potence : I, 249.  
 poupon : II, 118.  
 pour : I, 79.  
 pour autant que : I, 5.  
 pourquoi (le — de) : I, 280.  
 pourriture : II, 53, 86.  
 poursuivre : I, 230.  
 poussé de : I, 224.  
 pousser, v. a. : I, 66, 68 ; II,  
 138.  
 pousser, v. a. (— des fleurs) :  
 II, 113.  
 pousser, v. n. : II, 83.  
 se pousser : II, 154.  
 pouvoir : I, 253 ; II, 24.

- pratique, pratique, s. f. : II,  
 29, 32, 131.  
 pratiquer : I, 152.  
 pratiques : I, 86.  
 prebende : I, 100, 241 ; II,  
 130.  
 precipice : I, 58.  
 précipité : I, 157.  
 predecesseur : I, 109.  
 preference : II, 138.  
 prejugé : I, 29.  
 prendre : I, 245.  
 prendre du chagrin : I, 99.  
 prendre les eaux : I, 289.  
 prendre par les oreilles : I,  
 113.  
 se prendre : I, 279.  
 se prendre à qn : I, 161.  
 se preparer de : I, 270.  
 prescher : I, 289 ; II, 261.  
 present, s. m. : I, 143, 189.  
 presse : I, 36, 66, 80, 244,  
 247.  
 pressé (être — d'ennui) I,  
 196.  
 presser : I, 191, 243, 247 ; II,  
 32, 40, 130, 138, 275.  
 se presser : II, 240.  
 pressoir : I, 91, 94, 100.  
 prest, s. m. : I, 165.  
 prester l'oreille : II, 27.  
 presumer : I, 245.  
 pretendre : I, 187.  
 pretexter sur : II, 261.  
 preux : I, 179.  
 prevenir : II, 138.  
 prevost : I, 160.  
 prime : I, 137, 140, 285.  
 prince : I, 258.  
 priser : I, 227, 244, 283 ; II,  
 41, 119, 119, 125, 151, 163,  
 271.  
 prisonnier : I, 174.  
 privé : I, 235.  
 privilege : I, 243, 246, 249 ;  
 II, 73.  
 procedure : I, 162.  
 procès, procez : I, 192, 240 ;  
 II, 96.  
 procez verbal : II, 34.  
 procurer : I, 225 ; II, 236.  
 procureur : II, 295.  
 procureur d'office : I, 92.  
 prodigue : II, 295.  
 produire : I, 51.  
 se produire : I, 182.  
 professer : II, 139.  
 profitable : II, 69.  
 profusement : II, 148.  
 profusion : II, 160.  
 promener qn. : II, 282.  
 prophaner : II, 295.  
 prophete, profete : II, 39, 72.  
 prophetie : I, 74.  
 propice : I, 211.  
 proposer : II, 271.  
 protester, v. a. : I, 162.  
 protester, v. n. : II, 44.  
 prou bien : I, 273.  
 prouesse : I, 173.  
 province : I, 258, 279.  
 provisions : II, 100.  
 prude : I, 187 ; II, 158.  
 prudent : I, 225.  
 puant : I, 5.  
 public, adj. : I, 179.  
 public, s. m. : I, 244.  
 publié : II, 98.  
 publier : I, 243, 251, 278 ; II,  
 227, 227.  
 pucelle : II, 128.  
 pudeur : I, 247.  
 puissance : I, 246, 247.  
 puissant : I, 188, 225, 228.  
 pur : I, 204, 219, 224, 224,  
 244 ; II, 27, 57, 160, 240,  
 279, 285, 297.  
 pureté : I, 258.  
 purger : II, 33, 194.

- se purger : I, 209.  
 se purger de : II, 252.  
 qualité : I, 288.  
 quartier : I, 177 ; II, 170, 209, 292.  
 quasi : I, 55, 189.  
 que (ce jour —) : I, 59.  
 que (lorsque) : I, 274.  
 quemand, adj. : II, 291.  
 querelle : I, 192.  
 qui (sur —, en parlant d'une chose) : I, 128.  
 quinze-vingts : I, 103.  
 quitter (tenir quitte) : I, 180.  
 rabattre : II, 170, 292, 296.  
 race : II, 24.  
 racheter : I, 267.  
 racine : I, 5, 221 ; II, 68.  
 radouber : II, 129.  
 radoucy, radouci : I, 142 ; II, 280.  
 raffler : I, 140.  
 railler : II, 134.  
 raison : I, 246.  
 raisonnable : I, 104.  
 raisonner (résonner) : I, 250.  
 rajeunir, v. a. : II, 162.  
 rajeunir, v. n. avec l'auxiliaire être : II, 161.  
 rajuster : II, 127, 142.  
 rajuster un vers : I, 38.  
 rameau : I, 61.  
 ramener : II, 39, 216.  
 ranger, renger : I, 234, 248.  
 r'appeller : II, 236.  
 rare : II, 64.  
 rareté : II, 46.  
 se rassembler : I, 235.  
 r'asseurer : II, 38, 139.  
 rat : I, 155.  
 rattelée : I, 179.  
 ravaller : I, 228.  
 ravir : I, 140 ; II, 37.  
 r'avoir : II, 138.  
 ravy : II, 26, 66.  
 rayer : I, 119 ; II, 279.  
 rayon : II, 136.  
 rebarbatif : II, 170.  
 rebutté : II, 24.  
 rebutter, rebuter : I, 132, 191 ; II, 90, 277.  
 recherche : I, 180.  
 reciter : I, 245.  
 recours : I, 101.  
 recreatif : I, 288.  
 recreu : I, 4.  
 rectifier : II, 280.  
 recuser : II, 69.  
 redoubler son stile : II, 223.  
 reduire : I, 58, 141.  
 réduit : I, 100 ; II, 253.  
 refaire : I, 161.  
 reflux : I, 59 ; II, 270.  
 refonder : II, 127, 233.  
 reformé (réformé) : II, 174.  
 refroidi : I, 206.  
 regagner : II, 141.  
 regaler, regaller : I, 158, 253 ; II, 25, 27, 148, 282.  
 regenter : I, 248.  
 région : I, 276.  
 registre : II, 192.  
 règlement : II, 135.  
 regler : II, 44, 291.  
 rejaillir : I, 244.  
 rejetton : I, 282.  
 rejoindre : I, 225.  
 relache : I, 4.  
 relasché : II, 108.  
 relent : II, 174.  
 relevé : I, 150, 204 ; II, 57.  
 relever : II, 137.  
 remedier : I, 109.  
 remonter : II, 138.  
 remplir : I, 230.  
 rencherir : I, 65.  
 rencontre : I, 21, 106 ; II, 35, 60.

- rencontrer, v. n. : II, 155.  
 rendre : I, 221.  
 se rendre : I, 246.  
 se renfermer : II, 87.  
 se rengager : I, 152.  
 rengainer : II, 130.  
 renommer, v. a. : I, 207 ; II, 275.  
 se renommer : I, 275.  
 renouer : I, 142.  
 rente : I, 162 ; II, 63.  
 r'entrer : I, 59, 87 ; II, 201. 24.  
 renverser : I, 228.  
 repartie : II, 284.  
 repaver : I, 231.  
 repenser : I, 235.  
 repliquer : I, 246.  
 répondu : II, 130.  
 reprendre : I, 32, 289.  
 reproche : I, 120.  
 republique : I, 190.  
 repugnance : II, 279.  
 reputed : I, 146.  
 requerir : II, 143, 190.  
 requête : I, 44.  
 rescindant : II, 130, 143.  
 rescisoire, ressoire : II, 130, 143.  
 residence : II, 88.  
 résider : II, 64.  
 resiner : II, 42.  
 respect : II, 72.  
 respects (au pluriel) : II, 87.  
 respons : II, 64.  
 ressentiment : I, 139, 288 ; II, 87, 195, 261.  
 ressource : I, 169 ; II, 30, 169, 209.  
 rétablir : I, 192 ; II, 164.  
 se restreindre : II, 279.  
 resusciter : I, 236.  
 resver : I, 200.  
 rétablir : II, 142.  
 retardement : I, 279.  
 retenir : II, 43.  
 retenu : I, 114, 203.  
 retiré (nerf —) : I, 180.  
 retourner : I, 287.  
 retraite, retraitte : I, 121 ; II, 77.  
 retrancher : II, 170, 215, 215, 244.  
 revenant bon : I, 181.  
 revenu : I, 93, 169 ; II, 291.  
 reverence : II, 285.  
 reverence (porter —) : I, 67.  
 revesche : I, 186 ; II, 75.  
 r'habiller : II, 226.  
 rhume, rume, rûme : I, 273 ; II, 51, 77.  
 ride : II, 223.  
 rider : II, 218.  
 ridicule : II, 33.  
 rieur, adj. : II, 163.  
 rigueur : I, 252.  
 rimer : I, 252.  
 rire à : I, 119, 124.  
 rire au visage de qn. : II, 24.  
 ris : I, 279.  
 risque (courir —) : II, 240.  
 rivage : I, 285.  
 rivalle : I, 253.  
 roche (de la vieille —) : I, 120.  
 rolle : II, 279.  
 roman : II, 47, 62, 223.  
 rompre la mesure : II, 295.  
 rongner : I, 176.  
 roolle : II, 130.  
 rose : I, 224, 271.  
 rostir : I, 184.  
 rouiller : I, 156.  
 rouler : I, 93, 97 ; II, 44, 154.  
 route : I, 224.  
 routine : I, 104.  
 rubarbe : I, 4.  
 rude : I, 39, 87, 91, 123, 157,

- 176, 178, 181, 187, 194,  
 240, 285 ; II, 24, 149, 167,  
 228, 230, 231, 235, 238,  
 250, 271, 286.  
 rudimens : II, 167.  
 ruelle : II, 296.  
 ruïne : II, 86.  
 ruïner : II, 54.  
 rusé : II, 245.  
 ruyné : II, 26.  
  
 sac : I, 289 ; II, 219.  
 sacré : II, 28.  
 sacrilege : I, 249.  
 sage : I, 204.  
 sain : I, 49, 79, 225 ; II, 94,  
 202, 247.  
 saisir : I, 114.  
 salé : II, 88.  
 saliere : I, 165.  
 salle : I, 66.  
 salpestre : I, 173, 177.  
 salulaire : II, 137.  
 saoul, s. m. : II, 208.  
 satire, satyre : I, 162, 187,  
 281.  
 satirique, satyrique : I, 281 ;  
 II, 255.  
 satisfaction : II, 7.  
 sauvage : II, 23.  
 sauver : II, 9.  
 sauver qch. à qn. : I, 181, 203 ;  
 II, 88.  
 se sauver de : I, 66.  
 sceau : I, 246.  
 scelerat : II, 194, 195.  
 sceller : II, 35, 113.  
 scene : I, 245 ; II, 33.  
 science : I, 266, 273.  
 scitué : I, 100.  
 scolastique : I, 112.  
 scrupule : I, 251.  
 secher d'ennui : I, 174.  
 seconder : I, 225.  
 secousse : I, 93.  
  
 secret : I, 208.  
 secretaire : II, 118, 120.  
 seicher : I, 87, 272.  
 sein (seing) : II, 277.  
 semblant (faire —) : II, 27.  
 sembler, v. a. : I, 245.  
 semonce : I, 249.  
 senat : II, 139.  
 sens : II, 63.  
 sens froid : I, 165.  
 sensible : II, 37.  
 sensiblement : I, 287.  
 sentence : I, 44.  
 sentiment : I, 37 ; II, 50, 136,  
 147.  
 sentir : I, 228 ; II, 126.  
 se sentir de : I, 204.  
 sepulture : I, 100 ; II, 42,  
 44.  
 serenade : I, 43.  
 sergent : I, 43 ; II, 101, 138.  
 serrail : I, 75.  
 servant : II, 207.  
 serviette : II, 207.  
 servir : II, 26, 244.  
 servir de : I, 143.  
 seur : I, 126, 281.  
 seve : II, 78.  
 severe : I, 267.  
 si : I, 249.  
 si, s. m. (à tel si que) : I,  
 158.  
 siecle : II, 8.  
 siege : I, 292.  
 siffler : I, 68 ; II, 126.  
 signaler : II, 33, 268.  
 siller : I, 173.  
 simple : II, 80.  
 singe : II, 122.  
 singulier : II, 82, 156, 221.  
 sinistre : I, 191 ; II, 269.  
 si que : II, 100.  
 si tost : I, 66 ; II, 279.  
 sobre : I, 274 ; II, 65.  
 sœur (religieuse) : I, 288.

- soif : I, 290.  
soin : I, 106, 110 ; II, 39, 67, 76.  
soleil : I, 291.  
solide : I, 146, 176, 225, 236, 237 ; II, 275, 285, 286, 296.  
solitude : I, 48, 77, 78.  
somme, s. m. : I, 126 ; II, 129, 139.  
sommeiller : II, 139.  
sommer : II, 182.  
sonder : II, 69.  
songe : I, 276.  
songer : I, 174 ; II, 72.  
sonner : I, 113.  
sorbonique, s. f. : I, 113.  
soret : I, 38.  
sornette : II, 294.  
sortes (en toutes —) : II, 58.  
sot : I, 240, 240.  
sottise : I, 246.  
soû : II, 294.  
souci : I, 44, 104.  
souffrir, v. a. : I, 220, 236, 289 ; II, 58, 150.  
souhaitter qn. : II, 62.  
soul : I, 38.  
soulagé : I, 208 ; II, 83.  
soulier : I, 103.  
soûmettre : II, 131.  
souplesse : I, 69, 252.  
source : I, 269.  
sourcils, sourcis : I, 278 ; II, 218.  
sourde oreille : I, 219.  
se sousmettre : II, 194.  
sousmis : II, 25.  
souspirer, v. a. : I, 3.  
sousrire : I, 200.  
sousris, soûris : I, 56, 73, 236 ; II, 177, 195, 254, 256.  
soustenir, soûtenir : II, 64, 276.  
soutane : II, 41.  
souvenance : I, 139.  
se souvenir de : II, 284.  
soye : I, 279.  
spirituel : I, 275.  
splendide : II, 44.  
squelette, s. f. : 281.  
sterile en : II, 265.  
stile : I, 250, 252, 258, 273.  
structure : I, 118, 145.  
subalterne : I, 157.  
subrogé : I, 206.  
substance : II, 208.  
substitut : I, 155.  
subtile : II, 105, 129.  
succéder : I, 154.  
sucez, succès, succès : I, 38, 240 ; II, 8, 247.  
successeur : I, 109.  
sucré : I, 214.  
suer : I, 200 ; II, 109.  
sueur : II, 108.  
suffisance : I, 114, 179, 258, 273.  
suffrage : I, 40.  
suisse : I, 50, 85.  
suite, suite : I, 171 ; II, 26.  
suivant, s. m. : I, 54.  
suivre : I, 65, 173.  
sujet : I, 280, 291.  
superbe : I, 217.  
supposé : II, 196.  
supposé que : II, 32.  
supposer un enfant : II, 31.  
suppot : II, 229.  
supprimer : II, 74.  
surané, suranné : I, 136 ; II, 150, 226, 280.  
urgir : I, 151.  
surintendance : II, 293.  
sur le soir : I, 43.  
surmonter : I, 227.  
surplis : II, 64.  
surprenant : II, 268.  
surprendre : II, 139.

- sur tout : I, 38, 66.  
 sus ! (or —) : I, 269.  
 susceptible : II, 86.  
 sus donc ! : I, 230.  
 suspect : I, 191.  
 suspendre : II, 93.  
 syrop : II, 160, 161, 162.
- table : I, 162.  
 tabourin : II, 126.  
 taché : I, 276.  
 taillable : II, 150.  
 taille : II, 149.  
 taire : I, 274.  
 se taire de : I, 24 ; II, 233.  
 talent : I, 200.  
 tambour : I, 202.  
 tant comme : I, 292.  
 tantost : I, 42, 131.  
 tascher à : I, 61.  
 tascher de : I, 109, 143.  
 taster de : I, 54, 157 ; II, 219.  
 taxe : II, 149, 151.  
 taxer : II, 138, 149.  
 teint : I, 290.  
 temeraire : I, 266.  
 tempérament : I, 31, 133.  
 temperé : I, 225.  
 temperer : I, 87, 283 ; II, 67, 222.  
 temps, tems (à mesme —) : I, 218, 285.  
 temps (au pluriel) : II, 81.  
 tendre à : I, 99, 133.  
 tendre un piège : II, 30.  
 tendresse : II, 36.  
 tenir : I, 240, 244, 267, 290, 292, 292 ; II, 75, 278.  
 terme : I, 240 ; II, 61, 206.  
 ternir : II, 23.  
 terre : I, 223.  
 terrien : II, 101.  
 terrier : II, 75.
- terroir : I, 143, 145 ; II, 78, 78.  
 tesmoigner, v. a. : I, 82, 171.  
 tesmoigner, v. n. : I, 239.  
 tesmoigner de (suivi d'un infinitif) : I, 77.  
 teste (faire — à) : I, 41 ; II, 272.  
 teston : I, 35, 156 ; II, 34.  
 therme : I, 126.  
 tiers, adj. : II, 97.  
 tige : II, 249.  
 tiltre, titre : II, 32, 41, 44, 102, 102, 119, 132, 151, 152, 153, 153, 158.  
 tirer : I, 246, 275 ; II, 220.  
 tirer à consequence : II, 150.  
 tirer le chapeau : II, 25.  
 ton : II, 64.  
 tondre : II, 130.  
 torchecu : I, 39.  
 touche : II, 130.  
 toucher : I, 158, 162, 237.  
 toucher qch. de : I, 111.  
 tour : I, 272, 275.  
 tourmente : I, 60.  
 tourner : I, 221 ; II, 218.  
 tours et destours : I, 252.  
 tout : II, 36.  
 toutes fois : I, 187.  
 toux : I, 292.  
 tracas : I, 234.  
 traduit : I, 229.  
 train : II, 208.  
 traisner : I, 93.  
 trait : I, 188.  
 traiter : I, 164, 166.  
 traiter avec : I, 30, 208.  
 traiter de : I, 136.  
 transparent : I, 281.  
 transy, transi : I, 180 ; II, 177.  
 travail : I, 272.  
 travaillé de : I, 146.  
 traverser : II, 126, 238, 284.  
 trefve : I, 216.

- tremper : I, 158.  
 trenchant, s. m. : II, 152, 209.  
 trancher : I, 159.  
 trespasé : : I, 196.  
 trépasser : I, 276 ; II, 110.  
 tric-trac : I, 134.  
 trinquer : I, 165.  
 trompette : I, 121, 130.  
 trosne, trône : I, 189, 245, 271 ; II, 48, 85.  
 trotter : II, 281.  
 trouble, s. m. : II, 34.  
 troublé : I, 196, 206 ; II, 42, 168, 247.  
 troubler : I, 101, 175, 240 ; II, 52, 237, 243.  
 troupe : I, 65.  
 trouver à mordre à : I, 39.  
 tulippe : II, 48.  
 tumult : II, 193.  
 tumultueux : II, 130.  
 turlupinade : I, 220.  
 tutelle : I, 192.  
  
 ulcéré : II, 108.  
 uniforme : II, 67.  
 urgent : I, 103.  
  
 vacarme : I, 249.  
 vache enragée : II, 207.  
 vacquer (part. prés. : vaccant) : II, 41.  
 vaillant : II, 32.  
 vain : I, 217 ; II, 60, 243.  
 vaincre : I, 112.  
 vaisseau : II, 105.  
 vaisselle : I, 38.  
 valider : II, 34.  
 vaurien : II, 192.  
 vefve : I, 232.  
 veille : I, 55, 73, 105, 110, 228.  
  
 veine : I, 242, 251, 283 ; II, 67, 257, 293, 296.  
 vendre : II, 126.  
 venin : I, 54, 244 ; II, 55, 86.  
 ventre : I, 69, 104.  
 venue : I, 158.  
 verbal, s. m. : II, 34.  
 verbaliser, v. a. : I, 162.  
 verd, vert : I, 105, 248, 280.  
 véritable : I, 138, 222 ; II, 163, 194, 194, 285.  
 verole : II, 108.  
 verole (petite —) : II, 51, 85.  
 verre : II, 35.  
 vers' aboire : II, 209.  
 vertu : II, 142, 187.  
 vieux : I, 24.  
 vif, s. m. : I, 133.  
 vif, adj. : II, 38, 54, 60, 201.  
 vil : I, 38, 240.  
 violent : I, 162.  
 violon : I, 248.  
 viser : II, 173.  
 viser à qn. : I, 244.  
 vision : I, 273.  
 visions : I, 123.  
 visite : I, 171.  
 visiter : II, 25.  
 vivacité : II, 53.  
 vocabulaire : I, 67.  
 voguer : I, 59 ; II, 270.  
 voile, s. m. : I, 271.  
 voisinage (voisins) : I, 121, 123, 195, 231 ; II, 203.  
 voix : I, 132.  
 volage : I, 140 ; II, 177.  
 volant, adj. : I, 229.  
 volée (parler à la —) : I, 179 ; II, 243.  
 voletter : II, 38.  
 volonté : I, 265.  
 voluptueux : I, 222.  
 voye : I, 131 ; II, 159.



vrai, vray (de —) : I, 245 ;

II, 179.

vray (sincère) : I, 198.

vrai-semblable : II, 194.

ydrografe : II, 169.

yvre : I, 165.

yvrongne : I, 37.

zelé : II, 24, 25, 113, 193,  
201, 260.

zelle : I, 224.

---



# LISTE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CITÉS.

---

## I. — OUVRAGES ET DOCUMENTS AYANT UN TITRE.

ANSELME (le P.), *Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne & de la Maison du Roy & des anciens Barons du Royaume.* 3<sup>e</sup> édition. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-folio.

APOLLŌNIOS DE RHODES, *Argonautika.*

ARNOULD (Louis), *Un gentilhomme de lettres au XVII<sup>e</sup> siècle : Honorat de Bueil, seigneur de Racan.* Nouvelle édition. Paris, 1901, in-8<sup>o</sup>.

D'ARTAGNAN, *Mémoires de Mr d'Artagnan.* Cologne, 1700, 3 vol. in-12.

*Asinus in Parnasso ad cl. v. Ægidium Menagium.* S. l. n. d. (bibl. nat. : Rés. mYc 923).

S. AUGUSTIN, *Œuvres complètes*, p. p. Péronne, Ecalle, etc... Paris, 1869-1878, 34 vol. gr. in-8<sup>o</sup>.

D'AVAUX, *Lettres du comte d'Avaux à Voiture.* Paris, 1858 in-8<sup>o</sup>.

DE BAÏF (J.-A.), *Euvres en rime de Jan Antoine de Baïf*, p. p. Marty-Laveaux. Paris, 1881-1890, 5 vol. in-8<sup>o</sup>.

DE BALZAC, *Le Barbon.* Paris, 1648, in-4<sup>o</sup>.

— *Lettres de Balzac à Chapelain, la plupart non imprimées.* Manuscrit (Bibl. nat. : ms. fr. 12770).

- *Les œuvres de Monsieur de Balzac*. Paris, 1665, 2 vol. in-folio.
- BAUDIER (Michel), *Histoire du mareschal de Toiras...* Paris, 1644, in-folio.
- BAYLE (Pierre), *Dictionnaire historique et critique*. Cinquième édition. Amsterdam, 1734, 5 vol. in-folio.
- BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. 2<sup>e</sup> édition. Poitiers, 1891-1898, 2 vol. gr. in-8<sup>o</sup>.
- DE BEAUREPAIRE (Ch.), *Recherches sur Madame de Motteville et sur sa famille*. Rouen, 1900, in-8<sup>o</sup>.
- BERNARDIN (N.-M.), *De Petro Monmauro...* Paris, 1895, in-8<sup>o</sup>.
- BOILEAU (Gilles), *Les œuvres posthumes de défunt Monsieur Boileau de l'academie françoise, contrôleur de l'argenterie du Roy*. Paris, 1670, in-12.
- BOIS-ROBERT, *La jalouse d'elle-mesme, comedie*. Paris, 1650, in-4<sup>o</sup>.
- BOUGEREL (le P. Joseph), *Vie de Pierre Gassendi*. Paris, 1737, in-12.
- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Le grand Dictionnaire géographique, historique et critique*. Paris, 1739-1741, 6 vol. in-folio.
- Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie. Années 1880-83*. Rouen, 1884, in-8<sup>o</sup>,
- Le Cabinet des Muses*. Rouen, 1619, in-12.
- [CAMUSAT,] *Melanges de littérature, tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain...* Paris, 1726, in-8<sup>o</sup>.
- CARRÈRE (Joseph-François), *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*. Paris, 1776, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.
- CASTAIGNE (J.-F.-E.), *Recherches sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, sur la date etc...* Angoulême, 1846, in-8<sup>o</sup>.
- Catalogue des partisans. Ensemble leur genealogie et leur extraction, vie, mœurs et fortunes*. S. l., 1649, in-4<sup>o</sup> (bibl. nat. : Lb<sup>37</sup> 5242).

- CAUCHIE (Maurice), *L'avocat Pierre-Antoine Mascaron*.  
 — *Le voyage de Bois-Robert en Italie*.  
 — *La jeunesse de Claude Auvry, héros du «Lutrin»*.  
 — *Le poète Jean Dupin, émule et continuateur de Loret*.  
 — *Les origines du comédien Floridor*<sup>1</sup>.  
 — *La famille de Marion de l'Orme* (inédit).
- LE CERF DE LA VIÉVILLE, *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise*. Bruxelles, 1705, in-12.
- Chambre des comptes. Mémoires*, 1603-1604. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2342).
- Chambre des comptes. Mémoires*, 1640-1641. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2367).
- Chambre des comptes. Mémoires*, 1642. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2368).
- Chambre des comptes. Mémoires*, 1644-1645. Manuscrit (Arch. nationales : P. 2370).
- CHAMPIER & SANDOZ, *Le palais royal, d'après des documents inédits (1629-1900)*. Paris, 1900, gr. in-4°.
- CHAPELAIN, *La Pucelle, ou La France délivrée, poème heroïque*. Paris, 1656, in-folio.  
 — *Lettres de M<sup>r</sup> Chapelain*. Manuscrit (bibl. nat. : n. acq. fr. 1885-1889).
- [CHAPELAIN ET CONRART,] *Les Sentimens de l'academie françoise sur la tragi-comedie du Cid*. Paris, 1638, in-8°.
- DE CHARLEVAL, *Poësies de Saint-Pavin et de Charleval*, p.p. Lefèvre de Saint-Marc. Amsterdam et Paris, 1759, in-16.
- CHATELAIN (U.-V.), *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences*. Paris, 1905, in-8°.
- DE CHATRES (le marquis), *Jeux d'esprit et de memoire...* Cologne, 1694, in-8°.
- CHAVARD (Ch.) et Octave STEMLER, *Recherches sur le Raincy (1238-1848)*. Paris, 1884, in-8°.

---

1. Les cinq études précédentes ont paru dans : Maurice Cauchie, *Documents pour servir à l'histoire littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Champion, 1924, in-8°).

- DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*. Paris, 1863-1876, 19 vol. in-4°.
- DU CHESNE (André), *Histoire genealogique de la maison des Chasteigners*. Paris, 1633-1634, 2 vol. in-folio.
- Collección de documentos inéditos para la historia de España*. Madrid, 1842-1863, 43 vol. in-4°.
- COLLETET (François), *Juvenal burlesque*. Anvers, 1657, in-8°.
- COMIERS (Claude), *La nature et presage des cometes...* Lyon, 1665, in-8°.
- Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, p.p. A. Deville. Paris, 1850, in-4°.
- Comptes de l'Épargne*. Manuscrit (bibl. nat. : n. acq. fr. 895).
- CONRART, *Recueil*. Manuscrit. 24 vol. in-4° (Bibl. de l'Arsenal : ms. 4106—4129).
- *Recueil*. Manuscrit. 18 vol. in-folio (Bibl. de l'Arsenal : ms. 5410—5427).
- CORNEILLE, *Œuvres diverses de Pierre Corneille*, p. p. l'abbé Granet. Paris, 1738, in-12.
- CORNEILLE, *Œuvres de P. Corneille*, p.p. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1862-1868. 12 vol. in-8°.
- Correspondance des Génovéfains*. Manuscrit (Bibl. Sainte-Geneviève : ms. 3275).
- COSTAR (Pierre), *Lettres de Monsieur Costar*. Paris, 1658, in-4°.
- DE COSNAC (Jules), *Le baron de Pénacors et le cardinal de Retz*. Tulle, s. d. [1895], gr. in-8°.
- COTGRAVE (Randle), *A dictionarie of the French and English tongues*. Londres, 1611, in-folio.
- *A dictionarie of the French and English tongues*. Londres, 1632, in-folio.
- *A French-English dictionary*. Londres, 1666, in-folio.
- Dictionnaire des postes et des télégraphes*. 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1892, tr. gr. in-16.
- DORAT (Jean), *Poëmatia*. Paris, 1586, in-8°.
- DREUX DU RADIER (J.-F.), *Bibliothèque historique et critique du Poitou...* Paris, 1754, 5 vol. in-12.

- DROUHET (Charles), *Le poète François Mainard*. Paris, H. Champion, 1909, in-8°.
- *Les originaux du « Barbon » de J.-L. Guez de Balzac*. Paris, 1908, in-8° (extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*).
- *Tableau chronologique des lettres du poète François Mainard*. Paris, 1909, in-8°.
- DUMAS (Alexandre), *Les trois mousquetaires*. Paris, 1844, 8 vol. in-8°.
- DUPIN (Jean), *L'Adieu de Forges à Mademoiselle de l'Orme*, s. l. n. d., in-4° (Chantilly, bibliothèque du musée Condé).
- L'Estat de la France*. Paris, dates diverses, volumes in-12.
- EXPILLY (l'abbé), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*. Paris, 1762-1770, 6 vol. in-folio.
- FARET (Nicolas), *L'Honneste-Homme, ou L'art de plaire à la court*. Paris, 1630, in-4°.
- FARIN (F.), *Histoire de la ville de Rouen*. Rouen, 1668, 3 vol. in-12.
- FÉLIBIEN (Michel), *Histoire de la ville de Paris*, p. p. Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-folio.
- FERAMUS (Charles), *Macrini parasitogrammatici émera...* Paris, s. d., in-4° (bibl. nat. : Yc. 2904).
- FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel...* La Haye et Rotterdam, 1690, 3 vol. in-folio.
- *Dictionnaire universel...*, corrigé & augmenté par M. Basnage de Beauval ; et en cette nouvelle édition, revu, corrigé, & considérablement augmenté par M. Brutel de la Rivière. La Haye, 1727, 4 vol. in-folio.
- Gallia christiana*. Paris, 1715-1865, 16 vol. in-folio.
- Gazettes* (titre variable suivant l'année ; pendant les années qui nous intéressent, il commence généralement par : *Recueil des gazettes et nouvelles*), années diverses, volumes in-4°.
- Genealogies des maisons de France* [réunies par les frères de

- Se Marthe]. T. XVIII. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 20227).
- GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1881-1902, 10 vol. in-4<sup>o</sup>.
- GOMBAULD, *Lettres de Gombauld*. Paris, 1647, in-8<sup>o</sup>.  
— *Les Poésies de Gombauld*. Paris, 1646, in-4<sup>o</sup>.
- GOMBOUST (J.), *Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen*, p. p. J. Adeline. Rouen, 1875, in-4<sup>o</sup>.
- GOMBOUST, *Plan monumental de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle* [réimpression moderne]. Paris, Taride, s. d.
- GOUJET (abbé), *Bibliothèque française, ou Histoire de la littérature française...* Paris, 1740-1756, 18 vol. in-12.
- GUICHENON (Samuel), *Histoire de Bresse et de Bugey*. Lyon, 1650, in-folio.
- DE HÉRY (Thierry), *La méthode curatoire de la maladie vénérienne vulgairement appelée grosse verole et de la diversité de ses symptômes*. Paris, 1660, in-8<sup>o</sup> (bibl. de la faculté de médecine de Paris : n<sup>o</sup> 35010).
- HUET, *Les origines de la ville de Caen*. 2<sup>e</sup> édition. Rouen, 1706, in-8<sup>o</sup>.
- Insinuations du chastelet de Paris*. Manuscrits (Archives nationales : série Y).
- ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises*. Paris, s. d.-1827, 28 vol. in-8<sup>o</sup>.
- JAL (A.), *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1872, in-8<sup>o</sup>.
- JOLY (Claude), *Voyage ou Description de toutes les Villes de Munster en Westphalie, Hollande...* Paris, 1672, in-8<sup>o</sup>.
- DE KERVILER (René), *Jean de Silhon*. Paris, 1877, in-8<sup>o</sup>.  
— *Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'académie française*. Paris, 1874, in-8<sup>o</sup>.  
— *Le Maine à l'académie française*. Paris, 1879, in-8<sup>o</sup>.  
— *Marin le Roy*. Paris, 1876, in-8<sup>o</sup>.



- LAIR (J.), *Nicolas Foucquet, procureur général*. Paris, 1890, 2 vol. in-8°.
- [LARRIÈRE,] *Vie de Messire Antoine Arnauld*. Paris et Lausanne, 1782-1783, 2 vol. in-8°.
- DE LAUDUN (P.), *L'art poétique français*. Paris, 1598, in-16.
- LEBEUF (l'abbé), *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*. Réédition Challe et Quantin. Auxerre, 1848-1855, 4 vol. gr. in-8°.
- LEMAZURIER (P.-D.), *Galerie historique des acteurs du théâtre français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*. Paris, 1810, in-8°.
- LENET, *Manuscrits de P. Lenet*. T. II. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 6703).
- Lettres au maréchal de Guébriand*. Manuscrit (bibl. nat. : Cinq cents Colbert 116).
- Lettres escrites à Monsieur le president de Barillon*. Manuscrit. 4 vol. (Bibl. nat. : ms. fr. 20632-20635).
- DE LINGENDES, *Œuvres poétiques*, p.p. E.-T. Griffiths. Paris, 1916, in-16.
- Livre des deliberations capitulaires de l'abbaye Notre Dame de Chastillon sur Seyne*. Manuscrit (archives départementales de la Côte-d'Or : registre non coté).
- LORET (Jean), *La Muze historique*, p.p. Ravenel, de Pelouse et Livet. Paris, 1857-1878, 4 vol. gr. in-8°.
- Macrini parasitogrammatici in asinum metamorphosis, Ode*. S. l. n. d., in-4° (bibl. nat. : Rés. pX 147).
- MAGNE (Emile), *Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet*. Paris, 1911, in-18°.
- *Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet*. Paris, 1912, in-18°.
- MAINARD, *Les lettres du president Maynard*. Paris, 1653, in-4°.
- *Les œuvres de Maynard*. Paris, 1646, in-4°.
- DES MAIZEAUX, *La vie de M<sup>re</sup> Charles de Saint-Denis, sieur de S<sup>t</sup> Evremond*. La Haye, 1711, in-8°.
- MALHERBE, *Œuvres de Malherbe*, p.p. L. Lalanne. Paris, 1862-1869, 5 vol. in-8°.

- MASCARON (P.-A.), *Rome delivree, ou La retraite de Gaius Martius Coriolanus, avec son Apologie*. Paris, 1646, in-4°.
- DE MAS-LATRIE (le comte), *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*. Paris, 1889, in-folio.
- MAZARINI, *Copie de minutttes des lettres françoises de Mgr le cardinal Mazarin*. Manuscrit (bibl. Mazarine : ms. 2214-2215).
- Mélanges Colbert*. Manuscrits (bibl. nat. : Mélanges Colbert).
- Memoires du regne du Roy Louis 13*. Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 3833).
- MÉNAGE (Gilles), *Ægidii Menagii Miscellanea*. Paris, 1652, in-4°.
- *Ægidii Menagii Poemata*, Tertia editio. Paris, 1658, in-8°.
- *Ægidii Menagii Poemata*, Octava editio. Amsterdam, 1687, in-12.
- Menagiana ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales & d'érudition de Monsieur Menage, recueillies par ses Amis*. Troisième édition. Paris, 1715, in-16.
- MENNUNG, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft*. Halle, 1902-1904, 2 vol. in-8°.
- Le Mercure de Gaillon, ou Recueil des Pieces curieuses, tant Hierarchiques que Politiques*. Gaillon, 1644, in-4°.
- Mercure galant*. Paris, février 1678.
- Paris, décembre 1685.
- Paris, mai 1702.
- MERCY (abbé), *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuri dans l'Europe en ce dernier siecle*. Manuscrit (bibl. Mazarine : ms. 1849).
- DE LA MÉNARDIÈRE, *Les Poësies de Jules de la Mesnardiere*. Paris, 1656, in-folio.
- Minutes du conseil du roi, 1651*. Manuscrit (Arch. nationales : E. 1697).
- MOISY, *Distionnaire de patois normand*. Caen, s. d. [1885], in-8°.
- MOLIÈRE, *L'imposteur, ou Le Tartuffe, comedie*. Paris, 1669, in-12.

- MONTAIGNE, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne*. Paris, 1588, in-4°.
- DE MONTPENSIER (M<sup>lle</sup>), *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier*, p.p. A. Chéruel. Paris, 1858-1859, in-18.
- MORERI (Louis), *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. Nouvelle édition par Drouet. Paris, 1759, 10 vol. in-folio.
- DE MORGUES (Mathieu), *Diverses pièces pour la défense de la Royné mere du Roy tres-chrestien Louys XIII*. S. l., 1643, in-8°.
- MORILLOT (Paul), *Scarron et le genre burlesque*. Paris, 1888, in-8°.
- DE MORNAY (René), *La vie de Mademoiselle de Buby, de la maison de Mornay*. Paris, 1685, in-12.
- DE MOTTEVILLE (M<sup>me</sup>), *Mémoires de M<sup>me</sup> de Motteville*, p. p. F. Riaux. Paris, 1855, in-18.
- D'OUVILLE, *Les contes aux heures perdues*. Paris, 1643, in-8°.
- Parlement. Ordonnances de Louis XIII, 1632-1636*. Manuscrit (Arch. nationales : X<sup>1A</sup> 8652).
- PATIN (Guy), *Lettres de Gui Patin (1630-1672)*. Nouvelle édition... par le docteur Paul Triaire. Paris, 1907, in-8°.
- [PELLISSON,] *Relation contenant l'histoire de l'academie françoise*. Paris, 1653, in-8°.
- PERRAULT (Charles), *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce Siecle*. Paris, 1696, in-folio.
- PERRIER (Emile), *Scudéry et sa sœur à Marseille*. Valence, 1908, in-8°.
- DE PEYRESQ, *Volume II. des Lettres de Monsieur de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence...* Manuscrit (bibl. nat. : fonds Dupuy, 717).
- Plumitif du chapitre [de la cathédrale de Rouen]. 1639 à 1643*. Manuscrit (arch. départementales de la Seine-Inférieure : G. 2190).
- Plumitif du chapitre [de la cathédrale de Rouen]. 1644 à 1648*.

- Manuscrit (arch. départementales de la Seine-Inférieure : G. 2191).
- Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, de Scudery, Boisrobert...* Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Rés. Ye. 2749).
- Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, ... Première partie. Seconde édition.* Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Ye. 11500).
- Poesies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, ... Première partie. Quatriesme édition.* Paris, 1655, in-8° (bibl. de l'Arsenal : 8° B. L. 7306).
- Poesies choisies de Messieurs Corneille, Boisrobert, Sarrasin, ... Seconde partie.* Paris, 1653, in-12 (bibl. nat. : Ye. 11501).
- [POMMERAYE (Fr.)], *Histoire des archevesques de Rouen.* Rouen, 1667, in-folio.
- Pouillié general, contenant les benefices de l'archevesché de Tours.* Paris, 1648, in-4°.
- DU PRADEL (Abraham), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, p.p. Ed. Fournier. Paris, 1878, in-16.
- Procez verbal de l'assemblée generale du clergé de France, tenue à Paris au convent des Augustins, en l'année mil six cens quarante cinq.* Paris, 1645, in-folio.
- [DE PURE (Michel),] *La pretieuse, ou Le mystere des ruelles.* Paris, 1656, 4 vol. in-8°.
- DE QUINCY, *Histoire militaire du regne de Louis le Grand, roy de France...* Paris, 1726, 8 vol. in-8°.
- DE RABUTIN (Roger), *Histoire amoureuse des Gaules.* Liège, s. d. [1665], in-12.
- DE RANGOUZE, *Lettres panegyriques aux ministres d'estat, sur-intendans des finances, secretaires des commandemens, et autres seigneurs du Conseil.* Paris, 1650, in-12.
- Recueil de plusieurs procez criminels qui ne sont point imprimez.* Manuscrit (bibl. nat. : fonds français 5772).
- Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Bois-Robert, L'Estoille, Lingendes, Tou-*

- vant, Motin, Mareschal, et autres des plus fameux Esprits de la Cour.* Paris, 1627, in-8°.
- DE RETZ (le cardinal), *Œuvres du cardinal de Retz*, p.p. A. Feillet. Paris, 1870-1896, 10 vol. in-8°.
- RÉVÉREND DU MESNIL (E.), *Le président Favre, Vaugelas et leur famille...* Lyon, 1870, in-8°.
- RICHELET, *Dictionnaire françois...* Genève, 1680, 2 vol. in-4°.
- RONSAERT, *Œuvres de P. de Ronsard*, p.p. Marty-Laveaux. Paris, 1887-1893, 6 vol. in-8°.
- SALLENGRE, *Histoire de Pierre de Montmaur.* La Haye, 1715, in-8°.
- SARASIN, *Les œuvres de Monsieur Sarasin.* Paris, 1656, in-4°.  
— *Nouvelles œuvres de Monsieur Sarazin.* Paris, 1674, in-12.
- SAULNIER (Fr.), *Le parlement de Bretagne (1554-1790).* Rennes, 1909, gr. in-4°.
- SAUVAL (Henri), *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris.* Paris, 1724, 3 vol. in-folio.
- SCARRON, *Recueil de quelques vers burlesques de Mr Scaron.* Paris, 1643, in-4°.  
— *Le Virgile travesty en vers burlesques.* Livre I. Paris, 1648, in-4°.  
— *Les œuvres de Monsieur Scarron.* Amsterdam, 1697, 10 vol. in-12.
- DE SCUDÉRY (Madeleine), *Artamene, ou Le grand Cyrus.* Paris, 1650, 10 vol. in-8°.
- [LE SEURE (Edme),] *Genealogie de la famille de Messieurs Bonneau.* Manuscrit (bibl. de l'Institut : ms. 747).
- DE SÉVIGNÉ (M<sup>me</sup>), *Lettres de Madame de Sévigné*, p.p. Monmerqué, 1862-1866, 14 vol. in-8°.
- TALLEMANT DES RÉAUX, *Les historiettes de Tallemant des Réaux.* 3<sup>e</sup> édition, p.p. Monmerqué et P. Paris. Paris, 1854-1860, 9 vol. in-8°.
- Le Temple d'honneur, où sont compris...* Paris, 1622, pet. in-4° (bibl. nat. : Ye. 7573).

- TESSERAU (Abraham), *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*. Paris, 1676-1706, 3 vol. in-folio.
- Un bibliophile corrézien, *Daniel de Priézac, de l'académie française*. Dans *Le bibliophile limousin*, année 1903.
- URI, *François Guyet*. Paris, 1886, in-8°.
- VALLANT, *Portefeuille*. Manuscrit. 15 vol. (bibl. nat. : fonds français 17044-17058).
- VIGNEUL-MARVILLE, *Mélanges d'histoire et de littérature, recueil-lis par M. de Vigneul-Marville*. Rouen, 1699, in-12.
- Les Visions admirables du Pelerin du Parnasse*. Paris, 1635, in-8° (bibl. nat. : Rés. Y<sup>2</sup>. 2913).
- Vocabolario degli accademici della Crusca*. Venise, 1612, in-folio.

## II. DOCUMENTS SANS TITRE.

### Cabinet des titres :

*Pièces originales* : 60 volumes cités.

*Dossiers bleus* : 53 volumes cités.

*Carrés de d'Hozier* : 15 volumes cités.

*Cabinet de d'Hozier* : 14 volumes cités.

*Chérin* : 5 volumes cités.

Bibliothèque nationale : Manuscrits du *fonds Duchesne* : nos 23, 30, 46.

Bibliothèque municipale de la Rochelle : Ms 432.

Archives nationales : O\*5.

Archives du ministère des affaires étrangères : 14 volumes du fonds *France* et 1 volume du fonds *Autriche*.

### Archives départementales :

*Calvados* : C. 1571.

*Côte d'Or* : C. 2312.

*Seine inférieure* : C. 228, C. 653, C. 821, C. 1246, C. 1573,

C. 1981, C. 2035, C. 2155, C. 2444, C. 2696, G. 4502.

*Vienne* : D. 5.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME SECOND.

---

QUATRIÈME PARTIE. — ÉPITRES PARUES LE	
10 MAI 1659.....	I
NOTES PRÉLIMINAIRES.....	3
LES ÉPISTRES EN VERS ET AUTRES ŒUVRES POÉTIQUES DE M <sup>r</sup> DE BOIS-ROBERT-METEL, CONSEILLER D'ES- TAT ORDINAIRE, ABBÉ DE CHASTILLON-SUR-SEINE.	5
A Monseigneur Foucquet, Surintendant des finan- ces, et Procureur general.....	7
Advis.....	11
<i>In libros sermonum Francisci Metelli de Bosco-Roberto, Abbatis Castilionensis</i> (BOURDELOT, Abbas de Maceo).....	20
<i>A Monsieur l'abbé de Bois-Robert, sur ses épistres....</i>	21
LIVRE PREMIER.....	23
A Monseigneur le Cardinal. Epistre premiere.....	23
A Monseigneur le Chancelier. Epistre II.....	28
A Monsieur Esprit. Epistre III.....	36
A Monseigneur le prince de Conty. Epistre IV....	40
A Mademoiselle de Vendy. Epistre V.....	46
A Monseigneur le maréchal de Villeroy. Epistre VI.....	51

A Monsieur l'abbé de Richelieu. Epistre VII.....	57
A Monsieur du Pin, tresorier des menus plaisirs du Roy. Epistre VIII.....	61
A Monsieur de la Chambre, medecin ordinaire du Roy. Epistre IX.....	66
A Monsieur Bourdelot. Epistre X.....	71
A Monsieur le comte de Cezy. Epistre XI.....	76
A Mr Lager, Secretaire des commandemens de la Reyne de Suede. Epistre XII.....	79
LIVRE SECOND.....	85
A Mademoiselle. Epistre premiere.....	85
Requete à Messieurs du chapitre de Rouen. Epistre II.....	88
A Mademoiselle de Cavoye. Epistre III.....	96
A Monseigneur le prince de Conty. Epistre IV...	99
A Monsieur l'abbé de la Victoire. Epistre V.....	103
A Monseigneur le chancelier. Epistre VI.....	111
A Monsieur le marquis de Richelieu. Epistre VII..	116
A Monsieur Scaron. Epistre VIII.....	119
A Monsieur de Prieuzac, conseiller d'Estat ordinaire. Epistre IX.....	128
A Monsieur de Villayer, maistre des requestes. Epistre X.....	133
A Mr Sevin, advocat au parlement et conseiller d'Estat. Epistre XI.....	137
A Mr Bignon, advocat general du parlement. Epistre XII.....	141
LIVRE TROISIÈME.....	145
A Monseigneur le prince de Conty. Epistre premiere.....	145
A Monseigneur le chancelier. Epistre II.....	149
A Monseigneur le marquis de Leuille. Epistre III.	154
A Madame la comtesse d'Olonne. Epistre IV.....	160
A Monsieur l'abbé Foucquet. Epistre V.....	165



A Monsieur le conseiller Foucquet. Epistre VI....	172
A Monsieur le marquis de Villarseaux. Epistre VII.	175
A Madame la comtesse de Chalais. Epistre VIII..	180
A Monsieur Boileau. Epistre IX.....	186
A Monsieur le comte de S. Agnen, premier gentil- homme de la chambre. Epistre X.....	190
A Monseigneur l'évesque de Coutances. Epistre XI.	199
A Madame la marquise de la Boulaye. Epistre XII.	202
A Monsieur Janin de Castille, tresorier de l'épargne. Epistre XIII.....	206
A Monsieur de Guenegaut, tresorier de l'épargne. Epistre XIV .....	210
LIVRE QUATRIESME.....	213
A Monseigneur le chancelier. Epistre premiere....	213
A Monseigneur de Bellievre, premier président. Epistre II.....	218
A Monsieur l'abbé Foucquet. Epistre III.....	225
A Monsieur de Maisons, conseiller au parlement. Epistre IV.....	228
A Monseigneur le duc de Richelieu. Epistre V....	231
A Madame de Mancini. Epistre VI.....	236
A Monseigneur le duc de Grammont, mareschal de France, à Francfort. Epistre VII.....	241
A Monsieur de Pelisson. Epistre VIII.....	246
A Madame la comtesse de la Suze. Epistre IX....	252
A Madame la marquise de S. Ange. Epistre X....	259
A Monsieur de Lyonne. Epistre XI.....	265
A Monsieur de Marandé. Epistre XII.....	277
<i>Extrait du privilege du Roy.....</i>	287
CINQUIÈME PARTIE. — EPITRES INÉDITES A LA MORT DE BOIS-ROBERT.....	289
Placet de Monsieur de Boisrobert à Monsieur Col- bert.....	291
<i>Responce au placet de Boisrobert .....</i>	293

APPENDICE .....	299
DATES DE NAISSANCE ET DE MORT DE BOIS-ROBERT.	301
TABLES.....	303
INDEX ANALYTIQUE.....	305
GLOSSAIRE DES FORMES DÉFECTUEUSES DES NOMS PROPRES.....	355
VOCABULAIRE .....	359
LISTE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CITÉS.....	389

FIN DU TOME II.

---

*ACHEVÉ D'IMPRIMER*

*le 10 Août*

*mil neuf cent vingt-sept*

*par*

*F. PAILLART*

*d'Abbeville.*







SOCIÉTÉ  
DES  
TEXTES FRANÇAIS MODERNES.

---

La Société des textes français modernes a pour but de réimprimer des textes publiés dans les quatre derniers siècles, et d'imprimer des textes inédits appartenant à ces mêmes siècles.

Les membres de la société payent une cotisation annuelle de *vingt francs* dont ils peuvent se libérer par un versement de *trois cents francs*.

Moyennant une cotisation annuelle de *quarante francs*, ou un versement de *six cents francs*, ils peuvent recevoir les publications tirées sur papier de Hollande.

Les exemplaires sur papier de Hollande ne sont pas mis dans le commerce.

Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la société, à partir de l'année de leur adhésion.

Ils ont droit à une remise de 20 % sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement.

La Librairie HACHETTE, à qui a été confié le soin de recevoir les cotisations, se charge également de transmettre à la société les adhésions nouvelles.

---

PUBLICATIONS  
DES SEIZE PREMIERS EXERCICES  
(1905-1923)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HACHETTE.

---

HERBERAY DES ESSARTS, Traduction d' <i>Amadis de Gaule</i> , livre I (H. Vaganay), 2 vol.....	30
DU BELLAY, <i>Œuvres Poétiques</i> (H. Chamard) :	
Tome I.....	12 »
Tome II.....	20 »
Tome III.....	10 »
Tome IV.....	15 »
Tome V.....	25 »
RONCARD, <i>Œuvres complètes</i> (P. Laumonier) :	
Tomes I et II.....	30 »
Tome III.....	15 »
DES MASURES, <i>Tragédies saintes</i> (Ch. Comte).....	12 »
J DE SCHELANDRE, <i>Tyr et Sidon</i> (Haraszti).....	15 »
J. DE LINGENDES, <i>Œuvres Poétiques</i> (E.-T. Griffiths).....	15 »
ANGOT L'ÉPERONNIÈRE, <i>Les Exercices de ce temps</i> (Fr. La- chèvre).....	20 »
TRISTAN, <i>La Mariane</i> (J. Madeleine).....	10 »
TRISTAN, <i>La Mort de Sénèque</i> (J. Madeleine).....	10 »
BOIS-ROBERT, <i>Epistres en vers</i> , tome I (M. Cauchie).....	16 »
FONTENELLE, <i>Histoire des Oracles</i> (L. Maigron).....	12 »
<i>Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette</i> (P. Bonne- nefon), 2 vol.....	24 »
VOLTAIRE, <i>Lettres Philosophiques</i> (G. Lanson), 3 <sup>e</sup> édit., 2 vol.	20 »
LAMARTINE, <i>Saül</i> (J. des Cognets).....	10 »
<i>Le Conservateur littéraire</i> , tome I (J. Marsan).....	16 »
<i>La Muse Française</i> (J. Marsan), 2 vol.....	32 »



ALFRED DE VIGNY, <i>Poèmes antiques et modernes, en réimpression</i> (E. Estève).....	»	»
ALFRED DE VIGNY, <i>Les Destinées</i> (E. Estève).....	10	f

DIX-SEPTIÈME EXERCICE (1924) :

AMYOT, <i>Demosthenes et Ciceron</i> (J. Normand).....	6	»
SOREL, <i>Histoire comique de Francion, t. I</i> (E. Roy).....	25	»

DIX-HUITIÈME EXERCICE (1925)

RONSARD, <i>Œuvres complètes</i> (P. Laumonier), t. IV... ..	20	»
MICHELET, <i>Jeanne d'Arc</i> (G. Rudler) :		
Tome I.....	5	»
Tome II.....	10	»
(Ces deux tomes ne se vendent pas séparément.)		

DIX-NEUVIÈME EXERCICE (1926) :

SOREL, <i>Histoire comique de Francion, t. II</i> (E. Roy).....	25	»
<i>Le Conservateur littéraire, t. II</i> (J. Marsan).....	16	»

VINGTIÈME EXERCICE (1927) :

BOIS-ROBERT, <i>Epistres en vers, t. II</i> (M. Cauchie).....	30	»
TH. GAUTIER, <i>Émaux et Camées</i> (J. Madeleine).....	15	»

SOUS PRESSE OU EN PRÉPARATION :

HERBERAY DES ESSARTS, <i>Amadis de Gaule, suite</i> (H. Vaganay).		
Du BELLAY, <i>Œuvres Poétiques, t. VI et suiv.</i> (H. Chamard).		
RONSARD, <i>Œuvres complètes, t. V et suiv.</i> (P. Laumonier).		
AMYOT, <i>Alexandre et César</i> (J. Normand).		
AGRIPPA D'AUBIGNÉ, <i>Œuvres</i> (A. Garnier).		
E. PASQUIER, <i>Recherches de la France, livre VII</i> (G. Michaut).		
— — — — — livre VIII (F. Gohin).		
CH. SOREL, <i>Francion, suite</i> (E. Roy).		
— <i>Polyandre</i> (E. Roy).		
TRISTAN, <i>Le Parasite</i> (J. Madeleine).		
SCARRON, <i>Nouvelles tragi-comiques</i> (J. Caillat).		
POILEAU, <i>Satires</i> (A. Cahen).		
Documents relatifs aux <i>Lettres Philosophiques</i> (G. Lanson).		
<i>Le Conservateur littéraire, suite</i> (J. Marsan).		
BALZAC, <i>Louis Lambert</i> (M. Bouteron).		





